



La DHEA sera désormais considérée comme un médicament

LE MINISTRE délégué à la santé, Bernard Kouchner, a annoncé, mardi 10 juillet, que la DHEA, cette hormone qui est censée lutter contre le vieillissement, ne sera plus considérée comme une matière première mais comme un médicament. « *Tout ce qui contient de la DHEA sera désormais soumis à des contrôles stricts, souligne le directeur de l'Agence française de sécurité sanitaire et des produits de santé. Elle sera vendue uniquement en officine, sur prescription médicale, et fera l'objet d'un suivi de pharmacovigilance.* »

Dans un rapport, l'Agence estime que les preuves de l'efficacité de la DHEA contre le vieillissement sont « insuffisantes » et souligne les dangers potentiels de cette molécule. La DHEA est « susceptible d'augmenter le risque de maladie cardio-vasculaire » et peut « favoriser ou aggraver les cancers hormono-dépendants ».

Lire page 7

Voyages : la justice s'approche de M. Chirac

- Les juges et les policiers ont interrogé cinq proches du président dans l'affaire des voyages payés en espèces
- Claude Chirac a été entendu mercredi comme témoin
- Le chef de l'Etat maintient son refus de répondre à toute convocation judiciaire

LES JUGES chargés de l'enquête sur les voyages que Jacques Chirac aurait payés en liquide, entre 1992 et 1995, alors qu'il était maire de Paris, ont commencé leurs audi-

tions parmi les proches du président de la République. Ils ont entendu sa fille Claude comme témoin mercredi 11 juillet. La veille, Maurice Ulrich, sénateur RPR, conseiller

à l'Élysée, ancien directeur de cabinet de M. Chirac à la mairie de Paris, avait déjà été entendu par les juges. Les policiers de la brigade financière ont, pour leur part, inter-

rogé Annie Lhéritier, chef du cabinet du président, Marianne Hibon, secrétaire particulière du chef de l'Etat, et Brigitte Monerat, secrétaire de M. Ulrich. Ces quatre personnes étaient membres du cabinet de M. Chirac à la Mairie de Paris durant la période visée par l'enquête. M. Ulrich et M^{me} Lhéritier figurent sur la liste des vols et des séjours réglés en espèces.

Le chef de l'Etat a répété, mardi, son refus de répondre aux juges : « *Compte tenu des règles constitutionnelles, le président ne peut déférer à une quelconque convocation qui serait contraire au principe de la séparation des pouvoirs comme aux exigences de la continuité de l'Etat.* » Le procureur de la République de Paris, Jean-Pierre Dintilhac, maintient, contrairement au parquet général, que le président peut être entendu comme « *témoin assisté* ».

Lire page 5

► www.lemonde.fr/chirac-affaires



La Russie et l'Etat de droit

ALORS QUE le système judiciaire russe apparaît comme un champ de ruines et un monde d'arbitraire, une douzaine de projets de lois élaborés au sein de l'administration présidentielle sont en cours d'examen à la Chambre des députés. Les opposants à ces réformes restent cependant très déterminés, alors que beaucoup de juges estiment accablants les dysfonctionnements actuels. Une quinzaine d'entre eux ont même été jusqu'à déposer des plaintes devant la Cour constitutionnelle. En Tchétchénie, l'absence de condamnation des responsables des tortures et des exécutions provoque des démissions en série.

Lire page 2 et notre éditorial page 12

► www.lemonde.fr/russie

La détresse des épouses d'opposants politiques disparus en Biélorussie

« *NOUS sommes venues pour vous dire ce qui se passe dans notre pays, pour vous parler de notre détresse.* » Ces femmes, élégantes, le visage grave, qui parlaient, mardi 10 juillet, à des journalistes, dans les locaux de la FIDH (Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme) à Paris, venaient de Biélorussie. Elles voulaient raconter comment, dans un pays amené à devenir, un jour, le voisin de l'Union européenne élargie, des opposants politiques disparaissent sans laisser de trace, du jour au lendemain. Ces hommes sont leurs époux, et c'est par désespoir - « *parce que le régime [du président Loukachenko] ne cherche qu'à enterrer ces cas, et parce que nous n'avons aucune confiance dans les enquêtes menées, qui sont de pure façade* », disent-elles - que ces femmes biélorusses, pour la première fois, ont décidé de chercher de l'aide à l'étranger. Elles se sont adressées à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) pour demander qu'une « *commission d'enquête internationale indépendante* » tente de faire la lumière sur le sort de leurs proches.

Depuis que le président Alexandre Loukachenko, nostalgique du système soviétique, a pris les pleins pouvoirs en Biélorussie en 1996, quatre figures connues de l'opposition ont disparu. Iouri Zakharenko, un ancien ministre de l'intérieur, a été enlevé, selon des témoins, à Minsk le soir du 7 mai 1999, dans la rue, par un groupe d'hommes en civil surgis d'une voiture. Le 16 septembre 1999, c'est au tour de Viktor Gontchar, ancien vice-président du Parlement, et d'Anatoly Krasovsky, homme d'affaires, de disparaître alors qu'ils s'appretaient à participer à une réunion clandestine d'opposants. Le 7 juillet 2000, un jeune journaliste travaillant pour la chaîne de télévision russe ORT, Dmitri Zavadski, qui avait révélé des trafics frontaliers, disparaissait à l'aéroport de Minsk, où il venait de garer sa voiture.

La Biélorussie est un pays « *de peur et d'arbitraire* », répètent les épouses des disparus, « *les gens ont peur de s'exprimer, d'écrire, de nous parler, ils savent qu'ils peuvent tout de suite avoir affaire aux organes de sécurité* ». Elles décrivent les filatures et les pressions qu'elles

subissent (voitures garées sous leurs fenêtres, écoutes téléphoniques...) et précisent que, si elles ont choisi de parler haut et fort maintenant, c'est parce que les circonstances politiques s'y prêtent. Alexandre Loukachenko cherche à se faire réélire. « *Et il veut éviter que l'affaire des disparus ne fasse trop de bruit*, dit Olga Zakharenko, jusqu'aux élections (le 9 septembre) on ne nous touchera pas. »

La présidence suédoise de l'Union européenne a cherché, en mai dernier, à faire pression sur Alexandre Loukachenko pour « *attirer l'attention sur le sort tragique* » des disparus. Mais selon ces femmes, qui devaient, mercredi, reprendre le chemin de Minsk, l'intervention la plus efficace serait celle de Moscou, où Alexandre Loukachenko, partisan d'une « *union* » entre les deux pays, a été récemment reçu par Vladimir Poutine. « *Nous nous adressons au peuple et aux dirigeants russes, dont tant de choses dépendent dans notre pays* », ont déclaré les épouses de disparus, de passage à Paris.

Natalie Nougayrède



IMAGES

Publicité contrôlée

La publicité présente « *des images de femmes jugées par beaucoup comme humiliantes et dégradantes* », remarquent les auteurs d'un rapport remis au gouvernement. Ils suggèrent que les associations puissent saisir les tribunaux pour lutter contre les violences et les discriminations. Ils recommandent de renforcer le code de déontologie et les procédures d'autocontrôle mises en place par les professionnels de la communication, via le Bureau de vérification de la publicité. p. 13



VOYAGES

Gdansk-Bains

Sur les rives de la Baltique, la ville de Lech Walesa et de Solidarnosc invite le voyageur à parcourir les lieux qui ont ébranlé le pouvoir soviétique. Le patrimoine architectural de la ville ancienne, témoin de l'âge d'or de la Hanse, vient compléter la visite, qui peut s'achever à Sopot, une station balnéaire proche, où 15 kilomètres de plages s'offrent aux amateurs de la Baltique. p. 20 et 21

JO : à Paris ou à Pékin ?



JEAN-CLAUDE KILLY

L'ANCIEN champion olympique pensait, il y a six mois, que Paris avait perdu toute chance, face à Pékin, pour les Jeux de 2008. Aujourd'hui, il est raisonnablement optimiste. « *Tout peut se jouer au dernier moment* », dit-il. Décision vendredi 13 juillet, à Moscou.

Lire page 19

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 250 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3,30 FL ; Portugal, 200 Esc ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 712 - 7,50 F - 1,14 €



LA PROTECTION SOLAIRE QUI RÉSISTE AUX ENFANTS.

Ambre Solaire : le premier spray enfant vraiment résistant à l'eau.

GARNIER

Milosevic, le TPI et les grincheux

LES CRITIQUES n'ont pas manqué après l'envoi de Slobodan Milosevic à La Haye, les uns déplorant la manière dont s'était effectuée cette extradition, le « *coup de force* » américain, les autres faisant le procès du TPI qu'ils tiennent pour un « *tribunal politique* ». Etonnant renversement de l'accusation qui ne s'explique, selon les cas, que par la mauvaise foi, l'ignorance ou l'oubli - la mémoire courte. Le 3 juillet, lors de la première comparution de Milosevic devant ses juges à La Haye, beaucoup de téléspectateurs occidentaux ont été ébranlés par l'aplomb avec lequel il récusait le Tribunal, en le qualifiant d'« *illégal* ». Et si c'était vrai ?, se demandent-ils, ne sachant plus très bien ce qu'était ce TPI, d'où il venait.

S'il est un argument totalement irrecevable, c'est bien pourtant celui de l'illégalité. La création du TPI et la définition de ses statuts ont fait l'objet de deux résolutions des Nations unies (la 808 du 22 février 1993 et la 827 du 25 mars de la même année), approuvées l'une et l'autre à l'unanimité des quinze pays membres du Conseil de sécurité, sans que la Chine ni la Russie, qui disposent d'un droit de veto, envisagent de l'utiliser ni même de s'abstenir. De telles résolutions s'ap-

pliquent obligatoirement à tous les pays membres de l'ONU ; elles ont la primauté sur les législations nationales, à charge pour les Etats d'adapter leur droit interne en conséquence, s'ils le jugent nécessaire.

Le débat qui s'était ouvert en Yougoslavie le mois dernier sur l'« *inconstitutionnalité* » des extraditions d'inculpés vers La Haye était donc tout à fait spécieux. Le premier ministre Zoran Djindjic a voulu couper court à ce combat d'arrière-garde engagé, sous couvert de « *légalisme* », par les juges de la Cour suprême nommés en son temps par Milosevic, et qui promettait d'entretenir durablement un climat malsain en Serbie. En décidant à la hussarde le transfert de Milosevic à La Haye le 28 juin, il alla même au-delà des exigences des Etats-Unis, qui ne réclamaient pas une mesure si rapide. Y avait-il meilleure méthode, moins « *humiliante* », moins « *déstabilisatrice* », comme disent les grincheux ? Celle-ci n'a pas, que l'on sache, mis la Yougoslavie à feu et à sang.

Claire Tréan

Lire la suite page 12

► www.lemonde.fr/milosevic



EXPOSITIONS

Œuvres rares de Kandinsky

La Fondation Maeght, à Saint-Paul-de-Vence, et le Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg exposent des œuvres rares de Vassily Kandinsky, mort en 1944. L'artiste russe n'avait pas fait l'objet de rétrospective en France depuis 1984. L'occasion de redécouvrir l'itinéraire mouvementé d'un créateur-pionnier, grand libérateur de formes. p. 24

► www.lemonde.fr/festivals

International.....	2	Aujourd'hui.....	18
France.....	5	Météorologie-Jeux.....	22
Société.....	7	Carnet.....	23
Régions.....	9	Abonnements.....	23
Horizons.....	10	Culture.....	24
Entreprises.....	13	Guide culturel.....	26
Tableau de bord.....	15	Radio-Télévision.....	27

RUSSIE Le Kremlin a engagé une profonde réforme du système judiciaire russe. Une douzaine de projets de loi, élaborés au sein de l'administration présidentielle, sont en cours

d'examen à la Douma (chambre basse du Parlement). ● LA JUSTICE russe est pour l'heure un champ de ruines. Les juges estiment que les dysfonctionnements du système sont

accablants, et une quinzaine d'entre eux ont même été jusqu'à déposer des plaintes devant la Cour constitutionnelle. ● EN TCHÉTCHÉNIE, aucune condamnation judiciaire des res-

ponsables des pillages, tortures et exécutions sommaires de civils n'est intervenue. Un seul procès public se déroule depuis plusieurs mois, celui du colonel Boudanov, accusé du

meurtre d'une jeune Tchétchène. Il vient d'être repoussé sine die, et l'officier pourrait être libéré au terme d'expertises psychiatriques. (Lire aussi notre éditorial page 12.)

Le Kremlin tente d'engager une profonde réforme du système judiciaire

Alors que la justice apparaît comme un champ de ruines, un monde où règnent la corruption, l'arbitraire et où les verdicts se monnayent, une douzaine de projets de loi sont en cours d'examen à la Douma. Les opposants dénoncent une volonté de « liquider le pouvoir judiciaire »

MOSCOU

de nos correspondants

Après des mois de consultations, le Kremlin a ouvert l'un des chantiers législatifs les plus importants pour la société et l'économie russe : une réforme d'ensemble de la justice. L'objectif, tel que résumé par Dmitri Kozak, collaborateur de Vladimir Poutine et artisan de cette réforme, est élémentaire. « Il faut que la Russie présente quelques signes d'un pays civilisé », dit-il. Pour cela, une douzaine de projets de lois, élaborés au sein de l'administration présidentielle, sont en cours d'examen à la Douma (chambre basse du Parlement) depuis la fin mai. Cinq textes ont déjà été adoptés et les autres devraient l'être définitivement lors de la session parlementaire d'automne.

Au début des années 1990, une première réforme avait tombé sous les coups des lobbies, de l'inertie bureaucratique et des effondrements financiers successifs. La justice russe est aujourd'hui un champ de ruines et un monde d'arbitraire. Des pans entiers demeurent directement hérités de l'époque soviétique - c'est le cas du code de procédure pénale en contradiction avec la Constitution - d'autres ont été « privatisés » par les différents pouvoirs (gouverneurs de régions, parquet, grands acteurs économiques). Corrompu, criminel - les cas d'aveux

extorqués sous la torture sont légion -, ce système génère en outre une répression aveugle : un million de prisonniers détenus dans des conditions effroyables, dont 300 000 en attente de jugement.

Ce constat est fait à une quasi unanimité, de certains communistes aux défenseurs des droits de l'homme. Début avril, dans son adresse au Parlement, Vladimir Poutine pouvait ainsi critiquer à peu de frais des « tribunaux qui ne sont ni rapides, ni équitables, ni impartiaux », les « violations des droits des citoyens », la « corruption ». Dénonçant « une justice de l'ombre » où les verdicts se monnayent, le président, qui sait pourtant utiliser le parquet pour régler ses comptes politiques avec certains oligarques, dont M. Goussinski, ajoutait que ce système entravait les réformes et sapait « la confiance des citoyens. »

TROIS VOLETS

Dimanche 8 juillet, à l'occasion de l'ouverture d'une conférence internationale sur le droit organisée par la Banque mondiale à Saint-Petersbourg, M. Poutine a réaffirmé que cette réforme constituait l'une de ses « principales priorités ». Le président en profitait pour mettre fin au débat qui agite la classe politique russe sur un éventuel rétablissement de la peine de mort. « Je suis contre », expliquait-il lundi. Le

président de la Banque mondiale, James Wolfensohn, qui était reçu au Kremlin, qualifiait de « tâche fondamentale pour la Russie » cette réforme judiciaire, ajoutant : « Aucun développement n'est possible sans un cadre légal qui garantit la justice et l'absence de corruption. »

M. Poutine contre le rétablissement de la peine de mort

Le président russe Vladimir Poutine s'est prononcé, lundi 9 juillet, contre le rétablissement de la peine de mort, malgré les pressions en faveur d'une levée du moratoire sur les exécutions en vigueur depuis 1996. « Je suis contre le rétablissement en Russie de la peine de mort. L'Etat ne doit pas s'octroyer un droit divin », a déclaré le président lors d'une rencontre au Kremlin avec James Wolfensohn, le président de la Banque mondiale. « En tant que juriste, je sais qu'un durcissement des punitions ne conduit pas à l'éradication de la criminalité », a-t-il ajouté. « Je ne crois pas que Poutine soit un opposant convaincu de la peine de mort. Mais la Russie ne peut rien faire d'autre si elle ne veut pas relancer le débat sur son exclusion du Conseil de l'Europe », a estimé pour sa part, mercredi, le défenseur russe des droits de l'homme, Sergueï Kovalev. Amnesty International a salué la décision russe en estimant que « le président Poutine fait preuve de volonté hautement politique et de sagesse ». - (AFP.)

La réforme présentée aux parlementaires porte sur trois volets. Le premier vise à modifier le statut des juges. Jusqu'alors inamovibles et nommés à vie par oukaze présidentiel - ce qui devait garantir leur indépendance -, les présidents de tribunaux verraient leur mandat limité à six ans. Leur nomination ne nécessi-

tera plus l'accord des Parlements régionaux, et de nouveaux mécanismes de sanction disciplinaire et pénale seront introduits. Le second volet consiste à réviser le code de procédure pénale, le code de procédure civile et celui dit d'arbitrage, qui couvre les affaires économi-

ques et commerciales. Le troisième

consiste à définir précisément les droits et compétences des avocats. La combinaison de ces trois réformes a, selon ses concepteurs, une orientation générale : limiter les pouvoirs exorbitants du parquet, renforcer et garantir les droits de la défense contre la « bureaucratie judiciai-

re », unifier le fonctionnement de la justice aujourd'hui par trop soumise aux pouvoirs locaux. Un budget est pour cela prévu : 44 milliards de roubles (11 milliards de francs) en tout, et l'annonce que les juges seront dans les deux-trois ans payés 7 500 francs et non plus 1 500 comme c'est le cas aujourd'hui.

Le débat s'est concentré sur quelques dispositifs-clé. Le premier est une remise en cause fondamentale des pouvoirs du parquet : les mandats d'arrêt et de perquisition seront, à partir du 1^{er} janvier 2004, délivrés par les juges et non plus laissés à la discrétion des enquêteurs. Le second est l'annonce d'une généralisation des cours d'assises pour les affaires criminelles au 1^{er} janvier 2003. Actuellement des jurys d'assises n'existent, à titre expérimental, que dans 9 des 89 sujets de la Fédération. L'enjeu est de brider l'omnipotence répressive des juges. 0,5 % des affaires donne lieu à acquittement : ce taux grimpe à 12 % pour les cas jugés en assises.

« CENTRALISATION »

Si les principaux groupes parlementaires se sont dits favorables aux réformes du Kremlin, les oppositions demeurent très fortes. Iouri Sidorenko, président du conseil des juges, a dénoncé une « contre-réforme » visant à « liquider le pouvoir judiciaire ». Surtout le procureur

général, Vladimir Oustinov, a multiplié les déclarations incendiaires, affirmant que « le parquet tout entier est catégoriquement contre » ces projets de loi conçus « par des réformateurs qui copient les clichés occidentaux ». Opposé aux jurys d'assises, M. Oustinov crie à la « ruine du système judiciaire » en place.

Favorables aux principes affichés, les défenseurs des droits de l'homme notent que le diable est dans les détails. Le Kremlin, explique Lev Levinson, juriste à la Douma et militant des droits civiques, a abandonné un projet de réorganisation d'ensemble du parquet. Il ajoute que le nouveau statut des juges revient à une « recentralisation » et à un renforcement de la « verticale du pouvoir », voulue par M. Poutine. Par ailleurs, la création d'une justice administrative a été abandonnée. Enfin, le nouveau code de procédure pénale, adopté en première lecture en 1997 et gelé depuis, demeure bien en deçà des intentions réformatrices annoncées. Le long parcours parlementaire commencé le mois dernier permettra de juger si l'ambition initiale d'une réforme fondamentale, demandée depuis des années par les partenaires de la Russie, est maintenue.

François Bonnet
et Agathe Duparc

Une totale maîtrise du Parlement

Le président Vladimir Poutine a pu faire la démonstration, depuis avril, de sa totale maîtrise du Parlement, en faisant adopter plusieurs réformes. L'une d'elles ajoute un chapitre à la réforme fiscale en diminuant fortement l'impôt sur les bénéfices des entreprises qui passe de 35 % à 24 %. En 2000, l'impôt sur les revenus des particuliers avait été réduit à un taux unique de 13 %. Une autre loi contre le blanchiment d'argent a été définitivement adoptée. Avec ce texte, Moscou espère ne plus figurer sur la « liste noire » du GAFI (Groupe d'action financière contre le blanchiment d'argent) et échapper aux menaces de sanctions formulées au début du mois par le G 7. Un code foncier, qui autorise la propriété et la vente de terrains - autres qu'agricoles - a été voté par les députés. Enfin, une loi sur l'organisation des partis politiques, visant à limiter fortement leur nombre et mettant en place un système de financement public, a aussi été adoptée. - (Corresp.)

MOSCOU

de notre correspondante

En marge des discours de M. Poutine sur l'édification d'un appareil de justice efficace, Sergueï Pachine, juge au tribunal de Moscou, préfère s'en tenir à la réalité. Et cette réalité est édifiante. A l'automne 2000, ce magistrat, reconnu pour sa compétence et son intégrité, s'est retrouvé à la porte. Le collègue qualifié des juges de Moscou a estimé qu'il avait porté « atteinte à l'honneur » de la profession en affirmant, en qualité d'expert, qu'un objet de conscience condamné à deux ans de prison par le tribunal d'Obinsk (région de Kalouga) avait droit à un service alternatif prévu par la Constitution. Cette mise à pied a été finalement annulée. M. Pachine a annoncé qu'il quittait la profession.

Comble de l'ironie, Sergueï Pachine, trente-sept ans, a été, au début des années 1990, le père de la réforme judiciaire que Vladimir Poutine dit vouloir relancer. A la tête d'un département au Kremlin, il a élaboré plusieurs textes de loi jetant les bases d'une réelle indépendance des juges. Il est à l'origine de la création de tribunaux constitutionnels et des cours d'assises, implantées dans neuf régions.

En 1995, M. Pachine a été mis à l'écart, avant d'être nommé au tribunal de Moscou. « Pendant cinq ans, j'ai travaillé dans un envi-

« Ce système est arrivé à un degré de corruption extrême »

ronnement extrêmement agressif. Le pouvoir judiciaire existe bien, mais il commerce avec les autres pouvoirs », confia-t-il. A la cour de Moscou, « il est tout à fait fréquent qu'avant un procès le juge téléphone à ses supérieurs pour demander ce qu'il doit faire », explique ce magistrat. Sergueï Pachine évoque ainsi les affaires « spéciales » - celles concernant le maire, Iouri Loujkov -, confiées aux favoris du président de la cour, qui distribue en échange appartements et promotions. « A un niveau inférieur, il y a aussi les enveloppes données pour obtenir le moindre rendez-vous », ajoute-t-il.

PLAINTES SANS RÉPONSE

Dans les cercles de défense des droits de l'homme, le cas Pachine est ainsi devenu le symbole des dysfonctionnements du système judiciaire. Et d'autres juges font entendre leur voix. Galina Enioutina, présidente de l'association Pour l'indépendance de la justice, a recueilli les témoignages d'une trentaine d'entre eux, originaires de dix régions de Russie. « Les juges les plus honnêtes finissent toujours par perdre leur travail. C'est une tendance générale », affirme-t-elle.

En décembre 2000, elle a aidé quinze juges à déposer des plaintes devant la Cour constitutionnelle. Du jamais vu. Les plaintes sont restées sans réponse. Les pouvoirs exorbitants des « collègues qualifiés des

juges » - organes composés de juges cooptés - y étaient alors dénoncés. « Les juges sont nommés sur oukaz présidentiel, mais les « collègues », régis par des actes normatifs d'avant la Constitution de 1993, peuvent à tout moment les renvoyer, sur la base du « code de l'honneur du juge », explique-t-elle.

TÉMOINS SOUDOYÉS

Lioudmila Dmitrieva, ancienne juge du tribunal de commerce de la région de Moscou, a ainsi été limogée en février 2000. Fin 1997, elle a hérité « par erreur » d'une affaire portant sur 24 milliards de roubles : une querelle entre le ministère de la défense et une société privée de construction. L'avocat de cette société privée s'est avéré être le fils de la vice-présidente du tribunal de commerce. Mais M^{me} Dmitrieva a osé rendre un jugement en faveur de l'autre partie. Des témoins ont rédigé des plaintes à son encontre, affirmant que sa conduite avait été « incorrecte durant l'audience ». Ils se sont rétractés par la suite en expliquant qu'ils avaient été soudoyés, mais ces pièces n'ont pas été versées au dossier. « Ce système est arrivé à un degré de corruption extrême. Je parle avant tout des présidents de cour, de leurs adjoints et de tous ceux qui, justement, siègent au sein des collèges qualifiés », précise-t-elle, avant d'ajouter : « Mais il y a aussi

les avocats, les amis ou les parents, les intermédiaires. Les tarifs sont entre 10 % et 15 % de l'affaire jugée ».

« Nous sommes des citoyens à part : le collègue qualifié peut nous accuser de n'importe quoi sans que nous puissions faire appel devant la justice », estime Vitali Desner, ancien juge de la République de Tchoukotka (extrême nord-est du pays), privé, en 1996, de son statut pour avoir prétendument touché un pot-de-vin. « Aucune enquête n'a, à ce jour, été ouverte contre moi. Le parquet et le FSB ont fait des « vérifications », sans rien trouver. Mais je n'ai pas été rétabli dans mes fonctions. »

Tatiana Glaskova, ancienne juge du tribunal municipal de Pavlo-Possadski (région de Moscou), a été, pour sa part, accusée par ses pairs de « lenteur bureaucratique ». « Nous travaillons à la chaîne, quelquefois cinq audiences par jour. Les retards s'accumulent. Sous ce prétexte, on peut limoger n'importe quel juge russe », dit-elle.

M^{me} Glaskova raconte comment elle est entrée en conflit avec le président de son tribunal. « Il travaillait avec un avocat du coin et, à plusieurs reprises, il est intervenu dans mes affaires. Il me disait : "Tu devras t'y faire, sinon, je vais te surcharger de travail et on te renverra." C'est ce qui s'est passé. »

A. Du.

L'absence de condamnation des responsables des tortures et exécutions en Tchétchénie provoque des démissions en série

MOSCOU

de notre correspondant

La terreur entretenue par les troupes russes en Tchétchénie et l'impunité dont elles jouissent éclairent d'un jour sombre les ambitions de la réforme judiciaire voulue par le Kremlin. Dans cette république indépendantiste, partie intégrante de la Fédération, où il n'y a officiellement ni guerre, ni état d'urgence, ni même combats, le système judiciaire a été totalement désintégré, malgré les promesses régulières faites par Moscou.

A ce jour, aucune condamnation judiciaire des responsables des pillages, tortures, exécutions sommaires de civils n'est intervenue. Un seul procès public se déroule depuis plusieurs mois, qui vient à nouveau d'être repoussé sine die, mardi 10 juillet : celui du colonel Boudanov, accusé du viol et du meurtre d'une jeune Tchétchène, et qui pourrait être libéré au terme d'expertises psychiatriques ordonnées par les juges militaires.

Cette incapacité à boucler des enquêtes et à juger des officiers ayant coordonné les « crimes de

guerre » dénoncés par de nombreuses organisations indépendantes, provoque depuis quelques jours une crise inédite entre Moscou et les administrateurs de localités tchétchènes nommés par le Kremlin. Ces responsables tchétchènes pro-russes menacent de démissionner en nombre si les exactions des militaires ne sont pas punies. « Des crimes à grande échelle ont été commis », dénonçait, lundi 9 juillet, le chef de l'administration locale Akhmad Kadyrov, évoquant les « opérations de nettoyage » menées la semaine dernière dans une demi-douzaine de localités. Des dizaines de personnes auraient été tuées, torturées ou portées disparues, alors que des maisons étaient pillées ou détruites à la grenade.

Mardi, l'ancien général Viktor Kazantsev, représentant du président Poutine dans la région, a reçu à Grozny ces administrateurs. Les responsables des régions tchétchènes d'Achkhoï-Martan et de Suzjen, mais aussi ceux des localités d'Assinovskaïa, de Sernovodsk, de Kourchaloï, de Chami-

lourt, de Samachki, de Bamout et d'une demi-douzaine d'autres bourgs ont présenté leur démission, réitérant la demande que les enquêtes judiciaires aboutissent rapidement. Le parquet civil, après le parquet militaire, s'est décidé le même jour à ouvrir une information sur les violences subies par les civils dans ces localités.

Deux cent treize enquêtes menées par le parquet civil sont actuellement bloquées en raison de la non-coopération du parquet militaire

« On ne peut être que très pessimiste, le parquet militaire refuse de coopérer avec le parquet civil, qui n'a pas le droit d'interroger des militaires », a commenté Oleg Orlov, président de l'association russe des droits de l'homme Memorial. Selon Memorial, deux cent treize enquêtes menées par le parquet civil sont actuellement bloquées

en raison de la non-coopération du parquet militaire. Quant aux quatre-vingt-deux enquêtes officiellement ouvertes par ce dernier, aucune n'a débouché sur des condamnations.

Une autre voix s'est élevée, mardi, pour fustiger cette situation. Organisme dépendant du Conseil de l'Europe, le Comité européen

de prévention de la torture (CPT) a choisi une procédure exceptionnelle pour accuser Moscou : une « déclaration publique ». Notant que « le dialogue (avec les autorités russes) se trouvait dans l'impasse » et pointant « les manquements à coopérer », le Comité, qui a d'ordinaire pour règle de ne pas rendre publics ses avis sans l'accord

des pays concernés, s'est décidé à passer outre le refus de Moscou.

C'est la troisième fois seulement en onze ans d'existence que le CPT fait une « déclaration publique ». Le comité rappelle que, depuis mars 2000, il « exhorte les autorités russes à mener une enquête indépendante » sur le centre de torture et d'exécutions mis en place à Tchernokozovo de novembre 1999 à février 2000. « A ce jour, aucune enquête d'une telle nature n'a été menée et les autorités ont clairement fait savoir qu'elles n'avaient nullement l'intention de procéder à une telle enquête », ajoute le comité.

Considérant qu'un « nombre considérable de personnes privées de liberté avaient été soumises à des mauvais traitements physiques depuis le début du conflit », le CPT estime qu'« aucune information concrète n'a été fournie » quant aux mesures prises pour « intensifier » les enquêtes. Lors d'une visite en Tchétchénie en mars, des membres du CPT ont recueilli « de nombreuses allégations crédibles et concordantes de mauvais

traitements graves par les forces fédérales ». La délégation du CPT, est-il ajouté, « a senti un climat palpable de peur (...) et il y avait un sentiment général que, de toute façon, justice ne serait pas faite ».

Enfin, le comité revient sur l'affaire du charnier de Khankala et des dizaines de corps de civils - « apparemment cinquante-trois », note-t-il - retrouvés dans une zone de datchas proche de la principale base militaire russe. « D'après les informations recueillies, il y avait de claires indications sur certains corps, que les décès résultaient d'exécutions sommaires », écrivent ces membres. Aux nombreuses demandes d'informations formulées par le CPT, aux propositions faites pour améliorer le fonctionnement de la justice, les autorités russes ont répondu par une lettre en date du 28 juin. Elles « ont indiqué qu'elles n'étaient prêtes ni à fournir les informations demandées ni à ouvrir une discussion avec le CPT » sur certains points demandés.

F. Bt

La Pologne demande pardon aux juifs de Jedwabne

Ni l'Eglise polonaise ni le Congrès juif européen n'ont participé à la cérémonie du souvenir du pogrom de juillet 1941

VARSOVIE
correspondance

C'est par la bouche de son président, Alexandre Kwasniewski, que la Pologne, elle-même une des premières victimes du nazisme, a demandé pardon aux juifs pour le pogrom de Jedwabne, un village du nord-est du pays où peut-être jusqu'à 1 600 personnes – hommes, femmes et enfants –, soit la quasi-totalité de la population juive du village, ont été brûlées vives par leurs voisins polonais le 10 juillet 1941. Soixante ans après, jour pour jour, une cérémonie du souvenir a réuni à Jedwabne quelque 3 000 personnes autour du président Kwasniewski, avec des membres de la communauté juive de Pologne, des personnalités politiques et des familles des victimes. Le gouvernement était

250 corps

ont été exhumés

Le 10 juillet 1941, quelques jours après l'entrée des troupes allemandes sur des territoires occupés par les Soviétiques en application du pacte germano-soviétique, les juifs de Jedwabne ont été poussés vers une grange et abattus ou brûlés vifs, vraisemblablement sous la surveillance de soldats allemands. Des habitants du village, qui les accusaient de collaboration avec les Soviétiques, les avaient d'abord contraints à démonter une statue de Lénine, dont les restes ont aussi été enterrés sous le sol de la grange.

Dans son livre *Les Voisins*, l'historien polono-américain Jan Tomasz Grosz cite, sur la foi de témoignages, le chiffre de 1 600 victimes. Une première exhumation, réalisée au printemps dernier, a permis de trouver, dans deux fosses communes, les restes d'environ 250 personnes. Le massacre avait fait l'objet d'un procès sommaire en 1949, qui s'était soldé par la condamnation de douze Polonais, mais une stèle érigée sur les lieux attribuait le crime aux Allemands.

représenté par le chef de la diplomatie, Wladyslaw Bartoszewski, lui-même ancien détenu d'Auschwitz.

En revanche, l'Eglise catholique de Pologne a brillé par son absence. Les évêques avaient exprimé, le 27 mai, le « repentir » et les « regrets » de l'Eglise polonaise pour ce massacre lors d'un office religieux célébré à Varsovie par le cardinal-primat Jozef Glemp. Mgr Glemp avait fait savoir qu'il n'entendait pas participer aux côtés de M. Kwasniewski, un ancien communiste, à la cérémonie du soixantième anniversaire du pogrom.

Dans son discours retransmis en direct par la télévision publique, le président Kwasniewski a exhorté ses compatriotes à « regarder la vérité en face », soulignant que des Polonais ont « certainement » compté parmi les bourreaux. « Pour ce cri-

me, nous devons implorer les ombres des morts et leurs familles de nous pardonner », a déclaré M. Kwasniewski. *Aujourd'hui en tant qu'homme, citoyen et président de la République polonaise, je leur demande pardon en mon nom propre et au nom de ceux des Polonais dont les consciences sont bouleversées par ce crime.*

Le chef de l'Etat polonais a rejeté en même temps toute idée de « responsabilité collective », un geste envers ceux qui en Pologne refusent toujours d'admettre l'énormité du crime commis par certains de leurs compatriotes. Le président n'a en tout cas pas convaincu les habitants de Jedwabne, qui ont massivement boycotté la cérémonie et refusent toujours d'exprimer en public un quelconque regret. Selon le maire du village, Krzysztof Godlewski, beaucoup pensent qu'une demande de « pardon » de leur part équivalait à un aveu de culpabilité lourd de conséquences, y compris matérielles « si les descendants des victimes demandaient des compensations ».

Autre fausse note : le Congrès juif européen (CJE) a boycotté les cérémonies pour protester contre le fait que l'inscription du monument commémoratif occulte l'implication de Polonais dans ce massacre. L'institut Yad Vashem de Jérusalem ainsi que le Congrès juif mondial ont adopté la même attitude, alors que le Centre Simon Wiesenthal a protesté pour les mêmes raisons auprès de M. Kwasniewski.

LA VÉRITÉ HISTORIQUE

Le monument, érigé sur l'emplacement de la grange où les juifs avaient trouvé la mort, porte l'inscription : « A la mémoire des juifs de Jedwabne et de la région, ces hommes, femmes et enfants habitants de cette terre, assassinés et brûlés vifs sur ce lieu le 10 juillet 1941 ». Ce monument en béton, avec en son milieu un bout de bois calciné provenant d'une tombe juive, vient de remplacer une stèle dont l'inscription attribuait le massacre aux seuls « nazis allemands ».

L'ambassadeur d'Israël en Pologne, Shevach Weiss, présent mardi à la cérémonie, s'est déclaré convaincu qu'une inscription serait ajoutée au monument qui dira la vérité historique. « C'est ainsi que la justice sera définitivement rendue aux victimes de cette tuerie », a-t-il dit. Le diplomate a rappelé que lui-même, originaire de Pologne, avait été sauvé de la Shoah par des Polonais et a demandé aux jeunes générations de combattre l'antisémitisme, le racisme et la violence.

Mais les stéréotypes sont tenaces. Lundi, des affichettes ont fait leur apparition à Jedwabne, signées d'un « Comité de protection de l'honneur de la Pologne » et dénonçant « le mensonge de ceux qui accusent les Polonais ». La police a empêché mardi une trentaine de militants nationalistes d'approcher de la place du marché et du monument aux morts, principaux lieux de la cérémonie.

Michel Gara

L'idée d'un impôt européen pour financer l'Union suscite de nombreuses réserves parmi les Quinze

Le conseil Ecofin se veut rassurant sur la croissance

L'initiative prise par la Belgique de lancer le débat sur la création d'un impôt européen pour prendre en charge une partie des dépenses com-

munautaires, même si elle a le mérite de poser la question du financement d'une Union élargie, a été accueillie avec réserve par les ministres des

finances des Quinze. Pour beaucoup, elle n'est pas d'actualité alors que l'Union doit se débattre avec le ralentissement de la croissance.

BRUXELLES

de notre bureau européen

La période de net ralentissement économique que connaît l'Union européenne ne constituait pas, à l'évidence, le meilleur environnement politique pour convaincre les ministres des finances des Quinze, réunis mardi 10 juillet à Bruxelles, de se faire les avocats de la création d'un impôt européen proposée par la Belgique. La morosité s'accroît : alors qu'elle envisageait en juin une croissance de 2,8 % pour la zone euro en 2001, la Commission européenne table maintenant sur une croissance comprise entre 2 % et 2,5 %, selon Pedro Solbes, commissaire européen chargé des affaires économiques et monétaires.

Sans doute est-ce en partie pour cela que la proposition de Didier Reynders, ministre belge des finances, qui préside actuellement le conseil Ecofin et l'Eurogroupe, a suscité beaucoup de réserves. Le principe d'un « financement direct d'une partie » du budget de l'Union est, sans surprise, catégoriquement rejeté par la Suède et le Royaume-Uni, qui ne sont pas dans l'eurozone. Mais la plupart des autres ont estimé qu'il n'y a aucune urgence à ouvrir ce débat. Cet accueil peu enthousiaste s'est manifesté de façon ironique ou péremptoire selon les intervenants, mais le message d'ensemble était sans ambiguïté.

« Parmi les nombreuses manifestations qui se déroulent sous les fenêtres du ministère des finances, a ironisé Laurent Fabius, il y en a assez peu qui réclament la création d'un impôt européen. » Paris n'a pas d'opposition de principe à engager une réflexion en ce sens,

dès lors que celle-ci ne se traduit pas par une augmentation de la pression fiscale et qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une réforme des institutions européennes. Mais il ne faudrait pas, a ajouté M. Fabius, « que l'on identifie l'Europe et l'impôt ».

La dernière fois que nous avons tenté une opération de ce genre aux Pays-Bas, a souligné Gerrit Zalm, son homologue néerlandais, cela a débouché « sur une

Avec le rejet sans appel du Suédois Bosse Ringholm (« j'y serai opposé ») et le soutien prudent du Luxembourgeois Jean-Claude Juncker, qui a cependant noté que l'abolition du secret bancaire dans son pays « soulèverait le même enthousiasme », l'impôt européen, cette idée récurrente de la construction européenne, est-il mort-né ? Didier Reynders, qui a rappelé que sa proposition devait s'entendre « sans accroissement de la

financement d'une Union élargie à une dizaine de pays candidats, une perspective qui entraînera nécessairement un réel effort de solidarité de la part des Quinze. Officiellement, les perspectives financières adoptées au sommet de Berlin de 1999 y pouvoient jusqu'en 2006. Pratiquement, l'Union est déjà confrontée à l'après-Berlin avec les prochaines négociations d'adhésion sur les Fonds structurels ou les questions agricoles.

Quelle sera alors la situation économique, et donc les marges budgétaires des principaux pays de l'Union ? Le message adressé mardi par les Quinze et la Commission s'est voulu rassurant : la croissance est certes en baisse, notamment parce que la consommation des ménages, elle-même influencée par la progression de l'inflation (2 % pour le début de l'année prochaine), diminue, mais, dans la foulée de l'évolution de l'économie américaine, elle devrait connaître un « rebond » à la fin du second semestre de cette année. D'autant que les Etats membres ont pris de fermes engagements – tel était du moins le message des ministres des finances – de s'en tenir strictement à leurs engagements budgétaires (si possible l'équilibre et, en tout état de cause, un déficit limité à 3 % du PIB).

Sur la base de ces affirmations, MM. Reynders et Solbes se sont dits « rassurés ». La semaine dernière, M. Solbes avait provoqué moult irritations en estimant que quatre pays (France, Allemagne, Italie et Portugal) n'avaient plus de « marges budgétaires ».

Laurent Zecchini

La croissance allemande toujours à la baisse

Un pour cent de croissance cette année pour l'économie allemande : c'est la prévision de l'institut de recherche DIW (Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung), l'un des plus écoutés outre-Rhin, a annoncé mardi 10 juillet un nouveau choc en Allemagne. Le DIW tablait jusqu'à présent sur une croissance de 2,1 %. Lundi, le Fonds monétaire international (FMI) avait abaissé une nouvelle fois ses propres estimations de croissance pour la première économie de la zone euro à seulement 1,25 % cette année.

Interrogé à Bruxelles, le ministre des finances Hans Eichel a refusé de céder à la panique, affirmant ne pas vouloir « prendre part aux révisions presque hebdomadaires des prévisions de croissance ». Il a invoqué le rebond de l'activité industrielle en mai et la vigueur des exportations pour souligner que le pire serait prochainement surmonté. « Il y aura un rebond au second semestre, mais le timing exact est imprécis », a-t-il déclaré. – (AFP, Reuters.)

guerre de quatre-vingts ans » [en 1567, à la suite de la répression implacable menée par le duc d'Albe]. Autre référence historique, cette fois du ministre irlandais Charlie McCreevy, qui a rappelé que la volonté de l'Angleterre de taxer lourdement ses colonies, à la fin du XVIII^e siècle, a provoqué « la révolution américaine ». Gordon Brown, le ministre britannique, a confirmé ce point de vue : « nous n'entendons pas répéter ces expériences », a-t-il ironisé.

pression fiscale globale », n'a pas désarmé, même s'il a manifestement pris note des fortes réticences exprimées par ses homologues : « C'est une discussion pour l'avenir, pour le moyen terme », a-t-il reconnu.

MARGES BUDGÉTAIRES

Pour polémique qu'elle soit, la suggestion de M. Reynders a le mérite d'aborder par la bande un débat que les Etats membres se gardent bien d'affronter, celui du

Bucarest veut rendre invisibles ses enfants des ténèbres

BUCAREST

de notre correspondant

Onze ans après la chute de Ceausescu, la Roumanie cherche encore des solutions pour plusieurs milliers d'enfants qui vivent dans les canalisations de Bucarest. En panne d'imagination, le gouvernement roumain semble avoir découvert la solution miracle : les rendre invisibles grâce aux soins de la police.

L'opération, baptisée « De nouveau à la maison », est aussi simple qu'inutile et violente. Les policiers et les gendarmes ont pris d'assaut les égouts de Bucarest, sont descendus dans les souterrains de la capitale roumaine et ont ramené les enfants à la surface.

Une fois identifiés, ces enfants des ténèbres sont mis dans des bus et dans des trains et renvoyés sous escorte dans leurs villes et villages de province. D'où, bien sûr, ils reviennent à Bucarest par leurs propres moyens dès qu'ils sont relâchés. Bref, retour à la case départ. Et pour faire bonne mesure, on cueille au passage les mendicants et les prostituées qui ne peuvent justifier d'un domicile à Bucarest. A la mi-juin, trois cents d'entre eux ont été embarqués.

Cette étrange volonté de nettoyage, qui va à l'encontre des droits de l'homme, a scandalisé bon nombre d'associations. « Cette opération est non seulement illégale, mais complètement inutile », affirme Manuela Stefanescu, présidente de l'association Le Comité Helsinki.

C'est comme si on voulait cacher notre misère sous la couverture. » Certes, le fait que plusieurs milliers d'enfants partagent sous terre leur misère avec les chiens et les rats n'a pas de quoi rendre fiers les Bucarestois.

Mais peut-on régler ce problème en les expulsant de la capitale ? « Bucarest n'est pas une cité médiévale entourée par des murs », affirme George Roman, responsable de l'association Sauver les enfants. Ces enfants, qui sont chassés par la police comme s'ils étaient des criminels, vont retourner à Bucarest dès qu'on les aura relâchés. »

OPÉRATION DE NETTOYAGE

La police bucarestoise, qui, avec l'aval du gouvernement, a conçu cette opération de nettoyage, estime sa démarche parfaitement légitime. « J'ai honte de savoir que les Bucarestois sont plus concernés par les chiens errants que par les enfants qui vivent dans les égouts, s'insurge Gheorghe Mihai, le commandant de la police. Qu'on arrête de nous parler des droits de l'homme ! Ces enfants se font manger par les rats dans les souterrains. Il faut absolument les sortir de là et les héberger quelque part. » Un point de vue que les associations ne partagent qu'à moitié, estimant que les policiers n'ont pas à se substituer aux services sociaux.

Le débat autour des enfants errants de Bucarest n'a jamais été autant d'actualité. La

Commission européenne a averti la Roumanie que la première condition de son intégration dans l'Union européenne était le règlement du problème des enfants. Si les autorités roumaines ont été capables de recenser les 200 000 chiens errants de Bucarest, elles ne peuvent avancer un chiffre précis quant aux enfants errants. Une méconnaissance qui en dit long. Selon les associations, il y en aurait de 3 000 à 5 000 dans tout le pays, dont la moitié se trouveraient à Bucarest.

Le très populaire maire de la capitale roumaine, Traian Basescu, qui a décidé d'euthanasier les chiens errants, ne mâche pas ses mots pour critiquer le gouvernement. « Je ne peux pas accepter qu'on déporte encore des gens comme on l'a fait pendant la deuxième guerre mondiale, lance-t-il. Ceux qui ont tiré contre moi parce que j'ai décidé de tuer les chiens errants montrent aujourd'hui leur mépris pour les êtres humains qui sont chassés. Pourquoi le premier ministre, au lieu de se promener avec son chien adopté dans les couloirs du gouvernement, ne le fait pas avec un enfant qui a été expulsé ? Les faire monter dans les trains comme s'ils étaient du bétail ne sert à rien. Si le gouvernement veut nettoyer Bucarest, il ferait mieux de débarrasser la capitale des mafias qui la gangrènent. »

Mirel Bran

La Belgique rejoint la France dans le projet de satellite-espion militaire Helios 2

LA BELGIQUE devrait participer, aux côtés de la France, au programme de satellite-espion Helios 2 à des fins militaires. Cette adhésion sera officialisée lors de la rencontre, vendredi 13 juillet, à Paris, entre André Flahaut, ministre belge de la défense, et son homologue français, Alain Richard.

Un autre pays, l'Espagne, devrait annoncer bientôt sa participation et permettre d'« européaniser » un programme d'armement qui, à l'origine, était de conception nationale.

Organisé autour de deux satellites, dont le premier doit être mis en orbite en mars 2004, le programme Helios 2 consiste à pouvoir disposer d'un moyen d'observation optique (par beau temps) et infrarouge (de nuit) des indices d'activités militaires du pays survolé, en déjouant les tentatives de camouflage et de leurrage comme il en est apparu durant la guerre

du Golfe et les opérations dans les Balkans. Un satellite Helios 2 peut enregistrer et transmettre, à des stations de réception et d'interprétation au sol, jusqu'à 200 images par jour avec une résolution – une précision des détails observés – largement inférieure au mètre.

UNE EUROPE DU RENSEIGNEMENT

Le coût global (investissement et exploitation au quotidien) du programme Helios 2 est estimé à plus de 14 milliards de francs (soit 2,13 milliards d'euros) sur dix ans. La Belgique y participera à hauteur de 2,5 %. Le niveau de la contribution espagnole n'est pas connu.

A ce jour, le programme Helios 2 était plutôt apparu comme un échec de la coopération européenne. Depuis 1998, en effet, la France a espéré des décisions favorables de certains de ses partenaires. L'Allemagne, qui a finalement fait le choix d'une constella-

tion de satellites-radars Sar Lupe pour plus tard, a d'abord accepté de participer à Helios 2, puis elle s'est récusée. Dans un rapport au nom de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Jean-Michel Boucheron (PS, Ile-et-Vilaine) considère que « l'aller-retour de l'Allemagne dans Helios 2 a surenchéri le programme de 160 millions de francs » du fait que l'attitude de Berlin s'est traduite par une hausse du coût des études et du développement.

En revanche, la Belgique, en pre-

nant début juillet la présidence de l'Union européenne, avait laissé entrevoir sa participation à Helios 2. La France exploite depuis 1999 deux satellites-espions Helios 1, dont les performances sont moindres. A ce programme, dont la France a financé 79 % du coût (soit 9,5 milliards de francs avec six ans d'exploitation), l'Italie et l'Espagne ont adhéré à hauteur respective de 14 % et 7 %.

De façon assez chaotique se met en place l'ébauche d'une Europe du renseignement. Pour l'instant,

le Royaume-Uni s'en est exclu, profitant de ses liens spéciaux – comme l'illustre sa contribution, de longue date, au réseau anglo-saxon Echelon – avec les Etats-Unis en la matière. Les Britanniques ont choisi de n'avoir pas de satellite-espion qui leur soit propre et ils reçoivent leurs informations d'outre-Atlantique.

En 1999, les opérations dans les Balkans, notamment lors de la désignation des cibles établies à partir de données fournies par des satellites-espions américains, ont

montré aux autres Européens que Washington s'impose des limites à ses échanges avec les alliés. Comme le note M. Boucheron dans son rapport, les Etats-Unis ne confient pas n'importe quel renseignement à n'importe quel interlocuteur. Ils pratiquent la rétention au nom du principe sélectif « for eyes only » (seulement pour les yeux) par lequel les Américains s'emploient à ne pas communiquer tout ce qu'ils savent.

Jacques Isnard



SOLDES

Le fauteuil Club à partir de 5 000 F

Bastille : 34, rue de Lappe - Tél. : 01.43.14.26.11
Nouveau : Marais 50, rue de la Verrerie - Tél. : 01.44.78.98.44
 11h - 20h du Lundi au Samedi

www.decoriafactor.com



CLUB MANHATTAN



CLUB CHURCHILL

Les destructions d'habitations palestiniennes par l'armée israélienne sont vivement critiquées

Une trentaine de constructions ont été démolies à Gaza et quatorze à Jérusalem-Est

Une incursion de l'armée israélienne mardi 10 juillet en zone autonome palestinienne, dans la bande de Gaza, et la destruction d'une trentaine

d'habitations, comme ce fut le cas la veille à Jérusalem-Est, où quatorze maisons palestiniennes avaient été démolies, ont suscité de vives cri-

tiques. Yasser Arafat les a qualifiées de « crime », Washington s'est dit « troublé » et l'Union européenne « vivement préoccupée ».

CE SONT près d'une trentaine d'habitations palestiniennes que des bulldozers de l'armée israélienne, protégés par des blindés, ont rasés mardi matin 10 juillet, dans le secteur de Rafah, en zone autonome, dans le sud de la bande de Gaza. L'incursion de Tsahal dans ce secteur qui est sous contrôle total de l'Autorité palestinienne a fait cinq blessés du côté palestinien et trois autres dans les rangs de l'armée israélienne, au terme d'un des plus violents affrontements depuis le début de la trêve, toute théorique, arrangée par Washington il y a près d'un mois.

L'armée israélienne a justifié cette « opération de génie militaire » par le souci de mettre fin aux tirs incessants vers des cibles israéliennes provenant de ce groupe d'habitations, qu'elle a présentées comme inhabitées, mais utilisées comme couverture par des Palestiniens armés. En fait, des dizaines de civils palestiniens, dont des femmes et des enfants, ont dû fuir en hâte ces habitations devant les bulldozers, avant de revenir chercher dans les décombres leurs effets personnels. Une douzaine de magasins ont également été détruits durant cette incursion.

Le gouverneur de Rafah, Abdallah Abou Samhadanah, a déclaré que le nombre de maisons démolies par Israël à Rafah s'élevait désormais à 125 et que 2 200 autres habitations ont été endom-

magées par des tirs d'artillerie israéliens. L'Agence des Nations unies pour l'aide aux réfugiés palestiniens, Unrwa, a installé une vingtaine de tentes près du secteur et fourni une aide d'urgence aux vingt-quatre familles dont les maisons ont été détruites. Le Comité international de la Croix-Rouge a annoncé pour sa part qu'une aide alimentaire allait leur être remise d'urgence. Les forces de sécurité israéliennes avaient procédé lundi à la destruction de 14 maisons construites « illégalement », selon elles, dans le camp de réfugiés palestiniens de Chouafat, à Jérusalem-Est (lire ci-dessous).

Pour le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, l'incursion israélienne et la destruction de maisons sont « un crime qui s'ajoute à tous ceux commis par l'armée israélienne ». « Nous allons

nous activer à tous les niveaux, arabe et international, pour faire cesser ces crimes », a-t-il déclaré à son retour d'Amman, où il venait de s'entretenir avec le roi Abdallah II. Ce dernier « a condamné la politique de destruction de foyers palestiniens par les autorités israéliennes et la poursuite d'implantations de colonies dans les territoires occupés », a-t-on indiqué de source autorisée dans la capitale jordanienne.

« UNE GRAVE PROVOCATION »

Les Etats-Unis, par la voix du porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher, se sont dits « profondément troublés par l'entrée des Israéliens dans des zones sous contrôle palestinien et la démolition de maisons palestiniennes à Jérusalem et à Rafah, ces derniers jours ». « Nous avons demandé un arrêt immédiat des démolitions de maisons palesti-

Rendre l'occupation du Golan « irréversible »

Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, a affirmé mardi 10 juillet qu'il fallait rendre « irréversible » la colonisation du plateau syrien du Golan annexé par Israël. « Il faut développer le Golan, sa population juive, ses colonies, afin de faire en sorte que cela devienne une réalité irréversible », a affirmé M. Sharon, qui effectuait une visite sur le plateau. Il a qualifié la colonisation du Golan de « l'une des plus belles réalisations et réussites de l'histoire du sionisme ».

M. Sharon a également indiqué qu'Israël était prêt à reprendre ses négociations avec la Syrie, mais « sans conditions préalables ». Israël occupe depuis juin 1967 le plateau du Golan, dont les Syriens réclament la restitution intégrale. Les négociations entre les deux pays sont interrompues depuis janvier 2000. - (AFP.)

« Ils ont détruit notre maison, c'est-à-dire tout ce que nous avons »

JÉRUSALEM

correspondance

Une masse, grise, informe, gît sur le lopin de terre à flanc de colline. Un tas de béton, de parpaings

REPORTAGE

Au camp de réfugiés de Chouafat, Oussama contemple, écœuré, les ruines de sa maison

et de barres de fer enchevêtrés ; c'est tout ce qu'il reste de la maison de Waël, d'Oussama, de Nahil, d'Ibtissam... une grande famille de trente-cinq personnes, dont vingt-quatre enfants. Ils vivaient tous là, dans ce bâtiment de cinq étages, à Chouafat. Dimanche 8 juillet dans la soirée, ils ont reçu l'avis de démolition donné par la mairie de Jérusalem, pour « construction illégale ». Lundi matin, les bulldozers attaquaient. Quatorze maisons ont été détruites. Onze autres doivent l'être d'ici peu.

« D'habitude, il y a un délai de soixante-douze heures entre l'avis et l'exécution. Cette fois, ils ne nous ont même pas laissé vingt-quatre heures pour nous retourner. On a appelé un avocat, mais il était trop tard pour pouvoir faire des démarches auprès de la justice », explique Nahil, le seul des sept hommes de la famille qui a un vrai tra-

vail à temps plein. Oussama, un de ses frères, maçon, construisait la maison. « Elle faisait trois étages, on en avait ajouté deux, mais il y avait encore beaucoup de travail. »

Il rêvait de voir ses sept enfants faire des études, avoir une vie différente de la sienne. Mais, depuis lundi, il n'y croit plus. « Ils ont détruit notre maison, c'est-à-dire tout ce que nous avons, parce qu'en face le promoteur n'arrive pas à vendre. Il paraît qu'on leur gâche la vue ! », dit-il, écœuré. En face, à moins de 500 mètres, de l'autre côté du vallon, se dressent de jolies maisons en pierre de Jérusalem, bien alignées. C'est la dernière tranche des lotissements de Pisgat Zeev, une banlieue au nord de Jérusalem, construite dans une zone occupée par Israël depuis 1967. Interrogé sur la légalité de la construction de leur maison, Waël, révolté, s'exclame : « Légal ? Ici, c'est un camp de réfugiés, alors qu'est-ce qui est légal ? » « Et ça, dit-il en pointant du doigt Pisgat Zeev, vous croyez que c'est légal ? Vous croyez qu'ils [les Juifs] vivent

dans ce pays légalement ? Vous croyez que c'est leur pays ? »

Waël, Oussama, leurs frères et sœurs sont nés dans le quartier juif historique de la Vieille Ville de Jérusalem. Durant la guerre de 1948, il avait été occupé par les Jordaniens qui en avaient chassé les habitants juifs. Après la guerre des Six Jours, en 1967, les Juifs s'y sont réinstallés et, cette fois, ce sont les Arabes qui ont dû partir.

CONSTRUCTIONS ILLÉGALES

Le camp de réfugiés de Chouafat a été créé, au nord de la ville, pour les accueillir. Le développement de la population aidant - 25 000 habitants aujourd'hui au lieu de 15 000 en 1967 - et les plans de développement urbain ayant négligé la partie palestinienne de la ville, les constructions illégales se sont multipliées. D'après certaines estimations, Shimon Pérès, plusieurs députés et conseillers municipaux ont critiqué les démolitions. Certains

ont souligné la politique discriminatoire de la mairie, rappelant son laxisme dans le contrôle des constructions illégales de Jérusalem-Ouest. Ils faisaient référence à l'affaire du Salon de Versailles qui s'est écroulé en mai, alors que s'y tenait un mariage, faisant 23 morts et plus de 400 blessés. Le député du Meretz Mussi Raz s'est étonné qu'à Chouafat les constructions illégales soient détruites en vingt-quatre heures alors qu'à Jérusalem-Ouest la municipalité préfère attendre qu'elles s'effondrent.

Oussama, qui a fait six ans de prison, de 1988 à 1994, pour avoir participé à la première Intifada, n'a plus qu'un espoir : voir les Juifs s'en aller. « Quand je suis sorti de prison grâce aux accords d'Oslo, j'ai cru à la paix. Mais, aujourd'hui, c'est fini. Comment voulez-vous que j'y croie après avoir vu cela. Il n'y a pas de place pour deux ici. Les Juifs disent toujours qu'on veut les mettre à la mer. Un jour ça viendra. »

« L'Union européenne pour sa part, se disant « vivement préoccupée » par les démolitions d'habitations palestiniennes, a « appelé les autorités israéliennes à mettre fin immédiatement à ce genre d'activités, qui ne peuvent que compliquer davantage les efforts de la communauté internationale et des parties elles-mêmes dans la recherche d'une solution de sortie de crise ». L'UE a « exhorté toutes les parties à prendre leurs responsabilités et à s'abstenir de tout propos et de tout acte unilatéral susceptible d'être interprété comme une provocation ». - (AFP, Reuters.)

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Un policier a été tué dans un attentat à Madrid

MADRID. L'explosion d'une voiture piégée a causé, mardi 10 juillet, la mort d'un policier âgé de trente-quatre ans, Luis Ortiz de la Rosa, et a provoqué une dizaine de blessés dans le quartier Aluche au sud-ouest de Madrid. La déflagration s'est produite à proximité d'une annexe du ministère de la justice. Le policier a été déshabillé par la charge, estimée à 40 kilos d'explosifs, alors qu'il faisait évacuer les abords du bâtiment. Les auteurs de l'attentat avaient prévenu la police quarante-cinq minutes avant l'explosion affirmant parler au nom de l'organisation séparatiste basque ETA. Cette action terroriste intervient à la veille de la formation du nouveau gouvernement autonome basque par les nationalistes modérés du Parti nationaliste basque (PNV) vainqueurs des élections du 13 mai. Le porte-parole du PNV, Inaki Anasagasti, a estimé que l'ETA « n'obtiendra rien ainsi, sinon montrer qu'il n'est qu'une bande d'assassins qui tuent pour tuer ». L'ETA a assassiné trente-deux personnes depuis l'abandon de la trêve en décembre 1999. - (AFP.)

Le chef de la diplomatie espagnole ne sera pas inculpé

MADRID. Le collège des procureurs de Madrid a décidé, mardi 10 juillet, de ne pas inculper le ministre espagnol des affaires étrangères, Josep Piqué, pour des délits présumés d'enrichissement illégal, abus de biens sociaux et fraude fiscale dans l'affaire de l'entreprise chimique Ercros. Le procureur général de l'Etat, Jesus Cardenal, a en conséquence indiqué qu'il ne demanderait pas l'inculpation du ministre. Le collège a cependant recommandé que le ministre soit entendu comme témoin en sa qualité d'ancien membre du Conseil d'administration de la société.

L'affaire concerne la vente par Ercros de sa filiale pétrolière Ertoil pour 250 millions d'euros à la holding luxembourgeoise GMH en 1991. Cette somme a d'abord été encaissée par Ercros, puis a disparu des caisses de l'entreprise vers une destination qui demeure inconnue. M. Piqué, ministre de l'Industrie et porte-parole du gouvernement espagnol de 1996 à 2000, puis chef de la diplomatie depuis un an, occupait à l'époque de la vente d'Ertoil un siège au conseil d'administration d'Ercros. - (AFP.)

Accord sur la transition au Burundi sous la médiation de Nelson Mandela

PRETORIA. Le chef de l'Etat du Burundi, Pierre Buyoya, restera le président de ce pays durant les premiers dix-huit mois de la période de transition prévue par l'accord de paix avec pour vice-président Domitien Ndayizeye, secrétaire général du principal parti hutu, le Frodebu, a annoncé, mardi 10 juillet, le médiateur de paix au Burundi, Nelson Mandela, à Pretoria, à l'issue de consultations marathons avec les représentants de dix-neuf parties. Pour les dix-huit mois de la période de transition, le président - qui devra être un Hutu - et le vice-président, un Tutsi, restent à désigner. Une nouvelle réunion est prévu pour le 23 juillet à Arusha (Tanzanie), pour élaborer les modalités d'application de l'accord. - (AFP, Reuters.)

Difficiles négociations

sur le processus de paix irlandais

WESTON PARK. Les groupes armés protestants et leurs vitrines légales ont retiré, mardi 10 juillet, leur soutien au processus politique né des accords de paix de 1998, tandis que les républicains haussaient le ton dans les négociations de Weston Park (centre de l'Angleterre). Ces revers sont survenus alors que le premier ministre, Tony Blair, et son homologue irlandais, Bertie Ahern, ont cherché à arracher d'ultimes concessions aux partis nord-irlandais, après deux jours d'entretiens dans un château du Staffordshire, près de Birmingham.

Les négociations, ont repris mercredi, mais selon le porte-parole de Bertie Ahern « l'atmosphère était parfois assez tendue et on est loin de faire des progrès décisifs ». Dans ce contexte, le chef du Sinn Féin - l'aile politique de l'IRA, Gerry Adams, a estimé « que le problème des armes, quels que soient les groupes armés qui les possèdent, y compris les forces de l'Etat, sera résolu avant l'échéance de six semaines ». - (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **MAROC** : l'ex-agent secret Ahmed Boukhari, auteur de révélations dans l'affaire Ben Barka publiées en France et au Maroc, sera entendu, le 19 juillet par le juge d'instruction Jean-Baptiste Parlos « en qualité de témoin sur les faits reprochés à X des chefs d'homicide volontaire et complicité ». « C'est une très bonne nouvelle. Mon père a bien sûr l'intention de répondre à la convocation du juge », a confié mardi 10 juillet Karim Boukhari, fils de l'ancien agent secret. - (Reuters.)

■ **ALGÉRIE** : cinq enfants et leur père ont été assassinés par un groupe armé dans la nuit du lundi 9 au mardi 10 juillet à Oued Lili près de Tiaret (340 km à l'ouest d'Alger). Le sixième enfant de la famille, une fille, a été enlevée. Des éléments du Groupe islamique armé (GIA) d'Antar Zouabri opèrent dans cette région. En moins d'une semaine, les groupes armés ont tué plus de trente personnes dans des attentats, selon des bilans de presse et des services de sécurité. - (AFP.)

■ **IRAK** : l'Irak a commencé à pomper du pétrole après une interruption de cinq semaines, a déclaré mardi 10 juillet le porte-parole de l'ONU, Fred Eckhard. L'Irak exporte quelque 2,2 millions de barils par jour par les terminaux de Mina El Bakr (Golfe) et de Ceyhan (Turquie), sous strict contrôle de l'ONU, dans le cadre du programme humanitaire « pétrole contre nourriture », en vigueur depuis décembre 1996. La reprise des exportations pétrolières intervient après l'accord donné par Bagdad à une extension de cent cinquante jours de ce programme, a dit M. Eckhard. - (AFP.)

■ **ÉTATS-UNIS** : un tribunal fédéral de New York a condamné, mardi 10 juillet, le Tanzanien Khalif Khamis Mohamed à la prison à vie sans possibilité de libération pour son implication dans l'attentat contre l'ambassade américaine de Dar es-Salaam en 1998, qui avait fait onze morts. Khalif Khamis Mohamed est l'un des quatre membres du réseau du milliardaire d'origine saoudienne Oussama ben Laden reconnus coupables en mai par le tribunal new-yorkais pour leur participation aux attentats anti-américains en Afrique, le 7 août 1998, qui firent 224 morts, dont 12 Américains. - (AFP.)

CORRESPONDANCE

Une lettre de Vladimir Senko

À LA SUITE de la publication dans *Le Monde* du 3 juillet de l'article intitulé « Des "escadrons de la mort" dénoncés en Biélorussie », l'ambassadeur de Biélorussie à Paris, Vladimir Senko, nous a fait parvenir une lettre dont voici des extraits :

« Ces allégations infondées et scandaleuses portent atteinte à l'image de la République de Béla-

rus (Biélorussie), qui construit un Etat de droit et applique les règles démocratiques. » « Je ne partage pas les assertions de l'auteur de cet article, qui prédit la disparition imminente du Bélarus comme un Etat indépendant. Les processus d'intégration entre le Bélarus et la Russie reflètent la volonté des peuples (...) à avoir une union plus étroite. »

eSEC.edu/

ESEC

Diplôme homologué par l'État

images / cinéma / numérique / sons /

assistants de réalisation et assistants de production - assistants de post-production en montage analogique et virtuel - assistants aux effets spéciaux numériques

2 années d'études Stages professionnels

École Supérieure d'Études Cinématographiques

www.eSEC.edu/

01 43 42 43 22

21, rue de Cîteaux 75012 Paris

enseignement supérieur libre

« ARCHIVES DE LA TERREUR »

Dans le cadre de ce dossier, outre les trois dictateurs soupçonnés, le magistrat argentin souhaite également interroger Henry Kissinger, l'ancien secrétaire d'Etat américain, et l'ex-général Manuel Contreras, l'ancien chef de la DINA, la police secrète chilienne.

Christine Legrand

AFFAIRES Les juges du pôle financier et les policiers de la brigade financière ont procédé, mardi 10 juillet, aux premiers interrogatoires de proches de Jacques Chirac

dans l'affaire des billets d'avion payés en espèces. Maurice Ulrich, sénateur (RPR) et conseiller à l'Elysée, a été entendu, ainsi que l'actuel chef de cabinet du président de la

République et deux autres collaboratrices. ● LE PROCUREUR DE PARIS avait confirmé le même jour – contre l'avis du procureur général – que les juges étaient compétents pour enten-

dre le chef de l'Etat ● L'ELYSÉE a fait savoir que M. Chirac ne répondrait à aucune convocation des juges. ● LA DROITE s'en est vivement prise à la justice. Les chiraquiens ont accu-

sé le procureur de Paris d'agir pour des « raisons partisans ». ● DEUX SYNDICATS de magistrats (USM et SM) ont apporté leur soutien à la démarche de M. Dintilhac.

Des proches de M. Chirac ont été entendus sur les voyages payés en espèces

L'Elysée a fait savoir, mardi 10 juillet, que le président de la République ne répondrait à aucune convocation des juges dans l'enquête sur les billets d'avion. Claude Chirac serait convoquée avant le 14 juillet, selon l'entourage présidentiel

LA CONTROVERSE juridique et l'enquête judiciaire progressent désormais en parallèle, dans l'affaire des voyages payés en argent liquide par Jacques Chirac et plusieurs de ses proches. A l'heure où le procureur de la République à Paris, Jean-Pierre Dintilhac, annonçait, mardi 10 juillet dans l'après-midi, la teneur de ses réquisitions, aux termes desquelles il estimait – contre l'avis du procureur général – les juges d'instruction « compétents » pour interroger le chef de l'Etat en qualité de « témoin assisté », se tenaient, au siège de la brigade financière et au pôle financier du tribunal de Paris, les premiers interrogatoires des collaborateurs de l'Elysée. L'Elysée avait, entretemps, annoncé dans un communiqué lapidaire, que M. Chirac ne déférerait à aucune convocation, « qui serait contraire au principe de la séparation des pouvoirs comme aux exigences de la continuité de l'Etat ».

Convoqué par les juges, le sénateur (RPR) Maurice Ulrich, ancien directeur du cabinet de M. Chirac à Matignon, de 1986 à 1988, aujourd'hui conseiller à l'Elysée, a été questionné durant près de deux heures, ainsi que l'indiquait *Le Figaro*, mercredi 11 juillet. Les policiers avaient auparavant entendu Annie Lhéritier, l'actuelle chef de cabinet du président de la Répu-

blique, ainsi que Marianne Hibon, la secrétaire particulière de M. Chirac, et celle de M. Ulrich, Brigitte Monerat. Tous quatre comptaient parmi les membres du cabinet de M. Chirac à l'Hôtel de Ville de Paris durant la période visée par l'enquête sur les achats de billets d'avion, soit entre 1992 et 1995.

Maurice Foulatière. Ce dernier avait relaté aux enquêteurs les conditions dans lesquelles des « enveloppes » contenant des billets de banque étaient apportées à l'agence par « des porteurs de la Mairie de Paris ». Il expliquait que les arrivées de fonds lui étaient régulièrement annoncées par les « secrétaires

particulières de M. Chirac » et celle de M. Ulrich – citant à ce propos les noms de Annie Lhéritier et de Marianne Hibon et celui de Brigitte Monerat.

Annoncée mercredi par *Le Canard enchaîné* – sans précision de date –, la convocation de Claude Chirac, fille et conseillère en communication du chef de

l'Etat, paraît elle aussi à l'ordre du jour. Celle-ci n'aurait en fait « reçu », au sens strict, aucune convocation : par souci de discrétion, des « contacts » auraient été établis par téléphone avec les juges, et ceux-ci l'auraient verbalement convoquée. Son audition – en qualité de simple témoin – devait avoir lieu « avant le 14 juillet », a indiqué au *Monde* une source proche de la présidence.

Aucune information n'avait filtré, en revanche, au sujet de Bernadette Chirac, dont la convocation restait hypothétique, mercredi – certains proches du président laissant entendre qu'elle serait ressentie à l'Elysée comme « une déclaration de guerre » et qu'elle « se retournerait contre les juges ».

L'entourage présidentiel, de fait, compte désormais ouvertement sur un retournement de l'opinion face à un « acharnement des juges ». Si 64 % des personnes interrogées par l'institut BVA se déclaraient favorables à l'audition de M. Chirac par les magistrats saisis de l'enquête, les conseillers du président ont aussi observé que seuls 23 % des sondés estimaient son image dégradée par cette nouvelle affaire (*Le Monde* du 10 juillet). Après les premières convocations, les proches du président assuraient avec satisfaction que l'enquête semblait porter non

plus sur un total de 2,4 millions de francs de paiements en espèces – chiffre mentionné par les juges dans une ordonnance datée du 22 juin et adressée au procureur – mais sur un montant de 1,2 million apparemment imputable à la famille présidentielle et à leur entourage immédiat.

le procureur général Jean-Louis Nadal. Sollicité par les trois juges d'instruction sur la possibilité juridique d'une convocation du président de la République, M. Dintilhac avait informé M. Nadal, le 2 juillet, qu'il s'appropriait à leur répondre qu'ils étaient bel et bien « compétents » pour interroger M. Chirac en tant que « témoin assisté » – c'est-à-dire en présence d'un avocat et sans prestation de serment (*Le Monde* des 4 et 5 juillet). Le procureur général lui avait alors indiqué, le 9 juillet, qu'il jugeait son analyse « discutable » et contradictoire à la fois avec la jurisprudence du Conseil constitutionnel et les dispositions du code de procédure pénale (*Le Monde* du 10 juillet).

Mardi, au terme d'une semaine de réflexions, le procureur Dintilhac a finalement annoncé qu'il passait outre l'avis de son supérieur et affirmé, dans des réquisitions versées au dossier d'instruction, la « compétence » des juges pour questionner le président. Le chef du parquet a cependant indiqué, dans un communiqué, qu'il avait « demandé aux magistrats en charge de ce dossier de rendre une ordonnance au vu de [ses] réquisitions » afin de permettre, quelle que soit leur décision finale, la saine de la Cour de cassation, qui pourrait seule trancher avec autorité « les divergences juridiques » autour du statut pénal du chef de l'Etat.

« Dans l'hypothèse où ils [les juges] se déclareraient incompétents, contrairement à mes réquisitions, je serais alors en mesure de faire appel, a déclaré M. Dintilhac. Dans le cas contraire, il appartient au procureur général, s'il l'estimait souhaitable, soit de faire lui-même appel de l'ordonnance des juges d'instruction, soit de me donner des instructions écrites aux mêmes fins. » Cette alternative ouvre la voie à la saisine de la Cour de cassation, qui pourrait, d'ici à la fin de l'année, statuer sur ce que le procureur qualifie d'« importante question ».

La haute juridiction, qui ne s'est jamais prononcée jusqu'à présent sur ce débat, devrait d'ailleurs être saisie d'un dossier au travers duquel elle pourrait émettre une jurisprudence : dans l'enquête sur la Sempap, société d'économie mixte de la Ville de Paris, chargée de travaux d'imprimerie, la cour d'appel a rejeté, le 29 juin, une demande d'audition de M. Chirac en soulignant l'impossibilité, pour des juges d'instruction, d'effectuer « tout acte d'instruction visant le président ».

Cécile Prieur

Hervé Gattegno

Les divergences d'appréciation des magistrats sur l'immunité du chef de l'Etat

DEPUIS que le nom de Jacques Chirac est apparu dans plusieurs affaires, la justice pénale a été appelée, à au moins quatre reprises, à se prononcer sur la question de sa compétence pour instruire des faits commis par le président de la République avant son entrée en fonctions. Pour en décider, les magistrats se sont référés à la décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier 1999, qui précisait que « la responsabilité pénale [du président de la République] ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice ». Cela signifie que « toute poursuite devant les juridictions pénales ordinaires est suspendue pendant le mandat », ajoutait le Conseil constitutionnel dans un communiqué du 10 octobre 2000. Pourtant, en l'absence de jurisprudence de la Cour de cassation, qui n'a pas encore été saisie de la question du statut pénal du chef de l'Etat, les magistrats divergent sur l'étendue de l'immunité dont bénéficie le président pendant la durée de son mandat.

● La position du procureur de Paris. Saisi par les juges qui instruisent l'affaire des billets d'avion, Jean-Pierre Dintilhac a estimé, dans des réquisitions du 10 juillet, que les magistrats « étaient compétents » pour procéder à l'audition de Jacques Chirac en qualité de témoin assisté. Le magistrat estime en effet que si le président de la

République ne peut faire l'objet d'aucune poursuite, il peut cependant être entendu comme témoin assisté. Il affirme ainsi dans une note juridique rendue publique le 4 juillet, qu'« entendre une personne comme témoin assisté, même s'il existe des soupçons contre elle, ne constituant pas un acte de poursuite, c'est-à-dire une mise en cause de sa responsabilité pénale, le respect des dispositions de l'article 68 de la Constitution, telles qu'elles ont été interprétées par la décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier 1999, (...) autorise parfaitement un juge d'instruction à entendre le président de la République sous ce statut, dès lors que cette audition apparaît susceptible de contribuer à la manifestation de la vérité ».

● La position du procureur général de Paris. Supérieur hiérarchique de Jean-Pierre Dintilhac, Jean-Louis Nadal s'est opposé publiquement, lundi 9 juillet, aux conclusions de son subordonné. Dans un communiqué, il expliquait que l'analyse juridique du procureur « quant au principe même de la possibilité, pour une juridiction de droit commun, de procéder à l'audition du président de la République en qualité de témoin assisté [lui] paraît discutable ». Le procureur général souligne qu'« en l'absence de décision de la Cour de cassation, l'argumentation soutenue [lui] semble en contradiction avec le statut pénal du président de la Répu-

blique tel qu'explicité par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 22 janvier 1999 et avec le régime juridique applicable au témoin assisté tel que prévu par les articles 113-1 et suivants du code de procédure pénale ». Contrairement à M. Dintilhac, M. Nadal assimile le statut de témoin assisté à un acte de poursuite, qu'il estime inapplicable, en l'état des textes, au chef de l'Etat.

● La position de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris. Cette juridiction, saisie d'une demande d'audition en qualité de témoin de Jacques Chirac dans l'affaire de la Sempap, une imprimerie liée à la Mairie de Paris, a estimé, dans un arrêt du 29 juin, que les juges d'instruction étaient incompétents « en ce qui concerne des actes d'instruction visant le président de la République en exercice ». Cette décision se base sur une interprétation stricte de la décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier 1999, qui « s'impose aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles ». Ainsi, « en l'état du droit positif, tant l'article 68 de la Constitution du 4 octobre 1958 que la décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier 1999, excluent la mise en mouvement, par l'autorité judiciaire de droit commun, de l'action publique à l'encontre d'un président de la République (...) et ce pendant la durée du

mandat présidentiel ». Cet arrêt a été frappé de pourvoi et devrait être examiné avant la fin de l'année par la Cour de cassation.

● La position de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles. La cour d'appel a été saisie de la question de savoir si le juge de Nanterre, Patrick Desmure, qui enquête sur l'affaire des emplois présumés fictifs du RPR, pouvait instruire de faits visant Jacques Chirac. Dans un arrêt du 11 janvier 2000, la cour a estimé que si « l'article 68 de la Constitution a pour effet d'édicter en faveur du président de la République pendant la durée de son mandat un privilège de juridiction interdisant tout acte de poursuite dirigé à son encontre », il « n'entraîne par contre aucune incompétence du juge d'instruction pour instruire sur de tels faits ». Cette décision, qui a suscité la perplexité, a placé le juge Desmure dans une impasse : il n'est pas dessaisi des faits visant Jacques Chirac mais il ne peut cependant faire aucun acte d'instruction contre lui. Cet arrêt n'a jamais pu être éclairci par la Cour de cassation, le procureur général de la Cour, Jean-François Burgelin, ayant refusé, le 23 août 2000, de soumettre le « cas Chirac » à la haute juridiction.

Les chiraquiens mettent en cause l'indépendance du procureur de la République Jean-Pierre Dintilhac

À PEINE le procureur de la République de Paris avait-il confirmé que les juges d'instruction étaient « compétents » pour procéder à une audition du président de la République que les principaux responsables du RPR se sont mobilisés. La présidente du mouvement, Michèle Alliot-Marie, a ainsi directement mis en cause le procureur Jean-Pierre Dintilhac, qui « persiste dans une attitude politique et dans une agitation pseudo-juridique entièrement tournée vers le bruit médiatique d'une procédure qu'il sait vouée à l'échec ». « On comprend mieux pourquoi, dès son arrivée, le gouvernement socialiste a tout fait pour l'imposer, en rupture avec les usages, à la place d'un procureur tout récent dans la fonction », a ajouté M^{me} Alliot-Marie.

Le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, a accusé le procureur d'entretenir « un tohu-bohu judiciaire incompréhensible et injustifiable ». « Pour celui qui fut le directeur de cabinet d'un ministre socialiste, on peut imaginer que cette précipitation, que cet entêtement, sont moti-

vés par des raisons partisans », a indiqué M. Debré. Même le président du groupe RPR du Conseil de Paris, Philippe Séguin, est sorti de la réserve qu'il s'impose depuis son échec aux élections municipales pour défendre le chef de l'Etat. « Aussi longtemps qu'un magistrat peut mettre les pouvoirs qu'il tient de la République au service de ses propres querelles, les Français ne sauraient avoir confiance en leur

justice. A cet égard, il faut comprendre que certains dysfonctionnements actuels risquent de discréditer gravement l'institution aux yeux de l'ensemble des citoyens », a affirmé M. Séguin dans un communiqué.

Renaud Dutreil, député (UDF) de l'Aisne et président de l'Union en mouvement, « se demande comment il est possible que M. Dintilhac s'engage dans une voie aussi

périlleuse sans bénéficier d'assurances sur le plan politique, notamment de la part du premier ministre ». Pour Henri Plagnol, député (UDF) du Val-de-Marne, la décision du procureur constitue « un véritable coup de force contre la Constitution qui appelle une mise au point du garde des sceaux ».

« UN PROBLÈME DE DROIT »

Selon François Bayrou, en revanche, « le président de la République ne doit pas être au-dessus de la loi ». Le président de l'UDF a expliqué, sur France 3, qu'« un problème de droit a été ouvert par une décision du Conseil constitutionnel il y a deux ans ». « Il faut trouver les formes respectueuses pour la fonction, mais nul ne peut être au-dessus de la loi », a ajouté M. Bayrou. Dans le même esprit, le trésorier de Démocratie libérale, Thierry Jean-Pierre, qui fut lui-même juge d'instruction, a suggéré que le président de la République reçoive les juges à l'Elysée, « loin des caméras ». « Le président de la République devrait être peu ou prou un justiciable comme les autres », a-t-il

ajouté. Mercredi, sur LCI, la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet (PCF), a estimé qu'« on ne peut pas effacer les choses tant que la justice n'a pas été au bout de son travail ». Sur RMC, Vincent Peillon, porte-parole du Parti socialiste, a invité le chef de l'Etat à « bouger ». « Le refus du président de la République de participer à la manifestation de la vérité est un refus que les Français comprennent mal (...). Tout cela, qui dure, serait terminé depuis longtemps si le président de la République, dans des formes qu'il a à choisir lui-même, avait considéré normal de faire part de ce qu'il sait à la justice de son pays », a affirmé M. Peillon, en soulignant la « forte responsabilité » du président de la République et de ses amis dans le débat politique actuel.

Une occasion de « bouger » est donnée à Jacques Chirac, lors de sa traditionnelle intervention télévisée du 14-Juillet. Patrick Devedjian, conseiller politique du RPR et ancien avocat de M. Chirac, a assuré à ce propos que le président serait « combatif ». « Jacques

Chirac s'est toujours expliqué devant les Français. Je pense qu'il le fera une fois de plus. Je pense d'ailleurs qu'il le fera avec pugnacité, parce qu'il est indigné par le mauvais procédé qu'on emploie contre lui », a affirmé M. Devedjian sur Europe 1. « Les juges ont pratiqué ce qu'on appelle l'autosaisine et, donc, ils sont dans la plus complète illégalité », a précisé par ailleurs le député des Hauts-de-Seine.

Un autre proche du chef de l'Etat, Jean-Pierre Raffarin, s'est déclaré confiant pour la prochaine intervention de M. Chirac, en rappelant que celui-ci avait « montré dans le passé qu'il savait se battre quand il était attaqué ». Interrogé sur LCI sur une éventuelle convocation, par la justice, de l'épouse et de la fille de M. Chirac, le président (DL) du conseil régional de Poitou-Charentes a jugé « regrettable que, sous prétexte qu'on ne peut pas attaquer le président de la République, on s'en prenne à sa famille ».

Jean-Louis Saux

Michel Roussin, ancien ministre (RPR) de la coopération « J'ai bien conscience que le silence que je m'impose en arrange plus d'un »

Mis en examen dans l'affaire des lycées d'Ile-de-France, l'ancien directeur du cabinet de Jacques Chirac à la Mairie de Paris dénonce la « partialité » des juges et prévient qu'il ne laissera « personne porter atteinte à [sa] probité ». Soupçonné d'avoir été celui qui passait l'argent liquide

servant à acheter les billets d'avion de M. Chirac, il affirme n'être « concerné ni de près ni de loin par cette dernière trouvaille des juges ».

« Depuis votre mise en examen dans l'affaire des lycées d'Ile-de-France, vous refusez de répondre aux questions des juges d'instruction. Votre avocat a déposé, le 22 mai, une requête demandant l'annulation de la procédure. Votre silence était-il une tactique ?

– Pas du tout. Le jour venu, je répondrai point par point, comme je l'ai toujours fait. Devant le juge Halphen [chargé de l'enquête sur les HLM de Paris], devant le juge Desmure [chargé de l'enquête sur le financement du RPR] et même devant la chambre régionale des comptes, j'ai toujours répondu sans faux-fuyant. Je n'ai pas pour habitude de pratiquer l'esquive et je n'éprouve aucune défiance de principe à l'égard de l'institution judiciaire. Mais dans l'affaire des lycées d'Ile-de-France, j'ai de nombreuses raisons de douter de l'impartialité de la juridiction d'instruction.

– Vous dénoncez la présence, parmi les juges chargés de ce dossier, de Marc Brisset-Foucault, qui était substitut du procureur à Créteil quand le juge Halphen vous avait mis en examen...

– J'ai été profondément choqué de la présence de ce magistrat parmi les juges chargés d'instruire ce dossier : il a été « mon » procureur – et un procureur particulièrement zélé ! – dans l'instruction du juge Halphen. Or cette précédente enquête est indissociable de la procédure en cours. En 1994, M. Brisset-Foucault accompagnait M. Halphen dans les perquisitions à mon domicile et au ministère de la coopération. Par la suite, il a été omniprésent durant l'instruction. A une exception près : lorsque mes avocats ont demandé un non-lieu en ma faveur – que le juge Halphen m'a accordé [en 1995] – il n'a pris aucune réquisition...

« Je me trouve ainsi confronté à cette situation paradoxale : je dépends d'un juge d'instruction censé instruire « à charge et à décharge » dans une affaire dont il a eu à connaître comme représentant de



MICHEL ROUSSIN

l'accusation. Comment pourrait-on dire que la question de l'impartialité n'est pas posée ? Tant qu'elle le sera, je garderai le silence.

– La logique aurait pu vous conduire à demander le dessaisissement du juge Brisset-Foucault. Or vous demandez tous les actes qui vous visent dans l'enquête sur les lycées. Ne peut-on pas, là encore, voir une part de tactique ?

– La revendication du droit à une justice impartiale relève-t-elle de la tactique ? Non. Les actes d'instruction dont je demande l'annulation ont été accomplis par un magistrat qui a manifesté, dans un passé récent, une conviction de culpabilité à mon égard, et cette conviction pèse forcément sur l'instruction d'aujourd'hui. J'ai d'ailleurs du mal à croire à une coïncidence : lorsque le juge Riberolles a voulu le renfort d'un autre magistrat, pourquoi a-t-on choisi celui-là ? N'est-ce pas justement parce qu'il avait connu, comme procureur à Créteil, une partie de l'affaire ? Et si l'on veut quand même croire à une coïncidence, il faut alors se poser la question : pourquoi ce magistrat n'a-t-il pas, de lui-même, refusé sa désignation dans ce dossier ? Si tel avait été le cas, mes interrogations, comme ma requête, seraient sans objet.

– Mais la partialité que vous dénoncez n'est-elle pas seulement théorique ? Pouvez-vous vraiment affirmer en avoir observé des manifestations concrètes ?

– Croyez-moi, j'ai pu en constater les signes tangibles. Les circonstan-

ces de mon incarcération, par exemple, ont été édifiantes : alors que la loi prévoit un « débat contradictoire » sur la détention, j'ai été stupéfait de voir, à l'instant où le dernier mot de mes avocats venait d'être prononcé, M. Riberolles saisir délicatement une feuille de papier posée sur son bureau : c'était l'ordonnance par laquelle il m'envoyait en prison, écrite à la main, déjà prête avant même que j'entre dans son cabinet ! Depuis, un climat malsain s'est instauré entre les juges et moi. M. Brisset-Foucault ne m'adresse pas la parole. Il semble toujours se cacher derrière son ordinateur... Mais hors ma présence, il se rattrape : la plupart des questions qu'il pose aux autres témoins ou mis en examen sont focalisées sur ma personne. J'ajoute qu'elles présentent comme des certitudes établies ce qui relève de présomptions ou de déclarations auxquelles je n'ai, pour l'instant, jamais pu répondre.

– De nombreuses déclarations concourent à vous présenter comme le pivot d'une répartition des fonds occultes en marge des attributions des marchés de lycées...

– Cette convergence – très récente – ne m'a pas échappé. Mais dans le contexte que je viens de décrire, comment s'en étonner ? Qui serait assez naïf pour ne pas voir que certains profitent de mon mutisme pour tenter de se dédouaner ? J'ai bien conscience que le silence que je m'impose en arrange plus d'un. En toute hypothèse, j'attendrai, pour m'expliquer, la réponse qui sera donnée à la requête de mes avocats.

– Vous avez évoqué votre détention. En gardez-vous une blessure ? Une rançune ?

– Personne ne peut oublier la brutalité du passage « de l'autre côté du miroir ». C'est un choc tel que l'on y perd même la notion de justice et d'injustice...

– Récemment interrogé par les juges, l'ancien trésorier du RPR Robert Galley a assuré que vous n'aviez « aucune responsabilité » dans le financement du RPR et

Le débat sur les fonds spéciaux embarrasse Matignon et divise la droite

M. Hollande souhaite accélérer la réforme

L'ÉLYSÉE avait vu juste : les fonds spéciaux sont un de ces sujets gluants qui finissent par coller aux doigts de tout le monde, à gauche, comme à droite. Lundi 9 juillet sur France 3, le premier ministre Lionel Jospin revêtit les habits du responsable de la « Mission France » face à « la légèreté » et à « l'hypocrisie » des responsables de l'opposition et rejette leur suggestion de suppression des fonds spéciaux. Dès le lendemain matin pourtant, lors du petit-déjeuner qui réunit les responsables socialistes à Matignon, François Hollande évoque la nécessité de proposer des mesures sur ces versements d'espèces dès la discussion du projet de loi de finances pour 2002.

Comme on n'échappera pas à un débat, mieux vaut l'anticiper, estime M. Hollande. D'autant que la question est d'ores et déjà posée par le député (PRG) Alain Tourret, qui a annoncé le dépôt d'un amendement de suppression des fonds secrets (Le Monde du 7 juillet). Mardi soir, devant le bureau national du PS, M. Hollande persiste : une première étape de la réforme des fonds spéciaux doit être franchie dans la loi de finances. Simple « principe de bon sens », observe-t-il.

A Matignon, on s'agace de ces fuites : « Il y a d'un côté le premier ministre et de l'autre le premier secrétaire du PS », observe-t-on sèchement, en affirmant que le gouvernement « ne fera rien dans la précipitation ». Dans l'entourage de M. Jospin, on souhaitait en effet réfléchir dans la plus grande confidentialité à une première réforme, qui pourrait notamment concerner le traitement des minis-

tres et de leurs collaborateurs, dont on supprimerait les primes en espèces pour les officialiser. Mais entre les appels officiels au sérieux et à la raison et la préparation dans l'urgence de mesures, il y a comme une contradiction...

A droite aussi, l'unité n'est qu'apparente. Les amis de François Bayrou ne cachent pas leurs réserves à l'égard de la proposition de loi de la droite. Tout en demandant « la suppression la plus vite possible » des fonds spéciaux, le président de l'UDF a lui-même jugé, mardi 10 juillet, sur France 3, qu'« il y a dans tout cela de la tactique ». « Je ne cosignerai pas la proposition de loi » de la droite, renchérit le député Hervé Morin (UDF, Eure), proche de M. Bayrou, qui dénonce la méthode. « Nous aurions voulu donner le sentiment de panique que nous n'aurions pas pu mieux faire ! Tout à coup, on s'appuie sur une instruction judiciaire pour condamner les fonds spéciaux. C'est la course à l'échafaud... », a déclaré au Monde M. Morin, délégué général chargé du projet de l'UDF.

Alain Madelin (DL) a ajouté un peu d'huile sur le feu, mardi 10 juillet. Invité de RTL, le président de Démocratie libérale a raconté que lorsqu'il est arrivé au ministère des finances en 1995, il avait adressé une lettre à Jacques Chirac et à Alain Juppé, alors premier ministre, « pour demander de supprimer ces rémunérations occultes ». « Hélas, je n'ai pas été écouté », a-t-il ajouté. Bref, c'est la cacophonie générale.

Clarisse Fabre
et Pascale Robert-Diard

L'avocat de l'ancien ministre demande l'annulation de l'instruction de l'affaire des lycées d'Ile-de-France

OBSTINÉMENT silencieux devant les juges de l'affaire des lycées d'Ile-de-France, Michel Roussin a lancé une contre-attaque sur le terrain de la procédure. Dans une requête déposée le 22 mai – soit un mois avant l'émergence de l'affaire des voyages de Jacques Chirac et de ses proches – devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, l'ancien ministre (RPR) de la coopération demande l'annulation de « tous les actes de procédure » qui l'ont concerné depuis la désignation, dans ce dossier, du juge d'instruction Marc Brisset-Foucault. La présence de ce dernier parmi les juges qui l'ont mis en examen porterait atteinte, estime-t-il, au « devoir d'impartialité » de la « juridiction d'instruction ». Auparavant substitut du procureur de Créteil (Val-de-Marne), ce magistrat avait été nommé au pôle financier du tribunal de Paris en septembre 1996 et appelé en renfort du juge Armand Riberolles dans l'enquête sur les marchés franciliens le 24 juin 1997. Or il avait pris part, au titre de ses précédentes fonctions, à l'instruction du juge Eric Halphen sur les HLM de Paris, dans laquelle M. Roussin avait été mis en examen, en 1994 – avant d'obtenir un non-lieu en 1995.

Soulignant que l'ancien substitut avait alors « rempli un rôle très actif » dans l'instruction conduite à Créteil, la requête recense les nombreux réquisitoires et procès-verbaux d'interrogatoires et de perquisitions signés par lui dans ce dossier. De cette accumulation, l'avocat de M. Roussin, M^e Pierre Haïk, conclut qu'avant d'être chargé de l'instruction des lycées d'Ile-de-France M. Brisset-Foucault a « nécessairement porté une appréciation sur la culpabilité de M. Roussin qui suffit à caractériser objectivement son manque d'impartialité » dans cette seconde procédure. Cette requête – dont

l'examen par la cour d'appel n'a pas encore été audiencé – pourrait, si elle prospérait, porter un coup à l'enquête des juges. Invoqué par M. Roussin dès son placement en garde à vue (Le Monde du 4 décembre 2000), l'argument avait en tout cas suscité l'embarras parmi les magistrats, au point d'entraîner la désignation d'un troisième juge, Renaud Van Ruymbeke, au côté des deux premiers.

Longue de 85 pages, la requête de M^e Haïk invoque en détail les décisions rendues par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) sur le fondement de l'article 6-1 de la Convention européenne relative à la Cour de Strasbourg en 1982 et 1984, elle rappelle que la juridiction européenne « considère qu'un juge qui, après avoir occupé au parquet une charge de nature à l'amener à traiter un certain dossier (...), se trouve saisi d'une même affaire comme magistrat du siège, n'offre pas les garanties d'impartialité requises ». L'avocat rappelle aussi que, sans remettre en cause le passage – fréquent en France – de magistrats du parquet vers le siège, certains arrêts européens ont souligné que le ministère public avait pour « finalité » d'« établir la culpabilité de celui qu'il croit (...) coupable » pour exclure la possibilité qu'un ancien membre du parquet intervienne « dans le cours ultérieur d'une affaire pénale relative à la même personne ».

La requête énumère, de fait, les nombreux actes auxquels M. Brisset-Foucault avait directement participé dans l'instruction du juge Halphen sur les HLM de Paris, tantôt visant explicitement M. Roussin, tantôt s'orientant vers les marchés du conseil régional d'Ile-de-France. Après

le départ de l'ex-substitut, relève même M^e Haïk, le juge de Créteil « a définitivement cessé d'instruire sur les faits relatifs aux marchés d'Ile-de-France », dont M. Brisset-Foucault devait être cosaisi, à Paris, quelques semaines plus tard.

Depuis, le dossier des juges parisiens a été alimenté par de nombreuses pièces issues de celui de Créteil. L'avocat y voit la preuve de « l'inévitable utilisation par M. Brisset-Foucault de la connaissance qu'il avait acquise du système dénoncé dans la précédente procédure en qualité de substitut du procureur » et conclut qu'« il n'existe pas de différence autre que purement procédurale » entre les dossiers de Créteil et de Paris, dont l'objet, dit-il, est « identique » : « instruire sur un système d'attribution de marchés publics passés (...) en vue de récolter des fonds permettant le financement du RPR notamment ».

S'il ne mentionne aucun précédent à la situation contestée de M. Brisset-Foucault, l'avocat cite un arrêt de la Cour de cassation qui avait, en 1996, estimé irrégulière la composition d'une cour d'assises où siégeait un magistrat ayant eu auparavant à connaître des faits soumis au jury en qualité de juge pour enfants. La haute juridiction avait alors invoqué le fait que ce magistrat avait été « à l'origine des poursuites » contre l'accusé, même s'il s'était borné à recueillir les déclarations de la victime et à les transmettre au parquet. Dans l'attente de la réponse de la cour d'appel, le défenseur de M. Roussin laisse augurer une longue bataille procédurale : si les juridictions françaises devaient repousser sa demande, prévient-il, la Cour européenne pourrait condamner la France, rendant possible « l'annulation de la procédure (...) et l'ouverture d'un nouveau procès ».

H. G.

ANNONCE LÉGALE PAR ORDONNANCE DU TRIBUNAL RÉCAPITULATIF DE L'ACTION EN JUSTICE COLLECTIVE EN INSTANCE, RÈGLEMENT PROPOSÉ ET AUDIENCE PORTANT SUR LE RÈGLEMENT

AUX VICTIMES DE LA PERSÉCUTION ANTISÉMITTE EN FRANCE ET À LEURS HÉRITIERS POUVANT AVOIR DES RÉCLAMATIONS À L'ENCONTRE DE BARCLAYS BANK OU DE J.P. MORGAN, RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE CES BANQUES EN FRANCE PENDANT ET APRÈS LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

Barclays Bank et J.P. Morgan & Co. ont consenti à payer respectivement 3.612.500 et 2.750.000 dollars américains en règlement des réclamations fondées en droit concernant leur conduite et celle de leurs prédécesseurs en France à l'époque de la Deuxième guerre mondiale.

Le Tribunal de district des États-Unis pour le district Est de New York (le « Tribunal ») tiendra une audience le 1er octobre 2001 afin de déterminer s'il convient d'approuver le règlement.

Notez que vous pouvez être inclus dans cette action en justice si vous avez la conviction que vous-même ou l'un de vos parents possédez des biens détenus par l'une de ces banques, même si vous n'avez aucun relevé de compte ou autre document justificatif.

REMARQUE: si vous ne savez pas exactement quelle banque détenait vos biens, veuillez NE PAS FAIRE DE DEMANDE ICI, mais adressez votre demande dans le cadre du Règlement contre les banques françaises, action distincte qui règlera les réclamations contre toutes les autres banques établies en France au cours de la Deuxième guerre mondiale, même si leur nom est inconnu. Pour de plus amples renseignements, allez à :

www.cis.gov.fr
www.wiesenthal.com

QUI EST INCLUS DANS LES RÈGLEMENTS

Vous serez autorisé à prendre part à l'action collective si vous pouvez prouver ou avez la forte conviction que vous-même ou un membre de votre famille (a) êtes de lignage juif et (b) possédez des biens détenus en France au cours de la Deuxième guerre mondiale, par :

(i) Barclays Bank (France) Ltd., Crédit Algérien, Bank Heine et Cie, Société Parisienne de Banque, Rothschild Frères, le courtier Guy de Reimpré ou certaines succursales de Lloyds Bank [dans ce cas vous pouvez prendre part à l'action collective contre Barclays]; ou

(ii) Morgan et Cie ou Guaranty Trust Co. of New York [dans ce cas vous pouvez prendre part à l'action collective contre J.P. Morgan].

COMMENT PARTICIPER

Si vous pouvez prouver ou avez la forte conviction que vous êtes en droit de prendre part à l'action collective contre Barclays ou J.P. Morgan, vous êtes prié d'envoyer le formulaire ci-joint pour recevoir la Notification postée, la Preuve de réclamation et d'autres renseignements sur les modalités de participation.

Si vous préférez ne pas attendre pour obtenir ces renseignements, ils sont disponibles sur Internet, aux sites suivants :
www.barclaysfrenchclaims.org
www.jpmorganfrenchclaims.org

Même si vous ne pouvez pas prouver que vous-même ou un parent possédez de tels biens, il est possible que certains des registres non publics qui seront consultés lors de la procédure de vérification des réclamations, établissent votre droit de prendre part à l'action en justice collective.

Un plan de répartition, décrit dans la Notification, a été proposé ; il prescrit le paiement intégral de la valeur actualisée, dans la mesure du possible, de tous les biens ayant été bloqués et non restitués.

Si le tribunal donne son approbation définitive au Règlement, un Plan de répartition sera adopté et les indemnités distribuées. Il est possible que certains requérants ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier d'une indemnisation.

SI VOUS DÉCIDEZ DE NE PAS PARTICIPER

Si vous pouvez prouver ou avez la forte conviction que vous êtes en droit de prendre part à l'action collective contre Barclays ou J.P. Morgan mais que vous ne désirez pas y participer ni être lié par les termes du règlement, vous devez vous exclure par envoi d'une lettre au Settlement Fund Administrator (Administrateur des fonds de règlement) avant le 17 septembre 2001. Dans ce cas, vous n'aurez PAS le droit de réclamer une partie des indemnités. Par ailleurs, si vous ne retirez pas votre nom, il vous sera interdit d'intervenir un procès à l'encontre de l'une ou l'autre de ces banques en rapport avec les litiges réglés.

COMMENT ADRESSER VOS COMMENTAIRES OU OBJECTIONS

Vous pouvez faire des commentaires sur les termes du règlement avant le 17 septembre 2001. La notification postée décrit les modalités de soumission des commentaires ou objections. Vous avez également le droit de comparaître à l'audience du 1er octobre 2001, en personne ou par l'intermédiaire de votre avocat, mais vous n'y êtes pas obligé.

QUI VOUS REPRÉSENTE

Le tribunal a désigné des avocats dans cette action juridique collective. Vous n'avez pas à payer ces avocats. Le tribunal autorisera le règlement de leurs frais et honoraires à partir d'un fonds séparé.

ENVOYEZ-MOI LA NOTIFICATION POSTÉE ET LA PREUVE DE RÉCLAMATION EN :

Anglais Français
 Hébreu Espagnol

Les biens de ma famille étaient détenus par :

[Nom spécifique de la banque établie en France lors de la 2ème guerre mondiale]

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

État/Province : _____ Code postal : _____

Pays : _____

Envoyer :

Settlement Fund Administrator
Barclays and J.P. Morgan Settlement
P.O. Box 9260, Garden City, NY 11530
États-Unis

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
0-800-914-842

www.barclaysfrenchclaims.org
www.jpmorganfrenchclaims.org

SANTÉ Le ministre délégué à la santé, Bernard Kouchner, a annoncé, mardi 10 juillet, que la DHEA aurait dorénavant le statut de médicament, et non plus de matière première, ce

qui devrait permettre de contrôler l'utilisation de cette molécule soumise présentée comme une hormone de jouvence. ● LES PREUVES DE L'EFFICACITÉ de la DHEA dans la lutte

contre le vieillissement sont « insuffisantes », selon l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps), qui met en garde contre les risques de cancers hormono-dépendants et les risques cardio-vasculaires. ● LES « COBAYES » qui ont testé la « pilule miracle » restent cependant sereins : « Qui ne risque rien n'a rien ! », justifie l'un d'eux. ● L'INDUS-

TRIE COSMÉTIQUE s'intéresse de plus en plus à cette molécule anti-vieillessement. L'Oréal fait ainsi des études afin de mettre sur le marché un soin rajeunissant d'ici un ou deux ans.

Le gouvernement souhaite contrôler l'usage de la DHEA

Cette hormone censée lutter contre le vieillissement ne sera plus considérée comme une matière première mais comme un médicament, délivré sur prescription médicale. « Tout ce qui contient de la DHEA sera désormais soumis à des contrôles stricts », précise l'Agence de sécurité sanitaire

BERNARD KOUCHNER, ministre délégué à la santé, a annoncé, mardi 10 juillet, que la DHEA (déhydroépiandrostérone, ou prastérone) aurait dorénavant le statut de médicament. Fondée sur le rapport d'un groupe d'experts ad hoc réunis le 3 juillet (lire ci-dessous), cette décision a été prise par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps), saisie le 3 mai par le ministre. Soulignant, selon M. Kouchner, qu'« aucun des bénéfices allégués n'était à ce jour démontré sur la base des données de la littérature mondiale », l'Afsaps a fait passer cette hormone de jouvence du statut de matière première à celui de médicament.

Loin de constituer une consécration, ce changement traduit la volonté des pouvoirs publics de renforcer l'encadrement sur la circulation et la commercialisation de cette substance. Tant qu'elle n'était qu'une matière première, la DHEA ne pouvait pas être interdite, car elle ne présente pas de dangers avérés (Le Monde du 12 avril). « Je n'allais pas interdire cette substance alors que nous ne disposons pas à l'heure actuelle de preuve formelle des risques qu'elle ferait courir, explique Bernard Kouchner.

Nous avons déjà assez d'interdits dans notre société et je préfère développer une pédagogie du risque. Plutôt que d'interdire le rêve, j'ai choisi de le sécuriser. »

A présent, « hormis une éventuelle dérogation décidée, cas par cas, pour des produits qui n'en comprendraient que de très faibles quantités, tout ce qui contient de la DHEA sera soumis à des contrôles stricts », affirme le docteur Philippe Duneton, directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé. La DHEA ne pourra être délivrée que comme « préparation magistrale », c'est-à-dire fabriquée spécifiquement pour une personne donnée par le pharmacien, et non pas sous forme de gélules préparées à l'avance. « Elle sera vendue uniquement en officine, sur prescription médicale, et fera l'objet d'un suivi de pharmacovigilance au cours duquel tout effet indésirable constaté chez une personne prenant le produit doit être notifié à l'Afsaps », précise-t-on au ministère de la santé.

L'application à la DHEA de la réglementation du médicament n'équivaut en rien à une autorisation de mise sur le marché (AMM), procédure à laquelle sont soumis, soit au niveau national, soit au



niveau européen, les laboratoires désireux de commercialiser un de leurs produits. « Actuellement, nous ne sommes saisis d'aucune demande, indique Philippe Duneton. Un dossier a été déposé auprès des autorités américaines dans l'indication du lupus », une maladie auto-immune souvent invalidante

(Le Monde daté 11-12 mars). Mais aucune demande n'a été déposée dans l'indication qui a le plus fait parler de la DHEA : la lutte contre le vieillissement. Dans ce domaine, le rapport de l'Afsaps est d'ailleurs plus que réservé : « Les experts ont considéré que, dans les études disponibles (...), les preuves

de son efficacité sont insuffisantes. Les propriétés prêtées à la DHEA n'ont pas été établies de façon indiscutable et des essais complémentaires doivent encore être menés », souligne le rapport de l'Afsaps. Comme il l'avait déjà indiqué au Monde, le professeur Etienne-Emile Baulieu, « père » de la DHEA, affirme aujourd'hui qu'il souhaite que la mise à la disposition de la DHEA « se fasse avec une procédure d'autorisation de mise sur le marché, comme pour tout médicament, même s'il s'agit en l'occurrence d'un nouveau genre de médicament, puisque le vieillissement n'est pas une maladie ».

Ce nouveau statut de médicament va, en revanche, donner une base réglementaire aux saisies douanières de DHEA commercialisée sans que soient respectées les dispositions régissant les médicaments. « Nous allons notifier aux différentes administrations concernées la modification du statut de la DHEA, affirme Philippe Duneton. Nous allons parallèlement développer l'information, tant en direction du public que des professionnels. Ces derniers vont recevoir dans les semaines à venir une information spécifique », ajoute le directeur général de l'Afsaps.

A partir des années 1980, les Américains ont peu à peu consommé de la DHEA sans que ses indications thérapeutiques soient scientifiquement validées et sans que les dangers sanitaires soient précisément connus. « Aux Etats-Unis, depuis 1994, la DHEA a été autorisée comme complément alimentaire,

« Je préfère développer une pédagogie du risque. Plutôt que d'interdire le rêve, j'ai choisi de le sécuriser »

Bernard Kouchner

ce qui a entraîné la commercialisation d'un produit non soumis à des normes pharmaceutiques au plan de la qualité, sans précision de dose ou de population-cible, précise le rapport de l'Afsaps. L'engouement du public français pour la DHEA, qui promet une « jeunesse éternelle », relayé par la pression des médias, a entraîné une utilisation qui semble désormais importante de ce produit qui peut être obtenu via Internet ou en préparations magistrales. »

En France, avant même d'avoir fait l'objet d'une expérimentation clinique, cette substance était vantée, depuis 1995, comme un médicament hautement efficace contre le vieillissement. Les achats via Internet auprès de sociétés installées aux Etats-Unis avaient commencé. En avril 2000, les professeurs Etienne-Emile Baulieu et Françoise Forette publiaient les résultats de l'étude intitulée « DHEAge » qu'ils avaient menée, mais, un an plus tard, le conseil national de l'ordre des médecins se montrait plus que réservé au sujet de l'utilisation de cette substance : soulignant que le produit était « encore en cours d'évaluation scientifique », il invitait alors les médecins à « ne pas répondre favorablement à la demande d'un patient dans l'intérêt de celui-ci, et en raison de la responsabilité engagée du médecin prescripteur en cas d'incident, même allégué, ou de poursuites ».

Paul Benkimoun et Jean-Yves Nau

Une efficacité thérapeutique incertaine et des risques sanitaires importants

LE RAPPORT sur la DHEA rédigé, à la demande de Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, sous l'égide de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps), fournit pour la première fois une analyse documentée sur les vertus et les dangers de cette substance.

En avril 2000, les auteurs de l'étude « DHEAge », Emile-Etienne Baulieu et Françoise Forette, avaient mis en avant, parmi les vertus attribuées à cette « pilule miracle », un réveil de la libido chez les femmes de 70 à 79 ans, ainsi qu'une « amélioration de l'état de la peau » et « une diminution de la dégradation osseuse » chez celles de 60 à 79 ans. Aujourd'hui, l'Afsaps souligne que, « en ce qui concerne l'utilisation de la DHEA dans la lutte contre le vieillissement, les experts ont considéré que, dans les études disponibles, y compris l'étude DHEAge, les preuves de son efficacité sont insuffisantes. Les propriétés prêtées à la DHEA n'ont pas été établies de façon indiscutable et des essais complémentaires doivent encore être menés ».

Compte tenu des doses habituellement conseillées pour tenter de lutter contre le vieillissement – une posologie quotidienne

inférieure ou égale à 50 mg –, les experts ajoutent qu'« il n'a pas été observé d'effets indésirables cliniques majeurs ». Les effets secondaires les plus fréquents sont l'apparition d'acné ou de bouffées de chaleur. Deux éléments a priori inquiétants ont retenu leur attention. L'utilisation de la DHEA s'est accompagnée, dans plusieurs études, et même à faibles doses, d'une diminution des taux sanguins du « bon » cholestérol. « La DHEA est donc susceptible d'augmenter le risque de maladie cardio-vasculaire ». Et le métabolisme propre de la DHEA et sa transformation naturelle en hormone peuvent « favoriser ou aggraver les cancers hormono-dépendants ». « Ces risques potentiels sont susceptibles d'être plus importants en cas d'augmentation des doses ou de la durée du traitement. »

L'Afsaps considère aujourd'hui que l'utilisation de la DHEA « doit être assujettie à la réglementation du médicament » et qu'une information des professionnels de santé et du public doit être organisée. Dans l'attente, étant donné la médiatisation de la DHEA, l'Afsaps juge indispensable de souligner les points suivants.

● **Cancers** : la prise de DHEA « peut stimuler la croissance de cancers hormono-dépendants (prostate, sein, utérus) ».

● **Affections cardio-vasculaires** : le risque cardio-vasculaire potentiel, lié à une baisse de l'HDL cholestérol, observée dans plusieurs études, doit être pris en considération, notamment en cas de prise au long cours de DHEA.

● **Chez la femme ménopausée** : les traitements hormonaux substitutifs dits œstroprogestatifs, dont les bénéfices sont aujourd'hui démontrés, ne doivent « en aucun cas être abandonnés au profit d'un traitement par la DHEA, dont les effets sont incertains. Ces deux traitements ne doivent pas être associés pour éviter un surdosage en œstrogènes. »

● **Chez l'homme âgé** : il existe, en cas de prise de DHEA, « un risque potentiel de développement de cancer de la prostate ». « Pour toutes ces raisons, il ne peut être conseillé de prescrire la DHEA dans le cadre de la lutte contre les effets du vieillissement, quels que soient l'âge et le sexe. L'utilisation éventuelle de ce précurseur hormonal n'est donc pas justifiée en dehors des essais thérapeutiques ou de situations cliniques très particulières à

juger au cas par cas. » Sans préciser quelles sont ces situations cliniques « très particulières », l'Agence rappelle que la DHEA présente un intérêt potentiel dans le cas de troubles dus à l'insuffisance des glandes surrénales. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un programme de développement clinique avancé dans certaines affections, comme le lupus.

En toute hypothèse, la DHEA « nécessite une prescription et une surveillance médicale ». En l'absence de spécialité pharmaceutique ayant une autorisation de mise sur le marché, « la préparation magistrale [réalisée dans son officine par le pharmacien] reste possible, délivrable uniquement sur ordonnance ». L'Afsaps poursuit l'évaluation de la qualité de la DHEA actuellement proposée en France pour vérifier qu'elle est exempte de certaines impuretés potentiellement toxiques.

J.-Y. N.

★ **Le rapport scientifique de l'Afsaps est disponible sur le site de l'agence : <http://afssaps.sante.fr>**

Les « cobayes » affichent une impassible sérénité

DE L'AFFOLEMENT ? Non. Des regrets ? Encore moins. Les personnes qui se sont portées volontaires pour prendre de la DHEA dans le cadre de l'étude des professeurs

TÉMOIGNAGES

« Personne ne m'a obligée à participer. J'ai pris mes responsabilités. Inch Allah ! »

Etienne-Emile Baulieu et Françoise Forette (Le Monde du 17 mars) affirment n'être nullement ébranlés par les réserves de l'Afsaps.

La « molécule anti-vieillessement » pourrait stimuler la croissance des cancers dits « hormono-dépendants », en particulier ceux de la prostate, du sein ou de l'utérus ? Elle est contre-indiquée pour les femmes ménopausées qui suivent un traitement hormonal de substitution ? « Je le savais dès le début », confie Suzanne Aymars, soixante-dix-sept ans. « Cela avait été souligné à l'origine même de l'expérimentation », renchérit Robert Favier, soixante-dix-neuf ans, qui ajoute que les candidatures d'hommes sujets à des problèmes prostatiques avaient été écartées. Seuls les risques cardio-vasculaires mentionnés dans l'avis de l'Afsaps semblent avoir été méconnus jusqu'à maintenant. Ce qui n'empêche pas

les « cobayes » d'afficher une belle sérénité : « Nous avons été suivis de très près, l'expérience a été menée de façon très sérieuse, résume Paula Schmoll, soixante-douze ans. De toute façon, personne ne m'a obligée à participer à cette expérimentation. J'ai pris mes responsabilités. Inch Allah ! » « Qui ne risque rien n'a rien », ajoute Suzanne Aymars.

Le jeu en valait-il la chandelle ? « Indéniablement, répond Robert Favier. J'ai constaté une nette amélioration, de ma mémoire, notamment. » Sa « vigilance » a progressé ; c'est palpable dans les gestes de la vie quotidienne : il n'égare plus – ou bien moins souvent – ses clés, il se sent plus attentif lorsqu'il conduit. René Nogues, soixante-neuf ans, affirme, lui, qu'il a cessé de perdre ses cheveux ; il ne ressent plus de douleurs aux vertèbres cervicales. « Ce n'est pas un résultat spectaculaire, pondère-t-il, mais il est tout de même intéressant. » Bernard-Edgard Mercier, soixante-neuf ans, a, lui aussi, constaté que la chute de ses cheveux s'était ralentie ; aucune tache brune n'est apparue sur la peau de ses mains ou de son visage depuis qu'il prend de la DHEA. Quant à Suzanne Aymars, elle se sent « beaucoup moins « enrobée » par l'arthrose ». Elle endurait les pires difficultés pour se déplacer, après une opération aux hanches. « Maintenant, souligne-t-elle, je peux parcourir 4 à 5 kilomètres, à

petits pas, certes, mais sans ma canne, excepté les jours de pluie », car l'humidité réveille ses rhumatismes. Elle déplore juste quelques effets secondaires : ses ongles et ses cheveux croissent beaucoup plus vite qu'auparavant et elle doit manier la pince à épiler pour retirer le duvet brun qui pousse au-dessus de sa lèvre supérieure.

PAS DE LOUANGE BÉATE

Seule Paula Schmoll se dit « perplexé » sur les bienfaits de la DHEA. « Le processus de vieillissement ne s'est pas ralenti, rapporte-t-elle. J'ai même eu le sentiment qu'il s'est accéléré. » Cela étant, elle a l'impression « de ne pas avoir perdu de sa force musculaire », elle qui pratiqua de nombreux sports tout au long de son existence. « Compte tenu des trois années très dures que j'ai vécues sur le plan personnel, la DHEA m'a peut-être aidée à ne pas plonger », ajoute-t-elle. D'autres « cobayes », qui se sentent aujourd'hui plus gaillards, ne versent pas pour autant dans une louange béate. « Mon état général se serait peut-être amélioré sans elle », tempère René Nogues. « Dois-je mettre à son crédit le bien-être général indéniable que je ressens aujourd'hui ? », s'interroge Robert Favier, qui confie aussi : « Je regretterais qu'à terme nous ne soyons plus approvisionnés. »

Bertrand Bissuel

L'industrie cosmétique parie sur l'hormone de jouvence

DANS LES PHARMACIES, Skin-Active Visage est en rupture de stock. Lancée en septembre 2000, cette crème, qui « reprogramme les fonctions jeunesse de la peau », selon son slogan, rencontre un « succès au-delà de ce qu'on pouvait imaginer », indique-t-on chez Delage Cosmétiques. La société a été créée par un laboratoire français, Mayoly Spindler, pour surfer sur la vague de l'hormone de jouvence. Le produit utilisé n'est pas de la DHEA pure, mais un dérivé de l'hormone humaine, « principal métabolite naturel de la DHEA », dit-on chez Delage. L'intérêt est double : le produit ne possède pas d'effets androgènes ; il devient donc un ingrédient cosmétique et ne relève pas d'une législation draconienne, celle du médicament.

Un autre laboratoire français, L'Oréal, numéro mondial du cosmétique, est sur les rangs. Le groupe était partenaire de l'étude du professeur Baulieu sur les effets de la DHEA sur la peau. 360 personnes de plus de 65 ans ont absorbé le produit et la moitié ont reçu un placebo. « Nous nous sommes aperçus au bout d'un an que la peau était plus souple, que le teint s'éclaircissait et que l'épiderme, qui s'affine avec l'âge, s'améliorait », se rappelle Patricia Pineau, directrice de la communication recherche du groupe L'Oréal. « C'est là que nous est venue l'idée d'appliquer de la DHEA

directement sur la peau. Cela aurait-il le même effet et dans le même temps ? ». Le groupe de cosmétiques a fait appel à sa filiale pharmaceutique, Galderma, qui est autorisée à réaliser des préparations à base de DHEA. Elles ont permis de mener des études cliniques qui ont montré, selon L'Oréal, les mêmes effets bénéfiques sur la peau, dans un délai plus rapide que pour la DHEA absorbée oralement. Depuis, L'Oréal travaille à la compréhension du mécanisme pour trouver les substances actives les plus efficaces. Apparentées à la DHEA, elles échapperont à la réglementation du médicament. Le géant pense pouvoir mettre un cosmétique-soin rajeunissant sur le marché d'ici un an ou deux.

À TOUTS LES PRIX

« Aux Etats-Unis, le produit est une folie. Les ventes sur Internet témoignent de l'engouement. La DHEA y a le statut de complément nutritionnel, ce qui permet toutes les utilisations », souligne M^{me} Pineau, comme à regret. Sur Internet, on trouve de la DHEA à tous les prix : de 7,90 dollars (6,61 euros) les 60 capsules de 25 mg sur un site américain à 22 euros sur un site francophone...

Les laboratoires Cooper et Distri B3, qui fournissent aux officines la matière première DHEA depuis quelques mois, s'inquiètent

de la réglementation qui se met en place autour de la pilule de jeunesse. Elle pourrait par exemple bloquer la vente de la DHEA pendant plusieurs mois. « Qui va prendre le risque de déposer une autorisation de mise sur le marché pour ce produit, alors que, découvert dans les années 1940, il n'est plus protégé par un brevet ? Le premier déposant qui aura fait toutes les études coûteuses pour démontrer son efficacité verra ensuite toute une flopée de concurrents lui emboîter le pas », s'inquiète le pharmacien responsable de la Cooper. La société signale « une demande régulière, de l'ordre d'une centaine de commandes de DHEA par semaine ».

« L'engouement est réel », déclare pour sa part Alain Montel, PDG de Distri B3, qui pense que la réglementation a du bon. « Elle peut permettre d'assainir le marché ; elle officialise la matière première dans la pharmacopée française et lui donne des lettres de noblesse. » La PME de Marseille, du haut de ses 25 salariés, vend 30 kg à 40 kg de DHEA par mois, quand ses plus grands produits sont livrés à raison de 300 kg à 400 kg. Mais la valeur de la DHEA est plus élevée : « Elle n'atteint cependant pas celle d'une huile essentielle de rose naturelle : 90 000 francs le kilo ! », note M. Montel, sans dévoiler le prix.

Véronique Lorelle

LE MONDE

diplomatique

DOSSIER

Etats-Unis : la tentation unilatérale

● Rêves d'empire
de l'administration Bush

● Les trois piliers
stratégiques
de Washington

● Les proconsuls

par Philip S. Golub
et Michaël T. Klare

Emeutes urbaines, violence sociale

Batailles équivoques contre le sida
OGM : enquête sur l'empire Monsanto
Le tabou du génocide arménien
hante la société turque

Quand les marchés s'effacent devant les réseaux

par Jeremy Rifkin

Vent d'autonomie sur les provinces malgaches
Au Liban, le clinquant de la modernité

En Algérie, lutte de clans, lutte de classes

Une justice pour appliquer les lois
La tyrannie douce de l'air conditionné
Inquiétant avenir pour le cinéma français

NUMÉRO DE JUILLET 2001

En vente chez
votre marchand de journaux

25 F - 3,81€

L'impossible réforme du programme de philosophie

Les innovations qui étaient prévues pour la rentrée sont devenues facultatives

La réforme du programme de philosophie, qui n'a pas été modifiée depuis 1973, devait entrer en vigueur à la rentrée 2001. Mais la partie la plus novatrice ne sera

que facultative, et le groupe de travail mis en place en 1999 a été dissous de façon anticipée. Les élèves verront sans doute peu de changements dans leurs cours.

DEUX ANS de travaux et un nouveau programme. Pourtant, à la rentrée, les élèves de terminale littéraire, scientifique et économique et sociale ne verront sans doute aucun changement dans les cours de philosophie. Après des mois de tergiversations et d'amendements, ce qu'il restait d'innovation est devenu facultatif. Les opposants, représentés notamment par l'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public (Apepp), ont donc préservé ce que, selon eux, la réforme, trop « orientée », mettait en péril : la liberté de l'enseignant.

Pourtant, l'enseignement de la philosophie, dont le programme est inchangé depuis 1973, est « en panne », constate l'Association pour la création des instituts de recherche sur l'enseignement de la philosophie (Acireph), favorable à la réforme. « Les effectifs des terminales littéraires ne tirent pas de réel profit de l'enseignement tel qu'il leur est dispensé », et les « difficultés criantes » de cet enseignement dans les séries technologiques « reste un sujet tabou, un cadavre dans le placard », résume l'Acireph. En outre, la réforme avait pour but de corriger l'évaluation faite au baccalauréat qui, comme le confirme une récente note interne de l'inspection générale, attribue aux élèves des notes inférieures à celles obtenues dans les autres disciplines, au risque de l'ériger en matière hasardeuse. Malgré l'« urgence » décrite par

certain, réformer cette discipline s'apparente fort au châtiment infligé à Sisyphé. Confiée en 1999 par Claude Allègre à Alain Renaut, professeur à l'université Paris-IV, la refonte des programmes de philosophie avait été approuvée par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) en juillet 2000, puis publiée le mois suivant au *Bulletin officiel*, pour une entrée en application en septembre 2001. Devant les protestations de certains professeurs, une consultation des 4 500 enseignants en philosophie de l'enseignement public avait cependant été organisée et des aménagements avaient été apportés début 2001 (*Le Monde* du 9 février).

Après validation par le Conseil supérieur de l'éducation le 3 mai, le directeur de l'enseignement scolaire, Jean-Paul de Gaudemar, avait adressé, le 31 mai, une lettre à tous les professeurs de philosophie, précisant que le programme amendé serait « mis en œuvre, comme prévu, à la rentrée 2001 ». « Des critiques continuent à s'élever mais il aurait sans doute été difficile d'obtenir à court terme un consensus sur quelque texte que ce soit », relève le courrier. Il propose en outre une « façon plus évolutive de concevoir les programmes » : une « commission nationale pluraliste » suivra l'application de la réforme, afin, notamment, de formuler des « recommandations sur [son] contenu et sur les modalités d'évaluation des élèves ».

Mais ces aménagements n'ont pas suffi à apaiser les détracteurs de la

réforme, qui ont réclamé, à la mi-juin, son retrait total et le « rétablissement des heures supprimées » (le nombre d'heures de cours passe de 8 à 7 en terminale littéraire et de 4 à 3 en terminale scientifique, cette 3^e heure s'effectuant en classe dédoublée). Certains professeurs franciliens ont même menacé de faire la « grève » de la correction des copies du baccalauréat, en les notant exclusivement entre 10 et 20. La Rue de Grenelle a fini par céder. Le 25 juin au soir, le ministère a annoncé par téléphone aux divers groupes d'opposants que la principale innovation de la réforme, les « questions d'approfondissement », seraient facultatives et mis fin de façon anticipée à la mission du groupe présidé par M. Renaut. Ce travail incombera désormais à Michel Fichant, professeur à Paris-IV, qui avait critiqué publiquement la réforme de son « prédécesseur ».

« CONCESSIONS DE TAILLE »

Aujourd'hui, les professeurs de philosophie favorables à la réforme réunis dans l'Acireph regrettent les « concessions de taille » qui ont été faites. Mais l'association appelle les enseignants « à appliquer intégralement le nouveau programme », aussi « imparfait » soit-il. « C'est la seule manière d'essayer d'avancer », conclut-elle en mettant tout son espoir dans les mesures d'accompagnement que mettra en œuvre la commission de suivi. « Celle-ci devra susciter des rencontres au niveau local pour que les professeurs de philosophie discutent et apprennent à travailler ensemble », souhaite son président, Jean-Jacques Rosat, maître de conférences au Collège de France.

Parallèlement, les attaques se sont concentrées sur la personne d'Alain Renaut. Le 12 juin, une trentaine de professeurs de philosophie de l'académie de Clermont-Ferrand a adressé au directeur des éditions Garnier-Flammarion un courrier lui indiquant qu'ils « éviteraient soigneusement » de recommander l'achat des œuvres de Kant, « dont la traduction et la présentation [ont été] confiées exclusivement à M. Renaut ». A la suite de cet appel au boycott, une pétition a été lancée afin de dénoncer « une démarche aussi foncièrement étrangère à la démocratie qu'à la philosophie ». Quatre-vingts professeurs, intellectuels ou chercheurs, parmi lesquels Jacques Bouveresse, André Comte-Sponville, Olivier Duhamel, Luc Ferry, Alain Finkielkraut, Gilles Lipovetsky, Joël Roman, Claudine Tiercelin, Philippe Raynaud et Alain Touraine, ont d'ores et déjà apporté leur signature.

Marie-Laure Phélippeau

► www.lemonde.fr/education

Ce qui reste de la réforme

Depuis 1973, le programme de philosophie était une simple liste de notions et d'auteurs. La refonte pilotée par M. Renaut définissait un programme à la fois plus construit et plus léger, qui devait permettre de mieux évaluer les élèves au baccalauréat. Les opposants à la réforme dénoncent un « catéchisme » qui bride la liberté de l'enseignant.

● **Les notions.** La réforme initiale associait systématiquement deux notions : « histoire et progrès », « le désir et le besoin », « langage et communication », « liberté et déterminisme ». Accusées de « prédéterminer le contenu des cours et de l'examen », un grand nombre d'entre elles sont redevenues des notions isolées. Seuls quelques couplages classiques perdurent : « nature et culture » ou « l'Etat et la société ».

● **Les « questions d'approfondissement ».** La réforme introduit de nouvelles notions, initialement baptisées « questions à ancrage contemporain ». Il s'agit

d'un « ensemble structuré de problèmes » liés aux « interrogations que suscite le monde contemporain » : « enjeux du progrès technique : prudence et responsabilité », ou « citoyenneté antique, citoyenneté moderne : la question de l'esclavage ». Ses détracteurs considèrent que ce programme cède « aux sirènes de la modernité » et limitent le questionnement philosophique : l'enseignement est réduit à une « histoire des idées », le rôle du professeur à celui de « consultant sur le monde contemporain ». Finalement, le nombre de questions a été restreint, et celles qui restent sont devenues facultatives.

● **La dissertation.** Pour favoriser la réussite des élèves, la réforme proposait de mettre l'accent sur la « technique argumentative ». Ses opposants critiquaient ce « technicisme » et invoquaient un risque de « standardisation ». La réforme insiste en définitive sur la « réflexion » et réaffirme l'importance de la dissertation.

Un courtier d'assurances licencié à cause d'une faute... de la justice

IL Y A PARFOIS loin des principes à la réalité pour le ministère de la justice. Jean-Claude Feitelsdin en fait la cruelle expérience, depuis maintenant plus de trois ans qu'il tente de faire reconnaître son préjudice par la chancellerie. Agent d'assurances et ancien cogérant d'une société à La Ferté-Macé (Orne), M. Feitelsdin a été licencié par ses associés, fin 1996, sur la base d'un courrier d'un procureur de la République, qui affirmait qu'il n'était plus habilité à exercer son métier – courrier dont le contenu s'est révélé être totalement erroné. L'erreur de la justice est manifeste, mais les services de la chancellerie ont d'abord refusé de l'admettre. Il a fallu toute l'obstination de M. Feitelsdin pour que le ministère accepte aujourd'hui d'envisager une indemnisation à l'amiable.

Les ennuis de M. Feitelsdin remontent à l'automne 1996, quand, après avoir soupçonné des pratiques illicites au sein de sa société, il a menacé de porter plainte contre ses associés. Ces derniers se sont alors tournés vers le procureur de la République d'Argentan, afin de vérifier son habilitation au courtage. Heureuse surprise : le magistrat leur a répondu, par courrier du 24 septembre 1996, que « le nommé Feitelsdin Jean Claude (...) n'est pas habilité à effectuer la présentation d'opérations d'assurance ». Le procureur avait consulté le casier judiciaire de M. Feitelsdin, sur lequel figurait encore une trace d'une ancienne condamnation. Las, l'affaire était amnistiée. Après avoir pris conscience de son erreur, le parquet a rectifié par lettre du 5 novembre. Mais le mal était fait : Jean-Claude Feitelsdin s'était déjà vu signifier son licenciement.

Pour le courtier, la facture est lourde : après quelques mois de chômage, il retrouve un poste, à près

de cinquante ans, mais a perdu son statut de cadre, 40 % de ses revenus et son nouvel emploi, en Bretagne, l'oblige à parcourir 160 kilomètres par jour. Il décide alors de réclamer une indemnisation à la chancellerie et écrit, le 4 mai 1998, à l'ancienne garde des sceaux, Elisabeth Guigou, pour faire reconnaître le préjudice qu'il a subi. Après maintes relances, la réponse des services judiciaires tombe, le 13 novembre 1998 : la chancellerie estime que le service public de la justice n'a pas commis de « faute lourde » et refuse l'indemnisation.

VERS UNE RÉPARATION FINANCIÈRE

Mais M. Feitelsdin n'en reste pas là. Il se tourne vers le médiateur de la République, compétent pour régler les litiges entre les citoyens et l'administration. A la différence de la chancellerie, le médiateur estime d'emblée qu'il existe bien « un lien de causalité directe » entre la lettre du procureur d'Argentan et le licenciement de M. Feitelsdin. Les réunions de conciliation se multiplient, mais la direction des services judiciaires refuse toujours d'admettre le préjudice. Il faudra l'avis positif de l'Inspection des services judiciaires et... une réunion de l'ensemble du cabinet d'Elisabeth Guigou pour qu'enfin, la chancellerie accepte, en avril, le bien-fondé d'une réparation financière.

« L'attitude du ministère a tout simplement été honteuse, s'insurge M. Feitelsdin. On s'est moqué de moi. Si je traitais mes clients de la sorte, cela ferait longtemps que j'aurais mis la clé sous la porte. » Amer, l'ancien courtier est toujours en conflit avec la chancellerie. Le ministère est prêt à lui accorder 250 000 francs d'indemnités quand lui en réclame près de 750 000...

Cécile Prieur

Le juge Fenech mis en examen dans l'affaire du trafic d'armes vers l'Angola

LE JUGE Georges Fenech a été mis en examen mardi 10 juillet pour « recel d'abus de biens sociaux » par les juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez dans l'affaire du trafic d'armes vers l'Angola. M. Fenech, substitut général à la cour d'appel de Lyon, est poursuivi pour avoir, en tant qu'ancien président de l'Association professionnelle des magistrats (APM), accepté pour le syndicat un chèque de 100 000 francs de la société Brenco (*Le Monde* du 21 décembre 2000). Pierre-Joseph Falcone, directeur de Brenco et mis en examen notamment pour « abus de confiance, abus de biens sociaux, trafic d'influence », avait souscrit 25 abonnements « de soutien » par an en 1998 et 1999 à la revue *Enjeu justice* de l'APM (2,2 % aux élections professionnelles de juin). Il avait réglé les abonnements par un seul chèque, le 7 octobre 1997, une somme importante au regard du budget annuel de l'APM évalué par M. Fenech « entre 180 000 et 200 000 francs ».

DÉPÊCHES

■ **SÉCURITÉ** : la validation, par le Conseil d'Etat, d'un arrêté imposant un couvre-feu aux mineurs de moins de treize ans à Orléans (*Le Monde* du 11 juillet) suscite des réactions partagées. Le bureau national du Parti socialiste a estimé, mardi 10 juillet, que la décision du maire d'Orléans relève de « la politique spectacle et risque donc d'être inefficace ». Le Syndicat de la magistrature dénonce « une fourrière pour enfants de pauvres », tandis que, pour SOS-Racisme, la décision « entérine une logique de ghettoïsation » des quartiers. A l'inverse, Xavier Chinaud, conseiller (DL) du 18^e arrondissement de Paris, a réclamé l'application du couvre-feu dans les quartiers sensibles de son arrondissement.

■ **JUSTICE** : le procureur de la République de Grenoble, Xavier Richaud, a décidé de faire appel de la relaxe prononcée envers Michel Tabachnik, lundi 25 juin, dans le cadre de l'affaire de l'Ordre du Temple solaire. Le chef d'orchestre franco-suisse a été condamné pour « participation à association de malfaiteurs ».

■ **Un médecin généraliste et un radiologue ont été condamnés en référé, mardi 10 juillet**, par le tribunal de grande instance de Marseille pour avoir, par des « fautes et négligences », retardé le diagnostic d'un cancer du sein chez une patiente. Ils doivent lui verser une provision de 500 000 francs.

■ **POLICE** : l'officialisation, par un décret du 6 juillet, du fichier de police STIC (système de traitement des infractions constatées, *Le Monde* du 7 juillet), a provoqué la colère du Syndicat de la magistrature, pour qui le STIC « bafoue les principes fondamentaux du droit ». Le Conseil national des barreaux (CNB) a, pour sa part, jugé certaines dispositions du décret « difficilement admissibles ».

Haut Comité de la Santé Publique

Le panier de biens et services de santé - 2 -

Du concept aux modalités de gestion

Rapport adressé à la Conférence nationale de santé et au Parlement

INSP

APPLUD-SODIS 120 p., 19 € - 124,63 F

Rapport du Haut Comité de la santé publique

Disponible en librairie ou auprès des Editions ENSP

Éditions ENSP

École nationale de la santé publique
CS 74312 - 35043 Rennes cedex
Tél. 02 99 54 90 98 - Fax 02 99 54 22 84
editions@ensp.fr - http://editions.ensp.fr

L'été, les villes mettent en scène leur histoire

Les spectacles historiques, qui remémorent le passé d'une cité ou d'une région, connaissent un succès croissant. Avec les visites théâtralisées de Caen ou les rondes de nuit de La Rochelle, une nouvelle approche se développe, qui allie circuit classique et mise en scène

CAEN

de notre envoyé spécial

Lorsque revient l'été et le temps des spectacles en plein air, les communes de France remettent à l'honneur leur histoire. Spectacles, défilés historiques, expositions... Depuis les années 1980, cette réappropriation de la mémoire locale participe à l'animation culturelle, tout en devenant un moteur du développement économique (*Le Monde* du 22 avril 1998). Le Moyen Âge, période-phare dans les expositions (*Le Monde* du 2 juin), l'est aussi pour nombre de communes qui organisent tournois de chevaliers, prises de châteaux et autres scènes de l'époque.

La cinéscénie du Puy-du-Fou a ouvert la voie, avant de devenir un modèle, en réunissant sur 16 hectares 850 acteurs et 70 cavaliers pour relater la vie désormais célèbre de « Jacques Maupilier, paysan vendéen ». Depuis 1986, à Ailly-sur-Noye (Somme), 650 acteurs animent « Le Souffle de la Terre », vaste fresque historique de la terre picarde. Pour la première fois cette année, à une moindre échelle, la communauté de communes de Roissy-Porte-de-France (Val-d'Oise), a présenté en juin, à Epiais-lès-Louvres, « Moi, Arnaud de Puisieux, templier ». Cette aventure, montée dans la cour d'une ferme, à deux pas des avions qui continuent de décoller des pistes de l'aéroport Charles-de-Gaulle, a remporté à chacune de ses six représentations un important succès. Une façon, pour cette communauté de 27 000 habitants, de retrouver le sens de l'histoire locale. Au total, la Fédération française des fêtes et spectacles historiques (FFFSH) présente, en 2001, 88 manifestations à travers toute la France.

Si certaines agglomérations bénéficient d'un cadre historique exceptionnel, comme Provins (Seine-et-Marne), qui vient de célébrer sa 18^e Fête médiévale, d'autres villes, qui ont souffert des deux conflits mondiaux, se lancent malgré tout dans l'aventure. Ainsi à Caen, révéler le passé historique de la ville, détruite à près de 80 % lors de la deuxième guerre mondiale, semblait une gageure. Mais depuis 1999, la ville, et plus précisément son office du tourisme, relèvent chaque été ce défi. « Il fallait, pour créer une animation touristique et culturelle dans un cadre très urbain et moderne, trouver une solution qui puisse mettre en valeur la richesse du patrimoine local. C'est alors que nous nous sommes inspirés d'une expérience découverte à La Rochelle », rappelle Didier Llorca, directeur de l'office du tourisme.

La Rochelle a été l'inspiratrice des visites théâtralisées de Caen. La ville organise depuis 1995, par

l'intermédiaire de son office du tourisme, la « Ronde de nuit ». A Caen comme à La Rochelle, ces représentations rencontrent un intérêt croissant auprès des habitants plus que des touristes : elles permettent aux Caennais, comme

La cinéscénie du Puy-du-Fou a ouvert la voie, avant de devenir un modèle

aux Rochelais, de redécouvrir des pans entiers, et très souvent ignorés, de leur histoire. Jean-Luc Labour, directeur de l'office du tourisme de La Rochelle, se souvient : « Le personnel de l'office cherchait un moyen original d'organiser les visites. C'est alors que nous avons

imaginé l'histoire du veilleur de nuit qui, au Moyen Âge, sillonnait la ville et connaissait les mille détours pour pénétrer dans certains lieux. »

Tous les jeudi soirs, du 29 juin au 6 septembre (la dernière se déroule le 15 septembre à l'occasion de la Journée nationale du patrimoine), la Ronde de nuit ouvre aux Rochelais des espaces parfois inconnus. Le veilleur escorte les visiteurs d'une salle basse dans l'une des tours de l'entrée du port à la chapelle d'un couvent, ou encore dans la cour d'un hôtel particulier. La ronde se termine dans un bunker de la deuxième guerre mondiale, en plein cœur de la ville. Chaque lieu est mis en scène. Pour répondre à l'affluence de plus en plus forte d'année en année, l'office du tourisme a lancé une nouvelle Ronde, celle des Lumières qui, chaque mardi, emmène les spectateurs au XVIII^e siècle rochelais.

A Caen, la ronde de nuit est devenue visite théâtralisée. Ou comment associer une mise en scène

à une visite culturelle classique, tout en « évitant la caricature de la reconstitution », comme le souligne Olivier Lopez, responsable de la troupe théâtrale Actea. Lors d'une promenade nocturne dans la ville – la nuit se fait plus compliquée et plus mystérieuse que le jour – un groupe d'une quarantaine de personnes, accompagnées par un guide, part à la découverte de la cité. Au détour d'une rue, perchés sur un balcon ou encore installés sous le porche d'une église, les visiteurs voient surgir des personnages qui relatent la vie de personnalités aussi diverses que Malherbe ou Piaf, et retracent les temps forts de la cité.

Ici, le travail de la mise en scène passe plus par la citation que par le costume d'époque. Les sept saynètes écrites par l'écrivain local Gilles Boulan évoquent tout à la fois « Les Mille et Une Nuits » traduites au XVIII^e siècle par un Caennais, Antoine Gallant, la rue Froide, haut lieu de la cité, ou l'épi-

sode de l'église Saint-Etienne, flot sanitaire sauvegardé pendant l'enfer des bombardements du débarquement de 1944. Ces épisodes sont introduits, certains soirs, par François Saint-James, guide et conseiller historique, qui émaille son récit de mille et une anecdotes sur l'ancienne Venise normande. Des 16 représentations de 1999 aux 28 programmées pour la saison 2001, les visites théâtralisées, qui devaient réunir cet été environ 1 200 spectateurs, bénéficient d'un budget de 200 000 francs et du soutien d'organismes locaux.

Les visites théâtralisées de Caen visent à donner, selon Didier Llorca, « une nouvelle image de la ville », hors de la référence de la cité détruite et meurtrie par la deuxième guerre mondiale. C'est aussi une façon, pour les habitants, de redécouvrir le passé lointain d'une ville dont la nouvelle maire, Brigitte Le Brethon (RPR), rappelle qu'elle possède « vingt-deux monuments classés et inventoriés et qui vient d'engager, pour les cinq ans à venir, 106 millions de francs pour la restauration du château de Guillaume le Conquérant ». Guillaume, devenu le nouveau messager culturel de la cité normande, celui qui lui permet de revendiquer les mille ans de son histoire.

Dominique Buffier

★ Office du tourisme de Caen, place Saint-Pierre, 14000 Caen. Tél. : 02-31-27-14-14. Adultes, 70 F (10,67 €); étudiants et demandeurs d'emploi, 50 F (7,62 €); gratuit pour les moins de 6 ans.

Office du tourisme de La Rochelle, place de la Petite-Sirène, Le Gabut, 17025 La Rochelle Cedex. Tél. : 05-46-41-61-55. Tarif unique, 45 F (6,86 €).

L'évocation vivante de l'Occupation entre au Mémorial de Caen

CAEN

de notre correspondant

« Les juifs ayant un poste de TSF doivent le remettre aux autorités... » Devant une Jeep du débarquement, dans une des salles du Mémorial de Caen, Camille et Marion déclament, avec gravité, des ordonnances des années 1940. « Il est interdit aux juifs de paraître en public sans porter l'étoile jaune. Il est interdit aux juifs... » Les visiteurs jettent à ces intruses un regard timide, avant d'arrêter quelques minutes leur cheminement historique. Les deux jeunes femmes, vêtues à la mode de l'époque, poursuivent la lecture d'une lettre adressée au directeur du camp de Drancy. Sous un panneau intitulé « Guerre mondiale, guerre totale », de petites histoires racontent ainsi l'Histoire.

A tour de rôle, toutes les heures, sept fois par jour et sept jours sur sept, dans les différentes pièces du Musée pour la paix, six comédiens de la troupe caennaise du Papillon noir interprètent quatre petites pièces de théâtre. Ils parlent des mesures contre les juifs, des restrictions et du système D pour se nourrir et se vêtir, de l'enfance sous l'Occupation, avec le texte d'un écolier caennais du 22 décembre 1941, en réponse à celui du maréchal Pétain aux écoliers de France le 13 octobre 1941.

10 000 SPECTATEURS PAR MOIS

« C'est difficile de jouer dans un tel espace, sans lumière, sans scène, témoigne Camille. Un musée n'est pas un lieu de théâtre, mais le contact avec le public est passionnant. Souvent, à la

fin des saynètes, des gens viennent nous dire, des larmes dans les yeux : "C'était ça." » Une ancienne déportée a tenu à nous montrer son matricule tatoué sur son bras. »

Après une expérience réussie en 2000, le Mémorial de Caen a décidé de renouveler l'opération théâtrale durant l'été, avec la même troupe de théâtre. « Outre l'originalité de la démarche, cela rend l'Histoire plus palpable, plus vivante. C'est ce côté proximité qu'apprécient les gens », explique la direction du Mémorial, qui estime le nombre de spectateurs à 10 000 par mois, soit une moyenne d'une cinquantaine de personnes par représentation.

Jean-Jacques Lerosier



donner au monde l'énergie d'être meilleur

EDF
Electricité
de France

Le révolté de Marmottan

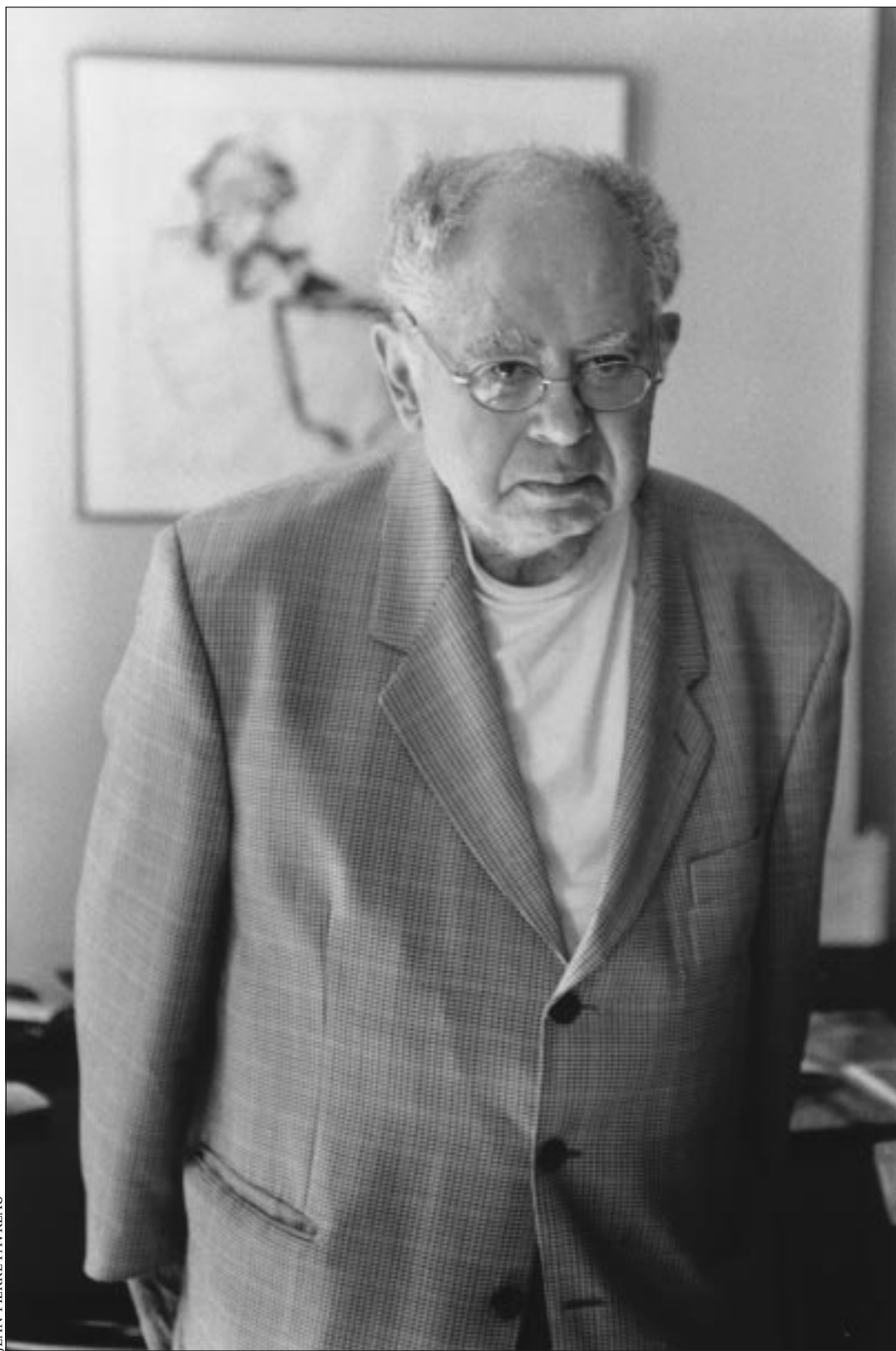
Il ne s'assiera plus derrière son vieux bureau, situé dans la pièce au fond du couloir, au premier étage du centre médical Marmottan, à Paris. C'est dans cette pièce sans luxe, dont les murs de couleur verdâtre témoignent éloquemment du passage du temps, que s'est achevée, avec son départ en retraite le 1^{er} juin, la carrière d'un pionnier de médecine humanitaire en zone urbaine. Pendant trente ans, le professeur Claude Olievenstein - « Olive », comme l'appellent ses familiers - a accueilli dans ce bâtiment de brique rouge des toxicomanes en perte de repères, ceux dont aucune autre structure médicale ne voulait au début des années 1970. Cela n'a pas été simple.

Quand le premier consultant se présente à Marmottan, le 25 juillet 1971, Claude Olievenstein n'y est installé que depuis quatre jours, avec une assistante sociale et une secrétaire. Ministre de la santé de l'époque, Robert Boulin a fini par accepter, contre l'avis du préfet de police, de confier à Claude Olievenstein les locaux désaffectés de l'hôpital Marmottan, rue d'Armaillé, à deux pas de la place de l'Etoile. Dès que la nouvelle est connue, des riverains de cette rue étroite du 17^e arrondissement de Paris protestent. Des plaintes pour tapage nocturne ont été déposées avant même l'ouverture du centre. Le projet voit malgré tout le jour, car les overdoses mortelles font la « une » des gazettes. La menace d'une fermeture reste cependant présente : « Nous nous demandons tous les six mois si nous n'allons pas fermer », continue de répéter le docteur Marc Valleur, qui a succédé au professeur Olievenstein comme directeur du centre en mars 2000.

« Marmottan était le dernier endroit où faire une carrière, mais le premier où les choses allaient dans le bon sens, se souvient Marc Valleur. La technique y passait après l'humanité. » Arrivé au centre en 1974, il y trouve un Claude Olievenstein « terriblement chaleureux et paternaliste, donneur de leçons et incroyablement séducteur. Comme j'étais ceinture noire de karaté, je l'intéressais, car face à certains cas difficiles il cherchait des gens qui n'avaient pas trop peur de la violence ». Les professionnels qui viennent à Marmottan s'engagent corps et âme. L'équipage a embarqué sur un vaisseau qui possède son livre de bord, *Le Cancan*, où sont inscrits jour après jour les événements et les humeurs. C'est un sacerdoce. Il fallait « travailler tout le temps, avoue Marc Valleur. Il n'y avait pas de grandes frontières entre la vie privée, les références thérapeutiques et le travail quotidien ». Non sans heurts, la vie commune s'organise entre les « clients », comme ils sont officiellement désignés, les « accueillants », anciens toxicomanes reconvertis dans la prévention, les infirmières, les médecins...

La drogue y est interdite. Mais pas toujours les excès. Marc Valleur se souvient d'une soirée bruyante où le vin rouge coulait à flots et des joints circulaient. Sur un tableau, avec des lettres magnétiques, les plus freudiens s'amusaient à composer une anagramme de Marmottan : « Mormattan ». Quand « Olive » débarque au petit matin, il se joint à la fête. Ce qui ne l'empêchera pas d'assurer, sérieux comme un pape, au responsable du dispensaire d'hygiène mentale, qui partage les locaux de l'ancien hôpital Marmottan, qu'il ne comprenait pas comment des gens de son équipe avaient pu ainsi se laisser aller et d'affirmer qu'il allait leur « passer un savon ». Bien entendu, il n'y eut pas de suite.

À début des années 1970, les livres de Claude Olievenstein sur la drogue, en particulier son best-seller *Il n'y a pas de drogués heureux*, le font connaître. Sa volumineuse couronne de cheveux dressée comme un défi au conformisme médical des années 1970, « Olive » s'impose à la télévision comme le contradicteur idéal des hommes politiques au discours sécuritaire. Eux voient dans les toxicomanes des délinquants, des dangers publics ; lui insiste sur une approche de clinicien, mais n'oublie pas de citer comme moteur la recherche du plaisir. Pourfendant, il y a quinze ans, les thèses répressives du projet de loi sur la drogue présenté par le garde des sceaux Albin Cha-



JEAN-PIERRE FAVREAU

landon, il expliquait dans les colonnes du *Monde* son hostilité à des mesures qui faisaient « partie du grignotage de l'Etat de droit par l'Etat de force. Pour faire accepter cela aux Français, il faut trouver des bous émissaires aux marges de la société. Aujourd'hui, les toxicomanes sont tout indiqués » (*Le Monde* du 15 novembre 1986).

« Il adoptait des positions publiques assez rigides, mais dans la pratique il se montrait plus pragmatique »

Docteur Antonio Ugidos

Savamment provocateur, Claude Olievenstein choque. Il bouscule et dérange. Loin de stigmatiser les toxicomanes et d'en faire des parias, il n'hésite pas à raconter sa propre expérience avec les drogues. Jeune psychiatre, il séjourne en Californie aux plus belles heures du mouvement psychédélique et du Flower Power. A nous la liberté ! En particulier de consommer toutes sortes de drogues, à commencer par le LSD, auquel il consacra sa thèse. Cette expérience personnelle lui permet de parler non plus d'un point de vue purement extérieur à l'univers du « drogué », mais comme un clinicien qui sait que la drogue peut être source de plaisir. Dénonçait comme iconoclastes, ses idées vont progressivement imprégner

Claude Olievenstein chez lui, le 3 juillet (en haut). La salle de sport et les couloirs du centre Marmottan (ci-contre). Les professionnels qui y viennent s'engagent corps et âme. L'équipage a embarqué sur un vaisseau, c'est un sacerdoce.

la politique officielle en matière de toxicomanie.

En juin 1984, alors que le sida commence à faire des ravages parmi les usagers de drogues administrées par voie intraveineuse, il réclame le premier aux pouvoirs publics, contre l'avis de toute la commission des stupéfiants, la mise en vente libre de seringues.

Un point de vue qui combat Olievenstein, mais qui va cependant prendre le dessus, parallèlement à un déclin médiatique du directeur de Marmottan. Aujourd'hui encore, Claude Olievenstein a du mal à accepter que les idées « modernes » qu'il a défendues, non sans succès, « soient considérées comme ringardes, comme s'il n'y avait qu'une seule politique de réduction des risques. Ce n'est pas le produit, mais la personne qui doit être vue en premier », assène-t-il.

De fait, même si elle s'est atténuée, l'opposition entre les deux approches tenait du contentieux entre Montaigu et Capulet, voire des schismes de l'Eglise et de leur cortège d'excommunications. Vice-président de l'Association française pour la réduction des risques et ex-responsable du programme

méthadone de Médecins du monde, le docteur Bertrand Lebeau a travaillé à Marmottan du printemps 1993 à l'été 1994. « Pour Olive, lâche-t-il, les toxicomanes n'avaient que des désirs et non des besoins. Son brio masquait les carences de son approche. Après de lui, j'ai appris beaucoup de choses, mais il a eu des positions très conservatrices vis-à-vis des produits de substitution. En fait, il ne donnait de la méthadone qu'en douce. » Ancien directeur de l'association Nova Dona, consacrée à la prise en charge des toxicomanes, le docteur Antonio Ugidos souligne les contradictions de Claude Olievenstein, qui occupait, lui, le poste de secrétaire : « Il adoptait des positions publiques assez rigides, mais dans la pratique il se montrait plus pragmatique. Il a largement contribué à faire obtenir l'agrément du centre méthadone de notre association. »

Lui reproche-t-on d'avoir changé de position, aussitôt, Claude Olievenstein revendique ses volte-face : « J'assume mes contradictions, je ne suis pas linéaire. » Continuité dans la discontinuité. L'art

de l'esquive comme mode de vie autant que stratégie de défense. Il sait pourtant se montrer lucide et faire preuve d'humilité : « On a considérablement exagéré l'importance de la drogue, et je dois faire mon autocritique là-dessus » (*Le Monde* du 15 novembre 1986). Douze ans avant que le rapport du professeur Bernard Roques n'entérine cette position, il affirmait dans le même entretien : « J'aurais dû m'engager davantage pour la dépenalisation de l'usage du cannabis. Je n'ai pas assez insisté sur la différence entre les drogues et sur le fait qu'il n'y a pratiquement aucun rapport entre un usager occasionnel et un toxicomane. J'ai trop accepté qu'on parle de drogue en général sans jamais citer l'alcool, le tabac ou l'abus de médicaments. »

Savamment provocateur, Claude Olievenstein a bousculé les milieux politiques et médicaux en accueillant, dès 1971, dans son centre médical de Marmottan, les toxicomanes en perte de repères. Trente ans après, « Olive », devenu une référence, prend sa retraite sans rien avoir perdu de sa pugnacité. Portrait d'un rebelle

Ses rapports avec le pouvoir ont toujours tenu de ceux de la souris avec le chat. Il y a dix ans, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, où, aux côtés de Georgina Dufoix, alors déléguée générale du gouvernement à la lutte contre la drogue, il présidait le vingtième anniversaire de Marmottan, Claude Olievenstein s'était amusé : « La dernière fois que je suis venu dans cet amphi, c'était en mai 68. Aujourd'hui, j'ai la Légion d'honneur et je reçois les ministres. Où diable me suis-je trompé ? » Claude Olievenstein joue avec les institutions, comme avec ceux qui l'entourent. Il est à la fois la référence et celui qui se trouve là où on ne l'attend pas. Comme s'il flirtait en permanence avec les frontières et les dérives possibles. En particulier, celle de se transformer en gourou, un rôle auquel il affirme avoir toujours été opposé. L'attitude de certains de ses disciples semble pourtant donner quelque consistance au reproche. Il y a souvent plus de subtilité dans les propos d'« Olive » évoquant « le rôle pernicieux de la notoriété », que dans la révérence d'une partie de ses élèves envers la parole du maître.

Le 26 janvier 2001, dans la grande salle de la Mutualité, à Paris, mille sept cents personnes, venues de quinze pays, étaient réunies pour célébrer le trentième anniversaire du centre médical Marmottan. L'incertitude a longtemps plané : viendra-t-il ? Nul n'ignore qu'« Olive » a des problèmes de santé, qui ne lui permettent peut-être pas d'être de la fête. Pourtant, même absent, il est difficile d'être plus présent. Finalement, à la mi-matinée, lors d'une pause, une silhouette ronde, dans un imperméable mastic, et coiffée d'une casquette, se glisse à petits pas fragiles, appuyée au bras d'un jeune homme, pour gagner les coulisses. Claude Olievenstein n'allait tout de même pas rater ça.

Il prend place à la tribune où sont déjà intervenus Marc Valleur, Dominique Gillot, encore secrétaire d'Etat à la santé, et Nicole Maestracci, présidente de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt). Flanqué du philosophe Jacques Derrida et du généticien Albert Jacquard, Claude Olievenstein scrute la salle. Si les cheveux sont courts et ont blanchi, le regard, en revanche, n'a pas changé. Très mobile. Un mélange de douceur et de détermination. Une lueur d'ironie sous des faux airs d'indifférence. L'élocution rendue hésitante par la maladie - ce pour quoi il demande l'indulgence de son auditoire -, il critique sans ménagement l'action du gouvernement, fustigeant le « budget ridicule » affecté à la lutte contre la toxicomanie, dénonce l'étranglement du système de santé français et ne manque pas de décocher une flèche contre ses rituels adversaires, qui considèrent qu'il n'y a « qu'une seule politique, la réduction des risques ». Au terme de son discours, la salle se lève pour l'ovationner longuement. Le psychiatre ne perd pas sa maîtrise. Il remercie, les mains jointes dans un salut à la manière bouddhiste, sans laisser paraître l'émotion pourtant décelable derrière le masque.

A la fois dans et hors de l'institution, Claude Olievenstein sera avant tout resté « un rebelle vis-à-vis de l'ordre établi », résume Thérèse Brulé, sa secrétaire pendant vingt et un ans à Marmottan. Lui-même, né à Berlin le 11 juin 1933, quatre mois après l'arrivée au pouvoir de Hitler, en convient : « J'ai gardé de mon enfance juive, de mon communisme primaire, le sentiment de révolte, en particulier face à la bêtise des gens. »

Paul Benkimoun



BERNARD DESCAMPS/AGENCE VU

Vers la réification de l'être humain ?

par Israël Nisand

LE diagnostic prénatal peut-il devenir une sorte d'assurance anti-malformation ? L'arrêt Perruche du 17 novembre 2000 force la réflexion des professionnels sur les retentissements possibles de cette décision de la Cour de cassation sur le diagnostic prénatal et la médecine foetale en France.

Un médecin est condamné à indemniser le handicap profond d'un enfant dû à une rubéole congénitale. La faute commise par le médecin : ne pas avoir détecté la pathologie, ce qui n'aurait pas permis de prévenir le handicap au sens médical du terme, mais aurait seulement permis d'éviter la naissance de cet enfant.

La remise en question de la causalité entre une faute médicale et un préjudice crée ce qu'on pourrait appeler une nouvelle « impuabilité » du préjudice malformatif au médecin, fautif de n'avoir pas vu l'anomalie et donc de n'avoir pas permis aux parents d'interrompre la grossesse. Si tout le monde acquiesce à la nécessité d'une prise en charge par la société d'un enfant handicapé, est-il pour autant nécessaire de la justifier par une faute médicale ?

Plus de 90 % des femmes enceintes en France ont accès au diagnostic prénatal, de plus en plus tôt au cours de la grossesse. La France est un des seuls pays à en avoir systématisé la pratique et la gratuité. Il est devenu une norme, une sorte de marqueur de la qualité des soins. Plus la recherche de malformation est attentive et méticuleuse, plus la part du doute issu de l'examen grandit, de même que les erreurs par excès. Les erreurs par excès du diagnostic prénatal, continent noir de cette médecine, ont des conséquences qui vont de la simple angoisse parentale à l'interruption médicale de grossesse injustifiée. Le choix qui a été fait jusqu'à présent par les échographistes a été de privilégier la précision des diagnostics aux dépens de la sensibilité du dépistage.

Or l'échographie prénatale peut engendrer deux situations contraires. Quand l'examen se révèle normal, l'existence d'une malformation passée inaperçue ne peut être considérée comme une faute. En l'absence d'un enregistrement exhaustif de l'examen, il faudrait qu'un expert, situé derrière l'épaule de l'échographiste sur le moment, puisse dire que la malformation était bel et bien visible. Le fait qu'une malformation soit visible habituellement ne dit rien sur la particularité de l'examen singulier qui s'est déroulé et ne permet pas d'affirmer qu'il y a eu une faute médicale. Les documents échographiques, contrairement aux documents radiologiques, ne sont que des illustrations d'une interprétation préalable. Ils ne permettent pas d'affirmer la faute a posteriori, sauf s'ils montrent de manière sûre une anomalie qui aurait échappé à la sagacité d'un praticien photographiant un organe anormal sans s'en rendre compte. Aucun moyen – et certainement pas le compte rendu du médecin – ne permet de dire

après coup si l'examen a été réalisé dans les règles de l'art ou s'il y a eu négligence.

Lorsque l'examen fait suspecter une malformation, la situation est totalement différente. Le praticien doit alors compléter ses investigations pour parvenir à un pronostic qui est parfois incertain *in utero*. Les informations recueillies doivent être présentées aux parents avec toute la réserve que justifie un examen aussi variable que l'échographie. Point de garantie, point de certitude jusqu'à la naissance et parfois même au-delà.

Un sentiment de préjudice peut alors apparaître quand l'affirmation prénatale d'un pronostic favorable est démentie par l'évolution défavorable d'une pathologie. Les médecins qui redoutent de sous-estimer la gravité du pronostic, parfois très difficile à établir en prénatal, risquent d'accéder plus facilement à une demande d'interruption médicale de grossesse. La naissance est ici de type santé publique : si le diagnostic prénatal peut déboucher sur l'avortement injustifié d'une malformation mineure, voire d'un fœtus dont on

l'ensemble de la société comme une insupportable atteinte au grand ordre pasteurien de la maîtrise de la santé. Celui qu'on pourrait alors identifier comme responsable servirait de victime expiatoire, et sa condamnation viendrait prouver à tous que la naissance de ce handicapé, loin de remettre en question le projet d'une société qui se maîtrise de mieux en mieux, est due à sa faute et non au mauvais hasard, qui se doit aussi d'être maîtrisé.

A quoi sert le diagnostic prénatal ? Absence de réponse. Et s'il devient possible de détecter le strabisme *in utero*, on le recherchera si celui-ci n'a pas été capable de prévoir correctement le pronostic ou l'a sous-estimé. Ce dernier, d'ailleurs, s'il est intelligent, chargera le trait en période prénatale pour ne pas courir de tels risques médico-légaux après la naissance. Un pari sur la vie qui pourrait en celui qui l'a formulé.

Cette évolution, loin d'être un cauchemar de science-fiction, est d'ores et déjà présente en France. La condamnation des médecins qui n'ont pas détecté une anomalie ne fait que boucler un cercle esquissé il y a bien longtemps : la sélection des enfants à naître par une société en proie au fantasme de maîtrise absolue de sa santé, outre les dégâts causés par le doute dévastateur en période prénatale, ils pourront cependant porter plainte contre leur médecin si celui-ci n'a pas été capable de prévoir correctement le pronostic ou l'a sous-estimé. Ce dernier, d'ailleurs, s'il est intelligent, chargera le trait en période prénatale pour ne pas courir de tels risques médico-légaux après la naissance. Un pari sur la vie qui pourrait en celui qui l'a formulé.

AU COURRIER DU « MONDE »

PEINE DE MORT

Dans le courrier (*Le Monde* daté 1^{er}-2 juillet), un lecteur citait Israël comme exemple de démocratie où, malgré la guerre et les attentats, la peine de mort n'existerait pas. Peut-être est-ce vrai pour les citoyens israéliens, mais comment ce lecteur appelle-t-il les pratiques des services secrets et de l'armée israélienne, qui reconnaissent des attentats « ciblés » sur des responsables palestiniens (...). A chaque fois c'est la mort qui est donnée, à titre « préventif » ou de « représailles ».

qui transforme le corps en produit et la reproduction en production dont on peut maîtriser la qualité. Les décisions actuelles des centres pluridisciplinaires sont hélas d'ores et déjà modifiées par l'évolution de la justice. Les médecins savent désormais que s'ils sous-estiment la gravité d'un pronostic prénatal cela pourra leur être reproché.

Dans une société solidaire, la survenue du handicap déclenche la mise en œuvre de l'aide nécessaire pour qu'une vie décente soit possible. Or, ici, c'est tout le contraire qu'on observe. Lorsque la Sécurité sociale (expression de la collectivité solidaire) se porte partie civile pour obtenir le remboursement de ses frais pour un handicap congénital, elle dit en substance que cet enfant n'aurait pas dû naître.

L'arrêt Perruche est catastrophique car :

- il entérine une vision du handicap comme un accident anormal, pour lequel il faut chercher un responsable, dont on obtiendra une indemnisation là où il serait normal que les institutions de soins et la solidarité nationale soient mises à contribution ;

- il saisit au dépourvu un monde médical démuné d'une réflexion philosophique sur le sens de la médecine qu'il pratique et lui intime une obligation de résultats, alors qu'il ne dispose que de l'euthanasie active pour se mettre en sécurité ;

- il inverse la hiérarchie des valeurs dans le monde juridique : indemniser à tout prix n'est pas prioritaire par rapport aux grands principes éthiques de notre société ;

- une certaine évolution de la société se dessine derrière tous ces faits où le progrès technique et scientifique, dont on attend reconfort et bien-être, risque de devenir le promoteur d'une réification rampante de l'être humain que personne ne souhaite.

L'évolution possible de la jurisprudence française sur les erreurs du diagnostic prénatal pourrait insidieusement instituer de nouvelles valeurs. L'obligation de résultats pour l'échographiste serait un grand pas vers cette réification de l'être humain !

Israël Nisand est professeur de gynécologie-obstétrique au CHU de Strasbourg.

Il ne s'agit pas de cautionner les actes terroristes, mais de remarquer qu'Israël la démocrate applique bel et bien la peine de mort, sans aucune forme de procès, et sur tous les « territoires » ! Pour compléter la vision de cette si belle démocratie, rappelons que c'est la seule au monde où, sous le doux euphémisme de « pressions physiques modérées », la torture est reconnue et revendiquée par le Shin Beth. Ce n'est que récemment que la Cour suprême d'Israël a déclaré ces pratiques illégales.

Djamal Echikr, Montpellier

Vers l'eugénisme ?

par Bernard Debré

POUR beaucoup, l'eugénisme est le symbole du mal par excellence. Il y a ceux qui refusent de l'utiliser, comme s'il fallait le rayer du vocabulaire français ; d'autres, connaissant parfaitement ses multiples sens, se refusent à l'utiliser et veulent lui en substituer un autre, « progénisme », comme si changer de mot effaçait la nécessité d'un débat.

L'eugénisme existe de plus en plus aujourd'hui ; sa pratique s'est officiellement établie depuis la loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Loi qui est et reste indispensable. Elle est maintenant couplée avec les nouvelles capacités de dépistage des maladies génétiques, puis, récemment, avec la lecture du génome humain, et bientôt avec la compréhension des mécanismes intimes des actions des gènes.

L'arsenal eugénique est désormais opérationnel. Un exemple parmi de multiples autres : en France, un jeune couple a eu naturellement trois enfants atteints d'une maladie génétique gravissime ; ils sont morts. Ce couple voulait un enfant normal. La science est venue à leur aide. Après fécondation *in vitro* avec les spermatozoïdes du mari et les ovules de la femme, un certain nombre d'embryons ont été obtenus. Ils ont été triés dans un laboratoire, ceux atteints de la maladie génétique ont été détruits, ceux qui en étaient indemnes ont été réintroduits dans l'utérus maternel. Valentin est né, sain ! N'est-ce pas un exemple parfait d'eugénisme ? Valentin en est-il moins aimé pour autant ?

Ces manipulations ont été faites en France, aux Etats-Unis, ailleurs. Elles peuvent paraître exceptionnelles, elles le sont comme l'a été la première greffe cardiaque. A l'heure actuelle, ces greffes sont innombrables et n'émeuvent plus personne. D'ailleurs, ne pratiquons-nous pas l'eugénisme chaque jour dans nos cliniques ou dans nos hôpitaux ? La pratique indispensable de l'échographie pendant la grossesse ne débouche-t-elle pas sur un avortement volontaire si une malformation est détectée ?

Que dire de l'amniocentèse (la ponction du liquide amniotique et l'analyse des cellules du fœtus), pratiquée à juste titre chez les femmes enceintes ayant dépassé 40 ou 45 ans ? Cette analyse a pour but de rechercher des malformations génétiques du bébé. Ces malformations sont plus fréquentes lorsque la mère est âgée. En cas de malformations avérées, l'IVG est pour beaucoup légitime.

Ces différents types d'eugénisme existent donc ; ils modifient radicalement notre approche de la conception et de la vie. Mais jusqu'à présent ces pratiques étaient volontaires, démarche commune des médecins et des parents.

Le récent arrêt de la Cour de cassation dit arrêt Perruche vient singulièrement compliquer l'approche de l'eugénisme. Dorénavant, les parents pourront demander une indemnité à l'Etat si leur enfant est né handicapé, alors qu'on aurait pu prévoir ce handicap lors de la conception ou pendant la grossesse, à des moments où l'interruption de la grossesse aurait pu être demandée.

Ces exemples témoignent d'un eugénisme dit d'évitement : il s'agit d'éviter la naissance de bébés porteurs de maladies génétiques graves. Ces maladies sont très nombreuses, plusieurs centaines. Cette médecine d'évitement pourra aller très loin : la génétique peut dès aujourd'hui connaître une partie des accidents de la vie future de cet enfant qui va devenir homme.

Il existe une mutation génétique, parmi beaucoup d'autres, dite BCRA2. Il s'agit d'une simple mutation d'un gène. Lorsque le gène issu de la mère et celui issu du père sont tous deux atteints, l'enfant, né sain, sera inévitablement atteint de multiples cancers dès 35-40 ans. Faut-il interdire la recherche de telles mutations chez le fœtus (par amniocentèse) ? Au nom de quoi le médecin aurait-il le droit de dissimulation, alors qu'il pourrait savoir, qu'il pourrait informer ? Cet exemple n'est qu'un parmi d'autres. Il sera possible dans peu de temps de connaître une grande partie des maladies probables ou certaines qui toucheront le fœtus dans sa vie d'homme. Que fera-t-on de ces informations ?

Pour l'Etat et la Sécurité sociale, le handicap coûte cher... Les cancers coûtent cher...

Favoriser la connaissance du statut génétique de l'enfant dès la fécondation (surtout en cas de fécondation *in vitro*), ou pendant la grossesse serait, bien évidemment, sous couvert de donner le choix au couple, favoriser l'avortement thérapeutique ou, pour parler crûment, un eugénisme dit de Sécurité sociale. Pour l'Etat et la Sécurité sociale, le handicap coûte cher... Les cancers coûtent cher... Cette prévention par l'évitement serait bien tentante pour nos économistes.

Un autre arrêt récent de la Cour de cassation ne reconnaît pas le statut légal du fœtus. Il complète l'arsenal eugénique : du début de la conception jusqu'à la naissance, l'embryon, le fœtus puis l'enfant sur le point de naître ne sont plus considérés que comme des choses sans véritable statut. Au nom de quoi, au nom de qui interdirait-on son élimination à n'importe quel stade de son évolution intra-utérine ?

Nous vivons au jour le jour, sans oser regarder un peu plus loin. Nous sommes sous la domination des gourous intolérants qui décident de la façon de penser et de l'utilisation des mots qui pour eux n'ont qu'un seul sens.

Il est temps de réfléchir sur l'avenir de l'homme.

Bernard Debré est chef de service d'urologie de l'hôpital Cochin, Saint-Vincent-de-Paul, La Roche-Guyon, ancien ministre, ancien membre du Comité national d'éthique.



Les plus belles pages de l'été

À PARTIR DU SAMEDI 14, DATÉ 15/16 JUILLET 2001

LES MYSTÈRES DES MONUMENTS DE PARIS

par Michel Braudeau

La tour Eiffel, l'Opéra-Garnier, Notre-Dame, le Louvre, les catacombes, l'Arc de triomphe : Paris ne serait pas vraiment Paris sans eux... En une semaine, Michel Braudeau nous fait revisiter les monuments parisiens et nous en dévoile la signification cachée. Quels mystères renferment-ils ? Quelle est leur symbolique dans la ville ? Suivez le guide !

Le Monde

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

La guerre de M. Poutine

POUR être oubliée, elle n'en est pas moins abjecte. La guerre que Vladimir Poutine poursuit dans la petite République caucasienne de Tchétchénie - dans le sud de la Fédération de Russie - provoque mille fois plus de morts et de destructions que le conflit israélo-palestinien.

Depuis des années déjà, l'armée russe s'y rend coupable d'actions qui, par l'horreur et l'ampleur, dépassent, proportionnellement, les crimes de guerre et crimes contre l'humanité dont un Slobodan Milosevic est accusé dans les Balkans. Quel dirigeant occidental songerait à traiter M. Poutine comme l'ancien président yougoslave ?

Le 2 juillet, au moment où le président Jacques Chirac tenait conférence de presse avec M. Poutine à Moscou, l'armée russe conduisait dans trois localités tchétchènes ces « raids de nettoyage » dont elle est tristement coutumière. A Kourchaloï, Sernovodsk et Assinovskaïa (*Le Monde* du 11 juillet), des dizaines de civils ont été tués, autant ont disparu. Un millier d'hommes ont été raflés, puis torturés ; les familles ne les récupéreront que contre une rançon de 100 dollars par otage. Les maisons ont été pillées, le bétail enlevé par les troupes russes. Des grenades ont été tirées dans les cours d'école et des fermes incendiées. Qu'ils aient été recueillis par la chaîne de télévision russe NTV, par l'organisation russe de défense des droits de l'homme Memorial ou par des ONG occidentales, les témoignages décrivent tous des scènes d'horreur absolue.

Ecœurés devant pareille barbarie, les membres de l'administration tchétchène autonome, mise en place par les Russes, ont démissionné. Quelques jours plus tard, le Comité européen pour la prévention de la torture, qui dépend du Conseil de l'Europe, a bouclé une longue enquête sur la Tchétchénie. Fait quasiment sans précédent, le Comité a rendu publiques ses conclusions.

Elles dénoncent l'ampleur « considérable » de la torture et des mauvais traitements en Tchétchénie. Pour un raid de nettoyage qui retient l'attention, combien d'autres passent inaperçus ? Enlèvements, exécutions sommaires, attaques caractérisées contre des civils, pillages organisés, torture systématique : tel est le sort quotidien des Tchétchènes sous la botte russe.

Voilà bientôt deux ans que M. Poutine a lancé cette deuxième campagne de Tchétchénie. Il n'a tenu aucune de ses promesses. L'armée russe est toujours là-bas : sans doute pas loin de 80 000 soldats, qui, au minimum, ont essuyé des pertes de l'ordre de 3 000 hommes. En vingt mois, elle aurait tué quelque 30 000 Tchétchènes. Elle contrôle à peine la capitale ; elle n'a pas défait la résistance tchétchène.

Dans quelques jours, M. Poutine sera reçu à Gênes, invité du sommet des pays les plus industrialisés de la planète. Avant de lui serrer la main, le minimum que les dirigeants occidentaux doivent à leur opinion est de répondre à cette question : pourquoi fallait-il vraiment inviter un tel homme à ce G8 ?

L'Etat annonce, les collectivités locales paient

LIONEL JOSPIN, grand architecte des territoires de France ! Lundi 9 juillet, le premier ministre était donc à Limoges pour un nouveau comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) : le sixième depuis 1997. Jamais aucun gouvernement n'aura autant sacrifié à ce rite gaulliste, institué à la fin des années 1960, qui met en scène la générosité de l'Etat envers ses provinces, meurtries par des intempéries ou laissées pour compte de la croissance.

Jamais aucun gouvernement n'aura annoncé, lors de ces grandes liturgies républicaines, autant de crédits d'Etat. Depuis 1997, 7 milliards de francs ont été affectés, lors des CIADT, à des actions de soutien des territoires. Auxquels il convient d'ajouter les 130 milliards injectés par l'Etat dans les contrats de plan pour l'équipement des régions en transports, universités et autres programmes du développement.

A leur tour, jamais les régions, départements, communes n'auront mis autant la main à la poche. Le CIADT de Limoges restera parmi les plus onéreux pour les deniers de l'Etat - 1,6 milliard de francs. Mais il se chiffre en dizaines de milliards pour les collectivités locales. Pratiquement toutes les mesures annoncées, lundi 9 juillet, prévoient une contribution financière des collectivités.

Le constat se vérifie à propos du plan de lutte

contre les inondations ; le gouvernement annonce un plan de 900 millions pour la Somme et la Bretagne, et il s'acquittera de 387 millions de francs. Les collectivités locales devront verser 400 millions. Le gouvernement présente un plan pour relancer la consommation de viande bovine. Il avance 20 millions, les régions et la profession devront boucler le programme chiffré à 80 millions.

L'exemple le plus caricatural est fourni par le plan pour la téléphonie mobile. Lionel Jospin annonce qu'il veut étendre l'accès au portable à tout le territoire. Avec un plan de 1,4 milliard à la clé, que le gouvernement finance à hauteur de 500 millions seulement. Les collectivités locales doivent déboursier les 500 millions restants, tandis que les opérateurs investiront 400 millions. Les 1 480 communes qui restent non couvertes jusqu'à ce jour par le réseau mobile vont devoir financer elles-mêmes l'installation d'un relais, alors que Lille, Paris, Bordeaux ou Marseille, grandes villes riches, ont obtenu gratuitement ce service aux frais des opérateurs.

LOGIQUE DU CONTRAT OU DE LA SUBVENTION

L'Etat accorde aussi 1,5 milliard de francs de crédits pour aider les collectivités à s'équiper en réseau Internet à haut débit. Mais il accorde surtout 10 milliards de prêts bonifiés qu'elles devront rembourser... Et de s'approprier le mérite d'une politique qu'il ne finance qu'en partie sur ses

fonds propres. S'opère ainsi une dérive vers l'idée que les collectivités sont des financeurs naturels des politiques publiques nationales.

Cette conception était en germe dans les années 1990, quand Michel Rocard a forgé l'outil des contrats de plan. Il s'agissait alors de donner une traduction financière aux lois de décentralisation de 1982-1983. Les régions ont applaudi car, en échange d'un partage 50/50 de dépenses avec l'Etat, elles devenaient maîtres d'œuvre des programmes avec les ministères. Mais, insensiblement, elles ont été amenées à financer des travaux qui ne relèvent pas de leurs compétences.

Les plans universitaires U2000 puis U3M ont fait appel aux régions pour la construction de bâtiments, investissements qui relèvent normalement de l'Etat. Dans de nouveaux domaines - ville, environnement -, la logique du contrat a fini par l'emporter sur la logique de la subvention. Aujourd'hui, le ministère de l'industrie, celui du tourisme ou celui du commerce n'ont pratiquement plus de crédits d'intervention qui ne soient pas contractualisés.

Cette évolution est la rançon, dira-t-on, de la décentralisation. L'Etat n'impose plus d'en haut, via ses préfets, telle autoroute ou tel lycée. Il accompagne des besoins formulés par les collectivités locales, et, puisqu'il est admis qu'elles gèrent mieux que l'Etat, il est donc normal qu'elles s'engagent.

On peut se satisfaire de cette lecture irénique. Mais on peut souligner aussi que l'Etat, au passage, opère un transfert de charges sur les collectivités, sans leur garantir les moyens d'y subvenir. Ce danger risque de se confirmer avec le ralentissement de la croissance. Déjà, pour le CIADT de Limoges, Laurent Fabius a tenté de freiner les engagements de l'Etat. Les ministères de l'environnement et de l'intérieur ont convaincu, non sans mal, Bercy de prendre en charge 40 % et non 30 % du plan inondations. Le souci de « maîtrise des dépenses publiques » du ministre de l'économie devrait inciter le gouvernement à solliciter de plus en plus les collectivités locales, qui sont aujourd'hui plus riches que l'Etat.

GARANTIES CONSTITUTIONNELLES

Mais leurs recettes sont loin d'être garanties *ad vitam*. Et demain, un retournement de conjoncture plus prononcé pourra conduire l'Etat à réduire le montant de ses dotations. Pour 2000, elles ont augmenté de 15 % et sont garanties par un pacte de stabilité avec les collectivités locales. Mais la tendance du gouvernement à décider de supprimer des impôts locaux (carte grise pour les départements, taxe d'habitation pour les régions) fragilise les finances des collectivités locales, qui réclament aujourd'hui des garanties constitutionnelles pour que l'Etat ne puisse pas arbitrairement geler ses dotations.

L'Etat peut-il continuer à faire appel aux collectivités sans éclaircir la répartition des compétences, donner un vrai second souffle à la décentralisation ? Le CIADT de Limoges a consacré l'avènement des schémas de services collectifs. Instruments de planification sur vingt ans, ils fixent notamment aux régions des objectifs en matière d'équipements sportifs, culturels... Accepteront-elles de se plier aux orientations souhaitées par l'Etat si ce sont elles qui doivent ouvrir leur bourse ?

Si, par ailleurs, le gouvernement n'est pas en mesure d'assurer une péréquation des ressources entre les territoires, c'est la poursuite de la politique d'aménagement qui est remise en question. Pour que le CIADT ne soit plus un trompe-l'œil qui cache la réalité des chiffres, il faudrait au minimum qu'à l'avenir les ministres laissent, à la grand-messe, une petite place pour les vingt-six régions françaises.

Béatrice Jérôme

Le forcené par Leiter



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Alain Fourment
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometu
Directeur artistique : Dominique Roynet ; adjoint : François Lolichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Rédaction en chef centrale :
Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Grellsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
Alain Debove (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Anne Chemin (*Société*) ; Jean-Louis Andréani (*Régions*) ; Laurent Mauduit (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Serge Marti (*Le Monde Economie*)
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le vainqueur n'était pas Bobet

LES CRITIQUES SPÉCIALISÉS dans le cyclisme sont furieux. Ils ont vociféré, gesticulé et parlé ment très tard dans la soirée à Angers, à l'arrivée de la 7^e étape du Tour de France (course contre la montre). Avec beaucoup de peine les uns et les autres avaient réussi à se loger aux quatre coins d'Angers et de sa banlieue. Quelques-uns allaient se coucher lorsque la nouvelle éclata : ce n'était plus Bobet qui avait gagné l'étape, mais Koblet. Ainsi en avait décidé les commissaires !

Affolement. Chacun courut au téléphone le plus proche. Mais il fallait refaire tous les papiers, redonner tous les classements, et il était 22 h 30 ! Tout cela à cause de Koblet, qui tenait, avec sa logique suisse, le raisonnement suivant : « Voyons, j'ai pris le départ à La Guerche six minutes après l'Espagnol Bernardo Ruiz, je le rejoins

en cours de route, je le dépasse, et au classement de l'étape je m'aperçois que Ruiz n'est qu'à 5 min 40 sec. Je n'y comprends plus rien. Puisque je lui ai repris six minutes au moins, il ne peut se trouver à 5 min 40 sec. à Angers. »

Immédiatement, les chronométrateurs furent alertés et se replongèrent dans les calculs. Effectivement, Koblet avait mis près d'une minute de moins que Louison Bobet ! Cette erreur, communiquée au champion de France, provoqua chez lui un effondrement dont il pourrait bien se ressentir aujourd'hui. Pensez qu'il avait fait un sensationnel tour d'honneur, raconté sa course à vingt micros et lui tous les journaux du soir vantant sa victoire sur huit colonnes.

Jean Castera
(12 juillet 1951.)

Milosevic, le TPI et les grincheux

Suite de la première page

N'aurait-il pas mieux valu, demandent encore des commentateurs affligés, laisser aux Serbes le temps de se convertir réellement aux vertus de la justice internationale et de lui livrer Milosevic de plein gré ? D'autres encore regrettement, Koblet avait mis près d'une minute de moins que Louison Bobet ! Cette erreur, communiquée au champion de France, provoqua chez lui un effondrement dont il pourrait bien se ressentir aujourd'hui. Pensez qu'il avait fait un sensationnel tour d'honneur, raconté sa course à vingt micros et lui tous les journaux du soir vantant sa victoire sur huit colonnes.

Ce qui est allé très vite depuis un an en Serbie, c'est le discrédit de Milosevic, le sentiment qu'il n'était plus pour les Serbes une inéluctable fatalité. Mais la critique de la politique qu'il a menée pendant dix ans en direction des autres peuples de l'ex-Yougoslavie n'a pas commencé, sinon dans des cercles extrêmement étroits. Les Serbes sont convaincus d'avoir été les principales victi-

mes du régime précédent ; ils sont, pour la plupart, inconscients des crimes qui ont été commis contre d'autres peuples ; ils sont donc massivement hostiles au TPI ; mais ils n'en sont pas moins, comme l'ont montré les sondages, massivement d'accord pour qu'on lui livre Milosevic, parce que ce qu'ils veulent plus que tout, c'est simplement tourner la page.

GROSSIER DÉNI

L'idée selon laquelle il eût été préférable que les Serbes jugent Milosevic eux-mêmes est donc, à ce stade, une abstraction creuse : ils n'y sont pas prêts aujourd'hui. Le pays, en outre, a hérité de l'ancien régime un système judiciaire indigne de ce nom, dont la réforme n'a pas commencé.

Cette idée est, surtout, un grossier déni pour les principaux intéressés, à savoir les victimes des guerres qui furent menées dans l'ex-Yougoslavie : plusieurs millions de personnes déplacées ou définitivement meurtries, plusieurs centaines de milliers de morts. Imagine-t-on des Croates, des Musulmans bosniaques, des Albanais du Kosovo venant témoigner demain à Belgrade, s'en remettant en confiance à la justice qui les y convoquerait ? Dans bien des années peut-être, ou dans quelques dizaines d'années.

Aux consciences malheureuses occidentales, il faut rappeler ce qui se passait quand le Conseil de sécurité de l'ONU décida de créer

le TPI. La ville de Vukovar, en Croatie, avait été depuis longtemps rasée par l'armée et les milices de Belgrade. 70 % du territoire bosniaque étaient tombés sous le contrôle des forces serbes de Bosnie, entretenues, épaulées par Belgrade. Des régions entières avaient déjà été « épurées » de leurs habitants non serbes, des villes entières, dont Sarajevo, hantaient déjà depuis des mois sous le siège des forces serbes et les tirs des snipers. Les puissances occidentales et leurs armées se discréditaient chaque jour davantage.

L'ONU aussi, qui, ne sachant à quel saint se vouer, chargeait d'enquêter sur les crimes commis des personnalités au-dessus de tout soupçon : l'éminent Polonais Tadeusz Mazowiecki, qui, trois années et dix rapports plus tard, écœuré par l'inaction occidentale, allait rendre son tablier ; l'Egyptien Cherif Bassiouni, peu suspect d'être l'homme des Américains, qui réalisa un monumental travail sur le nettoyage ethnique, accablant pour les Serbes, que le futur TPI allait utiliser comme base pour ses premières enquêtes.

La presse témoignait. A l'été 1992, des télévisions avaient montré les visages émaciés des prisonniers morts-vivants des camps de Bosnie septentrionale tenus par les forces serbes. L'expression de « camps de la mort » avait refait surface. Simone Veil, avec d'autres, enquêtait et dénonçait

l'usage du viol à grande échelle comme arme de la politique d'épuration ethnique menée par les Serbes en Bosnie... Et tout cela n'était encore que le début.

Que des crimes aient été commis, avant et après, par d'autres que les Serbes, nul ne le conteste. En tout cas pas le TPI, qui enquête au Kosovo sur certains dirigeants de l'UCK, et qui vient d'obtenir de Zagreb l'engagement de lui livrer quelques inculpés que l'on tenait en Croatie pour des héros intouchables. Ce succès remporté par le TPI auprès des autorités croates est, en partie au moins, l'effet du transfert de Milosevic à La Haye. Peut-être servira-t-il à désarmer quelques coriaces préjugés.

Claire Tréan

PRÉCISION

RPR

La présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, nous prie de préciser que, lorsqu'elle a évoqué dans son discours de clôture du conseil national, samedi 30 juin, une « idéologie à base marxiste, trotskiste, révisionniste ou autre », le terme « révisionniste » s'inscrivait « dans un contexte général d'allusion à la philosophie marxiste et à ses déclinaisons intellectuelles ». Il n'y avait donc, dans son esprit, aucune allusion aux idées négationnistes (*Le Monde* du 3 juillet).

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

COMMUNICATION Un groupe d'experts a remis au gouvernement, mercredi 11 juillet, un rapport sur l'image des femmes dans la publicité. Il préconise de mettre en chan-

tier de nouvelles mesures pour « endiguer les dérives ». ● NICOLE PÉRY, secrétaire d'Etat aux droits des femmes, déclare dans un entretien au *Monde* qu'elle reprend à son

compte les conclusions de cette étude. ● L'AUTOCONTRÔLE exercé par les publicitaires à travers leur déontologie devrait être renforcé. Les associations devraient également pou-

voir saisir les tribunaux lorsque des campagnes « franchissent la ligne jaune ». ● INTERROGÉS pour un sondage Ipsos commandé par le gouvernement, les Français souhaiteraient

pouvoir réagir aux publicités qui les choquent. ● LES PROFESSIONNELS restent partagés. Ils ne sont pas tous prêts à reconnaître l'existence de « dérapages ».

Le gouvernement s'attaque aux publicités sexistes

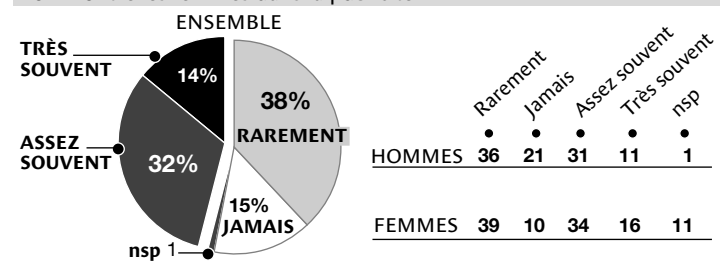
Un rapport remis, mercredi 11 juillet, à Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes, préconise le renforcement de la loi et du pouvoir des associations. Un sondage montre que les Français sont « plus souvent qu'avant » choqués par les campagnes publicitaires

PAS QUESTION de jouer les « mères la pudeur ». Pas question, non plus, de laisser s'installer dans les villes des images qui invitent à la violence contre les femmes ou à la discrimination entre les sexes. Un groupe d'experts a remis, mercredi 11 juillet, son rapport sur « l'image des femmes dans la publicité » à la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, Nicole Péry. La secrétaire d'Etat adhère à l'ensemble des propositions. Elle souhaite y associer Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, et Marylise Lebranchu, ministre de la justice, pour une réflexion interministérielle qui pourrait démarrer à la rentrée.

Le groupe de travail, constitué d'une dizaine d'experts (Bureau de vérification de la publicité, Observatoire de la parité, Services des droits des femmes et de l'égalité...), suggère au gouvernement de Lionel Jospin de mettre en chantier de nouvelles mesures, afin d'« endiguer les dérives » récentes. « Depuis quelques années et avec une fréquence accrue au cours des derniers mois, la publicité a présenté des images de femmes jugées par beaucoup comme humiliantes et dégradantes », lit-on dans le rapport. Dans leur ligne de mire : les publicités qui « transgressent de façon manifeste » le respect de la dignité humaine. Parmi les publicités étudiées, on trouve celles qui montrent des corps salis, enchaînés, des images qui font adopter aux protagonistes des postures animales, celles où les visages sont contusionnés, couverts d'hématomes ou encore celles qui contiennent des allusions au viol ou aux violences conjugales. Il ne s'agit « ni d'un ordre moral à sauver », « ni de partir en chasse contre la

Les Français ont pris conscience des dérives de certaines campagnes

► Vous arrive-t-il de vous sentir choqué par la manière dont on montre les femmes dans la publicité ? en %



► Et parmi celles dont vous vous souvenez, quel type de publicité vous choque le plus ?

Type de publicité	EN PREMIER	EN SECOND	TOTAL
• Celles qui montrent des femmes qui ont des attitudes sexuellement provocantes	29 %	29 %	58 %
• Celles qui caricaturent les femmes : femmes aux fourneaux, femmes au volant, femmes objet	27 %	21 %	48 %
• Celles qui montrent des femmes entièrement nues ou très dénudées	25 %	21 %	46 %
• Celles qui montrent des femmes qui ont l'air d'avoir subi des violences	18 %	24 %	42 %

en % de personnes sondées

nudité » mais « nous voulons lutter contre la violence et la discrimination », rapporte Brigitte Grézy, la porte-parole du groupe de travail.

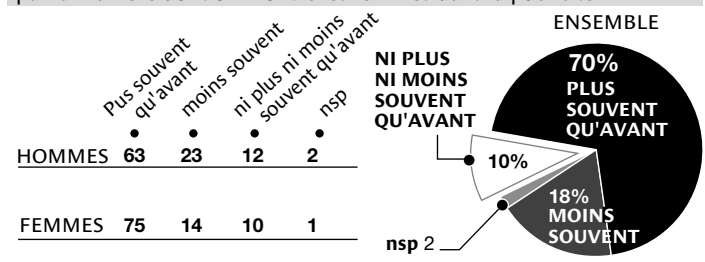
SAISIR LES TRIBUNAUX

En premier lieu : appeler à une responsabilisation accrue des publicitaires. Les experts recommandent de renforcer le code de déontologie et les procédures d'autocontrôle mises en place par les professionnels de la communication, via le Bureau de vérification de la publicité (BVP). Il faut, disent-ils, que la « recommandation du BVP » rédigée en 1975 soit révisée et adaptée aux réalités actuelles des femmes et des hommes. Des références explicites devraient être incluses. Le groupe de réflexion

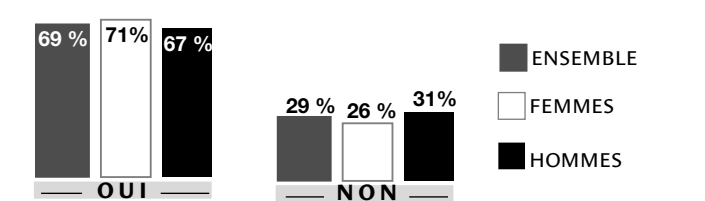
souhaiterait que les affiches soient soumises au BVP pour un avis préalable, comme il est courant de le faire pour les publicités télévisées diffusées sur les chaînes hertziennes.

Ensuite, le groupe de travail estime qu'il faut donner la capacité aux associations de lutte contre la discrimination et le droit des femmes de saisir les tribunaux pour réagir aux publicités « qui franchissent la ligne jaune ». Les lois susceptibles d'être invoquées par des individus qui s'estiment bafoués existent déjà. Mais ils ne s'en saisissent jamais. « Il n'existe pas de jurisprudence parce que personne ne monte au créneau, individuellement », constate un expert. Pour qu'un contre-pouvoir s'exerce activement, il faudrait donc transférer la compé-

Et depuis un ou deux ans, êtes-vous plus souvent qu'avant choqué par la manière dont on montre les femmes dans la publicité ? en %



► Et souhaiteriez-vous pouvoir protester d'une manière ou d'une autre contre les publicités qui vous choquent dans ce domaine ?



Sondage IPSOS effectué pour le secrétariat d'Etat aux droits des femmes et du SIG (service d'information du gouvernement), les 22 et 23 juin 2001 auprès de 1015 personnes représentatives de la population française.

tence aux associations qui pour l'instant ne peuvent pas, en raison de leur statut, saisir la justice.

Pour ce faire, les auteurs du rapport suggèrent une actualisation de la loi du 29 juillet 1881. Un premier amendement pourrait être déposé pour étendre les motifs de sanctions prévues par la loi (art 24.) à « la discrimination de sexe, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle ». Ce libellé est déjà utilisé par le traité d'Amsterdam (*Le Monde* du 19 juin 1997). Les auteurs proposent également qu'un autre amendement soit déposé afin d'élargir aux associations « de lutte contre les violences faites aux femmes et de défense des droits des femmes », la capacité à saisir les tribunaux.

Enfin, dernier point, les auteurs estiment nécessaire d'encourager le débat public. Ils préconisent, par exemple, de mettre à la disposition des citoyens un numéro vert et d'organiser des forums de discussion. Pour que le public puisse débattre avec les professionnels, et réagir aux images qui les choquent. Le BVP, dont la notoriété est « forte chez les professionnels » mais qui « mériterait d'être grandement renforcée auprès des consommateurs », pourrait utiliser son site Internet en ce sens. Car « quoiqu'en disent les professionnels, les consommateurs sont enfermés dans un rapport de force déséquilibré, explique la porte-parole du groupe de travail. Pour le pire ils souffrent en silence, pour le mieux ils nous écrivent ».

Ces images choquent d'autant plus qu'elles vont à contre-sens des réformes engagées, dit-on dans l'entourage de la secrétaire d'Etat. Le programme « l'égalité en marche », mis en place par le gouvernement en mars 2000, a lancé de nouveaux principes d'égalité entre les sexes dans le domaine de la vie politique, de la vie professionnelle et de l'articulation du temps de vie. Tout se passe « comme si l'inégalité se déplaçait dans le discours de l'entreprise, comme une sorte de vengeance », commente Brigitte Grézy, qui rappelle que des plaintes de femmes ont été reçues « bien que pas du tout structurées pour répondre à la publicité ». Certaines se disent humiliées. Parfois, il s'agit de femmes qui subissent la violence dans leur vie quotidienne, « elles se prennent des "gnons" chez elles, et elles ont le sentiment de se prendre d'autres "gnons" quand elles se promènent dans la rue », rapporte la porte-parole du groupe de travail.

Sans présager des futures mesures qui seront ou non adoptées, la prise de conscience semble générale. Le BVP affirme avoir engagé depuis quelques semaines la refonte de sa recommandation relative à la protection de la dignité humaine dans les publicités. Les modifications devront être soumises au conseil d'administration de l'organisme, à la rentrée. Les administrateurs devront également se prononcer sur un contrôle accru des campagnes d'affichage avant leur diffusion. Reste à savoir si les entreprises du luxe, qui n'utilisent pas d'agence de publicité extérieure et qui ne sont pas adhérentes du BVP, respecteront ces nouvelles recommandations « éthiques ».

F. Am.

TROIS QUESTIONS À...

NICOLE PÉRY

1 Vous êtes secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Quelle importance revêt, pour vous, l'image des femmes dans les publicités ?

Ma réflexion porte depuis deux ans sur une approche globale de l'égalité entre les hommes et les femmes. Je me préoccupe des sujets identitaires de société, je pense aux violences privées subies par les femmes et à l'utilisation abusive de notre image. Je crois que la publicité est une consommation forcée pour un consommateur captif. C'est donc de la liberté du receveur dont nous parlons. Ce principe est fondamental.

2 Allez-vous défendre auprès du premier ministre l'intégralité des conclusions du rapport sur l'image des femmes dans la publi-

cité qui vient de vous être remis ?

Je trouve que ce rapport est excellent. Il est pertinent et cohérent dans ses quatre axes d'action. J'ai un mandat qui m'a publiquement été donné par le premier ministre, le 8 mars 2000, pour me préoccuper du traitement des femmes par la publicité. Je conçois mon rôle comme un rôle d'impulsion et de coordination. Je travaille en concertation avec tous les autres ministères concernés, notamment ceux de la culture et de la justice, pour ajouter du poids aux rapports de force et accroître les possibilités budgétaires. Le document leur sera transmis ; dès maintenant, j'attends leurs réactions. Je demanderai ensuite un rendez-vous au premier ministre pour lui remettre mes propositions. Je ne peux pas savoir à l'avance ce que sera sa réaction. Mon but est d'arriver à l'adoption de l'ensemble des propositions que l'on met aujourd'hui sur la table.

3 Certains pensent que votre initiative sert un calcul politique, à un an des échéances électorales, que toucher à la loi de 1881 en période préélectorale est délicat. Pensez-vous que vos recommandations soient réalistes ?

Yvette Roudy [ministre déléguée chargée des droits de la femme de 1981 à 1986] a essayé. Elle avait la volonté politique, mais elle n'avait pas de rapport de force en sa faveur. Les choses ont changé. Aujourd'hui, il y a une écoute véritable du gouvernement sur ces questions. Je suis davantage préoccupée par la surcharge du calendrier parlementaire et gouvernemental. J'ai un handicap, mais il n'est pas dit qu'il n'y aura pas une niche au premier trimestre 2002. Peut-être le premier ministre décidera-t-il que cette évolution est une priorité.

Propos recueillis par Florence Amalou



Un reflet de la société ?

Les publicitaires affirment que la publicité est le reflet partiel de la société. Selon eux, les annonces, les affiches, les spots télévisés utilisent les sensibilités de l'époque pour s'exprimer. Pourtant, 57 % des Français esti-

ment que « les publicitaires vont parfois trop loin et ne tiennent pas compte du fait que certaines publicités peuvent choquer », selon le sondage commandé par le secrétariat d'Etat. Ci-dessus, quelques exemples de campagnes récentes étudiées par le groupe de travail auteur du rapport. Ces annonces véhiculent, selon lui, une image dégradante des femmes à laquelle il faut réagir.

Les professionnels sont loin d'être unanimes à reconnaître les dérapages

LES ANNONCEURS et les publicitaires ont des avis partagés à propos de l'image dégradante des femmes. Certains estiment que les « dérapages » ne concernent que quelques campagnes. D'autres rappellent la mission strictement commerciale de la publicité.

● Gérard Noël, vice-président-directeur général de l'Union des annonceurs (UDA) : « On considère qu'il y a un certain nombre de campagnes, ces six derniers mois, qui ont franchi la ligne jaune. Ces campagnes sont en contradiction avec nos règles internes. J'ai donc écrit à nos adhérents pour les alerter. Nous, les annonceurs, sommes responsables et il ne faut pas reporter le problème sur les crises supposées des créatifs ou les agences de publicité. Certaines campagnes sont des erreurs de marketing, d'ailleurs, elles reviennent comme des boomerangs. Il faut qu'on fasse notre travail interne, nous mettons une pression assez forte sur le sujet. »

● Jacques Bille, vice-président délégué général de l'Association des agences-conseils en communication (AACC) : « L'image dégradante des femmes dans la publicité ? Objectivement, non. L'image des femmes est de temps en temps utilisée de façon maladroite dans des campagnes qu'il ne faut pas défendre. Mais il n'y a globalement pas de problème à la télévision. Dans certains médias, il peut y avoir des soucis, par exemple, en affichage. Mais le drame de ce média, c'est que les procédures de contrôle n'étaient jusqu'à présent pas en place. Il faut réfléchir à un système non bureaucratique. Tout cela me donne plutôt l'impression que Nicole Péry s'est donné comme mission d'apporter son soutien au candidat Jospin. En tout cas, il n'y a pas matière à légiférer. »

● Joseph Besnainou, directeur du Bureau de vérification de la publicité (BVP) : « Il faut prendre en

compte les concepts de violence ou de soumission qui n'étaient jusqu'à présent pas du tout mentionnés dans notre recommandation. Mais le BVP ne s'exprimera qu'après avoir pris connaissance du rapport remis à la secrétaire d'Etat. Nous avons, de notre côté, créé une commission de parrainage dont le travail est presque bouclé. Nous avons mené notre propre enquête sur l'image des femmes dans la publicité, sur une durée de trois mois pour la presse et d'un an pour la télévision. Notre position et nos décisions seront rendues publiques à la rentrée. Il n'y a pas de rapport direct entre les travaux du BVP et ceux du secrétariat d'Etat, simplement une sorte d'osmose. »

● Gabriel Gaultier, président du Club des directeurs artistiques : « Les images dégradantes dans la publicité ? Je n'appellerai pas cela un dérapage, plutôt une banalisation de l'utilisation des femmes

comme objets. C'est une mauvaise habitude que l'on trouve régulièrement dans certaines publicités. Même si ailleurs, dans la musique, par exemple, c'est pire. Les femmes montrées dans les clips sont traitées de façon effrayante. A côté, la publicité, c'est une affaire de notables. Pour Dior, c'est différent : les mêmes femmes qui se plaignent de l'image qu'elles ont dans ces publicités sont les victimes consentantes de ces créateurs de mode qui les voient comme des objets. Qu'il y ait un contrôle des affiches avant diffusion n'est pas forcément une mauvaise chose. La publicité n'est pas une œuvre d'expression. »

● Nicolas Bordas, président de BDDP & Fils : « De plus en plus souvent, la publicité fonctionne comme un bouc émissaire, c'est le miroir de la société que l'on voudrait briser parce qu'il nous renvoie une image qui ne nous plaît pas. Cela s'ajoute au fait que

depuis deux ans, la contestation de la publicité par des groupes les aide à faire passer leurs messages. Ces mêmes images que l'on voyait dans *Vogue* et qui passaient inaperçues il y a vingt ans, provoquent aujourd'hui des réactions parce qu'elles sont montrées sur des affiches. L'affiche, tout le monde la voit en même temps. Les publicitaires doivent être vigilants de façon à être compris. »

● Pascale Weil, directrice du planning stratégique du groupe Publicis : « Un préjugé existe sur les liens entre les femmes et la publicité : il voudrait que la publicité soit destinée à créer du désir pour les femmes. Or, la vocation publicitaire consiste à susciter, de la part des femmes et des hommes, un désir pour les marques et les produits. Le publicitaire va plutôt tenter de l'interpeller, de la faire sourire, de susciter son émotion, de l'informer, de lui révéler une vérité latente ou de lui poser

des questions. Il va suggérer, transmettre le point de vue singulier de la marque, proposer. Et la personne en disposera. Le destinataire, femme ou homme, a le droit et le pouvoir de dire oui ou non, par ses comportements d'achat ou ses propos. »

● Patrick Lara, directeur du développement de l'agence Jean & Montmarin, concepteur de la publicité Brother, considérée comme sexiste par le groupe de travail : « Il n'y a rien de discriminant. En dehors de la presse, il n'y a eu aucune réaction d'associations de défense de l'image de la femme. S'il y avait eu un problème énorme, on aurait pu retirer la campagne. Cette campagne a quasiment un an, et c'est seulement depuis deux ou trois mois que des questions commencent à se poser. »

Propos recueillis par Florence Amalou et José Barroso

Le gouvernement britannique rejette la fusion entre Lloyds TSB et Abbey National

Les deux banques auraient détenu ensemble 27 % des comptes courants de particuliers outre-Manche

La ministre britannique du commerce et de l'industrie a décidé, mardi 10 juillet, de refuser le rachat d'Abbey National par Lloyds TSB, s'appuyant sur

deux rapports évaluant les effets d'une telle fusion sur la concurrence. Les syndicats se félicitent de la décision : ils redoutaient la suppression

de 10 000 emplois. Les deux banques vont maintenant devoir chercher de nouvelles opportunités de croissance, notamment à l'étranger.

LA CONCENTRATION du secteur bancaire en Grande-Bretagne a subi un sérieux revers, mardi 10 juillet. Près de six mois après sa saisine, le ministre du commerce et de l'industrie a mis son veto à l'offre de rachat de la deuxième banque de crédit immobilier britannique, Abbey National, par Lloyds TSB, troisième banque du pays, pour 18 milliards de livres (28 milliards d'euros). Raison invoquée : « La compétition serait réduite », a déclaré la ministre Patricia Hewitt, qui a succédé, en juin, à Stephen Byers à ce poste.

Cette décision s'appuie sur les recommandations d'un rapport confidentiel de la Commission de la concurrence, qui préconisait le blocage de l'opération. Les deux banques auraient dominé le marché des comptes courants et celui des PME, soulignait ce rapport. Au simple jeu des additions, il ressort qu'avec une part cumulée de 27 % du marché des comptes courants le groupe issu de la fusion, numéro deux

dans son pays derrière HSBC, aurait dépassé le seuil des 25 % fixé par les autorités de la concurrence. De plus, la part de marché des quatre poids lourds du secteur (Barclays, HSBC, Lloyds TSB et Royal Bank of Scotland) serait passée de 72 % à 77 %, ajoute le communiqué du ministère.

« RÉDUCTION DE L'INNOVATION »

Ce mariage aurait ainsi conduit à une « hausse des prix des services bancaires et [à] une réduction de l'innovation », a noté la ministre. Elle suit aussi le rapport réalisé en mars 2000 à la demande du gouvernement, sous l'égide de Don Cruickshank, devenu depuis président de la Bourse de Londres, qui dénonçait les coûts trop élevés des services bancaires, jugés mauvais. Ce document affirmait que, si la concurrence jouait à plein, les consommateurs pourraient payer entre 3 milliards et 5 milliards de livres (4,95 milliards et 8,25 milliards d'euros) de moins pour les services bancaires.

De plus, ce rapport dénonçait « les profits excessifs » des banques, en particulier des Big Four britanniques.

De leur côté, les syndicats ont été soulagés du blocage de cette fusion, car ils redoutaient qu'elle entraîne la suppression de quelque 10 000 emplois sur les 100 000 postes qu'aurait compté l'ensemble Lloyds TSB-Abbey National.

Cette annonce stoppe toute tentative de mariage entre les banques britanniques. Fortement capitalisées, ces dernières vont sans doute chercher hors de leurs frontières des perspectives d'expansion. Ainsi Lloyds TSB pourrait se mettre en quête d'autres proies en Europe continentale. « Nous allons continuer à nous développer par acquisitions (...). Les opportunités de développement pour Lloyds TSB sont considérables, avec ou sans Abbey National. Nous continuerons à nous concentrer sur la croissance de la plus-value de nos actionnaires, grâce à un développement organi-

que et par acquisitions », a souligné la banque dans un communiqué. « Nous restons convaincus qu'une fusion de Lloyds TSB et d'Abbey National n'aurait pas eu d'impact négatif sur la concurrence », souligne la banque, qui veut maintenant tourner la page : trouver un partenaire n'est « pas vital » à la croissance du chiffre d'affaires du groupe.

STRATÉGIE OFFENSIVE

De son côté, Abbey National, qui n'était guère favorable à cette union, va se mettre en quête d'un nouveau partenaire, en menant une stratégie offensive, se considérant en position de force, selon le directeur financier d'Abbey, Mark Pain. Abbey National a déjà flirté avec d'autres acteurs, dont la Bank of Scotland, qui a finalement préféré se marier avec Halifax, numéro un du crédit immobilier en Grande-Bretagne, le grand concurrent d'Abbey.

Pascal Santi (avec Reuters)

Le Parlement européen examine une directive sur les conglomérats financiers

Les professionnels s'inquiètent du coût de la réforme

APRÈS plusieurs années d'atermoiements, l'Europe est en passe de se doter d'un cadre réglementaire dédié à la surveillance des conglomérats financiers. Tout juste dix ans après le spectaculaire faillite de la banque des Emirats arabes unis, BCCI, qui a fait apparaître les risques liés à l'opacité de telles structures, exerçant des activités de banque et d'assurance sans muraille de Chine ni contraintes réglementaires spécifiques, une proposition de directive sur le sujet, adoptée par la Commission européenne le 19 avril, arrive en débat au Parlement européen. Examinée mercredi 11 juillet par la commission économique et monétaire, sous la houlette du député européen Alain Lipietz, rapporteur du texte et candidat Vert à l'élection présidentielle, cette proposition de loi vise à adapter les méthodes de contrôle actuelles, spécialisées par métier, aux risques institutionnels et systémiques portés par les conglomérats.

Si les échéances sont respectées – Alain Lipietz promettant son rapport pour l'automne – la directive pourrait être adoptée avant la fin de l'année, pour une mise en application d'ici trois ou quatre ans. Bruxelles souhaite, de fait, aller vite, pour encadrer le développement des bancassureurs créés en Europe dans le sillage des précurseurs néerlandais ING ou Fortis, à l'instar, récemment en Allemagne, du géant financier Allianz-Dresdner. Il s'agit de combler un vide réglementaire susceptible, en cas de défaillance financière, de porter préjudice à la stabilité du système financier européen.

Toutefois, l'empressement du législateur n'empêchera pas des débats houleux au Parlement sur le fond du texte, lors de la session d'automne. En l'état, en effet, la réglementation élaborée par les fonctionnaires européens va loin, proposant bien plus qu'un simple encadrement quantitatif (exigence de fonds propres) et qualitatif (sui-vis des transactions intragroupes) de la cinquantaine de conglomérats financiers recensés dans l'Union européenne. Elle préconise en sus de modifier la définition des fonds propres réglementaires de toutes les banques détenant des participations dans des compagnies d'assurances, et inversement, des sociétés d'assurances dotées de filiales bancaires, faisant glisser dans son champ d'application jusqu'au plus petit bancassureur.

Au terme du projet, les groupes à dominante bancaire se voient contraints de déduire de leurs fonds propres le montant de leurs participations dans des compagnies d'assurances, les assureurs devant soustraire de leur marge de solvabilité – l'équivalent des fonds propres – leurs participations dans des établissements de crédit.

Sans surprise, la profession

financière, notamment française, a vivement réagi à l'annonce d'une réforme particulièrement coûteuse en fonds propres, mobilisant leurs instances représentatives pour faire amender le texte. En France, selon les premières estimations de la place supervisée par la commission bancaire, l'impact financier est évalué à 0,5 % en moyenne des fonds propres réglementaires totaux, pour chacun des cinq principaux groupes de bancassurance : Crédit agricole, Crédit mutuel, BNP-Paribas, Société générale et Crédit lyonnais. Ce qui, selon un calcul encore purement hypothétique, représenterait une facture d'environ 2,1 milliards d'euros pour le seul Crédit agricole, fort d'une base de capitaux propres de 35,5 milliards d'euros. Ce coût est lié au montant des fonds propres supplémentaires à mobiliser, pour annuler la perte due à la règle de déduction des participations dans la banque ou l'assurance.

A ce stade, il est difficile d'apprécier la marge de négociation dont dispose la communauté financière. Dans un contexte déjà tendu sur le plan financier, avec le fort tribut à acquitter pour le passage à l'euro,

La directive pourrait être adoptée avant la fin de l'année pour une mise en application d'ici trois ou quatre ans

banques et assurances devraient toutefois se heurter à la volonté de réforme des partisans d'une Europe financière intégrée et efficace. Nombreux sont les experts du contrôle prudentiel européens à voir dans la directive en gestation un progrès. « Ce texte offrira aux régulateurs une vision exacte des fonds propres économiques d'un groupe, c'est-à-dire des fonds qu'il serait à même de mobiliser s'il devait recapitaliser une filiale en difficulté », souligne ainsi l'économiste Thierry Sessin. « Pour des raisons mécaniques ou tactiques, les établissements pratiquent le double comptage des fonds propres, une première fois au titre de leur participation dans des filiales, une seconde par équivalence au niveau de la maison mère », dit-il, s'inquiétant du « risque systémique lié à ce manque de lisibilité ».

Mais sur cette analyse se greffe un bémol : le risque de distorsion de concurrence par rapport au secteur financier non européen, au moment où l'industrie financière s'engage dans un processus de concentration de grande ampleur.

Anne Michel

Les assurés d'Independent Insurance pâtiront de son retrait d'agrément

LE 2 JUILLET, la commission de contrôle des assurances a retiré son agrément à la filiale française d'Independent Insurance. Cette sanction rare a cependant, depuis deux ans, été infligée à trois autres compagnies d'assurances : Sprinks ICS le 7 juillet 1999, le Groupe d'assurances européennes (GAE) le 22 mars 2000, ICD SA et ICD Vie, les 7 novembre et 19 décembre 2000. Cette mesure leur interdit la poursuite de toute activité et les conduit, sauf reprenneur, au dépôt de bilan.

Ce rythme inquiétant de défaillances est une conséquence de la privatisation des assurances, car, lorsque l'Etat détenait de grandes sociétés, il pouvait leur enjoindre de secourir les « malades » du secteur. Aujourd'hui, les actionnaires, notamment étrangers, et les repreneurs ne se précipitent pas à leur chevet. Ni les Anglais, dans le cas d'Independent Insurance, ni les Suisses, pour Sprinks ICS, ni les Italiens, pour GAE, n'ont été disposés à soutenir leurs filiales françaises. « Les assurances ont pourtant réalisé 13 milliards

de francs de bénéfices en 2000 », remarque Paul Rolland, président de la Confédération nationale des administrateurs de biens, et « elles devraient assumer cette dépense d'environ un milliard de francs pour ces trois sociétés ».

CONSEQUENCE IMPLACABLE

Pour les assurés, la conséquence est implacable : quarante jours après la publication au Journal officiel de la décision de retrait d'agrément, ils ne sont plus couverts et doivent s'assurer ailleurs. Ils ne seront pas indemnisés pour les sinistres passés ou nés sous l'empire du contrat devenu caduc. « Les dégâts consécutifs à la tempête de 1999 sur des immeubles assurés auprès de GAE ne sont toujours pas indemnisés », déplore M. Rolland. L'assuré peut faire valoir sa créance auprès du liquidateur mais son espoir d'être indemnisé est bien mince, car les créanciers privilégiés seront servis les premiers. Seule exception : le Fonds de garantie contre les accidents de la circulation et de la chasse (www.fga.fr) reçoit

environ 22 000 demandes d'indemnisation pour des préjudices qui vont du dommage matériel aux atteintes à la personne. Il indemnise les victimes d'un accident de la circulation provoqué par un automobiliste qui n'est plus assuré. Il interviendra dans le cas d'Independent. Le conducteur fautif n'est, lui, pas indemnisé.

Pour pallier ces défaillances, le gouvernement a imaginé la création d'un fonds de garantie des assurances de dommage obligatoires et en a inscrit le principe dans la loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier de mai 2000. « Ce projet présente trois défauts », argumente M. Rolland. « Il exclut les personnes morales, donc les professionnels et les syndicats de copropriété, il n'est pas rétroactif et ses conditions d'indemnisation sont renvoyées à un décret qui menace d'être très restrictif. » Son plus gros défaut est, surtout, de n'être toujours pas voté par le Parlement.

Isabelle Rey-Lefebvre

En attendant de devenir payant, le site musical Napster est en panne

LA MESURE devait être de courte durée. Le 2 juillet, Napster, le site américain favorisant l'échange gratuit de fichiers musicaux sur Internet, interrompait momentanément ses activités, en précisant qu'elles pourraient reprendre dans la journée même. Dans la matinée du mercredi 11 juillet, la page d'accueil du site continuait pourtant à afficher le même message décourageant pour ses usagers : « Les transferts de fichiers ont été temporairement suspendus, le temps pour Napster de mettre à jour les bases de données sur lesquelles s'appuie notre nouvelle technologie d'identification de fichiers. » Une manœuvre qui paraît donc nettement plus difficile à réaliser que ne le pré-

voyait la firme californienne. Il faut dire, à la décharge de Napster, qu'elle ne peut pas se permettre de rater cette nouvelle étape de sa courte existence, qui est en jeu.

SPÉCULATIONS DES EXPERTS

A la demande de l'industrie du disque, la justice américaine a condamné, en mars, le site rebelle à mettre sur pied un dispositif de filtrage des morceaux de musique protégés par les droits d'auteur. Soit plus de 800 000 titres, dont la liste lui a été transmise par les maisons de disques. La technologie de filtrage n'est pas à l'origine de l'arrêt forcé du site, assure un porte-parole de Napster, démentant les spéculations de certains experts.

Selon eux, l'entreprise aurait préféré se déclarer en panne plutôt que d'admettre que son filtre n'est pas efficace à 100 %, ce qui serait synonyme de fermeture.

En attendant de reprendre ses activités, Napster risque de voir un nombre croissant de ses usagers le délaisser au profit de concurrents, qui ont pour nom Aimster, Gnutella ou AudioGalaxy. Le site est en perte de vitesse depuis qu'il a commencé à instaurer le filtrage des morceaux. Selon une étude réalisée par le cabinet Webnoize, il n'y avait plus, en juin, que 300 000 internautes connectés simultanément à Napster, contre 1,5 million en février. Et le nombre de fichiers qu'ils échan-

geaient a chuté considérablement. Le site, créé en 1999 par un étudiant, Shawn Fanning, ne veut pas dire quand il reprendra l'échange de fichiers musicaux. Attendra-t-il pour cela le passage au payant ? Ce tournant stratégique est attendu d'ici à la fin de l'été, à une date encore non précisée. Le lancement de ce service d'abonnement se fera sous la houlette de Bertelsmann, le géant allemand de la communication, qui avait conclu une alliance en ce sens avec Napster, en octobre 2000. Mardi 10 juillet, Bertelsmann a présenté la nouvelle équipe qui supervisera cette opération. Napster sera alors complètement rentré dans le rang.

Antoine Jacob

JEU-CONCOURS

Comment jouer ? Un événement de l'actualité se cache derrière le dessin énigmatique de la dernière page : retrouvez l'événement dans cette édition et répondez à la question du bulletin-réponse ci-contre.

Comment gagner ? Remplissez ce bulletin et envoyez-le à l'adresse indiquée avant le 16 juillet à minuit. 21 gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses. Un nouveau dessin énigmatique vous attend dès demain !

LA LISTE DES GAGNANTS ET LES SOLUTIONS SERONT PUBLIÉES LE VENDREDI 20 JUILLET DANS LE MONDE DATÉ SAMEDI 21

Jeu-concours sans obligation d'achat, le règlement est disponible gratuitement sur demande écrite à : M^e Darricau Pecastaing, 4 place Constantin-Pecqueur 75018 Paris



DU 30 JUIN (DATÉ 1^{er}-2 JUILLET) AU 13 JUILLET (DATÉ 14)

GAGNEZ CHAQUE JOUR

1 BON D'ACHAT DE 5 000 F

ET 20 BONS D'ACHAT DE 1 000 F

VALABLES 1 AN CHEZ VOYAGEURS DU MONDE* www.vdm.com



* à valoir sur un voyage ou un vol sec

Bulletin-réponse du daté 12/07/01

Quel produit se cache derrière le dessin énigmatique du jour ?

(Le nombre de cases correspond au nombre exact de lettres du mot à trouver)

--	--	--

NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE	
SIGNATURE*	ABONNÉ <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N

A compléter en totalité et à renvoyer collé sur dos carte postale uniquement, avant le 16/07 minuit à :

Jeu-concours Le Monde
BP 540 / 75135 Paris Cedex 18

Selon la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus.
*Signature des parents pour les mineurs.

China Electronics Corp., le géant très opaque qui sous-traite la téléphonie mobile de Philips

Ce conglomérat chinois va récupérer les activités de l'usine du Mans

China Electronics Corp. (CEC) est un gigantesque conglomérat de l'électronique chinois créé en 1988. C'est à cette entreprise d'Etat, aux comp-

tes opaques, que le groupe néerlandais Philips va confier la production de ses téléphones portables, jusqu'à présent fabriqués dans l'usine fran-

çaise du Mans. CEC compte sur cet accord pour entrer dans la cour des multinationales occidentales de la téléphonie, hégémoniques en Chine.

PÉKIN

de notre correspondant

Le partenaire chinois auquel Philips va céder la production de ses téléphones portables, actuellement fabriqués au Mans, est l'un de ces gigantesques conglomérats d'Etat que vénère le gouvernement de Pékin, toujours sous l'influence du modèle des chaebols coréens, en dépit de la crise asiatique de 1997. China Electronics Corp. (CEC) a été créé en 1988 comme bras industriel du ministère de l'électronique. Il est passé dix ans plus tard - après une refonte des administrations - sous la tutelle du ministère des industries de l'information (MI), qui chapeaute toutes les activités de haute technologie en Chine, dont les télécommunications et Internet.

Doté d'un capital de 74 millions de dollars (87,3 millions d'euros), CEC regroupe un ensemble d'actifs se montant à 3,8 milliards de dollars et a réalisé un chiffre d'affaires de 222 millions de dollars en 2000. La holding regroupe vingt-sept sociétés mixtes - avec des partenaires étrangers comme Philips, Microsoft, Nortel et Cisco -, trentesix filiales (à 100 %) en Chine et six à l'étranger (Hongkong, Europe et Etats-Unis). Le groupe, qui n'est pas coté en Bourse - seules deux de ses filiales le sont - reste toutefois très opaque, à l'instar de la plupart des grandes entreprises chinoises.

Ses dirigeants ont une étrange conception de l'information financière. Interrogé par *Le Monde* sur le montant des profits réalisés en 2000, Lu Jidong, le responsable chargé de la coopération internationale de CEC, a d'abord répon-

du : « Je ne peux pas vous répondre, c'est une question interne. » Puis il a concédé un vague ordre de grandeur : « plus de 100 millions de dollars » (soit une augmentation - indéterminée - par rapport à l'an passé). Même approximation à propos de la restructuration en cours afin de préparer le conglomérat au choc de la prochaine adhésion de la Chine à l'OMC. « *Pas mal d'unités* » ont été fermées sans que l'on en sache plus.

C'est toujours le flou qui prévaut quand on tente d'entrer dans le détail de l'accord annoncé le 26 juin entre Philips et CEC sur la nouvelle configuration de leur société mixte Philips Sangda, basée à Shenzhen, qui va récupérer la production de téléphones portables. Lu Jidong ne souhaite même pas en préciser l'actuelle répartition du capital. Mais le quotidien *Nanfang Dushi Bao* (*Nanfang daily urban news*) a vendu la mèche dans son édition du 28 juin : Philips en détient 90 % et Sangda Electronics, une filiale de CEC, 10 %. A fortiori, M. Lu reste silencieux sur la future structure du capital qui verra Sangda Electronics devenir majoritaire. « *Il ne s'agit pour l'instant que d'une lettre d'intention*, dit M. Lu. *Il est trop tôt pour dévoiler des informations. Tout sera annoncé en septembre.* »

Il n'est toutefois point besoin d'attendre septembre pour saisir toute la portée stratégique de la transaction. Celle-ci confirme l'ambition de CEC de jouer dans la cour des très grands à un moment où la Chine excite les convoitises en sa double qualité d'atelier et de marché de la téléphonie mobile. L'accord passé avec Philips permet-

tra d'abord à CEC, qui produit déjà pour le compte du japonais NEC et fabrique la petite marque locale Amoisonic, de conforter sa base manufacturière. La filiale de Shenzhen continuera néanmoins de produire (entre autres) sous la marque Philips, dont la part de marché en Chine n'est aujourd'hui que de 4 %. Position certes marginale mais les ventes de téléphones portables explosant en Chine (35 %

CEC devrait bientôt lancer, à partir du savoir-faire accumulé avec ses coopérations étrangères, sa propre marque

d'augmentation sur le premier semestre faisant grimper le total des usagers à 116 millions), celles de Philips s'envolent également : sur le premier trimestre, elles ont doublé par rapport à la même période de 2000.

Parallèlement, l'accord permettra à CEC d'effectuer une percée dans la recherche et le développement. Sa filiale CEC Wireless (CECW) va récupérer une partie des équipes de recherche de Philips, ce qui lui permettra de vendre ses services - notamment en matière de design - à des équipementiers chinois et internationaux.

Du point de vue du gouvernement chinois, la finalité ultime de ce genre d'opération est de déve-

lopper une industrie nationale capable à moyen terme de renverser la vapeur face à une concurrence étrangère aujourd'hui hégémonique sur le marché continental. Les multinationales (dont les poids lourds en Chine sont Nokia, Motorola, Siemens et Ericsson) détiennent aujourd'hui 90 % du marché, laissant 10 % aux producteurs locaux. Partis de rien il y a trois ans, ces derniers multiplient les coopérations pour monter en puissance, avec pour objectif de s'arroger la moitié du marché en 2006.

Mais le combat est rude. En dépit des faveurs dont ils bénéficient de la part des pouvoirs publics, il leur faut surmonter un très sérieux handicap d'image au sein d'un public très friand des marques prestigieuses et qui dédaigne quelque peu à ce stade les produits chinois. Il leur faudra surtout consolider un paysage éclaté : CEC, par exemple, devrait lancer, à partir du savoir-faire accumulé avec ses coopérations étrangères (NEC, Philips), sa propre marque à la fin de l'année. Elle s'ajoutera à une liste déjà longue d'équipementiers locaux (les plus connus étant Bird, Kejian, Zhongxing, Haier, Konka et Amoisonic) dont peu font des profits. Dans la perspective d'inévitables purges dont émergeront trois ou quatre gros joueurs, c'est donc le branle-bas de combat. En rachetant une partie des activités de Philips, le conglomérat CEC cherche à mettre le maximum d'atouts de son côté. Tel est le puzzle géant dans lequel s'inscrit le sacrifice de l'usine du Mans.

Frédéric Bobin

La France compterait plus de 6 millions d'actionnaires

SELON un sondage commandé par la Banque de France et publié par *Les Echos* mercredi 11 juillet, le nombre d'actionnaires individuels en France aurait augmenté de 5,6 millions à 6,1 millions entre le printemps 2000 et le printemps 2001. Cette hausse de 9 % permettrait de retrouver ainsi le niveau atteint peu avant le krach boursier de 1987. Ce résultat peut paraître surprenant, dans le contexte difficile que connaissent les marchés depuis l'éclatement de la bulle sur les valeurs technologiques. L'inquiétude sur l'avenir du régime de retraite joue sans doute un rôle important dans ce regain d'intérêt pour la Bourse. Les Français ont ainsi volontiers souscrit aux grandes introductions en Bourse (EADS, Vivendi Environnement, Wanadoo, Orange...). Le mouvement a été amplifié par le développement des courtiers sur Internet, qui a rendu l'accès au marché boursier plus facile et permis une baisse sensible des prix des transactions. Près de 40 % des actionnaires « actifs » passent désormais leurs ordres sur Internet.

Compaq supprime 1 500 emplois supplémentaires

COMPAQ a annoncé, mardi, qu'il allait supprimer 1 500 emplois en plus des 7 000 annoncés en avril. Le fabricant d'ordinateurs américain est confronté au ralentissement économique et à la guerre des prix qui gagnent l'Europe. Au deuxième trimestre, le groupe n'a pas atteint ses prévisions de chiffre d'affaires. Les 8 500 suppressions d'emplois se feront pour l'essentiel sous forme de licenciements, alors que Compaq avait laissé entendre qu'il pourrait y avoir 2 500 départs volontaires. « *Il est maintenant clair que le ralentissement économique s'étend à l'étranger. Nous allons en conséquence aller plus vite et plus en profondeur dans nos programmes de réduction des coûts structurels* », a justifié le PDG de Compaq, Michael Capellas. Les nouvelles suppressions interviendront dans la chaîne d'approvisionnement et les services administratifs, aux Etats-Unis et à l'international, a précisé Compaq dans un communiqué.

Air Littoral devrait réduire d'un quart ses effectifs et ses lignes

LA RESTRUCTURATION d'Air Littoral entraînera la suppression de 263 postes sur 1 200 salariés, a annoncé, mardi, le président du directeur d'Air Littoral, Marc Rochet, à l'issue d'un comité d'entreprise. La mise en œuvre d'un plan social conduira à la suppression de 103 postes pour le personnel au sol, 80 pour le personnel navigant commercial et 80 pour le personnel navigant technique (pilotes...). Le projet de restructuration modifié, qui prend en compte la nouvelle stratégie fixée par le repreneur de la compagnie régionale choisie par le tribunal, son ancien patron Marc Dufour, prévoit la réduction de 4 à 3 du nombre de types d'avions utilisés. Environ un quart des lignes existantes devraient être supprimées et le réseau d'Air Littoral devrait se concentrer autour de trois pôles d'activités : une desserte régionale à Montpellier, une desserte sous forme de hub à Nice et une activité affrètements.

TABLEAU DE BORD

ÉCONOMIE

La balance commerciale française toujours excédentaire

LES ÉCHANGES extérieurs de la France ont dégagé en 2000 un excédent de 135 milliards de francs (20,58 milliards d'euros) selon une étude publiée mercredi 11 juillet par l'Insee. Un chiffre en net retrait par rapport aux 195 milliards de francs de 1999, une réduction due à la hausse des prix pétroliers (la facture énergétique passant de 75 milliards à 146 milliards de francs) et à la dépréciation de l'euro face au dollar. L'année 2000 a été marquée par un exceptionnel dynamisme des échanges commerciaux, les exportations ayant augmenté de 13 % et les importations de 16 %. La France a profité des échanges de services.

■ **EUROPE** : le taux de croissance économique de la zone euro serait à peine supérieur à 2 % cette année et voisin de 2,5 % en 2002, selon les dernières prévisions du Fonds monétaire international présentées lundi aux ministres des finances de la zone euro.

■ **Le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet**, estime que l'inflation dans la zone euro, qui était de 3,4 % en mai sur un an, descendra sous la barre des 2 % au premier semestre 2002.

■ **JAPON** : le gouvernement reconnaît dans son rapport mensuel, publié mercredi, que son économie continue à « se détériorer » en constatant que les résultats des entreprises, jusque-là touchés par un simple ralentissement, étaient désormais « stagnants ».

■ **CHINE** : l'Organisation mondiale du commerce pourrait approuver la demande d'adhésion de la Chine lors de la réunion ministérielle du 9 au 13 novembre au Qatar, a déclaré, mardi, le représentant adjoint au commerce américain, Jeffrey Bader.

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **VALEO** : plusieurs centaines de salariés de l'équipementier automobile devaient manifester, mercredi 11 juillet, devant le siège de la filiale du groupe, Sylea, à Montigny-le Bretonneux (Yvelines). Un comité d'entreprise devait avaliser la fermeture des sites de Cahors (Lot) et Vire (Calvados), qui entraînera la suppression de 600 emplois.

SERVICES

● **CANAL +** : le groupe, filiale de Vivendi Universal, a cédé sa participation de 50 % dans le bouquet de chaînes de péage pour les pays scandinaves à Telenor, opérateur norvégien de télécommunications, qui en possédait déjà 50 %.

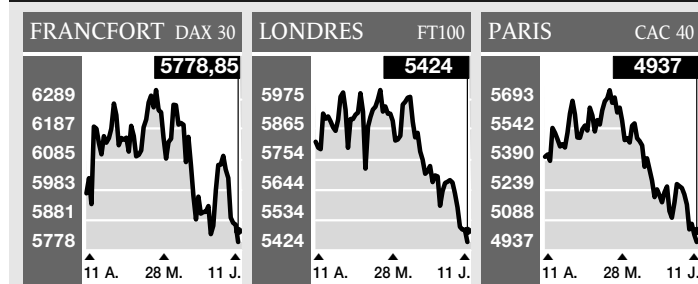
● **LIBERTY MEDIA** : John Malone, de Liberty Media, a démissionné du conseil d'administration d'AT & T, sa maison mère, dès l'annonce de la proposition de rachat de la filiale AT & T Broadband par Comcast (*Le Monde* du 11 juillet).

FINANCES

● **UBS** : le groupe bancaire suisse a indiqué, mercredi, avoir ajourné son projet de scission de sa filiale UBS Capital, spécialisée dans le financement des entreprises non cotées, en raison des difficultés du marché boursier.

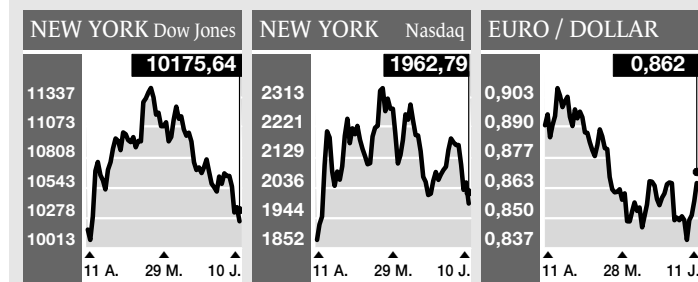
● **CONSORS** : le courtier en ligne allemand pourrait enregistrer une perte en 2001, a reconnu, mercredi, son patron, Karl-Matthaus Schmidt dans un entretien au quotidien *Die Welt*. Consors a annoncé une forte baisse du nombre de transactions au deuxième trimestre, à 1,8 million, soit 28 % de moins qu'au premier trimestre.

EUROPE



Europe 9h57	Indices sélection	cours 11/07	Var. % 10/07	Var. % 31/12
EUROPE	STOXX 50	3992,25	- 1,01	- 16,35
EUROPE	STOXX 50	3821,76	- 1,16	- 16,14
EUROPE	EURO STOXX 324	333,17	- 0,90	- 14,96
EUROPE	STOXX 653	312,32	- 1	- 13,19
PARIS	CAC 40	4937	- 0,73	- 16,70
PARIS	MIDCAC
PARIS	SBF 120	3382,42	- 0,73	- 15,91
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	553,41	- 1,08	- 13,20
BRUXELLES	BEL 20	2872,58	- 0,16	- 5,02
FRANCFORT	DAX 30	5778,85	- 0,64	- 10,18
LONDRES	FTSE 100	5424	- 0,80	- 12,83
MADRID	STOCK EXCHANGE	8328	- 1,62	- 8,58
MILAN	MIBTEL 30	36399,00	- 0,59	- 16,74
ZURICH	SPI	6837,70	- 0,82	- 15,95

AMÉRIQUES

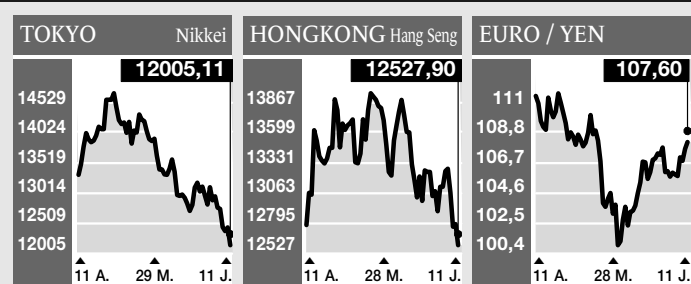


Amérique 9h57	Indices sélection	cours 11/07	Var. % 09/07	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10175,64	- 1,20	- 5,67
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1181,52	- 1,44	- 10,51
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	1962,79	- 3,15	- 20,55
TORONTO	TSE INDEX	7558,69	- 1,07	- 15,39
SAO PAULO	BOVESPA	13569,79	- 11,07
MEXICO	BOLSA	379,90	0,04	20,22
BUENOS AIRES	MERVAL	347,11	- 6,13	- 16,71
SANTIAGO	IPSA GENERAL	107,98	- 0,74	12,48
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7498,48	0,74	9,86

Cours de change croisés

11/07 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	124,84000	0,80103	0,86200	0,13143	1,41765	0,56728
YEN	107,60500	16,40500	176,97000	70,80500
EURO	1,16009	0,92932	0,15245	1,64435	0,65790
FRANC	7,60840	6,09475	6,55957	10,78605	4,31585
LIVRE	0,70539	0,56505	0,60815	0,09270	0,40010
FRANC SUISSE	1,76280	1,41210	1,51955	0,23165	2,49955

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 9h57	Indices sélection	cours 11/07	Var. % 10/07	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	12005,11	- 2,40	- 12,92
HONGKONG	HANG SENG	12527,90	- 1,46	- 17,01
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1662,31	- 1,07	- 13,73
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	68,24	- 0,84	7,72
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3323,90	0,60	5,36
BANGKOK	SET	20,78	- 4,02	11,54
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3341,67	0,40	- 15,87
WELLINGTON	NZSE-40	2038,93	- 0,48	7,22

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	10/07
FRANCE	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4438
ALLEMAGNE	1,95585	DEUTSCHEMARK	3,35885	COUR. NORVÉGIENNE	7,9455
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	9,2882
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	33,9020
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,6740
SCHILLING AUTR. (100)	1,37603	SCHILLING AUTR. (100)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,2980
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	3,82894	DOLLAR HONGKONG	6,6650
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0980
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	6,26207	FORINT HONGROIS	252,1500
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	LEU ROUMAIN	25003
DRACHME GREC.(100)	3,40750	DRACHME GREC. (100)	1,92503	ZLOTY POLONAIS	3,6913

Hors zone Euro

Taux 10/07	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,52	4,37	5,22	5,76
ALLEMAGNE	4,53	4,47	5,09	5,65
GDE-BRETAG.	5,50	5,18	5,18	4,87
ITALIE	4,53	4,42	5,47	6,04
JAPON	0,04	0,02	1,36	2,46
ÉTATS-UNIS	3,66	3,64	5,31	5,71
SUISSE	3,07	3,14	3,38	4,09
PAYS-BAS	4,50	4,42	5,25	5,71

Taux d'intérêt (%)

Taux 10/07	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,52	4,37	5,22	5,76
ALLEMAGNE	4,53	4,47	5,09	5,65
GDE-BRETAG.	5,50	5,18	5,18	4,87
ITALIE	4,53	4,42	5,47	6,04
JAPON	0,04	0,02	1,36	2,46
ÉTATS-UNIS	3,66	3,64	5,31	5,71
SUISSE	3,07	3,14	3,38	4,09
PAYS-BAS	4,50	4,42	5,25	5,71

Matif

Cours 9h57	Volume 11/07	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5	1566	88,22	88,07
EURibor 3 mois	NC	NC	NC
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Retrouvez ces cotations sur le site Web : www.lemonde.fr/bourse

BOURSES

LA BOURSE de Paris a ouvert en baisse, mercredi 11 juillet, l'indice CAC 40 cédant 1,31 %, à 4 908,22 points. A Francfort, le DAX a perdu 0,28 %, à 5 799,77 points. Londres était également en baisse, l'indice Footsie cédant 0,71 %, à 5 428,90 points. A New York, l'indice de la Bourse électronique Nasdaq est passé sous les 2 000 points. Il a chuté de 63,92 points (- 3,15 %), à 1 962,79 points, et le Dow Jones a perdu 123,76 points (- 1,2 %), à 10 175,64 points. L'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a clôturé sur une chute de 2,4 %, à 12 005,11 points.

CHANGES-TAUX

LA MONNAIE européenne faisait l'objet de prises de bénéfices, mercredi 11 juillet, après la hausse déclenchée la veille par les propos du gouverneur de la Banque d'Angleterre, Eddie George, déplorant la vigueur du dollar. Dès les premières transactions, l'euro s'échangeait à 0,8549 dollar, et à 0,8556 dollar mardi soir à New York. Le dollar se traitait à 125,64 yens à Tokyo contre 125,39 yens mardi soir. Sur le marché obligataire, le rendement de l'obligation assimilable du Trésor se détendait à 5,203 %, tout comme celui de son homologue allemand qui s'inscrivait à 5,069 %.

VALEURS EUROPÉENNES

L'annonce par le groupe pharmaceutique suisse Novartis que la Food and Drug Administration (FDA) avait demandé des explications supplémentaires sur le Xolair, un nouveau médicament destiné aux asthmatiques, a alourdi la tendance des places financières, mardi 10 juillet. Le lancement retardé de ce produit a provoqué, à Zurich, le repli du titre Novartis, qui a perdu 4,55 %, à 58,75 francs suisses. Mercredi, Novartis abandonnait encore 0,7 %, à 58,25 francs suisses à l'ouverture. ● A Londres, les valeurs pétrolières se sont orientées à la baisse, mardi, après l'annonce du retour de l'Irak sur le marché. BP, premiè-

re capitalisation boursière de la place financière britannique, perdait 9 pence, à 567,5 pence, à la clôture. Mercredi, à l'ouverture, BP était en repli de 5,5 %, à 562 pence. ● La Bourse de Milan, le retour de l'Irak pesait sur le pétrolier italien ENI, qui perdait, mardi, 1,16 %, à 14,1 euros. ● Le fabricant allemand de semi-conducteurs Infineon a vu son cours chahuté, mardi, à la Bourse de Francfort, et a un moment atteint son plus bas niveau historique, à 24,55 euros. Le groupe devrait procéder à une augmentation de capital, vendredi. Mercredi, à l'ouverture, Infineon regagnait 0,04 %, à 24,34 euros.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: AUTOMOBILE. Includes entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BANQUES. Includes entries like ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, ALL & LEICS, etc.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: CONSTRUCTION. Includes entries like ACCIONA, ACS, AGGREGATE IND, etc.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries like ACERLINA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREC, etc.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: CONSOMMATION CYCLIQUE. Includes entries like ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: CHIMIE. Includes entries like AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: PHARMACIE. Includes entries like ACTELION N, ALTANA AG, AZO, etc.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: CONGLOMÉRATS. Includes entries like D'IETTEREN SA, AZO, GBL, etc.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Includes entries like ATLANTIC TELECOM, BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: ÉNERGIE. Includes entries like BG GROUP, BP, CEPSA.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries like COFLEXIP, DORTSCH PETRO, ENI, etc.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS DE CONSOMMATION. Includes entries like AHOLD, ALTADEUS, AMADEUS GLOBAL, etc.

11/07 10h05

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: ALIMENTATION ET BOISSON. Includes entries like ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT, BBAQ OE BRAU-BE, etc.

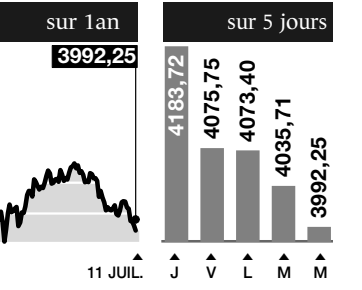
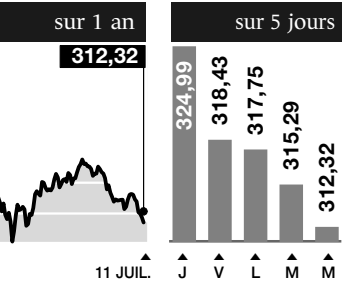
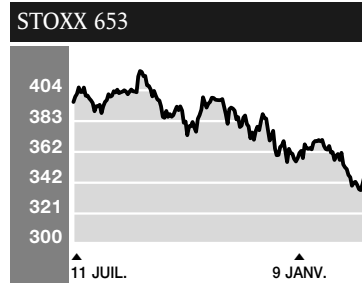


Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: PHARMACIE. Includes entries like SODEXHO ALLIANC, TELE PIZZA, THE SWATCH GRP, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: ASSURANCES. Includes entries like AEGIS GROUP, AEGON NV, AGF, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: HAUTE TECHNOLOGIE. Includes entries like AIXTRON, AUGUSTA TECHNOLOGIE, BB BIOTECH, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: PHARMACIE. Includes entries like ACTELION N, ALTANA AG, AZO, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: ASSURANCES. Includes entries like AEGIS GROUP, AEGON NV, AGF, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: HAUTE TECHNOLOGIE. Includes entries like AIXTRON, AUGUSTA TECHNOLOGIE, BB BIOTECH, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: PHARMACIE. Includes entries like ACTELION N, ALTANA AG, AZO, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: ASSURANCES. Includes entries like AEGIS GROUP, AEGON NV, AGF, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: HAUTE TECHNOLOGIE. Includes entries like AIXTRON, AUGUSTA TECHNOLOGIE, BB BIOTECH, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: ÉNERGIE. Includes entries like BG GROUP, BP, CEPSA.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: ASSURANCES. Includes entries like AEGIS GROUP, AEGON NV, AGF, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: HAUTE TECHNOLOGIE. Includes entries like AIXTRON, AUGUSTA TECHNOLOGIE, BB BIOTECH, etc.

Advertisement for Le Monde TV. Text: 'Chaque samedi avec Le Monde DATÉ DIM./LUNDI retrouvez LE MONDE TELEVISION'.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries like COFLEXIP, DORTSCH PETRO, ENI, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS DE CONSOMMATION. Includes entries like AHOLD, ALTADEUS, AMADEUS GLOBAL, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries like ACEA, AEM, BRITISH ENERGY, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries like COFLEXIP, DORTSCH PETRO, ENI, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS DE CONSOMMATION. Includes entries like AHOLD, ALTADEUS, AMADEUS GLOBAL, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries like ACEA, AEM, BRITISH ENERGY, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries like COFLEXIP, DORTSCH PETRO, ENI, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS DE CONSOMMATION. Includes entries like AHOLD, ALTADEUS, AMADEUS GLOBAL, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries like ACEA, AEM, BRITISH ENERGY, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries like COFLEXIP, DORTSCH PETRO, ENI, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS DE CONSOMMATION. Includes entries like AHOLD, ALTADEUS, AMADEUS GLOBAL, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries like ACEA, AEM, BRITISH ENERGY, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: ALIMENTATION ET BOISSON. Includes entries like ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT, BBAQ OE BRAU-BE, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BIENS DE CONSOMMATION. Includes entries like AHOLD, ALTADEUS, AMADEUS GLOBAL, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries like ACEA, AEM, BRITISH ENERGY, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: AMSTERDAM. Includes entries like AIRSPRAY NV, ANTONOV, CTAC, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: BRUXELLES. Includes entries like ARTHUR, ENVIPO HLD CT, FARDIS B, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: FRANCORT. Includes entries like AIXTRON, AUGUSTA TECHNOLOGIE, BB BIOTECH, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: COMMERCE DISTRIBUTION. Includes entries like ALLIANCE UNICHE, AVA ALLG HAND.G, BOOTS CO PLC, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 10/07. Section: ALIMENTATION ET BOISSON. Includes entries like ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT, BBAQ OE BRAU-BE, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce.
CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - SE : Suède
GB : Grande-Bretagne - DK : Danemark.

VALEURS FRANCE

Dès le 8 août, le titre Vivendi Environnement remplacera l'action Valeo dans l'indice CAC 40. Cette annonce a affecté le titre de l'équipementier automobile, qui abandonnait 1,34 %, à 46,16 euros, mercredi 11 juillet, à l'ouverture de la Bourse de Paris.

Le titre Royal Canin reprenait sa cotation, mercredi, après une suspension liée à l'annonce du rachat par l'américain Mars des 56,4 % de Royal Canin détenus par BNP Paribas. A l'ouverture, le titre gagnait 15 %, à 139,2 euros.

TFI était en très légère baisse, à l'ouverture de la Bourse de Paris. Mercredi, le titre de la chaîne leader sur le marché français affichait un repli de 0,58 %, à 31,7 euros. Ce recul est intervenu alors que TFI devait publier son chiffre d'affaires semestriel à la clôture. Selon les investisseurs, les recettes publicitaires de la chaîne devaient être comprises en 816 et 840 millions d'euros, contre 832 millions d'euros au premier semestre 2000.

Picogiga, fabricant de semi-conducteurs, qui a annoncé une hausse de 4 % de son chiffre d'affaires au premier semestre et même de 10 % pour le seul deuxième trimestre, était en repli à l'ouverture du marché parisien mercredi. Picogiga perdait 0,15 %, à 7,6 euros.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 11 JUILLET Cours à 9 h 57
Demier jour de négociation des OSRD : 25 juillet

Table with 5 columns: France, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1). Rows include ACCOR, AGF, AFFINE(XIMM), AIR FRANCE G., etc.

Main table of stock prices for various companies, including AIR LIQUIDE, ALCATEL, ALSTOM, ALTRAN TECHN., etc.

Main table of stock prices for various companies, including ESSO, EULER, EURAZEO, EURO DISNEY, etc.

Main table of stock prices for various companies, including PERNOD-RICAR, PEUGEOT, PINGUET, PINEAU-PRIN, etc.

Table titled 'International' showing stock prices in euros and francs for various international companies like ADECCO, AMERICAN EXP., etc.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 10 JUILLET
Une sélection. Cours relevés à 18 h 16

Table of new market listings with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Rows include ABEL GUILLEM, AB SOFT, etc.

Table of new market listings (continued) with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Rows include CHEMUNEX, CMT MEDICAL, etc.

Table of new market listings (continued) with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Rows include NATUREX, NETS, NETGEM, etc.

Table of new market listings (continued) with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Rows include AB GROUPE, ACTIELEC TEC., etc.

Table titled 'ABRÉVIATIONS' and 'SYMBÔLES' explaining market symbols and abbreviations.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 10 juillet

Table of SICAV and FCP funds with columns: Émetteurs, Valeurs unitaires, Date cours. Rows include AGIPI, BNP PARIBAS, BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT, etc.

Table of SICAV and FCP funds (continued) with columns: ÉCUR. TECHNOLOGIES, ÉCUR. TRIMESTRIEL D., etc.

Table of SICAV and FCP funds (continued) with columns: CIC ÉPARGNE DYNAM., CIC ÉPARGNE DYNAM. D., etc.

Table of SICAV and FCP funds (continued) with columns: CM MONDE ACTIONS, CM OBLIG. LONG TERME, etc.

Table of SICAV and FCP funds (continued) with columns: POSTE GESTION C., POSTE GESTION D., etc.

TOUR DE FRANCE 2001 La 3^e étape de la Grande Boucle, Anvers-Seraing (199 km), a été remportée, mardi 10 juillet, par l'Allemand Erik Zabel (Telekom). ● LE MAILLOT

JAUNE est revenu à l'Australien Stuart O'Grady (Crédit agricole), qui l'avait déjà porté en 1998 et en 2000, détrônant le Belge Marc Wauters (Rabobank). ● LA JOURNÉE a été



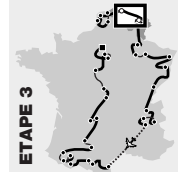
notamment marquée par l'échappée (76 km) de Nicolas Jalabert (CSC) et de Frédéric Guesdon (La Française des jeux), lauréat de Paris-Roubaix en 1997. ● LE GRIMPEUR FRANÇAIS

Benoît Salmon (AG2R) a revêtu le maillot à pois. ● DEUX ANS après le scandale lié au dopage, qui l'a écla-boussée, la firme Festina songe à se retirer du peloton.

Les drôles d'histoires belges du Tour de France

Un policier qui interdit l'accès au départ à certains coureurs sous prétexte qu'il fallait attendre le passage du peloton, des contrôles antidopage en totale contravention avec les règlements de l'Union cycliste internationale (UCI) : la Grande Boucle 2001 se souviendra de ses étapes d'outre-Quévrain

SERAING (Belgique) de notre envoyé spécial
Le Tour de France n'a beau la visiter qu'épisodiquement – il ne s'y était plus arrêté depuis 1995 –, la Belgique ne s'est pas montrée rancunière et n'a pas boudé son plaisir. Durant les deux jours où la partie flamande



puis la partie wallonne du pays ont accueilli cette 88^e édition de la Grande Boucle, c'est une foule énorme qui a accompagné la progression du peloton. « C'est presque l'Alpe-d'Huez sur 200 kilomètres », a relevé Yvon Madiot, directeur sportif adjoint de l'équipe La Française des jeux, au cours de la troisième étape, qui menait, mardi 10 juillet, d'Anvers à Seraing.

Durant ces deux jours, la Belgique n'aura pas non plus été avare en petites histoires, spécialité locale si l'on en croit une certaine veine humoristique française. Mardi, le Tour a ainsi échappé de peu à une annulation d'étape, extrémité à laquelle avait goûté le Tour d'Italie, en juin. La faute, ici aussi, à une intervention policière. Toutefois, à la différence de ce

qui s'est passé sur le Giro, où 200 policiers ont déboulé dans la nuit pour perquisitionner les hôtels des équipes cyclistes, ce qui a provoqué un mouvement de grève des coureurs le lendemain, à Anvers, c'est un seul policier qui aurait pu provoquer le gel de la 3^e étape du Tour.

« Nous avons été bloqués avec les cars de certaines équipes, bien en amont des parkings de l'aire de départ, raconte un journaliste de France Télévision. Un policier ne voulait pas laisser passer les véhicules. Il disait : « Il faut attendre le départ de la course. » La veille, lundi 9 juillet, l'autorité belge avait déjà donné quelques sueurs froides aux organisateurs de la Grande Boucle. Le gouvernement de Flandre avait décidé de diligenter lui-même des contrôles antidopage à la fin de l'étape. Huit au total, l'identité des coureurs relevant de sa seule initiative. La Société du Tour de France en avait été avertie peu avant l'arrivée. En accord avec l'Union cycliste internationale (UCI), elle avait alors décidé de ne pas procéder aux huit contrôles qui étaient déjà programmés et qui sont la règle depuis le début de l'épreuve.

Après avoir souligné que les contrôles pratiqués par les autorités

locales ne pourraient détecter l'éventuelle présence d'EPO, puisque le laboratoire de Gand auquel ils ont été confiés n'a pas cette capacité, l'UCI avait fait savoir qu'ils n'auraient aucune valeur juridique, d'autant plus que les formulaires pré-

flamande. Renseignements pris, ce cas de figure est vite apparu impossible. « La loi ne l'y autorise pas encore. Un décret a bien été rédigé, qui permettra ce type de contrôles, mais il n'est pas passé au Parlement », faisait valoir un représentant wallon de

Stuart O'Grady retrouve le maillot jaune

L'Australien Stuart O'Grady a revêtu, mardi 10 juillet, à Seraing (Belgique), le septième maillot jaune de sa carrière. C'est en 1998, à l'arrivée de l'étape de Cholet (Maine-et-Loire), que ce coureur, élevé à l'école de la piste australienne, avait conquis sa première tunique d'or qu'il avait portée trois jours. Mais, dans les tourmentes de l'affaire Festina, sa performance était alors passée inaperçue. En 2000, il avait passé également trois jours revêtu de jaune.

Arrivé en Europe en 1994, il a démarré sa carrière professionnelle sur route au sein de l'équipe GAN, devenue Crédit agricole en 1999, dont il est toujours salarié. Né à Adélaïde, en 1973, Stuart O'Grady a connu son premier succès international en 1992, aux Jeux olympiques de Barcelone, quand il obtint une médaille d'argent avec l'équipe australienne de poursuite. Deux fois champion du monde sur piste, il a été formé par Charly Walsh, un entraîneur réputé parmi les plus durs au monde.

vus par la procédure étaient rédigés uniquement en langue flamande. L'une des craintes des organisateurs du Tour de France, mardi matin, était que l'autorité wallonne ne cherche à rivaliser avec son homologue

l'UCI. Vainqueur la veille à Anvers et porteur du maillot jaune, Marc Wauters (Rabobank) n'aura cependant pas échappé aux contrôles. Mardi, le coureur belge a fait partie des dix concurrents désignés pour rejoindre

la « caravane pipi », le hasard en Belgique semblant bien faire les choses.

S'il a pu savourer pendant une bonne partie de la journée le bain de foule que lui a offert cette traversée de la Belgique, Marc Wauters n'aura été que le roi d'un jour sur ses terres. Dans un final d'étape tourmenté, qui empruntait celui de la classique Liège-Bastogne-Liège (trois côtes de troisième catégorie), il a dû se résoudre à mettre un point final à cette histoire en jaune : il a fini à 6 min 36 s du sprinteur allemand Erik Zabel (Telekom) – victorieux pour la deuxième fois en trois jours – et a cédé à l'Australien Stuart O'Grady (Crédit agricole) la tunique dorée.

Cette prise de contact avec les premières difficultés de ce Tour de France aura livré ses leçons. L'équipe néerlandaise Rabobank, qui avait affirmé son ambition de garder le maillot jaune jusqu'au contre-la-montre par équipes du 12 juillet, a volé en éclats après avoir longtemps mené la chasse derrière deux échappés, les Français Frédéric Guesdon (La Française des jeux) et Nicolas Jalabert (CSC). Hormis son leader, le Néerlandais Michael Boogerd, aucun des huit autres coureurs au maillot orange n'a fini dans le peloton

de 102 coureurs qui a franchi la ligne d'arrivée dans le temps du vainqueur. En revanche, le final aura été teinté de rose : la couleur de l'équipe Telekom, qui a fait une démonstration de force. L'ensemble de la formation allemande, son leader Jan Ullrich en tête, a imposé son rythme dans les derniers kilomètres à ce qu'il restait du peloton, dans lequel

Le Tour 2001 a échappé de peu à une annulation d'étape

ne figurait plus l'Italien Francesco Casagrande (Fassa Bartolo), cité il y a quelques jours comme rival potentiel de Lance Armstrong (US Postal). Un moment isolé dans la dernière difficulté du jour, l'Américain s'est, lui, abstenu à disputer le sprint final, prenant la dixième place.

« Je remercie l'équipe et particulièrement Jan Ullrich pour le travail effectué pour moi », a déclaré Erik Zabel après sa 10^e victoire dans le Tour de France (depuis 1995), signifiant ainsi qu'il ne subsiste aucun différend avec son leader comme il l'avait lui-même laissé croire en critiquant, avant le début de l'épreuve, la composition de l'équipe, trop axée autour de Jan Ullrich à son goût. L'ambiance serait donc au beau fixe chez Telekom.

Même les révélations du *Sunday Times*, dimanche 8 juillet, sur les fréquentations italiennes de l'Américain Kevin Livingston ne semblent pas devoir altérer cette sérénité : le journal britannique a indiqué que l'ancien équipier de Lance Armstrong, recruté par Telekom à l'orée de la saison 2001, a fréquenté le médecin Michele Ferrari, dont le procès pour administration de produits dopants est programmé pour septembre. « Il nous a dit qu'il y est allé deux ou trois fois pour faire des tests », a indiqué Rudy Pevenage, l'un des directeurs sportifs de la formation allemande, qui semble se contenter de cette explication.

Yves Bordenave

Philippe Le Cœur

Frank Vandenbroucke, le grand espoir échappé du cyclisme belge

SERAING (Belgique) de notre envoyé spécial

Nul doute que, s'il avait été là, l'immense foule massée, mardi 10 juillet, sur la Handschoenmarkt d'Anvers, l'aurait acclamé à tout rompre. La Belgique ne lésine pas à ovationner son cyclisme et moins encore ses héros. Et lui, avec son visage anguleux, sa barbe fine de mousquetaire, ses reparties et son talent, il avait tout pour réussir dans ce rôle. D'ailleurs, depuis une paire d'années, les Belges – probablement trop orphelins de leurs vieilles gloires – en avaient déjà fait une star.

Mais Frank Vandenbroucke n'était pas là. Le coureur de la formation italienne Lampre qui se réjouissait il y a moins de deux mois sur les routes du Grand Prix du Midi libre à l'idée de traverser son pays dans le peloton du Tour de France a disparu. Une fois de plus, le vainqueur de Liège-Bastogne-Liège en 1999, celui qui devait enfin succéder au « Roi Eddy », est parti sans laisser de message, sans donner de nouvelles. « On a essayé de le joindre par téléphone plusieurs fois, on lui adressé des télégrammes, mais, depuis plus de deux semaines, nous n'obtenons aucune réponse.

Nous l'avions convoqué, mercredi 4 juillet, à Milan, mais il ne s'est pas présenté », explique Pietro Algeri, directeur sportif de la Lampre.

Engagé en janvier 2001 par la formation italienne pour devenir son leader sur le Tour, « VDB » avait déjà fait faux bond lors des épreuves de début de saison. « Je ne me sentais pas prêt, avait-il confié au Monde voilà quelques semaines. J'avais perdu l'envie de faire du vélo. Je n'avais plus aucune confiance en moi. J'étais tiré vers une sorte de déchéance. J'avais sombré. »

LES VIEUX DÉMONS

Mais il se disait rétabli. Il affirmait recouvrer une à une toutes ses sensations : « Je ne me suis pas beaucoup entraîné durant l'hiver, mais il me reste sept semaines pour rattraper le temps perdu. Je me prépare pour le Tour. Plus l'heure approche, et plus je m'impatiente. » Las ! Le 13 juin, à la veille du Tour du Luxembourg, où il était attendu, « VDB » a déserté, renouant ainsi avec ses démons. « Il est en train de commettre quelque chose de très grave pour sa vie », a déclaré son père, Jean-Jacques. Contrat suspendu, il ne donne plus signe de vie. Son employeur lui accorde encore

quelques jours avant de prononcer une décision définitive. Gérard Bulens, le porte-parole de la Lampre a été clair. « Le principe de son licenciement est déjà acquis, il deviendra effectif dans les jours à venir s'il ne se manifeste pas », a-t-il tranché. D'ores et déjà, « VDB » ne touche plus aucun revenu. « Il s'est isolé », constate Pietro Algeri. Enfermé dans le mutisme, l'enfant terrible du cyclisme belge sombre dans une dépression. Pris dans le tourbillon d'une dérive qui suggère tous les symptômes d'une pathologie, ce jeune homme de 26 ans avait connu des déboires identiques lorsqu'il était sous contrat avec la formation Cofidis. Certains de ses anciens équipiers confient en privé leur inquiétude, parlent de souffrances psychologiques, évoquent des risques de toxicomanie.

Pourtant, ici en Belgique, Frank Vandenbroucke compte de nombreux admirateurs. Même Claude Criquiellon, l'ancien champion du monde, aujourd'hui directeur sportif de l'équipe Lotto, veut encore y croire : « Même s'il a fait quelques bêtises, il reste un petit espoir de le voir revenir. »

Le maillot jaune

STUART O'GRADY
Né le 6 août 1973, à Adélaïde (Australie), 1,76 m, 73 kg
Carrière : professionnel depuis 1995. Équipes : GAN (de 1995 à 1997) ; Crédit agricole (depuis 1998).
Ses principales victoires : champion du monde de poursuite par équipes en 1993 ; Classic Haribo 1999 ; Tour Down Under 1999 et 2001 ; une étape du grand prix du Midi libre 2000 (Decazeville).
Classé dans le Tour de France : 109^e en 1997 ; 54^e en 1998 ; 94^e en 1999 ; abandon en 2000.
Deux victoires d'étape. Maillot jaune trois jours en 1998 et, en 2000, trois jours également.
Classement mondial UCI (fin d'année) : 404^e en 1995 ; 806^e en 1996 ; 120^e en 1997 ; 30^e en 1998 ; 61^e en 1999 ; 110^e en 2000.

Le vainqueur de l'étape

ERIK ZABEL
Né le 7 juillet 1970, à Berlin (Allemagne), 1,76 m, 69 kg.
Carrière : professionnel depuis 1992. Équipes : Union Frondenberg (1992) ; Telekom (1993, 2000-01).
Ses principales victoires (137 au total) : Paris-Tours 1994 ; Milan-San Remo 1997, 1998, 2000 et 2001 ; Amstel Gold Race 2000 ; 10 étapes du Tour de France. Classé dans le Tour de France : abandon en 1994 ; 90^e en 1995 ; 82^e en 1996 ; 66^e en 1997 ; 62^e en 1998 ; 89^e en 1999 ; 61^e en 2000. Il a remporté cinq fois consécutivement le classement par points, en 1996, 1997, 1998, 1999, 2000.
Classement mondial UCI (fin d'année) : 152^e en 1993 ; 92^e en 1994 ; 40^e en 1995 ; 38^e en 1996 ; 7^e en 1997 ; 13^e en 1998 ; 15^e en 1999 ; 2^e en 2000.



A Seraing, Erik Zabel a mis l'injection

Erik Zabel (à droite) a obtenu à Seraing (Belgique) sa deuxième victoire d'étape en trois jours sur le Tour. A 32 ans, le sprinteur allemand de l'équi-

pe Deutsche Telekom apporte un démenti éclatant à ceux qui le voyaient sur le déclin. Le quintuple vainqueur du maillot vert, qui se plaignait de ne pas disposer d'équipier pour l'emmener vers la ligne, a vu, mardi 10 juillet, toute son équipe travailler pour lui permettre de battre le spécialiste de La Française des jeux, Emmanuel Magnien (à gauche).

CLASSEMENTS

3^e étape Anvers-Seraing (199 km) mardi 10 juillet

1. Erik Zabel (AII/TEL), les 199 km en 4 h 34 min 32 s (moyenne : 43,383 km/h) ; 2. Magnien (Fra/FDJ) ; 3. Garzelli (Ita/MAP) ; 4. Baldato (Ita/FAS) ; 5. Simon (Fra/BJR) ; 6. Mikhalov (Rus/LOT) ; 7. Ch. Capelle (Fra/BIG) ; 8. Bouyer (Fra/BJR) ; 9. Baguet (Bel/LOT) ; 10. Armstrong (USA/USP) ; 11. Moreau (Fra/FES) ; 12. Enrique Gutierrez (Esp/KEL) ; 13. Ullrich (AII/TEL) ; 14. Beloki (Esp/ONC) ; 15. Boogerd (Pbs/RAB) ; 16. Kivlev (KzK/COF) ; 17. Mancebo (Esp/BAN) ; 18. Sevilla (Esp/KEL) ; 19. Rous (Fra/BJR) ; 20. Rous (Fra/DEL) ; 21. Merckx (Bel/DF) ; 22. Gonzalez Galdeano (Esp/ONC) ; 23. Belli (Ita/FAS) ; 24. Van de Wouwer (Bel/LOT) ; 25. Voigt (AII/CA) ; 26. Trentin (Ita/COF) ; 27. Julich (USA/CA) ; 28. Botero (Col/KEL) ; 29. Menchov (Rus/BAN) ; 30. Brochard (Fra/DEL) ; 31. O'Grady (Aus/CA) ; 32. Moncoutié (Fra/COF) ; 33. Serrano (Esp/ONC) ; 34. Blanco (Esp/BAN) ; 35. L. Jalabert (Fra/CST) ; 36. Heras (Esp/USP) ; 37. Pascual Llorente (Esp/KEL) ; 38. Vinokourov (KzK/TEL) ; 39. Heulot (Fra/BIG) ; 40. Montgomery (Sui/FDJ) ; 41. Bénéteau (Fra/BJR) ; 42. Sastre (Esp/ONC) ; 43. Chaurruar (Esp/EUS) ; 44. Halgand (Fra/DEL) ; 45. Mattan (Bel/COF) ; 46. Bartoli (Ita/MAP) ; 47. Bouvard (Fra/DEL) ; 48. Bettini (Ita/MAP) ; 49. Chantreau (Fra/FES) ; 50. Piepoli (Ita/BAN), etc.

Classement général

1. Stuart O'Grady (Aus/CA), 14 h 14 min 59 s ; 2. Moreau (Fra/FES), à 17 s ; 3. Verbrugghe (Bel/LOT), à 18 s ; 4. Voigt (AII/CA), à 20 s ; 5. Gonzalez Galdeano (Esp/ONC), m.t. ; 6. Julich (USA/CA), à 21 s ; 7. Armstrong (USA/USP), m.t. ; 8. Zabel (AII/TEL), à 23 s ; 9. Ullrich (AII/TEL), à 24 s ; 10. Brard (Fra/FES), m.t. ; 11. Botero (Col/KEL), à 27 s ; 12. Beloki (Esp/ONC), à 30 s ; 13. Sastre (Esp/ONC), à 31 s ; 14. E. Gutierrez (Esp/KEL), à 33 s ; 15. Rous (Fra/BJR), m.t. ; 16. Brochard (Fra/DEL), m.t. ; 17. Casero (Esp/FES), m.t. ; 18. S. Gonzalez (Esp/ONC), à 34 s ; 19. Jaksche (AII/ONC), à 35 s ; 20. Tossato (Ita/FAS), à 36 s ; 21. Klöden (AII/TEL), m.t. ; 22. Hugo Pena (Col/USP), à 38 s ; 23. Bartoli (Ita/MAP), à 39 s ; 24. Brozyna (Pol/BAN), m.t. ; 25. L. Jalabert (Fra/CST), m.t. ; 26. A. Gonzalez (Esp/KEL), à 40 s ; 27. Garzelli (Ita/MAP), m.t. ; 28.

Magnien (Fra/FDJ), à 42 s ; 29. Mattan (Bel/COF), m.t. ; 30. Heulot (Fra/BIG), m.t. ; 31. I. Gutierrez (Esp/ONC), à 43 s ; 32. Pascual Llorente (Esp/KEL), m.t. ; 33. Halgand (Fra/DEL), à 44 s ; 34. Serrano (Esp/ONC), à 46 s ; 35. Vognondy (Fra/FDJ), à 46 s ; 36. I. Cuesta (Esp/COF), à 47 s ; 37. Pascual Rodriguez (Esp/BAN), m.t. ; 38. Lelli (Ita/COF), à 48 s ; 39. Basso (Ita/FAS), m.t. ; 40. Mancebo (Esp/BAN), à 49 s ; 41. Vinokourov (KzK/TEL), m.t. ; 42. Ch. Capelle (Fra/BIG), m.t. ; 43. Perez (Esp/FES), à 50 s ; 44. Odrizola (Esp/BAN), à 51 s ; 45. Belli (Ita/FAS), à 53 s ; 46. Kivlev (KzK/COF), m.t. ; 47. Garcia Casas (Esp/FES), à 54 s ; 48. Trentin (Ita/COF), m.t. ; 49. Boogerd (Pbs/RAB), m.t. ; 50. Aerts (Bel/LOT), à 55 s, etc.

Classement de la montagne

1. Benoît Salmon (Fra/A2R), 20 pts (+20) ; 2. N. Jalabert (Fra/CST), 10 (+10) ; 3. Durand (Fra/FDJ), 10 ; 4. Serrano (Esp/ONC), 7 (+7) ; 5. Brochard (Fra/DEL), 7 (+7), etc.

Classement par points

1. Erik Zabel (AII/TEL), 75pts (+35) ; 2. Kirsipuu (Est/A2R), 47 (+2) ; 3. O'Grady (Aus/CA), 45 (+2) ; 4. Ch. Capelle (Fra/BIG), 45 (+19) ; 5. Marc Wauters (Bel/RAB), 35, etc.

Classement par équipes

1. Crédit agricole, 42 h 45 min 39 s ; 2. Festina, à 10 s ; 3. ONCE, à 39 s ; 4. US Postal, à 46 s ; 5. Kelme, à 49 s, etc.

Classement des jeunes

1. Florent Brard (Fra/FES), 14 h 15 min 23 s ; 2. Jaksche (AII/ONC), à 11 s ; 3. Gutierrez (Esp/ONC), à 19 s ; 4. Vognondy (Fra/FDJ), à 22 s ; 5. Basso (Ita/FAS), à 24 s, etc.

Classement de la combativité

1. Jacky Durand (Fra/FDJ), 28 pts ; 2. Guesdon (Fra/FDJ), 22 ; 3. N. Jalabert (Fra/CST), 22 ; 4. Onil (Fra/DEL), 21 ; 5. Voigt (AII/CA), 10, etc.

Abandons

De Waale (Bel/LOT, n.p. 1^{er} ét.) ; Flores (Esp/EUS, ab. 2^e ét.) ; Laurent Desbiers (Fra/KEL, ab. 3^e ét.)

Abréviations

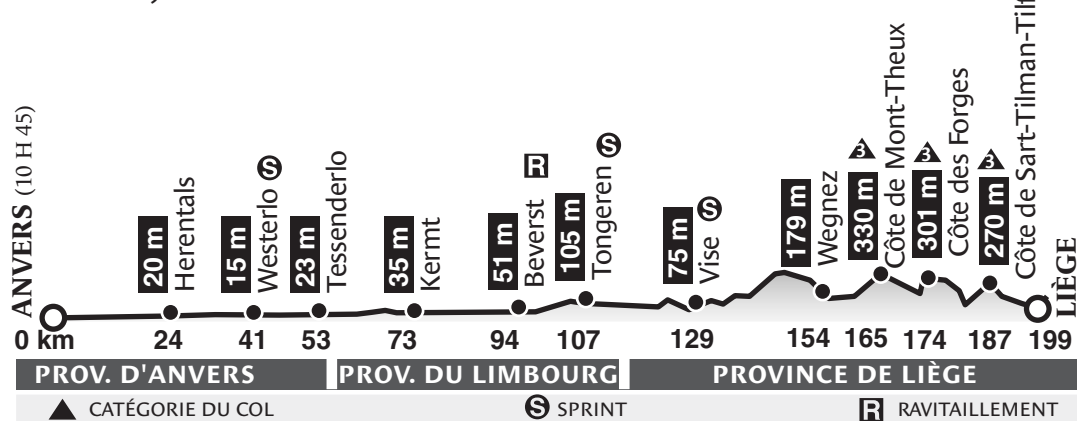
A2R (AG2R Prévoyance) ; BAN (Banesto.com) ; BIG (BigMat-Auber 93) ; BUR (Bouygues) ; CA (Crédit agricole) ; COF (Cofidis) ; CST (CSC Tiscali) ; DEL (Jean Delatour) ; DFF (Doromo-Farm files) ; EUS (Euskaltel) ; FAS (Fassa Bartolo) ; FDJ (La Française des jeux) ; FES (Festina) ; KEL (Kelme-Costa Blanca) ; LAM (Lampre-Dakini) ; LOT (Lotto Adesco) ; MAP (Maple-Quick Step) ; ONC (ONCE) ; RAB (Rabobank) ; TEL (Deutsche Telekom) ; USP (US Postal).

N.p. : non partant ; ab. : abandon ; h.d. : hors délais ; h.c. : hors course.

ANVERS • LIÈGE

3^e étape • 199 km

mardi 10 JUILLET



En hausse

● **Nicolas Jalabert** (CSC) : le frère de Laurent Jalabert est sorti de l'ombre pour une échappée, avec Frédéric Guesdon (La Française des jeux) pendant 76 km.
● **Benoît Salmon** (AG2R) : le grimpeur breton s'est emparé du maillot à pois à la faveur des côtes de fin de parcours.

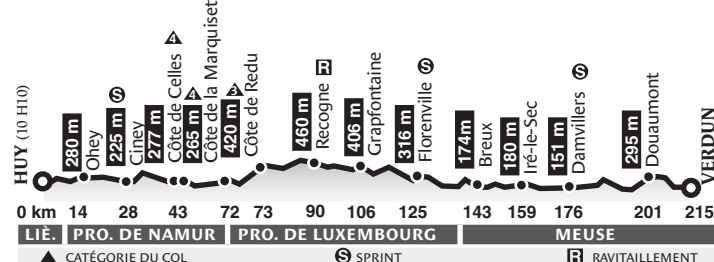
En baisse

● **Francesco Casagrande** (Fassa Bortolo) : annoncé comme un des rivaux de Lance Armstrong (US Postal), l'Italien pointe à la 105^e place du classement général à 5 min 56 s du maillot jaune.
● **Tom Steels** (Mapei) : le sprinteur belge brille par son absence depuis le début de l'épreuve.

HUY • VERDUN

4^e étape • 215 km

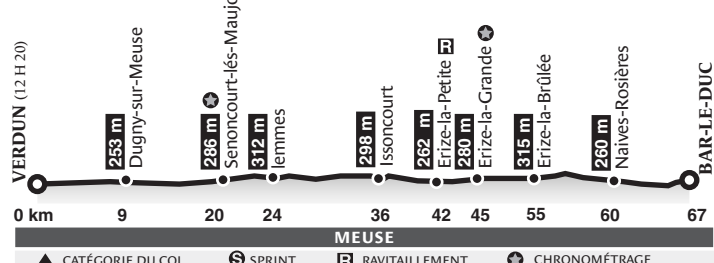
mercredi 11 JUILLET



VERDUN • BAR-LE-DUC

5^e étape • 67 km

jeudi 12 JUILLET



LES HORIZONS DU CYCLISME (3)

Isabelle Queval : « La pratique du sport de haut niveau nuit car elle est démesure »

« IL Y A un certain aveuglement avec ces affaires de dopage qui m'agace. Cela arrange la société de pouvoir cristalliser l'attention sur un problème particulier. En 1998, lorsque les affaires ont éclaté, Richard Virenque m'est apparu comme un bouc émissaire. Je me suis dit qu'il y avait quelque chose derrière cette histoire que la société voulait faire dire au dopage. J'ai été choquée que des sportifs soient traités comme des bandits dans des procès qui n'en étaient pas vraiment. La démocratie prend cette vitrine qu'est le sport pour montrer que, quand il y a des dysfonctionnements, ils peuvent avoir une solution, qu'elle arrive à faire le ménage. »

Le sport a toujours incarné un formidable idéal. On est face à un mythe qui s'est construit d'un sport sain, égalitaire. Ce mythe s'est développé dans une société qui a vu fléchir un certain nombre d'idéaux démocratiques : les inégalités perdurent, corruption et arrivisme faussent les critères de l'ascension sociale. Comme ce pari impossible

perdre avec des produits illicites ? Le dopage a toujours existé. Il n'a pas toujours été un phénomène de société majeur. C'est que le sport, avec ce qu'il représente, éponge des attentes, des peurs. C'est un laboratoire des phénomènes sociaux. Il y a quelques années, il a posé la question : peut-on gagner de l'argent impunément ? La société y a répondu. Avec le dopage, la question posée est : qu'est-ce qui nous attend dans nos vies si nous consommons tel ou tel produit ? Cela fait résonance au fait que notre société est obsédée par la santé.

Cette société dopante génère de plus en plus des attitudes dopantes

Par ailleurs, lorsque l'on dit sport dopé, on dit artifice, par opposition à ce que l'on appellerait sport propre, naturel. Ce qui me paraît illusoire. Le sport s'inscrit dans le cycle de la recherche du progrès. A partir du moment où l'on est parvenu à la pointe de cette recherche (nouveaux matériaux, introduction de considérations scientifiques dans les entraînements, diététique), il paraît logique que l'on s'adresse à la médecine pour continuer à accroître ces progrès.

Ce qui fait obstacle, c'est que cette chimie peut nuire à la santé. Même si, avant le dopage, c'est la pratique du sport de haut niveau elle-même qui nuit, car elle est démesure, déséquilibre. Mais supposons que, par le biais de greffes ou de modifications cellulaires, tout cela ne soit plus aussi visiblement nuisible pour la santé, que dira-t-on ?

Faire que le dopage s'arrête ? Cela me paraît difficile. On n'empêchera jamais un individu de préférer une carrière courte et glorieuse. Il faudrait pouvoir s'interroger sur les limites entre rééquilibrage physiologique et dopage. S'exprimer sur les dangers du dopage, faire de la prévention au titre de l'hygiène publique me paraît nécessaire. Légaliser l'usage de dopants dans le sport professionnel ?

Ce que j'ai pu lire sur les substances utilisées ne m'incite pas à favoriser l'idée que c'est anodin. Ce qui me gêne - mais n'est-ce pas une évolution de la société ? -, c'est cette idée que l'on puisse être dépendant de produits, d'un individu toujours sous perfusion.

Mais ce qui me paraît aussi grave, voire plus grave, c'est qu'il y ait une telle légalisation chez les jeunes du tabac et de l'alcool, qui sont des substances dangereuses. Mais sur ça, on se voile la face. On revient à la notion de deux poids deux mesures. »

Propos recueillis par Philippe Le Cœur

Jean-Claude Killy, membre français du Comité international olympique

« Pour les Jeux de 2008, tout peut se jouer au dernier moment »

Dans un entretien au *Monde*, l'ancien champion olympique estime que Paris n'a pas perdu ses chances dans l'élection de la ville hôte de la compétition, qui a lieu

vendredi 13 juillet, à Moscou. « Il me semble que le doute s'est installé depuis que les opposants à la candidature de Pékin ont entrepris leur campagne », assure-t-il.

« Pékin est présentée comme la grande favorite du vote du 13 juillet qui désignera la ville olympique pour les Jeux de 2008. Est-ce que Paris a définitivement perdu ?

– Il y a six mois, dans mon esprit, Paris avait perdu. Aujourd'hui, Paris a beaucoup moins perdu. C'est moins clair dans l'esprit de mes collègues, membres du CIO. Il me semble que le doute s'est installé depuis que les opposants à la candidature de Pékin ont entrepris leur campagne de lobbying. Des associations comme Free Tibet ou Reporters sans frontières, mais aussi des organismes moins connus ou des gens à titre individuel, ont inondé quotidiennement de courriers et d'e-mails les membres du CIO. Bien que ne votant pas, cette campagne a eu une grande influence sur moi.

– Pensez-vous que la question des droits de l'homme sera au centre du scrutin ?

– La question des droits de l'homme est déjà prise en compte puisqu'elle figure dans la charte olympique. Je ne pense pas qu'il s'agira d'un élément déterminant, le 13 juillet. La vocation du CIO est de gérer le fonctionnement du sport dans le monde. Sa première préoccupation reste le sport.

– A quelques heures de la décision finale, qu'est-ce qui pourrait jouer contre Pékin ?

– J'ai toujours refusé les courses gagnées d'avance, car l'expérience montre que cela tourne mal. Ce sont mes propres structures sportives qui me font penser cela. Je me souviens qu'en 1999, pour l'attribution des Jeux d'hiver de 2006, Sion était la grande favorite. Dans l'esprit de la plupart des observateurs, Sion était sûre de gagner, grâce à son dossier technique. Et c'est finalement Turin qui l'a emporté. Pour les Jeux de 2008, la majorité des membres du CIO n'ont pas encore établi leur choix. Tout peut se jouer au dernier moment.

» Des éléments politiques peuvent s'ajouter à des éléments techniques ; le charme de telle candidature peut se révéler ; des événements imprévus peuvent également survenir. J'ai le droit de penser que la déclaration malheureuse du maire de Toronto aura une

influence [avant un voyage en Afrique, Mel Lastman avait ironisé, devant un journaliste, sur le fait qu'il redoutait de se retrouver « dans une marmite d'eau bouillante avec des sauvages qui dansent autour »].

– La mise en examen, à titre privé, de Claude Bébéar, le président de Paris 2008, peut-elle être préjudiciable à la candidature française ?

– J'ai le sentiment qu'il s'agit d'une affaire française et qu'elle n'a pas voyagé. Claude Bébéar a été très actif dans la campagne de Paris, il a noué de nombreux liens d'amitié au sein du CIO, ce qui devrait adoucir le coup.

– Ne pensez-vous pas que les candidatures de Paris et de Toronto pèsent de peu de poids face à l'argument géopolitique que représente l'ouverture de la Chine si Pékin est désignée ?

– Il est difficile d'aller contre le sens de l'histoire, c'est vrai. A un moment donné, la Chine doit avoir les Jeux olympiques pour tout ce qu'elle représente sur le plan politique, économique, démographique... Par ailleurs, il y a une très forte demande à l'intérieur de la Chine pour avoir les Jeux. Il faut en tenir compte.

– Autrefois, les membres du CIO se regroupaient par blocs géographiques ou politiques. Il semble que cela ne soit plus le cas. Cette donnée ne rend-elle pas le vote plus indécis qu'on ne le croit ?

– Oui. Depuis l'effondrement du bloc de l'Est et le développement des moyens de communication, les membres ont une plus grande indépendance. En trente ans, le sport a énormément changé et le CIO aussi. On est passé d'un petit club de gentlemen à une institution où sont désormais représentées toutes les composantes du sport : les athlètes, les fédérations internationales, les comités nationaux olympiques... Lorsqu'un vote est soumis à l'assemblée, les membres se décident en fonction de critères très différents qui peuvent être des critères culturels, commerciaux, financiers, politiques, voire amicaux. A l'intérieur du CIO, il n'y a pas de parti, ni d'opposition, comme dans une assemblée politique.

Cela fonctionne au consensus.

– Certains membres suivront-ils le président Juan Antonio Samaranch qui serait en faveur de Pékin ?

– Il semble en effet qu'il soit pour Pékin. Mais il n'a pas donné de consigne de vote.

– Lors de la visite de la commission d'évaluation du CIO, en mars, des tensions étaient apparues entre son président, Hein Verbruggen, et la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, à propos de l'application de la loi française en matière de dopage. La politique antidopage française peut-elle faire perdre les Jeux à Paris ?

– Le rapport de la commission d'évaluation ne fait pas état de ces tensions. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en faire un cas. Il ne faut pas oublier que c'est la France qui demande les Jeux, et pas le contraire. La France doit se comporter en demandeuse, en adhérant aux règles du CIO.

– La candidature française a-t-elle été bien menée ? Les responsables de Paris 2008 n'ont pratiquement jamais évoqué la question des droits de l'homme dans le débat afin de s'opposer à Pékin ? N'était-ce pas une erreur ?

– Les candidatures aux Jeux olympiques ne se font pas au couteau. Elles se font de manière civilisée et courtoise. On ne peut pas faire n'importe quoi. Vous représentez un pays, pas une entreprise privée qui a des comptes à rendre à son conseil d'administration. Mon seul regret réside dans le changement de leader en cours de campagne quand M. Bourguignon a été remplacé par M. Bébéar. Sinon, les dossiers techniques ont été superbement montés.

– En cas de défaite le 13 juillet, Paris annoncera-t-elle sa candidature pour 2012 ?

– Je suis à 100 % pour faire une sortie élégante, dans la même veine que la candidature, qui fut une candidature élégante. En ce qui concerne 2012, il est encore trop tôt pour se prononcer. »

Propos recueillis par Sylvain Cypel et Frédéric Potet

Les couloirs de l'olympisme bruissent de rumeurs

MOSCOU

de notre envoyé spécial

La 112^e session du Comité international olympique (CIO), qui devait s'ouvrir, jeudi 12 juillet, à Moscou, s'annonce comme un succès médiatique sans précédent. La présence de plus de 1 500 journalistes en est une preuve. La défaillance du système d'accréditation en est une autre. Mais il y a à mieux : l'étrange ballet des membres du CIO qui ne peuvent faire deux pas dans le hall de l'hôtel Mejdounarodnaïa sans être accostés en dit tout autant sur l'importance de la réunion. Deux décisions majeures sont au menu : la désignation de la ville organisatrice des Jeux d'été de 2008, vendredi 13 juillet ; puis la succession, lundi 16 juillet, de Juan Antonio Samaranch à la tête de l'institution.

Istanbul, Osaka, Paris, Pékin et Toronto n'ont plus le droit de mener des opérations de promotion, et les cinq candidats à la présidence - l'Américaine Anita De Frantz, le Sud-Coréen Un Young Kim, le Canadien Dick Pound, le Belge Jacques Rogge et le Hongrois Pal Schmitt - sont invités à se faire discrets. Ces précautions n'empêchent pas le hall de l'hôtel de bruissier de chuchotements. Tout l'art étant de parler *mezzo voce*, le plus souvent en mal, d'individus situés dans un périmètre grand comme une aire de lancer du poids.

Les « oraux » des villes candidates n'auront lieu que vendredi, mais on a déjà beaucoup de choses à se dire dans les couloirs de l'olympisme. Toronto : la capitale de l'Ontario « en fait trop », dit-on. Non contents d'avoir dû annuler une réception à Lausanne il y a

quelques mois à la demande du CIO, ses responsables ne reculent devant rien pour occuper le terrain, organisant un footing d'athlètes canadiens dans les rues de Moscou, ou glissant des documents publicitaires sous les portes des chambres d'hôtel. Pékin : combien la Chine a-t-elle envoyé de personnes à Moscou ? « Cent », dit-on à midi. « Deux cents », surenchérit-on à 16 heures. « Cinq cents, avec leurs journalistes », croit-on savoir, plus tard. Paris se fait plus discrète : l'équipe de 62 personnes - quo-

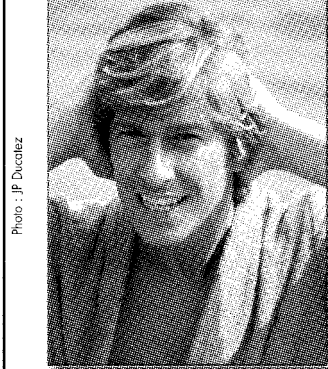
ta autorisé pour chaque ville par le CIO - ne sera au complet que jeudi soir. Quelques lobbyistes « amis » ont toutefois commencé à venter les mérites du dossier parisien.

En dehors de l'hôtel, des organisations pro-tibétaines crient des slogans hostiles à la candidature de Pékin. Le militant russe des droits de l'homme, Sergueï Kovalev, était dans le défilé. Une manifestation plus importante est prévue le jour du vote.

F. P.

CALVITIE

Le choix de la compétence.



Première clinique européenne cotée en bourse, première clinique en France par le nombre d'interventions esthétiques, la Clinique des Champs-Élysées dispose d'un service spécialisé utilisant toutes les techniques modernes permettant la repousse naturelle de vos cheveux.

Prix étudiés et application stricte des règles de sécurité sont nos principes permanents.

Résultat rapide, discret, efficace.

Conseil et documentation au

01 53 77 26 00

Clinique d'esthétique
du Rond-Point
des Champs-Élysées

61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com



WOYCIECH SURDZIEL/GAZETA

La mémoire de Gdansk, cité rebelle

GDANSK

de notre envoyée spéciale

Il est normal d'être impressionné par l'histoire récente de la Pologne. Dans un environnement hostile, tout-puissant et brutal – on se souvient de ce qui est arrivé au Père Popieluszko –, il fallait un courage singulier, une absence totale de lâcheté pour s'attaquer, à mains nues, à la forteresse impitoyable du stalinisme. David polonais contre Goliath russe. Sans le petit électricien de Gdansk, l'Est ne serait peut-être pas encore démocrate.

La ville de Solidarnosc et de Lech Walesa est une petite Prague au patrimoine artistique séduisant

Les grandes dates de leur libération, les Polonais les connaissent par cœur. Décembre 1970 : grève aux chantiers navals, 45 morts. Août 1980 : naissance de Solidarnosc. Dix millions de personnes s'inscrivent au syndicat. Décembre 1981 : état de guerre, seule façon d'éviter que les chars russes et allemands de l'Est n'envahissent la Pologne. Juin 1989 : premières élections libres, défaite sans appel des communistes.

Parti de Gdansk, ce mouvement de révolte sans précédent a libéré la Pologne et enclenché le processus de désintégration de l'Est, faisant tomber un à un les totalitarismes voisins. Le 23 octobre 1989 en Hongrie, le 9 novembre en Allemagne de l'Est, le 25 décembre en Roumanie, le 29 en Tchécoslovaquie et, deux ans plus tard, à partir de l'été 1991, le dernier et plus gros bastion, l'URSS. Si Gdansk, aujourd'hui, est aussi connue que Varsovie ou Cracovie, c'est grâce à ses hauts faits.

Trois lieux les attestent. Un monument, une exposition et une église. Ennuyeux, direz-vous. Que non ! D'habitude, les monuments funéraires nous laissent de marbre. A Gdansk, rien de tel. Celui-ci, érigé en quelques jours, en décembre 1980, se dresse, solitaire, sur ce qui était un terrain vague devant les chantiers navals : trois croix en béton étiérées haut dans le ciel, et trois ancres. Par la suite, on a simplement aménagé une place autour, avec des cercles concentriques.

Tout, ici, est resté en l'état, sobre, modeste. Comme les habitants. Au fond de la place, un mur sans signe distinctif, si ce n'est les plaques commémoratives, ferme l'accès aux chantiers. A droite, une grille. A travers ses barreaux, les femmes tendaient de la nourriture à leurs maris pour qu'ils ne risquent pas leur vie en sortant. Puis la célèbre porte numéro 2, une grille banale, peinte en bleu, par laquelle les ouvriers entrent et sortent. Rien de remarquable, si ce n'est les portraits de Notre-Dame de Czestochowa, celui du pape polonais Jean Paul II, le drapeau blanc et rouge de la Pologne et deux bouquets de fleurs fraîches. A gauche de l'entrée, la statue d'un ouvrier levant les mains pour protéger son visage des policiers. Il fait gris, il fait froid, le vent souffle et c'est bien.

L'exposition les « Chemins vers la liberté » fait revivre, sur les lieux où se sont produits les événements majeurs que l'on sait. Dans les salles où se réunissaient syndicats officiels et ouvriers. Comme eux, le visiteur passe la porte numéro 2, franchit deux monuments – la proue d'un bateau qui s'enfonce dans le sol et une colonne qui chavire, symboles du naufrage de l'ancien système et de la III^e Internationale, qui n'aura jamais lieu –, longe un fragment du mur de Berlin et de celui par-dessus lequel a sauté Walesa, en août 1980, pour diriger la révolte, et pénètre dans le bâtiment. On y voit deux cabines

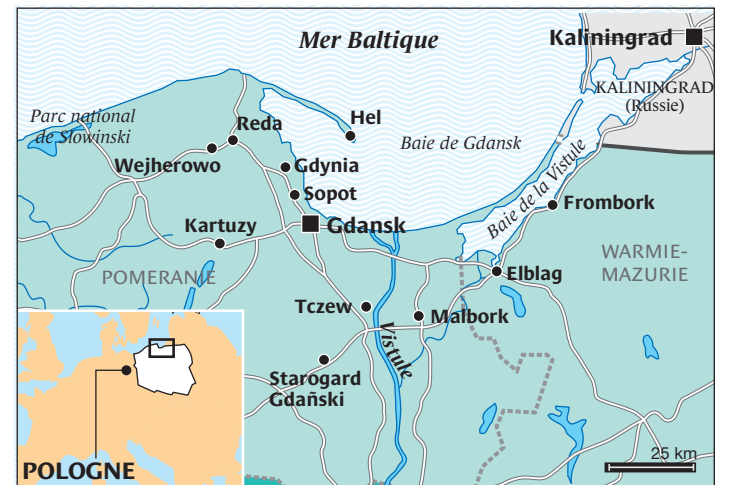
Une querelle opposa les tenants de la Renaissance italienne à ceux du maniérisme néerlandais. A lever les yeux vers les façades, on devine qui l'a emporté

téléphoniques (« toujours détraquées »), un magasin de l'époque de pénurie, avec ses rayons vides. La nourriture était rationnée. Andrzej se souvient : « En 1985, ma femme se levait à 5 h 30 pour faire la queue dès 6 heures, bien

Le Deauville de la Baltique

Sopot est une station balnéaire prisée – 15 kilomètres de plages de sable fin, eau à 18 degrés en été – où l'on vient prendre le soleil, le vent, et se promener sur les planches d'une longue jetée. Elle doit son développement à Jean-Georges Haffner, un médecin des armées napoléoniennes qui s'enticha du village de pêcheurs, s'y installa avec sa femme polonaise et construisit, à partir de 1823, le premier établissement de bains de mer. L'engouement est vif, les villas poussent, des fiacres font la navette entre Gdansk et ce petit Deauville.

Aujourd'hui, en train, le même trajet prend vingt minutes. En 1909, la ville se dote d'un théâtre de verdure, cadre, depuis plus de trente ans, fin août, d'un Festival dédié à la chanson. En 1927, on construit, sur la plage, l'hôtel Grand, imposant, où descendra le général de Gaulle. Aujourd'hui, on sauvegarde. Ayant tout admiré et respiré l'air du large, on ira prendre un verre, un thé ou une pâtisserie sur les tables bancales mais pittoresques du Blekitny Pudel, rue Bohaterow, Monte Cassino, où déambule une foule joyeuse.



avant l'ouverture. A 10 heures, il n'y avait plus rien.

Rien à signaler, au premier regard, dans l'église Sainte-Brigitte, située sur le territoire des chantiers. Détruite par les bombardements en 1945, et reconstruite. On y voit un monument aux policiers tués lors de l'invasion russe en 1939, un autre dédié aux 5 000 officiers polonais assassinés à Katyn, en 1940. La chapelle de Solidarnosc abrite la statue du Père Popieluszko, torturé à mort en 1984, à 37 ans. Contre-point glorieux, la grille de la chapelle du Monde du travail, réalisée par les forgerons de Gdansk, illustre l'histoire de la Pologne. Histoire tumultueuse et contrariée, qui donna naissance à une identité forte, renforçant un sentiment patriotique d'autant plus vif que son territoire fut dramatiquement amputé au fil des traités.

Rien n'est simple à Gdansk, où l'on distingue la ville ancienne et la ville principale. La première obtint des droits de ville en 1377, la seconde reçut les siens en 1263

et en 1343. Les deux noms de la ville – Gdansk en polonais, Dantzig en allemand –, dérivent tous deux du nom latin *urbs Gyddanizyc*. Quand au préfixe « gd », il signifie « terrain humide, marécageux ».

Un sort adverse lui vint des chevaliers teutoniques (appelés à l'aide en 1308, ils massacrèrent les habitants et s'installent jusqu'en 1410), la prospérité de la Hanse, dont elle devient membre en 1361. Un poète de l'époque voit en la cité « le vieux lion de la puissante Hanse », dont Lübeck est l'« entrepôt », Hambourg la « serrure » et Brème la « clef ». Le blé de Pologne, conservé dans l'île aux 300 greniers, nourrissait l'Europe, et l'activité du port était telle que l'on fabriquait la grue immense que l'on voit toujours sur le quai Long.

Témoin d'un passé qui disparaît, au pied de la tour Saint-Hyacinthe, à côté des Halles XIX^e en rénovation, de vieilles femmes souriantes, un fichu noué sous le menton, vendent, tous les jours sauf le dimanche, des légumes et des fleurs de leur jardin. Marché minuscule mais si frais, vert et coloré, à des prix si ridiculement petits que l'on emporterait des brassées de fleurs pour éclairer sa demeure et améliorer leur ordinaire.

L'exception culturelle de Gdansk, ce sont ses maisons à pignons décoratifs de la Renaissance flamande, fin XVI^e début XVII^e, son âge d'or. Les bourgeois de la ville avaient invité des architectes hollandais, et une querelle opposa d'ailleurs les tenants de la Renaissance italienne à ceux du maniérisme néerlandais. A lever les yeux vers les façades, on devine qui l'a emporté. L'influence flamande s'exerça également

Andalousie
3950F TTC*

Autotour Grenade / Séville / Cordoue.
Vol + 7 nuits en hôtels 3* + petits déjeuners
+ voiture cat. B. Départ de Paris le 28 juillet.

Baléares
3990F TTC*

Vol + 7 nuits en hôtel 3* + pension complète.
Départ de Paris le 25 juillet.

degriftour.com

En partenariat avec lastminute.com

www.degriftour.com - 3615 DT**

08 36 68 28 27

2,21 F TTC/mn



Lic. 095980001* Offre soumise à conditions. Sous réserve de disponibilité.
Base chambre double. ** de 0,99 à 2,21 €/mn

Les perrons de pierre de la rue Mariacka, la plus ravissante de Gdansk. Bombardée en 1945, elle a été remontée pierre à pierre, les ferromeries, balustrades, grosses boules et bas-reliefs ponctuant les bas des marches remis en place. Ces perrons ornaient les rues de la ville principale, qui en comptait près de 600. La plupart ont été supprimés à la fin du XIX^e siècle au profit de la circulation (ci-contre). Dans la ville principale toujours, la rue du Marché Long et ses demeures patriciennes, également reconstruites, ici dans le style baroque et néo-classique (ci-dessus). La plage de Sopot, station balnéaire à la mode, à 20 minutes en train de Gdansk ou 1 h 30 en bateau, ses 15 kilomètres de sable blanc et fin, son eau à 18 degrés en été, est très populaire. Les trois villes de Gdansk, Sopot et Gdynia constituent le pôle urbain de Triville (ci-dessous).



WACLAW GORSKI, MAREK ZAK IN « LE BEAU VIEUX DANTZIG-2000 »



JACEK MARCIEWSKI/GAZETA

à la campagne. Constantin Ferber, un homme du grand capital, dirait-on aujourd'hui, banquier et propriétaire foncier, fit venir des colons de Hollande et les employa sur ses terres. C'est ainsi que, sur la route qui conduit au château de Malbork, l'ancien fief des Chevaliers teutoniques, on verra, dans la région de Zoulawy, appelée les « Petits-Pays-Bas », 1750 km² de terrain plat, dont 30 % au-dessous du niveau de la mer. Ces polders, terre fertile où poussent aujourd'hui la betterave à sucre, le froment et le colza, ont été asséchés, au XVI^e siècle, par des colons flamands. Peut-être s'agissait-il des mennonites, dont une communauté venue de Hollande trouva ici une terre d'accueil. De la porte Haute et de la porte Dorée à la porte Verte, qui débouche sur le quai Long, ces maisons à

pignon bordent la voie royale qu'est la rue Longue (Długa) et le marché Long (Długi Targ), accueillant néanmoins quelques façades classiques ou baroques. A mi-parcours, l'hôtel de ville est le plus beau de Pologne, sa salle du Grand Conseil un véritable catéchisme du bon gouvernement, et son plafond, *L'Apothéose de Gdansk*, peint par Isaac van den Block en 1608, une scène que l'on contemple dans ses moindres détails. On admirera, intacte, l'allée de tilleuls qui lui servit de modèle, à 9 kilomètres de là, dans le parc d'Oliwa. Inutile de protester : Mariacka est la plus jolie rue de Gdansk, d'Europe, et peut-être du monde. En pierre, dans une ville en brique. Les habitants ont fait d'un inconvenient – les terrains marécageux et le risque de crue de la Motlava – un

avantage. Chaque maison a son rez-de-chaussée surélevé par une terrasse et un escalier à balustrades. A voir le soir, quand elle est débarrassée des présentoirs qui l'encombrent et que de rares passants se promènent. On en reçoit alors le choc : pavés, marches montant vers les perrons verdus ou descendant vers les cavernes d'ombre, pierres moussues, gargouilles tendant le cou à hauteur d'homme. Et les grosses boules au pied des marches, la vigne vierge enlaçant ferromeries et maisons, les arbres diaphanes, quelques rosiers. Quand le carillon sonne l'heure au clocher de Notre-Dame, c'est un enchantement. Qui aurait pu croire que le Nord réservait de tels plaisirs ?

Danielle Tramard

Carnet de route

- **REPÈRES.** Capitale de la Poméranie orientale, Gdansk compte 468 000 habitants (Sopot 42 000, Gdynia 250 000). Prix très modérés pour des établissements et une cuisine de qualité. Préfixe téléphonique : 00-48-58.
- **ACCÈS.** Avec la LOT (tél. : 01-47-42-05-60), vols quotidiens Paris-Varsovie-Gdansk, à partir de 2 764 F (421 €) A/R et vol direct Bruxelles-Gdansk à partir de 1 522 F (232 €) A/R, une promotion valable jusqu'au 30 septembre.
- **HÉBERGEMENT.** Prix très raisonnables, par chambre, non par personne, petit déjeuner inclus. A Gdansk : le Hanza (tél. : 305-34-27), l'adresse de charme, sur le port de plaisance de la Motlava. Intérieur élégant, restaurant, 60 chambres (à partir de 1 050 F, 160 €). Le Mercure Hevelius (tél. : 321-00-00), très confortable (1 030 F, 157 €). A Sopot : l'hôtel Grand (tél. : 551-00-41), majestueux, au bord de la plage (900 F, 137 €) et le Resident (551-58-00), qui vient d'ouvrir (900 F, 137 €). Parmi les collines, lacs et forêts de Cachoubie, près de Kartuzy, à 40 km de Gdansk, surplombant un lac entouré de forêts, Kania Lodge (tél. : 684-07-90) innove dans le domaine de l'agrotourisme, accueillant familles et amoureux de la nature. Sauna, jacuzzi, feu de bois, confort et élégance à l'intérieur, et nombreux sports : tennis, barque et canoë, vélo tout-terrain, natation en été, ski en hiver, pour 20 hôtes (à partir de 500 F, 76 €). Ouvert toute l'année. Tourisme chez l'habitant (tél. : 01-34-25-44-44), à Gdansk même, 163 F (25 €) par personne et par nuit, petit déjeuner non inclus et salle de bains à partager.
- **TABLES.** Tawerna, chaleureux, piano le soir, la meilleure table de Gdansk. Pod Lososiem, dans un hôtel particulier de style XVII^e. Hanska, décor baroque. Kubicki, sur le port. A Sopot : le RozMaryn, le meilleur de cette station balnéaire (cuisine italienne), et Villa Hestia.
- **FORAITS.** A part CGTT Voyages (tél. : 01-40-22-88-78), Pragomedia (tél. : 01-39-16-69-80) et Wasteels Voyages (tél. : 01-43-66-88-22), rares sont les spécialistes de la Pologne à programmer autre chose que Varsovie, Cracovie ou des circuits. Raison de plus pour contacter, sur place, Andrzej Falkowski, guide parlant français, et son agence Omnibus Tourist (tél. : 556-56-85, portable 00-48-601-632-096 et site www.omnibustourist.com.pl), qui organise et accompagne des séjours à la carte à Gdansk et dans la région.
- **VISITES.** Chantiers navals : exposition « Les chemins vers la liberté », commémorant le 20^e anniversaire de la signature des accords d'août 1980. Du mardi au dimanche, de 10 à 17 heures. Du 28 juillet au 12 août : Foire Saint-Dominique (antiquités, brocante, artisanat). A Oliwa : festival international d'orgue en juillet-août ; concerts d'orgue gratuits tous les jours entre 10 heures et 17 heures.
- **A LIRE.** Le guide *Pologne* (Lonely Planet), et le *Grand guide de la Pologne* (Gallimard).
- **RENSEIGNEMENTS.** Office national polonais de tourisme, 49, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 01-53-43-88-10, site : www.tourisme.pologne.net.

Week-end « napoléonien » en Périgord

Pas plus le premier Napoléon que le troisième, et encore moins le deuxième, n'ont jamais mis les pieds en Dordogne, département calqué sur le ci-devant Périgord. Néanmoins, les Bonaparte ont longtemps eu la cote dans la région. En 1870, à Hauteveyre, un homme soupçonné d'hostilité aux Napoléonides fut lynché par des paysans. La Dordogne venait de plébisciter à 91 % le Second Empire, le plus fort taux de France avec la Savoie. Aussi n'est-il pas étonnant que, plus tard, des descendants du roi Jérôme de Westphalie, benjamin de la fratrie napoléonienne initiale, aient acquis le château de la Pommerie, près de Cendrieux, village groupé autour de son église à créneaux. La branche dordogne de la famille impériale a récemment ouvert dans l'intacte campagne cendrieuse un Musée Napoléon valant le détour par la qualité des 600 pièces historiques (armes, tableaux, objets populaires, etc.), exposées qui plus est d'une manière agréablement didactique. Non loin de l'abbaye cistercienne de Cadouin, le manoir de Bellerive exploite aussi, mais de la main gauche, l'aura napoléonienne : ce château XIX^e siècle, en balcon sur la Dordogne, a, dit-on, abrité une favorite de Napoléon III prénommée Hortense, d'où un salon appelé ainsi (mais ce fut également le nom de la mère du deuxième empereur). Le maître des lieux, Marcel Clévenot et son chef, Eric Barbe, y servent une cuisine de terroir que ne rebutent pas les innovations réfléchies : tatin de foie gras aux navets, canette en cocotte aux deux cuissons, etc. Le cep d'or en 1998, un premier macaron au Michelin en 2000 ont récompensé cette nouvelle table, élue par les gourmets anglo-saxons et même par le Routard. Le manoir et son parc de 4 hectares, ombragé de cèdres, sont aménagés pour le séjour : chambres personnalisées, tennis, piscine, sauna, jacuzzi.



Quelques clés du Périgord profond se trouvent sans doute dans les librairies locales, sous des couvertures marquées Albéric Cahuet, Eugène Le Roy ou François Augiéras, écrivains inspirés par la contrée (et parfois aussi par les Napoléonides).

de notre envoyé spécial en Dordogne
Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ Train quotidien direct Paris-Périgueux (5 heures) ou TGV, via Angoulême, à 80 km du chef-lieu de la Dordogne. Par la route, le cœur du Périgord est à 500 km de Paris et 125 km de Bordeaux. Hôtel-restaurant Bellerive (24480 Le Buisson-de-Cadouin, tél. : 05-53-22-16-16, courriel : manoir.bellerive@wanadoo.fr) : week-end 2 nuits pour un couple en demi-pension, de 2 100 F (320 €) à 2 600 F (396 €) ; séjours à thèmes : préhistoire, châteaux, truffe, vins, golf, etc. L'un des bons cabécous (chèvre) du cru est fabriqué et vendu (9 F pièce, 1,3 €) à la chèvrerie artisanale Bortolin, 24170 Carves, tél. : 05-53-29-06-87. Musée Napoléon, 24380 Cendrieux, tél. : 05-53-03-24-03, courriel : pommerie@club-internet.fr/et site Musée-Napoléon.com/. Entrée : de 25 F (4 €) à 35 F (5 €) ; gratuite au-dessous de 12 ans. Lire *Noblesse du Périgord*, de Joëlle Chevê (Perrin). Autres titres sur la contrée aux éd. Fanlac, Périgueux, tél. : 05-53-53-41-98. Guide vert Périgord-Quercy et carte Michelin 4024. Renseignements à l'Office de tourisme de Périgueux, tél. : 05-53-53-10-63 et au Comité départemental du tourisme, tél. : 05-53-35-50-24.

A tous prix

- **A partir de 35 F (5 €) : le spectacle médiéval de Coucy-le-Château (Aisne)**, les samedis 14, 21, 27 et 28 juillet, à 22h, dans les ruines de l'imposante citadelle. Réservations au 03-23-52-01-53. A l'hôtel Bellevue (tél. : 03-23-52-69-70), chambre double à 215 F (33 €). Accès via l'A1 (sortie 10) ou l'A 26 (sortie Courbes).
- **de 100 F à 350 F (15 à 53 €) : une journée de pêche**, le week-end, à Pescalis, le premier parc naturel consacré à la pêche et aux loisirs en plein air. A Moncoutant (Deux-Sèvres), à 370 km de Paris, il permet aux chevronnés et aux néophytes de pratiquer toute l'année, dans une dizaine d'étangs et une rivière à truites, pêche au gros, à la mouche, au coup et au carnassier. Conçu pour la famille, il offre divers modes d'hébergement (hôtel « 2 étoiles », résidence hôtelière, chalets, camping) et des infrastructures adaptées (VTT, équitation, randonnée, piscine). Renseignements au 05-49-72-00-01 et sur Internet www.pescalis.com. 01-64-25-78-30.
- **13 400 F (2 043 €) : palace, 4 x 4 et thalasso** lors d'un stage de formation à la conduite, sous forme ludique et touristique, avec 2 jours de cours (théorie et pratique) et découverte du littoral atlantique et du Sud marocain. On loge au Dorint Atlantic Palace, un palais situé à Agadir, dans une palmeraie bordée de jardins, près de la plage. Avec, côté détente, un centre de thalasso. Prix par personne, de Paris, pour 8 jours/7 nuits en chambre double et demi-pension. « A la carte », des balades d'une journée en 4 x 4 ou de 2 jours avec bivouac (2 600 F, 396 €). Renseignements au 00-212-48-82-41-46 ou au 04-76-12-10-34 et sur Internet www.atlanticpalace-agadir.com.

EVASION
Publicités

Compagnie Italienne de Tourisme
PROMOTION SICILE
Vol A/R Palerme
1 500 F TTC
Au départ de Lyon ou Marseille
Tous les Samedis*
Prix par personne comprenant :
Vol spécial aller/retour sur Palerme le samedi au départ de Lyon ou Marseille et les taxes aériennes.
* Dernier retour le 1er Septembre 2001.
Rens. et inscript. n° AZUR 08 10 00 70 70
ou dans toutes les agences de voyages
www.civoyages.com - Email : civi@civoyages.com

Des-voyages-de-qualité-à-ces-prix-là-ça-existe.com
www.directours.com
directours
Voyager mieux. Dépenser moins.

DONT WALK
Pour 1 750 F par semaine*, ne vous cassez plus les pieds !
Traversez la Californie bien assis.
Réservez directement sur www.avis.fr ou appelez le :
0 820 05 05 05 (0,79 F/mn TTC)
ou contactez votre agence de voyages.
AVIS
Décidés à faire mille fois plus.
*Offre soumise aux conditions générales de location en vigueur aux USA. Prix à partir de 1 750 F TTC sur catégorie X/A, pour 7 jours incluant kilométrage illimité, assurances LDW/LI, taxes et supplément aéroport. Surcharge haute saison : +150 F du 20/7 au 20/8.

Marcher en famille / 8 j. Maroc ça ouvre le cœur et ça coûte 4 800 F (seulement !)
Découvrir 15 j. le Pérou ça donne des ailes et ça coûte 12 950 F (seulement !)
Marcher 16 j. en Mongolie ça libère l'esprit ! et ça coûte 11 950 F (seulement !)
... et il y a 200 autres randonnées-découvertes comme cela !!!
Brochure : 01 46 33 71 71 www.nomade-aventure.com
PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER
DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE : 01.42.17.39.63

Nouvelle dégradation pluvieuse

JEUDI. Une perturbation atlantique aborde la France par l'ouest en apportant nuages et pluie. Le sud-est du pays est à l'écart de ce mauvais temps et continue à bénéficier d'un temps chaud et sec.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Près des côtes de la Manche, le ciel est nuageux avec des éclaircies; quelques ondées peuvent se produire sur la pointe du Cotentin. Les températures s'échelonnent de 19 à 22 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Sur le Centre et le sud de l'Ile-de-France, la pluie fera son apparition en milieu de journée. Ailleurs, le ciel est variable avec quelques ondées sur le Nord-Picardie et la Haute-Normandie. Les températures maximales sont comprises entre 18 et 22 degrés.

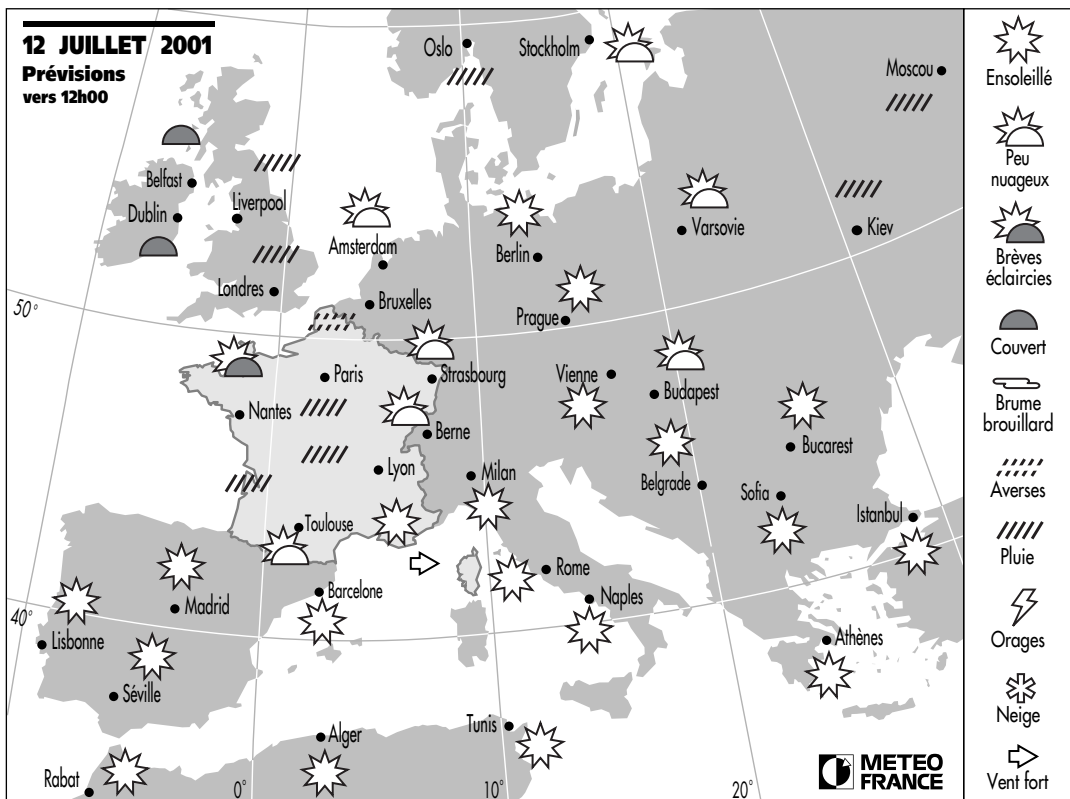
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Corse. En Bourgogne, le ciel se couvre et la pluie fait son apparition en se dirigeant vers la Champagne et la Franche-Comté en fin de journée. Tem-

peratures de 20 à 23 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Du Béarn à la Gascogne, la matinée est agréable, le ciel est plus nuageux l'après-midi. Sur le Poitou-Charentes et du Bordelais au Quercy, le ciel est couvert et la pluie est au menu. Les températures s'étagent de 20 à 23 degrés sur le Poitou-Charentes, de 23 à 27 degrés ailleurs.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Les nuages gagnent le Limousin en matinée puis l'Auvergne à la mi-journée; ils sont accompagnés de pluies. En Rhône-Alpes, la couverture nuageuse s'épaissit avec un peu de pluie en fin d'après-midi. Le thermomètre affiche de 18 à 22 degrés sur le Limousin et l'Auvergne, de 21 à 24 degrés du Lyonnais au Dauphiné et de 25 à 28 degrés sur l'Ardèche et la Drôme.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Soleil et chaleur. Les températures maximales sont comprises entre 28 et 32 °C avec 33 à 35°C dans l'intérieur de la Provence.

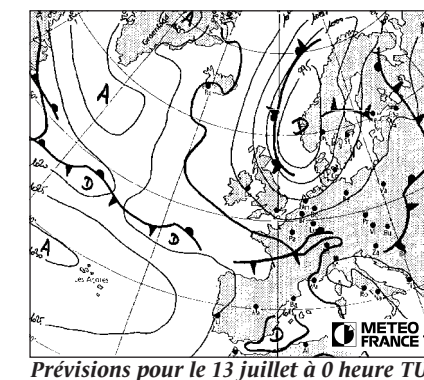
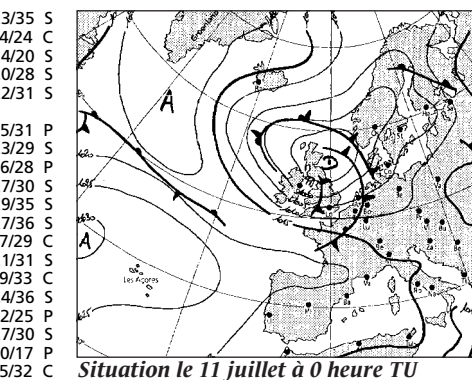


PRÉVISIONS POUR LE 12 JUILLET 2001
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AJACCIO	18/28 S	NANCY	13/24 N
BIARRITZ	17/22 N	NANTES	12/20 N
BORDEAUX	14/22 P	NICE	21/28 S
BOURGES	12/21 P	PARIS	13/22 N
BREST	12/20 N	PAU	14/24 N
CAEN	14/20 N	PERPIGNAN	19/29 S
CHERBOURG	12/20 N	RENNES	12/22 N
CLERMONT-F.	13/21 P	ST-ETIENNE	12/23 N
DIJON	14/23 N	STRASBOURG	14/25 N
GRENOBLE	14/24 N	TOULOUSE	17/27 N
LILLE	12/20 P	TOURS	12/20 P
LIMOGES	12/20 P	FRANCFORT	13/24 S
LYON	16/24 N	CAYENNE	23/29 C
MARSEILLE	21/31 S	FORT-DE-FR.	26/30 P
		NOUMEA	17/21 S

PAPEETE	24/30 S	KIEV	18/24 P	VENISE	19/23 S	LE CAIRE	23/35 S
POINTE-A-PIT.	25/31 P	LISBONNE	19/29 S	VIENNE	16/24 S	NAIROBI	14/24 C
ST-DENIS-RE.	19/25 S	LIVERPOOL	11/15 P	AMÉRIQUES		PRETORIA	4/20 S
		LONDRES	12/19 P	BRASILIA	16/28 S	RABAT	20/28 S
		LUXEMBOURG	12/22 S	BUENOS AIR.	-2/9 S	TUNIS	22/31 S
		MADRID	19/35 S	CARACAS	23/28 S		
		MILAN	20/27 S	CHICAGO	16/25 S		
		MOSCOW	17/24 P	LIMA	16/18 C		
		MUNICH	14/21 S	LOS ANGELES	15/24 S		
		NAPLES	21/31 S	MEXICO	12/20 C		
		OSLO	10/12 P	MONTREAL	13/18 S		
		PALMA DE M.	19/30 S	NEW YORK	19/25 S		
		PRAGUE	11/21 S	SAN FRANCIS.	11/19 S		
		ROME	18/29 S	SANTIAGOCHI	8/14 P		
		SEVILLE	21/38 S	TORONTO	14/22 S		
		SOFIA	8/15 C	WASHINGTON	19/29 S		
		ST-PETERSB.	17/26 S				
		STOCKHOLM	16/25 S				
		TENERIFE	21/27 S				
		VARSOVIE	22/29 S				

18/24 P	19/23 S	19/29 S	16/24 S	23/35 S	25/31 P
11/15 P	16/28 S	12/19 P	-2/9 S	23/29 S	23/29 S
12/22 S	23/28 S	12/22 S	15/24 S	26/28 P	27/30 S
19/35 S	16/25 S	14/21 S	12/20 C	29/35 S	27/30 S
20/27 S	15/24 S	21/31 S	13/18 S	29/35 S	27/29 C
17/24 P	16/18 C	10/12 P	19/25 S	27/36 S	21/31 S
14/21 S	15/24 S	19/30 S	11/19 S	27/29 C	21/31 S
21/31 S	12/20 C	11/21 S	8/14 P	29/33 C	21/31 S
10/12 P	13/18 S	18/29 S	14/22 S	29/33 C	24/36 S
19/30 S	15/24 S	21/38 S	19/29 S	22/25 P	27/30 S
11/21 S	16/25 S	17/26 S		27/30 S	10/17 P
18/29 S	14/32 S	14/21 S		27/30 S	25/32 C
21/38 S	26/30 S	21/27 S			
8/15 C	18/31 S	14/21 S			



JARDINAGE

Quelques conseils avant de rapporter une plante de vacances

UN VOLEUR sommeille en chaque jardinier. Tous ne passent pas à l'acte, bien sûr, et certains d'entre eux se contentent de regards à la dérobée. Mais la chronique rapporte qu'un ministre français en exercice s'est un jour retrouvé au poste de police, alors qu'il était en vacances en Grèce. Il s'était arrêté, sous l'injonction de sa femme, pour chiper des boutures de lauriers-roses le long d'une route...

Le délit n'était pas bien grave et tout s'est arrangé. Imaginez cependant l'état des arbustes si 10 % des touristes avaient fait de même. Le jardinier en vacances reste jardinier à toute heure du jour et de la nuit et quantité de plantes poussant dans les jardins ou sur les balcons nordiques sont des souvenirs de vacances passées au sud. Palmier, bananier du Japon arrimés à la galerie de la voiture, ou petites boutures soigneusement empaquetées dans la valise ou le sac à dos : l'amateur de plantes exotiques ne recule devant aucune difficulté pour posséder ces merveilles.

Certes, il est théoriquement interdit de rapporter des plantes de pays lointains qui ne seraient pas munies de leur certificat phy-

tosanitaire, encore moins de cueillir des espèces menacées dans leur biotope d'origine, mais... peu de touristes le savent et sont tout étonnés de se voir confisquer leurs petites merveilles quand ils passent la frontière. La loi ne serait, en revanche, pas trop sévère avec ces margoulinis qui arrachent des cactées centenaires et protégées par la convention de Washington dans les déserts américains, qui prélèvent des orchidées dans les forêts tropicales. Ce trafic existe. Les plantes sont moins montrées à la télévision que ces malheureux perroquets bâillonés ou ficelés dans des valises à double fond que les services des douanes trouvent parfois dans les zones de transit.

SOUVENIRS VIVANTS

Mieux vaut s'en remettre aux pépiniéristes locaux et leur acheter des petits sujets déjà racinés qui ne seront pas difficiles à rapporter, même s'il est devenu facile d'acquérir des exotiques, hier introuvables ou quasi, dans la première jardinerie venue. Mais à chacun ces marottes, et un vulgaire lantana rapporté de l'île de la Réunion, où cette plante est une pes-

te, sera toujours plus cher au cœur d'un jardinier que celui acheté sur le marché tout près de chez lui. Idem d'une agapanthe, d'un strelitzia, d'un pseudo-bulbe d'orchidée venus tout droit de Madère ou des Açores. Ces plantes sont des souvenirs vivants et elles valent mieux que des centaines de photographies.

La cause est entendue : rapports des plantes de vacances, mais ne les prélevons pas dans la nature là où s'est interdit, achetons-les dans le commerce où prenos des boutures dans des jar-

dins tenus par des amis. Les maintenir en état pendant le voyage n'est pas bien difficile, mais nécessite des soins attentifs qui assureront leur survie. D'abord, il vaut mieux les acquérir dans les jours qui précèdent le départ et non les premiers jours... sauf si l'on est sédentaire.

PETITS SACS DE PLASTIQUE

Cependant, il sera toujours possible de faire voyager boutures et petites plantes pendant quelques jours, voire plus dans les pays tropicaux : notamment les orchidées

et autres plantes épiphytes qui « vivent » les racines à l'air et pré-lèvent de quoi assurer leur croissance de l'azote de l'air et de l'humidité atmosphérique. Il suffit de ne pas les mettre sur la plage arrière de la voiture où elles cuiraient et de ne pas les faire voyager dans les soutes frigorifiées des avions.

D'une façon générale, des petits sacs de plastique dans lesquels on glissera les plantes préalablement humidifiées suffisent pour les épiphytes mais on les aérera chaque soir et pendant toute la nuit. Les boutures seront enveloppées dans du papier humidifié, leurs feuilles coupées de moitié afin de limiter l'évaporation, le tout sera enfilé dans un sac plastique, gonflé en soufflant dedans et soigneusement fermé. Chaque soir, le sac sera ouvert, la bouture rincée sous un robinet, mise à tremper toute la nuit dans un verre, ou mieux dans un lavabo ou un bidet, pour retrouver son petit sac préalablement rincé, retourné, au petit matin.

Nous avons ainsi fait tenir des boutures pendant une bonne semaine et elles ont raciné sans grandes pertes au retour. Dans le cas des lauriers-roses et des datu-

ras, elles peuvent tenir ainsi pendant une quinzaine si l'on en juge par notre expérience de la chose. Certaines cactées, les opuntias, par exemple, seront empaquetées dans des chiffons secs - pour se protéger des épines! - et mises sous les sièges de voiture sans autre forme de procès. Un mois de Maroc sous une banquette de 2 CV n'ont pas réussi à entamer le capital de vitalité d'un figuier de barbarie et de quelques euphorbes cylindriques et méchamment épineuses!

Les petites plantes en pot seront arrosées plusieurs fois par jour si elles voyagent en voiture (on essaiera de ne pas la garer en plein cagnard) et noyées sous la douche chaque soir. Bon, il est certain qu'il vaut mieux voyager par couple de jardiniers, car il n'est pas évident de faire accepter que la salle de bains se transforme chaque soir en nursery...

Alain Lompech

★ Cette chronique s'interrompt pour la durée des vacances et reprendra dans l'édition du 5 septembre (Le Monde daté 6 septembre).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01-162

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

BRIDGE

N° 1952

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTELEMENT

I. Contentement du greffier. Le greffier, le lion ou le léopard. - II. Faire le trop-plein des sens. Venue de la côte. - III. Agréable en été, à condition de ne pas en abuser. Pièce rapportée. - IV. Peu fréquentable s'il est triste. Pratique au passage, joli à la boutonnière. - V. Bout de suaire. Liaisons rapides. Mit délicatement en couleurs. - VI. Remué et renversé. Pour des règlements rapides. Prépare les salades de demain. - VII. Perturbation. Dans

la main du travailleur. - VIII. Pour garder en bon état. Bon rapport. - IX. Quatre sur six. Conjonction. Lance. - X. Qui a retrouvé son état premier.

VERTICALEMENT

1. Protège votre protecteur. - 2. Handicap sur terrain plat. Bien arrivée. - 3. Plus il est petit, plus il est fort. Grande lame. - 4. Manœuvrer subtilement. Petit ensemble organisé. - 5. Décoration en façade. Suivi du néant chez Jean-Paul. - 6. Acquisés à

petits pas, brisées au moindre écart. - 7. Invitation à sortir. Pour attirer l'attention. - 8. Ses coups évitent bien des dégâts. Deux points. - 9. Personnel. Sans aucune bavure. - 10. Son Arsène est toujours sur les rayons. Au pied du mur. - 11. Trop plein. Réduite en petits morceaux. - 12. Pour rester en dehors.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 161

Horizontalement

I. Pognon. Franc. - II. Ermitage. Par. - III. RG. Libertine. - IV. Sac. Tir. Ta. - V. Unité. Benoît. - VI. Ader. Ben. RER. - VII. Sirote. Ne. Si. - VIII. Guetteur. - IX. Ove. Team. Are. - X. Nostalgiques.

Verticalement

1. Persuasion. - 2. Organdi. VO. - 3. Gm. Cierges. - 4. Nil. Trou. - 5. Otite. Téta. - 6. Nabi. Bétel. - 7. Gerbe. Tag. - 8. Fer. Ennemi. - 9. Ton. Eu. - 10. Api. Or. RAU. - 11. Nantes. Ré. - 12. Créatrices.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunschorg 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

ATTENTION AU CONTRE !
Il faut éviter de contrer si le déclarant peut se replier dans une autre couleur ou trouver un moyen de réaliser son contrat, comme ce fut le cas dans la donne suivante.

♠ V 4	♠ D 3 2
♥ A D 9 2	♥ V 6 5 4
♦ A R 6 5	♦ D 9 8 4 3
♣ 5 4 3	♣ 2
♠ 7 6 5	♠ A R 10 9 8
♥ R 7 3	♥ 10 8
♦ V 10 7	♦ 2
♣ D 10 9 6	♣ A R V 8 7

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	3 ♣	2 ♦	3 ♥
3 ♣	4 ♣	3 ♥	5 ♣
4 ♣	6 ♣	5 ♣	6 ♣

Ouest, qui a cru bon de contrer le chelem avec Dame et 10 de Trè-

fle quatrièmes, a entamé le Valet de Carreau. Comment Sud a-t-il gagné ce PETIT CHELEM À TRÈ-FLE contre toute défense ?

Réponse

Après avoir pris l'entame avec le Roi de Carreau, Sud a tiré l'As de Trèfle. Quand Est a fourni le 2, il a compris que Ouest n'avait que quatre atouts et que la ligne gagnante consistait à réaliser dix levées, puis à terminer dans cette situation où Ouest n'a plus que trois atouts :

♥ 9 ♦ 6 ♣ 5
♣ D 10 9
♠ 10 ♣ R V

Peu importe que le déclarant joue le 10 de Pique de sa main ou le 9 de Cœur du mort (pour la défausse du 10 de Pique), Ouest est obligé de couper et de se jeter dans la fourchette Roi Valet de Trèfle.

Sud, après l'As de Trèfle, a joué vers la Dame de Cœur (impassé), l'As de Cœur, le 5 de Carreau coupé, l'As et le Roi de Pique, Pique coupé et le 2 de Cœur coupé plutôt qu'une seconde coupe à Carreau (surtout si Ouest a fourni le 10 au troisième tour à Carreau et si Est a fait un écho à Cœur...).

L'OSCAR DE L'ITALIENNE

La plupart des journalistes qui ont assisté aux Olympiades de Salsomaggiore ont découvert que la

meilleure donne de ce championnat a été un chelem réussi par l'Italienne Luciana Capodanno.

♠ A D 8 5 3	♠ 10
♥ A R V 5	♥ 10 7 4 3
♦ D 9 7	♦ V 10 8 3 2
♣ D	♣ 9 6 5
♠ R 9 7 4 2	♠ V 6
♥ D 9 8 6 2	♥ -
♦ -	♦ A R 6 5 4
♣ R V 7	♣ A 10 8 4 3 2

Ann. : E. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
-	-	3 ♠	1 ♦
2 ♦	contre	4 ♥	4 SA
3 ♠	5 ♥	3 ♠	6 ♦...

Ouest ayant entamé le 2 de Cœur, comment Luciana Capodanno, en Sud, a-t-elle gagné ce PETIT CHELEM À CARREAU contre toute défense ?

Note sur les enchères

Le cue-bid de « 2 Carreau » sur « 1 Carreau » est une enchère artificielle utilisée pour indiquer un bicolore de majeures. Cette convention a été inventée par Michael Michaels dans les années 1960 !

Philippe Brugnion

DISPARITION

Fred Neil

Chanteur et guitariste américain de folk-rock

LE CHANTEUR et guitariste américain de folk-rock Fred Neil est mort, samedi 7 juillet, à Key West (Floride), à l'âge de soixante-quatre ans.

Beaucoup ignorent qu'il est l'auteur d'*Everybody's Talkin'*, qu'Harry Nilsson popularisera avec le film *Macadam Cowboy*, et d'autres chansons aussi mélodiques et subtiles, aussi gracieuses et désespérées, qui méritent d'être découvertes. Timidité ? Déveine ? Après avoir été un des plus prometteurs espoirs de la scène folk new-yorkaise de Greenwich Village, Fred Neil s'enferma peu à peu dans le statut d'artiste « culte », cloîtré dans un univers où l'anonymat se mêle à la malédiction et au mystère. Ses disques, réédités sur des microlabels, sont difficiles à trouver. Avec un peu de chance, on accèdera à l'excellente compilation *The Many Sides of Fred Neil* (Collector's Choice), parue en 1998.

Il existe une photographie, prise en février 1961 sur la scène du Café What ?, à Greenwich Village, où l'on voit Fred Neil empoignant avec vigueur sa guitare douze cordes, aux côtés de la chanteuse Karen Dalton et d'un garçon alors inconnu, Bob Dylan. Le plus incroyable est que Dylan est alors l'harmoniste de Fred Neil, qui l'autorisait parfois à interpréter un titre. L'avenir s'annonce donc radieux pour ce jeune homme ori-

ginaire de Floride, formé au gospel (sa voix grave et puissante lui empruntera des inflexions) et au blues.

En 1955, il a fréquenté, à Memphis (Tennessee), les vedettes du label Sun Records (Elvis, Jerry Lee Lewis), et tenté sa chance dans le rockabilly. Un temps compositeur du Brill Building, l'immeuble new-yorkais qui abrite la fine fleur des auteurs de chansons de l'époque (Gerry Goffin et Carole King, Doc Pomus et Mort Shuman), il s'est lancé à corps perdu dans le folk, vite entouré de groupies, mais aussi de dealers.

Les albums s'enchaînent à partir de 1964 - *Tear down the Wall* (en duo avec Vince Martin), *Little Bit of Rain*, considéré comme un des actes fondateurs du folk-rock, *Fred Neil*, l'expérimental et inconnu *Sessions* - puis se tarissent. Il ne publiera plus rien après 1971 et *Other Side of this Life*, un enregistrement en public. Ses apparitions (Montreux Jazz Festival en 1975) se raréfient tout autant. Retiré dans sa maison de Coconut Grove (Floride), Fred Neil préférerait depuis longtemps la compagnie des dauphins (auxquels il avait dédié le splendide *The Dolphins*) à celle des hommes. « *Tout le monde me parle/Je n'entends pas un mot de ce qu'on me dit* », confiait-il, dès 1967, dans *Everybody's Talkin'*.

Bruno Lesprit

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 9-mardi 10 juillet sont publiés :

● **Finances** : une loi portant règlement définitif du budget de 1998.

● **Santé** : un décret fixant les modalités de transmission à l'autorité sanitaire de données individuelles concernant les maladies visées à l'article L. 11 du code de la santé publique.

Au *Journal officiel* du mercredi 11 juillet sont publiés :

● **Gouvernement** : un décret relatif à la composition du gouvernement : à sa demande, il est mis fin aux fonctions de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ; Yves Cochet est nommé ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

● **Accord international** : une loi

autorisant la ratification du traité de Nice modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les communautés européennes et certains actes connexes.

● **Forêt** : une loi d'orientation sur la forêt.

● **Finances** : une loi portant règlement définitif du budget de 1999.

● **Agriculture** : un décret modifiant certaines dispositions du code rural relatives à l'aménagement foncier rural ;

un décret relatif aux déclarations de surface et à la gestion et au contrôle du régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables et de riz.

● **Environnement** : un décret portant classement parmi les sites du département des Yvelines du coteau de la Jonchère sur le territoire des communes de Bougival et de La Celle-Saint-Cloud.

AU CARNET DU « MONDE »

Mariages

M. et Mme Michel TANDONNET, Mme Rose-Marie PAULI sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Sophie TANDONNET
et
François PAULI,

dont l'union a été célébrée le samedi 7 juillet 2001, à 16 h 30, en l'église de Saint-Georges de Didonne (Charente-Maritime).

Décès

- Le président de l'université Paris-X - Nanterre, La communauté universitaire, ont la grande tristesse de faire part du décès, le 10 juillet 2001, de

Antoinette ASHWORTH,
professeur agrégé de droit public.

A sa famille et à ses proches, ils expriment leur profonde sympathie.

- La directrice de l'UFR de sciences juridiques, administratives et politiques, Et l'ensemble du personnel enseignant et du personnel administratif, ont la grande tristesse de faire part du décès, le mardi 10 juillet 2001, de

Mme Antoinette ASHWORTH,
professeur agrégé de droit public.

Université Paris-X - Nanterre,
200, avenue de la République,
92001 Nanterre Cedex.
Téléphone standard : 01-40-97-72-00.

- Joan Chapman,
son épouse,
Isabelle et Alain Le Kim,
Léo et Elise Chapman,
Luc et Corinne Chapman,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
M. Christian Chapman,
son frère,
son épouse et leurs enfants,
ont le chagrin de faire part du décès,
survenu le 9 juillet 2001, de

Antoine CHAPMAN,
professeur à la faculté
de médecine de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur.

Une cérémonie aura lieu en l'église Saint-Etienne du Mont, 1, place Sainte-Geneviève, Paris-5^e, le vendredi 13 juillet, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, place de l'Estrapade,
75005 Paris.

- On nous prie d'annoncer la mort de

Marcel COLOMBE,
professeur honoraire à l'Ecole nationale
des langues orientales vivantes.

Alger, 1913. Montélimar, 2001.

- Daniel Marchesseau
a la douleur de faire part du décès de

André FOURQUET,

survenu subitement, le 6 juillet 2001, à Salamanque, à l'âge de soixante-treize ans.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, à Garein (Landes).

Une messe en sa mémoire sera célébrée le vendredi 13 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, Paris-6^e.

Ni fleurs ni couronnes.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

e-mail: carnet@mondepub.fr

- Mme Monique Voizard,
M. Jacques Mercier,
M. et Mme Peter Schick,
ses enfants,
M. et Mme Vincent Voizard,
M. Bertrand Mercier,
M. et Mme Paul Waggan,
ses petits-enfants,
Marine et Jade Voizard,
ses arrière-petites-filles,
ont la tristesse de faire part du décès de

François MERCIER,
ancien receveur des Postes,

survenu le 7 juillet 2001, à son domicile,
à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Le défunt ayant fait don de son corps
à la science, il n'y aura pas d'obsèques.

2, résidence La Garenne,
78120 Rambouillet.

- « *Quelle joie quand on m'a dit :
"Nous irons à la maison du Seigneur".* »
Psaume 121 (122).

Mme Marie-Claude Ottenwaelter,
son épouse,
Marie-Odile, Benoît et Elisabeth,
Cécile, Bernard (†) et Claude,
Anne et Laurent,
ses enfants,
Agnès et Stéphane, Mathilde et Xavier,
Elsa, Lucie, Martin, Alice, Etienne,
Constance,
ses petits-enfants,
André et Marie-Thérèse,
sa sœur et son beau-frère,
leurs enfants et petits-enfants,
Ses cousins, cousines,
Toute la famille et les amis,
font part du retour au Père du

docteur
Jean OTTENWALTER,

survenu dans sa soixante-dix-septième
année.

2, place d'Allier,
03200 Vichy.

- Paris. Pouldegarat (Finistère).

Mme Marguerite Perrot,
son épouse,
M. René Perrot,
Le docteur Annick Perrot,
ses enfants,
Véronique, Hervé, Renan, Erik et
Anne-Karen,
ses petits-enfants,
Enora,
son arrière-petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Yves PERROT,
menuisier en retraite,
ancien combattant 1939-1945.

La cérémonie religieuse aura lieu en
l'église de Pouldegarat, le jeudi 12 juillet,
à 15 h 30.

Nos remerciements vont au docteur
Yvon Chotard et à toute son équipe, ainsi
qu'au docteur Paul Hadchouel.

- Reims.

Mme Maurice Carré,
sa fille,
Françoise et Eric Noiret,
Sonia et Jean-Charles Carré,
ses petits-enfants,
Mathilde, Pierre, Virginie et Romain,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Petr, Roman, Fournier,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve
Jean-Charles PROST,
née Renée MALFONDET,

survenu le 8 juillet 2001, à l'âge de cent
ans.

Ses obsèques auront lieu le jeudi
12 juillet 2001, à 15 heures, en l'église de
Givry, où l'on se réunira.

Suivant le désir de la défunte, prière
de n'apporter ni fleurs, ni couronnes, ni
plaques.

La famille remercie à l'avance toutes
les familles qui prendront part à sa peine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

- Paris. Split. Zadar.

Kristel Radica,
Stéphanie et Gabrielle Radica,
Maryse Weiss,
Jerka Hrelac,
Grozdana Filippi,
Vojka Kalebic,
Antoine Radica,
Pierre Weiss,
Jacqueline Weiss,
Et leur famille,
font part du décès de

Gracijan RADICA,

survenu le 7 juillet 2001.

La cérémonie religieuse aura lieu
vendredi 13 juillet, à 10 h 30, en l'église
Notre-Dame d'Auteuil, Paris (16^e), et
sera suivie de l'inhumation au cimetière
du Montparnasse.

- Mme Marie-Danielle Schödermeier,
son épouse,
M. et Mme Josef Schödermeier,
ses parents,
M. Markus Schödermeier,
son frère,
Sa belle-famille,
Ses collègues,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès
brutal, survenu dans sa quarante et
unième année, le 26 juin 2001, de

Martin SCHÖDERMEIER,
avocat chez Clifford, Chance, Pünder
à Francfort.

Les obsèques ont eu lieu à Bensberg
(Allemagne).

Taubenberg 94/96,
Idstein 65510
(Allemagne).

- Nelly Semach,
son épouse,
Marc-Alain Cohedali,
son beau-fils,
ont la tristesse de faire part du décès de

Henri SEMACH,

survenu à Paris, le 7 juillet 2001, dans sa
quatre-vingt-douzième année, à son
domicile.

Les obsèques auront lieu dans la plus
stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

210, rue Lecourbe,
75015 Paris.

- M. et Mme Martial Thury,
ses enfants,
Richard et Evelyne,
ses petits-enfants,
Et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Simone THURY,

survenu dans sa quatre-vingt-huitième
année.

La cérémonie religieuse a été célébrée
le mardi 10 juillet 2001, en l'église
d'Eygalières (Bouches-du-Rhône).

- Mme Andrée Bachoud,
M. et Mme Antoine Bachoud
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Levi
et leurs enfants,
Les familles Tibika et Tételboun,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Anna TIBIKA,
née TETELBOUM,

survenu le 9 juillet 2001.

L'inhumation et la cérémonie
religieuse auront lieu le 12 juillet, à
10 h 45, au cimetière de Montmartre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue Daru,
75008 Paris.

Anniversaires de décès

- Onze ans déjà, un nouveau siècle,

Jean-Pierre.

Ta présence est toujours aussi forte et
aussi chère, dans les souvenirs, les gens,
les livres, les paysages, dans la peine et
la très grande douceur.

- Il y a dix ans, le 12 juillet 1991,
décédait notre mère,

Edmée TEBOUL,
née MELKA.

Nous joignons à son souvenir celui de
notre père,

Menahem TEBOUL,

décédé le 26 mars 1997.

Nicole, Jean-Paul, Line et Michelle
Teboul,

9, rue de Sevran,
93200 Saint-Denis.

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

Pour votre été, abonnez-vous au Monde

Chaque vendredi, *Le Monde* vous propose une nouvelle inédite, signée Annie Ernaux, Jorge Semprun, Dominique Noguez, Philippe Sollers...

Et tout au long de l'été, chaque jour, partez à la découverte :
• des mystères et secrets des grands monuments de Paris ;
• des grands peintres dans l'intimité de leur atelier ;

• des territoires inconnus de la Sibérie orientale et du sommet du K2 ;
• des grands solitaires de la prière ;
• de la passion des jeux de société et des jeux vidéo.

Recevez *Le Monde*
sur le lieu de vos vacances.

Retournez-nous au moins 10 jours
à l'avance ce bulletin **

Pour ne manquer aucun voyage du *Monde* de l'été, abonnez-vous !

Choisissez simplement la durée de votre
abonnement, remplissez le bulletin
et retournez-le, accompagné de votre
règlement, à l'adresse suivante :

LE MONDE, Service abonnements
60646 Chantilly Cedex

DURÉE	FRANCE
□ 2 semaines (13 n°)	96 F (14,64 €)
□ 3 semaines (19 n°)	139 F (21,19 €)
□ 1 mois (26 n°)	173 F (26,37 €)
□ 2 mois (52 n°)	378 F (57,63 €)
□ 3 mois (78 n°)	562 F (85,68 €)
□ 12 mois (312 n°)	1980 F (301,85 €)

BULLETIN SPÉCIAL D'ABONNEMENT

101 MQ VA2

Votre adresse de vacances :

du : au :
Prénom :
Nom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Votre adresse habituelle :

Adresse :
Code postal : Ville :

Votre mode de règlement :

Chèque joint à l'ordre du *Monde*
 Carte bancaire

N° :
Expire le :
Date et signature obligatoires :

* Au lieu de 195 F prix de vente au numéro
** Offre valable jusqu'au 15/12/2001, en France métropolitaine uniquement.

Pour tout autre renseignement : tél. : 01-42-17-32-90
de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi ;
abo@lemonde.fr

OFFRE SPÉCIALE
ÉTÉ
1 mois
173 F*
seulement
26,37 €

Les plus
belles pages
de l'été

● À SAINT-PAUL-DE-VENCE, la Fondation Maeght propose, jusqu'au 10 octobre, une grande rétrospective consacrée au peintre et théoricien d'origine russe Vassily Kandinsky

(1866-1944). ● UN ENSEMBLE très solide composé d'œuvres rares venues de Toula, d'Erevan, de Kazan ou encore de Nijni-Novgorod, de tableaux de la Galerie Tretiakov, de Saint-

FESTIVAL
été 2001

Pétersbourg, et de collections occidentales, font état d'une réflexion forte en perpétuelle transformation. ● LE MUSÉE d'art moderne de Strasbourg rend également hommage à

cet artiste, en exposant, fait rare dû à leur fragilité, des aquarelles et des dessins réalisés entre 1914 et 1921 en Russie, et qui révèlent un homme tourmenté, en détresse.

Vassily Kandinsky, de l'apocalypse au cosmos

Saint-Paul/Peinture. La Fondation Maeght propose une rétrospective consacrée au peintre et théoricien d'origine russe. Des raretés venues d'Erevan, de Toula, côtoient des œuvres de la Galerie Tretiakov, du Musée russe de Saint-Pétersbourg, et pour la première fois des tableaux des collections occidentales

VASSILY KANDINSKY, RÉTROSPECTIVE. Fondation Maeght, 06570 Saint-Paul. Tél. : 04-93-32-81-63. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Entrée : 60 F (9,10 €) et 50 F (7,58 €). Jusqu'au 10 octobre. Catalogue : 262 p., 250 F (38 €).

SAINT-PAUL

de notre envoyée spéciale

Vassily Kandinsky est né en 1866 et mort en 1944. Ce n'est donc pas un anniversaire qui peut justifier l'exposition d'été de la Fondation Maeght. A vrai dire, il n'y a aucune raison particulière de faire aujourd'hui une rétrospective Kandinsky. Sinon le plaisir de la faire, soit la meilleure des raisons.

A noter cependant qu'en France la dernière grande exposition consacrée à l'artiste remonte à 1984, soit à plus de quinze ans, au Centre Pompidou, à Paris : le temps d'une génération qui a, là, l'occasion de découvrir, à travers des œuvres pour la plupart triées sur le volet, l'itinéraire mouvementé d'un peintre pionnier, grand libérateur de formes et de forces échappant au monde visible. Pris dans les secousses de l'histoire, il œuvre à Munich et à Murnau, près de Munich, à Moscou, à Weimar, Dessau et Berlin, et enfin à Paris.

ENSEMBLES PLUS QUE SOLIDES

Il y a un peu plus d'un an, une fondation amie, la Fondation Giannada, de Martigny, avait proposé une exposition montrant les liens de Kandinsky avec la Russie. Elle réunissait notamment des peintures éparpillées dans des villes lointaines où elles ont été pour la plupart déposées à la fin des années 1920, et jamais montrées. D'où leur surprenant état de conservation, d'où leurs couleurs d'une fraîcheur presque suspecte. A Saint-Paul, ces raretés venues de Toula, Erevan, Astrakhan, Kazan ou Nijni-Novgorod côtoient les tableaux de la Galerie Tretiakov et du Musée russe de Saint-Pétersbourg, mais aussi, pour la première fois, des tableaux des collections occidentales.

Le résultat : des ensembles plus que solides, faisant état d'une



« Naive » (1916), de Vassily Kandinsky, huile sur toile, 50 x 66 cm, prêtée par le Musée des beaux-arts Kovalenko, Krasnodar.

œuvre en perpétuel état de transformation, qui se veut expression de la nécessité intérieure. Une grande et belle salle rassemble une demi-douzaine de ce que l'artiste appelait des *Improvisations*, étapes importantes vers la peinture libérée de la représentation. Kandinsky les définissait dans son livre essentiel, *Du spirituel dans l'art*, comme « des expressions principalement inconscientes et pour une grande part issues soudainement des processus de caracté-

rière intérieure, donc impression de la "nature intérieure" », pour les opposer aux « impressions directes de la nature extérieure », et annoncer les *Compositions*, qui relèvent d'*Improvisations* reprises longuement après les première ébauches.

L'*Improvisation 4* (1909) est un paysage aux formes cernées lourdes, aux couleurs arbitraires, dont on reconnaît l'arbre au centre. Celle de 1910 a des formes étirées fantomatiques assimilables à des formes

humaines ou à des collines. En 1913, *Improvisation 34* montre une autre orientation : un flottement de formes délivrées de la pesanteur, dissolues, nées de la dissociation des traits et des couleurs dans un espace liquide préparé par des aquarelles et des dessins spontanés, ponctué d'arcs noirs et de lignes serpentine, associés à des masses sombres évoquant un monde marin, au-dessus d'un corps couché. Ici, dans l'économie d'une iconographie figurative,

sinon décelable, en tout cas manifeste, on découvre l'intérêt du peintre pour les formes organiques, qui vont supplanter les rappels plus ou moins lointains de paysages de collines, de toits, de bulbes d'églises, de barques et de rameurs.

Des *Compositions*, l'exposition n'en montre que deux : la *VII*, de 1913, considérée par Kandinsky lui-même comme son tableau le plus important d'avant la guerre, et la *IX*, de 1936, pour le moins ingrate,

comme une bonne part de sa production parisienne, que l'exposition ne néglige d'ailleurs pas. Tout en mettant à l'honneur la période 1911-1914, souvent reconnue comme « géniale » : soit des années passées avec Gabriele Münter, entre Munich et Murnau, sur lesquelles souffle un vent épique de grandes scènes de bataille, à la Vroubel parfois. Il vient des grandes compositions, comme la *VII* (Galerie Tretiakov), qui a suscité plus de trente dessins et aquarelles préparatoires, et dont le bouillonnement des signes colorés intenses emporte troïkas, barques et cavaliers.

PALETTE ASSOMBRIE

Les années russes de 1914 à 1921, années de doute, de transition et de redéploiement sur fond de palette assombrie, sont le sujet d'une exposition d'œuvres sur papier à Strasbourg. Saint-Paul, pour sa part, expose une œuvre-clé, d'où beaucoup d'autres sont parties : *Moscou I* (1916), une vue plongeante sur la ville, très lisible bien que basculée, et esquissant ce mouvement tournant, partant d'un centre que l'on retrouvera souvent. Le *Coin violet* (1919) est le plus épatant : il pourrait avoir été peint à New York dans les années 1940, par un Arshile Gorky ou par un futur expressionniste abstrait. Deux tableaux importants, *Ovale blanc*, de 1919, et surtout *Sur blanc I*, de 1920, font apparaître une géométrisation croissante des formes, bandes, triangles, boucles, qui en un premier temps ne sont pas dégagées d'une image d'intériorité, mais annoncent les recherches menées au Bauhaus.

Années d'enseignement et de réflexions nouvelles marquées par un autre grand texte : *Point et ligne sur plan* (1926). Années d'échafaudement d'autres espaces, avec l'amitié et la connivence de Paul Klee, et en porte-à-faux avec la demande toujours plus pressante d'un art utilitaire, ou de fusion dans l'architecture. Kandinsky s'en échappera, avec ses fantômes cosmiques de haute précision.

Geneviève Breerette

Torsions et convulsions d'un artiste au cœur de Moscou

Strasbourg/Peinture. Peu souvent exposées, à cause de leur fragilité, les aquarelles de Kandinsky révèlent un homme en état de crise

KANDINSKY, RETOUR EN RUSSIE. Musée d'art moderne et contemporain, 1, place Hans-Jean-Arp, 67000 Strasbourg. Tél. : 03-88-23-31-31. Tous les jours de 11 heures à 19 heures. Le jeudi de 12 heures à 22 heures. Fermé le lundi. Jusqu'au 16 septembre. Entrée : 30 F (4,57 €). Catalogue : 159 p., 195 F (29,73 €).

STRASBOURG

de notre envoyée spéciale

1914. A la déclaration de guerre, Vassily Kandinsky, de nationalité russe - né à Moscou en 1866 - doit quitter Munich, où il vit depuis 1896, pour regagner son pays natal. Avec sa compagne, Gabriele Münter, il se rend d'abord en Suisse, puis regagne seul Moscou, via Odessa, fin 1902. Il restera en Russie jusqu'en 1921. Ces années seront marquées par de profonds bouleversements dans la vie affective, matérielle et créatrice de l'artiste.

L'affectif : Kandinsky rompt définitivement avec Gabriele Münter lors d'un séjour à Stockholm pendant l'hiver 1915-1916. En 1916, il fait la connaissance de Nina Nikolaevna, une très jeune fille, qu'il épouse quelques mois plus tard. Ils ont un fils, qui mourra en 1920.

Côté matériel, l'artiste, issu d'un milieu aisé, compte sur son investissement dans un immeuble de rapport pour vivre à Moscou. Il y traverse d'emblée des périodes d'incertitudes qui l'amènent à produire des peintures alimentaires, des paysages sagement figuratifs, des « *bagatelles* » comme il dit : soit des tableaux avec dames à crinoline, dans le style Biedermeier, que l'artiste aime d'ailleurs bien, comme tout le côté chromo kitsch des arts populaires russes de l'époque. Avec la révolution bolchevique, Kandinsky n'arrivera pas à sortir de l'endettement, et le couple va vivre dans des conditions précaires. Après 1917, Kandinsky, ce

grand individualiste, est amené à assumer des responsabilités importantes dans les nouvelles structures politiques. Il collabore au département des arts plastiques (IZO) créé par le commissariat du peuple à l'Instruction, et dirige un des ateliers nationaux d'art libre. Outre sa mission d'enseignement, il est chargé de la restructuration des musées existants et de la création de musées de culture picturale en province... autant d'activités qui ne lui permettent pas de produire en quantité.

Sa création en Russie entre 1915 et 1921, date à laquelle Kandinsky quitte la Russie pour rejoindre le Bauhaus, est limitée à un petit nombre de toiles. Il n'en peint aucune en 1915, seulement 8 en 1916, très peu en 1917, aucune en 1918. En revanche, il s'adonne au dessin, à la gravure, à l'aquarelle. Beaucoup de ces œuvres sur papier, qui étaient restées dans les tiroirs de Nina Kandinsky sont passées dans le fonds

qu'elle a donné au Musée national d'art moderne. On ne les voit pas souvent, parce que leur fragilité ne permet pas de longues expositions. Elles sont présentées, parmi d'autres, à Strasbourg.

UNE PÉRIODE MAL CONNUE

Cette période, la plus difficile de l'existence de l'artiste est aussi la plus mal connue, en partie parce qu'elle a été minimisée par le premier biographe de Kandinsky, Will Grohmann, qui n'y a jamais vu qu'un « intermezzo ». Elle intéresse aujourd'hui pour diverses raisons : l'accès à un nombre d'œuvres essentielles conservées dans les musées russes. Qu'elle soit une période de crises et de ruptures en est une autre. A Strasbourg, il s'agit de monter cet état de crise qui portera ses fruits, en concentrant l'attention sur les aquarelles les plus griffées, sur les dessins les plus chaotiques et dramatiques, sur ces torsions et convul-

sions nouvelles, qui semblent partir de la vision du cœur de Moscou pour creuser un espace cyclonique.

Il s'agit aussi de confronter des papiers de Kandinsky avec des papiers de Wols, des dessins d'Har-tung et de Winter. Va pour Wols et ses villes-montagnes russes, ses bateaux, ses îles solidaires d'un élan continu du trait, va pour ses pointes sèches filandreuses, biomorphiques, réalisées en 1942 pour illustrer *La Nausée* et d'autres textes de Sartre, qui ressemblent en effet beaucoup aux pointes sèches du Kandinsky de 1916. On est beaucoup moins convaincu du bien-fondé du rapprochement face aux constructions graphiques de Winter et de Hartung, inventées dans des conditions paraît-il analogues de détresse : Hartung, après avoir quitté l'Allemagne hitlérienne ; Winter, dans un camp russe de prisonniers.

G. B.

HORS CHAMP

■ **VENTES : une étude de Léonard de Vinci a été vendue**, mardi 10 juillet, pour 8,143 millions de livres (13,59 millions d'euros), par la maison d'enchères Christie's, à Londres, égalant le record mondial établi en 2000 par un dessin de Michel-Ange. Considéré comme le plus important dessin du maître de la Renaissance mis en vente depuis les années 1930, *Cheval et cavalier* a été vendu à un acquéreur anonyme qui enchérissait par téléphone. Christie's l'avait estimé à 3,5 millions de livres. Le dessin avait été acquis aux enchères par un collectionneur américain, John Nicholas Brown, en 1928, et était depuis resté dans sa famille. - (AFP.)

■ **BANDE DESSINÉE : une exposition, à Mons (Belgique), consacrée au scénariste de bande dessinée chilien Alejandro Jodorowsky**, présentant fac-similés, planches originales et un vaisseau spatial de 18 mètres de long, a été entièrement détruite, dimanche 8 juillet, par un incendie. Les dégâts sont estimés à plus de 1,2 million d'euros.

Une collection de 71 références.

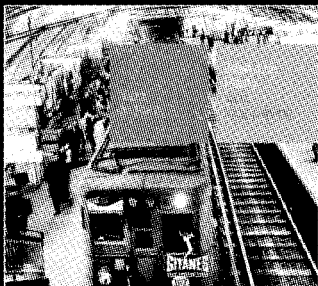
Le jazz au fil de la Seine...

Les plus grands artistes de jazz enregistrés à Paris

Jazz in Paris



35 Eddy Louiss Bohemia after dark 013 140-2



43 Jean-Luc Ponty Jazz long playing 548 150-2

Des nuits plus belles que vos jours.

C'est en 1968, dans la cave du Caméléon, rue Saint-André-des-Arts, que "HLP" (Daniel Humair, Louiss, Ponty) "cassera la baraque". Quatre ans plus tôt, ce trio constituait le noyau hyperactif du premier disque de Jean-Luc Ponty, nouvel archange du violon que venait d'adober Stéphane Grappelli. En 72, Louiss, l'organiste dont l'Amérique n'a cessé de nous envier le génie, conclura "after dark" un chapitre flamboyant d'une aventure placée sous le signe du bebop le plus ardent.

JAZZ magazine

FIP

UNIVERSAL

GITANES



« Le Tour d'écrou », mis en scène par Luc Bondy : le lieu d'une ronde probablement échangiste et incestueuse.

Luc Bondy révèle la glaçante lucidité du « Tour d'écrou »

Aix/Musique. L'opéra de chambre de Benjamin Britten est magnifié par le metteur en scène suisse

LE TOUR D'ÉCROU, de Benjamin Britten, par Mireille Delunsch (la Gouvernante), Olivier Dumait (le Narrateur), Marie McLaughlin (Miss Jessel), Marlin Miller (Peter Quint), Hanna Schauer (Mrs Grose), Pablo Strong (Miles), Pippa Woodrow (Flora), Mahler Chamber Orchestra, Daniel Harding (direction), Luc Bondy (mise en scène), Richard Peduzzi (décors), Moidele Bickel (costumes), Dominique Bruguière (lumière).

Théâtre du jeu de Paume, rue de l'Opéra, 13100 Aix-en-Provence, les 10, 13, 17, 19, 22, 23, 25 et 27 juillet à 20 heures. De 80 F (12,20 €) à 850 F (129,58 €). Tél. : 04-42-17-34-34. <http://www.festival-aix.com/>

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

« C'est une étrange histoire », ainsi que le chante, dans le prologue du *Tour d'écrou*, le narrateur introduisant l'implacable suite de variations sur un thème inéluctable mis en opéra de chambre par Benjamin Britten (1913-1976), en 1954, d'après le roman éponyme de Henry James. L'histoire de deux domestiques défunts hantant Bly, un manoir isolé où deux orphelins, Miles et Flora, l'intendante maison, Mrs Grose, et une nouvelle gouvernante fraîchement appointée cohabitent, le temps d'un été, à la demande du tuteur des enfants

n'ayant pas « une minute pour les pauvres petits anges ». La jeune femme chargée de leurs devoirs d'été réalise vite que les deux spectres, Peter Quint et Miss Jessel, ne hantent pas tant la demeure que l'entour comme l'en-dedans des enfants. En ce sens, très clairement défini par le remarquable livret de Myfawny Piper, amie de Britten, leur présence s'accomplit dans une double relation homosexuelle aux enfants, Quint envoûtant Miles, Miss Jessel Flora. Plus troublante encore, leur connivence, que Luc Bondy montre dans deux scènes glaçantes, l'une située dans un office baigné de lumière de type néon, les deux personnages accoudés à une table de Formica, l'autre dans la pénombre de la nursery, garnie de chevaux de bois et de poupées, lieu d'une ronde probablement échangiste et incestueuse.

Les mises en scène de cette partition essentielle jouent en général la carte du *sfumato* victorien, lequel à l'avantage de s'accorder avec l'époque évoquée par le livret, de faciliter les apparitions spectrales et de masquer la crudité absolue du livret : on y broie et brasse du rideau de velours et des pénombres néogothiques baignées de fumigènes propices au « il aurait été une fois ».

Luc Bondy fait strictement l'inverse et cadre *Le Tour d'écrou* dans un présent strict et strident, un univers géométrique, abstrait (signé Richard Peduzzi), fait de

parois mobiles délimitant les espaces de ce manoir revisité Bauhaus (la chambre des enfants, la salle de classe de la gouvernante, une chapelle, etc.). Le metteur en scène suisse suit les préceptes d'Alfred Hitchcock, ceux illustrés dans *La Mort aux trousses*, par exemple, en particulier dans la fameuse scène de l'avion en pleine campagne américaine inoffensivement baignée de soleil : pour mieux souligner le mystère et le suspense, Bondy les éclaire crûment, dans un espace vide, chargeant Dominique Bruguière d'une redoutable tâche, dont elle se tire à merveille : ne pas abuser des gélantines bleues et ne pas pour autant surexposer de blanc ces fantômes passés en positif.

GESTES IMPUDIQUES

Le résultat, d'une lisibilité, d'une intelligence et d'une sensibilité magistrales, se révèle plus glaçant que poignant, ce qui est parfaitement accordé au propos musical de Benjamin Britten, lequel a contraint son imagination musicale dans les rêts d'une forme ultra-contrôlée, au matériau thématique rare et développé à son maximum. Et Bondy montre les « choses » : Peter Quint, torse nu, émergeant du lit du jeune Miles, l'enlaçant ou, plus fort encore, passant un bras dénudé par l'entrebaïllement d'une porte pour lui prendre la main, tous gestes profondément impudiques mais dits dans une telle discrète vérité qu'ils ne peuvent que stupéfier.

L'une des plus belles mises en scène qui soient ne peut donner vie à un spectacle d'opéra sans la force de la musique. Fort heureusement, Daniel Harding obtient du petit ensemble prescrit par Britten des sonorités d'une variété inouïe. Sa direction est analytique, consciente, et pourtant généreuse et lyrique.

Et la distribution vocale est sans faille : les deux enfants sont fragiles vocalement mais incroyables scéniquement. Le Narrateur, Olivier Dumait, dit le prologue dans une juste déclamaire exacte, joliment timbrée et intonnée ; le Peter Quint de Marlin Miller est une révélation : il est formidable scéniquement et d'une précision d'intonation rare dans ses incantations séductrices ; Marie McLaughlin chante les graves et les aigus du rôle de Miss Jessel sans faillir tandis que la généreuse simplicité de Hanna Schauer, en belle forme vocale, fait merveille dans le rôle de Mrs Grose.

Mireille Delunsch pourra encore parfaire son anglais, qui manque de consonnes et de rebond, mais son incarnation du rôle de la gouvernante est exceptionnelle de force, de profondeur, de couleurs. Les quelques mesures de sa scène de la lettre étaient vocalement bouleversantes, témoignant, comme pour l'ensemble de son jeu, de ses regards, de son chant, d'une variété constamment juste.

Renaud Machart

Quand Herbie Hancock tourne en rond

Vienne/Jazz. Le pianiste américain s'est montré peu inspiré, mais Courtney Pine et les Sisters in Jazz ont entretenu la flamme

COURTNEY PINE, HERBIE HANCOCK, le 9 juillet, Théâtre antique de Vienne (Isère). Festival Jazz à Vienne jusqu'au 13 juillet. De 110 F (16,77 €) à 160 F (24,39 €). Tél. : 08-92-70-20-07 (2,21 F/min).

VIENNE (Isère)

de notre envoyé spécial

« New music, new ideas, new sound... » Avec Herbie Hancock, tout est régulièrement nouveau. Au Théâtre antique de Vienne, le lieu principal du Festival de jazz, lundi 9 juillet, Hancock, pas gêné aux chevilles précisera, durant le long penum à vocation technico-futuriste qu'a fini par devenir son concert, qu'« une seule fois par millénaire, une musique [la sienne, bien entendu] se révèle prophétique ». Rien que ça.

Les quelque six mille spectateurs n'y trouvent rien à redire. Passé le démarrage assez pétaradant du concert avec les morceaux *Kebero* et *DJ Disk*, ils vont écouter, vaguement ennuyés, une succession de longues dérivées d'où émergent des bribes de compositions (*Dolphin Dance*, *The Essence*, *Butterfly*...) jusqu'à *Rock it*, fameux tube planétaire et fondateur de l'electro-funk. Et qui réveille tout le monde.

Ce soir Herbie Hancock tourne en rond. Comme le son du concert qui nécessite l'installation dans le Théâtre antique d'enceintes acoustiques de fort tonnage. C'est l'effet *surround* qui équipe les salles de cinéma pour les films à gros budget et qui transforme le moindre grincement de portes en tremblement de terre. A gauche, à droite, en haut, en bas, les scratches, zigoungous et autres *wizz* sont de la partie. On se croirait dans une séance d'essai d'un modèle sophistiqué de chaîne hi-fi. Dans la foule, un honnête homme précise à sa compagne qu'« avec de l'argent on peut tout s'acheter ». Certes.

Hancock a mis sur scène un DJ, un second pianiste pour plaquer des accords, le trompettiste Wallace Roney aux utilités et dans le rôle de Miles Davis, dont la musique des années 1970 est à l'évidence en vue, la batteuse boudeuse et cogneuse Terri Lyne Carrington, qui pour le même prix pousse la chansonnette lors d'une fantaisie pop soul banale, un bassiste à cinq cordes électrique et à contrebasse, Matthew Garrison, qui par moments joue des deux instruments à la fois. Des projections vidéo donnent le tournis.

Heureusement, Hancock se souvient qu'il est un grand pianiste et un joueur de clavier inventif. Lorsqu'il ne discourt pas entre chaque morceau sur les vertus des prairies verdoyantes et des déserts ou sur

l'énergie intérieure de l'être humain, Hancock pense à poser ses doigts sur les touches d'ivoire, et c'est un bonheur. Chaque note est à sa plus juste place, son impulsion exacte. Il peut ce soir passer en revue ses propres trouvailles électriques et acoustiques sans évoluer plus en avant, il reste un musicien de talent, apte à transmettre une pointe d'émotion.

Avant Hancock, le saxophoniste Courtney Pine avait chauffé le Théâtre antique. Pine jouait ici pour la première fois en vingt ans de présence plus ou moins pertinente dans le jazz. Il est émerveillé par le cadre, pas comme ces quelques chefs d'entreprise venus s'encaigner au jazz. « Le cadre, ils la ramènent avec ça. En attendant on est mal assis. » C'est la soirée des pensées définitives. Pine y va d'un numéro un peu ramard pour faire lever les spectateurs, chanter en chœur et taper des mains, mais son engagement profond dans la musique, le don de soi qui émane de chaque intervention aux saxophones ténor et soprano ne peuvent être des trucs de showman.

INFLUX PERMANENT

Le poing levé, les yeux révoltés, Pine souffle comme si sa vie devait se terminer dans la seconde. Son groupe fait le fond musical. Lui, il pourrait être seul ou simplement avec le tromboniste Dennis Rollins, bonnet de rasta sur la tête et influx permanent. Le jazz chez Courtney Pine croise l'inspiration de Cannonball Adderley, Sonny Rollins, Joe Henderson ou John Coltrane et les rythmes des Antilles britanniques, Jamaïque en tête. Reggae, jazz du fond des âges de La Nouvelle-Orléans jusqu'au free, funk discret. Pine a trouvé un son, une direction. A Brixton, le quartier noir de Londres, ou au carnaval jamaïquin de Notting Hill, il fait se soulever de joie les *brothers*.

Passé minuit, on se presse aux concerts gratuits du festival. Six filles, ravissantes, en train de passer de l'étape de l'apprentissage scolaire du jazz – sélection rigoureuse par l'International Association of Jazz Educators – à sa réalité. La promotion 2001 des sœurettes est d'abord un peu appliquée, et puis la musique vient, sans explication. Elles composent – en particulier la batteuse qui aime les ballades romantiques –, reprennent des standards – *Solar*, de Miles Davis, lumineux. Elles ne se proclament pas futur du jazz, juste un tout petit bout de son présent, avec générosité, finesse, loin des certitudes que l'on entend chez nombre de jeunes gens du jazz et qu'Hancock a amenés avec lui.

Sylvain Siclier

Le boîtier précieux de la beauté

Avignon/Théâtre. Serge Maggiani lit, en grand diseur, la « Recherche » de Proust

JE POUSSAIS DONC LE TEMPS AVEC L'ÉPAULE, d'après des textes de Marcel Proust. Mise en scène : Charles Tordjman. Avec Serge Maggiani. Gymnase du lycée Saint-Joseph, rue des Teinturiers, Avignon (84). Tél. : 04-90-14-14-14. 80 F (12,20 €) et 100 F (15,24 €). Durée : 1 h 15. A 11 heures et 18 heures, jusqu'au 13 juillet.

AVIGNON

de notre envoyé spécial

C'est un homme à demi endormi. Debout. L'homme est un enfant qui voudrait dormir. Qui devrait dormir. Et l'enfant ne peut pas dormir. L'homme est en éveil de cet enfant-là, qui attend le baiser de maman. L'homme parle comme dans les songes. Le son d'un livre : *A la recherche du temps perdu*. L'homme en murmure les phrases qui l'ont conduit là, vacillant, dans un costume de grand soir sans nom, dans une pénombre qui ne laisse entrer ni la nuit ni le jour. Et il commence à se déplacer comme au cinéma les rêves, dans ce qu'on appelle ralenti. Un mouvement qui n'existe au théâtre que sous forme d'un équilibre instable, une incertitude,

ponctuée de saccades. Les acteurs pouvaient-ils jouer au ralenti avant Méliès ?

Le ralenti est tension extrême. Comme si le corps écrivait tandis que la langue parle. Pour bien montrer que l'oral et l'écrit travaillent en même temps. Chacun tirant de son côté. Ensemble. Le corps languit et la langue brûle. Elle se libère par flots, comme un heureux chagrin que rien ne devrait arrêter. Avec des pointes d'enfance appliquée, des aveux murmurés, des soupçons de morgue. Proust est là, tout près, encore emmitouflé d'enfance, qui dit « je ». Et voici maman, le jardinier et Françoise, le père et Swann.

L'ODEUR DE L'AUBÉPINE

L'homme les cite, évoque leurs intonations, mais se garde de leurs gestes. Il est moins moqueur que l'auteur. Son amour pour lui, pour eux protégé. L'homme n'est pas le narrateur. Il ne joue pas à jouer Proust. L'homme est Serge Maggiani. Un de nos grands diseurs. Serge Maggiani ne fait que soulève la *Recherche*, d'une main légère, d'une main qui ne s'impose pas, pour nous la tendre. Lisez, avec moi, si vous le voulez bien. Lisez, je peux vous conduire. Un

peu. Je connais ce texte, ses détours. Lisez avec moi. Et c'est lui qui lit, bien sûr, dans la générosité de l'acteur qui laisse à penser que nous lisons par sa bouche. Nous ne l'entendons pas : nous lisons. Et lire avec lui, c'est toucher droit à ce moment où l'encre a séché, sans remords, après avoir levé l'odeur de l'aubépine, et y revenir, comme à la beauté du monde après l'escalade d'un coquelicot.

La beauté n'a pas besoin de représentation. Elle n'a pas d'image, hors les mots qui la révèlent. Elle est dans notre mémoire commune de Proust. Celle qu'il éveille lorsque la sienne s'éveille à lui. Elle n'a pas besoin d'illustrations. Un climat, un rythme, un trio d'archets énergiques, comme la lumière, venue d'on ne sait où, intervient pour tourner les pages, passer de Combray à Sodome et Gomorrhe et remonter à la ligne suivante. Daniel Jeanneteau, le scénographe, a enfermé ce monde, avec le nôtre, dans un boîtier précieux, étourdissant de transparences changeantes. Afin que tout soit dit pour nous, rien que pour nous, et reste en nous, entre nous. Longtemps.

Jean-Louis Perrier

La solide programmation festivalière d'Arte

NAGUÈRE réputée ennuyeuse, quelquefois arrogante, Arte est aujourd'hui à sa juste place : la défense d'une certaine idée de la culture à la télévision. Il n'est ici question que de son action en faveur du spectacle vivant. Certes, à ce chapitre, les beaux jours sont un peu passés. Si, il y a quelque dix ans, le seul budget du théâtre d'Arte France était de 30 millions de francs, la chaîne dispose encore cette année de 45 millions de francs (6,86 millions d'euros) pour son budget spectacle (théâtre, danse et opéra), soit un peu plus de 10 % du budget d'Arte France, qui s'élève en 2001 à 400 millions de francs (60,98 millions d'euros).

En comparaison avec l'effort quasi nul des chaînes commerciales et mineur des grandes chaînes de service public, France 2 et France 3, c'est presque une manne qui est ainsi mise à la disposition des créateurs. Les spectateurs en appétit de culture vont pouvoir cet été, et bien au-delà, assister à plusieurs représentations importantes, enregistrées, retransmises en direct ou recréées pour le petit écran.

En partenariat avec Arte Allemagne, l'accent sera mis sur le Festival de Salzbourg, où Gérard Mortier achève dix années d'une direction artistique fructueuse. Le 29 août, à 19 heures, sera retransmise en direct la représentation de *La Chauve-Souris*, de Johann Strauss, dans une

mise en scène de Hans Neuenfels, Marc Minkowski dirigeant Le Mozarteum de Salzbourg et notre Mireille Delunsch nationale... Auparavant auront été diffusés un récital de l'Américain Thomas Hampson (les 19 et 26 août, à 19 heures), *Comme il vous plaira*, de Shakespeare, mis en scène par Christoph Marthaler (le 21 août, à 21 h 40), un concert Brendel (le 22 août, à 22 h 30). Enfin, Arte diffusera deux jours après sa captation à Salzbourg, *Ariane à Naxos*, de Richard Strauss, dans une mise en scène de Jossi Wieler et Sergio Morabito, les Wiener Philharmoniker étant dirigés par Christoph von Dohnanyi (le 5 septembre, à 21 h 40).

PARTENARIAT AVEC LE CANADA

Ceux qui auraient voulu rejoindre Montréal pour le Festival de jazz (*Le Monde* du 7 juillet) pourront, grâce au partenariat d'Arte avec la nouvelle chaîne culturelle canadienne ARTV, assister aux concerts de Diana Krall, Wayne Shorter, Gonzalo Rubalcaba et quelques autres (le 28 juillet, vers minuit). Pour les amateurs de jazz encore, la chaîne rediffusera le concert de Pat Metheny et Michael Brecker enregistré en juin 2000 au Villetta Jazz Festival (le 11 août, vers minuit).

Arte enregistrera, à fin de diffusions ultérieures, *L'Ecole des femmes*, spectacle d'ouverture du Festi-

val d'Avignon 2001, avec Pierre Arditi, dans une mise en scène de Didier Bezace, et *Le Tour d'écrou*, de Britten, mis en scène par Luc Bondy, au Festival d'Aix-en-Provence. Par ailleurs, trois pièces de théâtre sont en cours d'adaptation pour la télévision : *Une bête sur la lune*, de Richard Kalinoski, mis en scène par Irina Brook ; *Hamlet*, dans la version de Peter Brook (coproduction avec la NHK japonaise et la BBC) ; *Tambours sur la digue*, dont Ariane Mnouchkine vient d'achever les quelque quarante jours de tournage au Théâtre du Soleil.

Dès la rentrée, Arte devrait lancer un nouvel hebdo de trente minutes consacré à la danse, le dimanche à 20 h 15, et une nouvelle émission de cinquante-deux minutes, intitulée « Constellation », construite autour d'un personnage de premier rang, comme Edward Bond ou Ismaïl Kadaré. Enfin, Jérôme Clément, PDG d'Arte France, veut réunir à la rentrée une table ronde avec des professionnels du théâtre (Alain Crombecq, directeur du Festival d'automne, Bernard Faivre d'Arcier, directeur du Festival d'Avignon, Marcel Bozonnet, administrateur de la Comédie-Française, ont déjà été contactés) pour réfléchir à la situation du théâtre à la télévision. L'entreprise est louable.

Olivier Schmitt

Polémique autour d'une photo iranienne anonyme

Deux photographes s'indignent que cette image au destin tragique, montrant des Kurdes fusillés, soit absente de l'exposition « Regards persans »

L'IMAGE est terrible. Son auteur est anonyme mais il obtint le prix Pulitzer en 1979 pour ce document en noir et blanc, pris quelques mois après la révolution iranienne. Une dizaine de rebelles kurdes, les yeux masqués par un bandeau blanc, tombent sous les balles d'un peloton d'exécution, à l'aéroport de Sanandaj, le chef-lieu de la province du Kurdistan. Des hommes sont encore debout, d'autres s'affaissent. Cette photo aurait pu – aurait dû ? – figurer dans l'exposition « Regards persans ». Iran, une révolution photographique, que la Ville de Paris présente à l'Espace Electra.

Elle n'y est pas, et la polémique surgit. Car le destin de l'image est également tragique. Six prises de vue sont faites. Une image paraît le lendemain en « une » d'*Etelat*, le quotidien du soir de Téhéran, déchaînant la colère de l'ayatollah Khomeiny. Les négatifs sortent d'Iran, et les tirages sont publiés à 2 000 reprises dans la presse internationale ; certains sont placardés sur les murs des grandes villes iraniennes. Mahmoud Abkhoran, un jeune soldat, photographe amateur, réalise d'autres images de l'exécution. Il les cache, ne les publie pas. Engagé volontaire dans la guerre contre l'Irak, il est repéré par un gardien de la Révolution, et fusillé en octobre 1980.

Pour « rappeler cette mémoire », deux frères iraniens installés à Paris Reza et Manoocher Deghati, qui font partie des quarante-cinq photographes et vidéastes présents dans l'exposition parisienne, ont voulu montrer le document oublié. « Son auteur sait qu'un photographe amateur a été exécuté à sa place, par erreur », ajoute Reza Deghati. Devant le refus des organisateurs d'exposer le document, les frères ont demandé par lettre, le 2 juillet,

« d'enlever [leurs] images et noms du catalogue et de décrocher l'ensemble de [leurs] photographies ».

Reza Deghati, coloriste réputé, publie dans le *National Geographic* et vient de réaliser un film sur le commandant Massoud, en Afghanistan. Manoocher Deghati, qui regrette aussi de ne pas avoir pu montrer une photo qu'il a prise de pendaisons publiques, en 1980, à Téhéran, travaille pour l'AFP. Leur réputation est internationale.

COMMISSAIRE ABASOURDIE

Constatant que l'ambassadeur d'Iran en France assistait au vernissage, que des sponsors comme Iran Air étaient présents, les photographes accusent le régime iranien « d'être derrière cette censure. Or nul ne peut oublier le nombre de journaux fermés, de journalistes, penseurs, écrivains emprisonnés, disparus, assassinés ». Ainsi, le journaliste Morteza Firouzi, ancien rédacteur en chef du journal réformateur *Iran*

REGARDS PERSANS, IRAN, UNE RÉVOLUTION PHOTOGRAPHIQUE, Espace EDF Electra, 6, rue Récamier, Paris-7^e. M^o Sèvres-Babylone. Tous les jours, sauf lundi, de 12 heures à 19 heures. Tél. : 01-53-63-23-45. 15 F et 30 F (2,3 € et 4,6 €). Jusqu'au 31 août. Catalogue, éd. Paris Musées, 176 p., 245 F (37,35 €).

En Iran, la révolution islamique fut aussi photographique. Dès les premières émeutes, en 1979, les agences diffusent les images ont demandé par lettre, le 2 juillet,



MAZDANK/WEBISTAN

« Son auteur sait qu'un photographe amateur a été exécuté à sa place par erreur », dit le photographe Reza Deghati.

News, a été libéré, tout en restant sous contrôle judiciaire, après quatre ans de prison pour « espionnage », a rapporté, le 9 juillet, l'agence iranienne Irna.

Michket Krifa, la commissaire de l'exposition, installée à Paris, est abasourdie. « Je n'ai reçu aucune pression d'Iran. Je suis libre, cette exposition est libre ! » Elle affirme que les sponsors ne concernent pas son exposition, qui sera présentée en octobre au Musée d'art contemporain de Téhéran. Aurait-elle pu y montrer ces photos d'exécution ? « Je ne sais pas. Mais je n'en veux pas ! Je ne veux pas montrer du photojournalisme brut mais des auteurs, des photos esthétiquement belles. Je ne fais pas de politique et en même temps, je montre des photos de jeunes

drogués, de solitude ou de mélancolie. Je n'ai pas l'impression de faire un cadeau au régime iranien. Il me semble plus fort de traduire une violence sans montrer du sang. »

Michket Krifa accuse Reza et Manoocher Deghati de « faire leur show, d'attirer la couverture à eux ». Ceux-ci ont accepté de participer à l'exposition, ont posé sur une photo de groupe. C'est après avoir vu le résultat final qu'ils ont changé d'avis, posant une question de fond : « Michket Krifa ne voulait pas de photos dures. On ne peut pas parler de l'Iran sans photos dures quand on sait ce qu'est ce régime et quand la révolution et la guerre ont fait un million de morts. »

Michel Guerrin

Révolution de l'image à Téhéran

photojournalisme acquiert ses lettres de noblesse, marquant un tournant dans l'histoire de la photo en Iran. La fascination des Iraniens pour l'image se confirme : elle est étudiée à l'université – plus de 1 500 étudiants aujourd'hui –, permet d'explorer des voies plastiques et garde un regard incisif sur la société. L'exposition « Regards persans. Iran, une révolution photographique » célèbre à travers quarante-cinq photographes et vidéastes, vivant en Iran ou en exil, un dynamisme ignoré en Occident et sous-estimé en Iran.

Dans les films iraniens, de nom-

breux personnages de jeunes femmes photographes, artistes ou journalistes symbolisent la modernité. De fait, les femmes, qui représentent 60 % des étudiants en photographie, partagent équitablement les murs de l'Espace Electra. Dès l'entrée, Isabelle Eshraghi donne le ton avec *Les Filles de l'an 2000*. Dans l'ensemble, les jeunes photographes portent un regard ethnographique sur leur société, comme Peyman Hooshmandzadeh, qui fréquente les lutteurs traditionnels, ou Behrouz Mehri, qui entrebâille la porte des prisons avec *Les Laissés-pour-compte*.

L'humour, très présent dans la presse, au prix parfois de lourdes condamnations, traverse l'exposition, des fresques murales de dirigeants enturbannés prises par Jamshid Bayrami, aux photos de Shadi Ghadirani de jeunes femmes en costume qadjars avec une sono à la main. L'humour gagne aussi les installations vidéo de Ghazel, qui incarne le dynamisme de la jeunesse. Comme beaucoup, elle commence par des expositions underground d'installations éphémères, puis expose dans l'une des nombreuses galeries qui fleurissent à Téhéran. Pour elle, « la plus grande difficulté ne vient pas de la censure, mais de l'hostilité du public pour les installations ».

VICTIMES ET MARTYRS

Révéler par la révolution, le photojournalisme s'enracine avec la guerre Iran-Irak (1980-1988). Les dirigeants transforment les victimes en martyrs, adaptant la tradition iconographique chiite glorifiant le sacrifice. Mohamad Islami Rad témoigne de ces mises en scène macabres avec des portraits des soldats au cœur de tulipes qui recueillent le sang des martyrs. Manoocher photographie la fontaine de sang du cimetière des martyrs de Téhéran, quand, plus sobre, Saïd Jambozorgi montre le torse d'un soldat inconnu, identifié soixante jours après sa mort, un portrait de Khomeiny épinglé sur la poitrine. Une des forces de l'exposition est de soulever la complexité des représentations de la guerre et de mettre en évidence combien la perception d'une même image évolue avec le temps.

Ainsi, l'icône de martyr n'est plus glorificatrice mais accusatrice. Les photos des émeutes étudiantes de 1999 répondent aux images de 1979, inscrivant une continuité esthétique et politique entre les générations révoltées. Le commissaire iranien de l'exposition, Seifollah Samadian, rédacteur en chef de la revue *Tassvir* (20 000 exemplaires), insiste sur cette continuité. Seule *Tassvir* avait osé publier des photographes réfugiés à l'étranger. Dans deux mois, ces derniers seront pour la première fois exposés en Iran. Les temps ont changé. « Notre objectif est de faire découvrir aux dirigeants culturels et au public iranien le dynamisme et le talent de la création photographique en Iran, à l'égal du cinéma internationalement reconnu », explique Seifollah Samadian.

Agnès Devictor

SORTIR

PARIS

Les plus grands films de l'histoire du cinéma

Le titre choisi par les infatigables animateurs des salles Action réclame le débat polémique, mais le programme qu'ils ont concocté réunit une vingtaine de titres « cultes » de la cinéphilie, de quoi combler ses lacunes ou s'offrir le plaisir d'une nouvelle vision de *Citizen Kane* aux *Contes de la lune vague*, de *La Règle du jeu* à *Ivan le Terrible* ou *M le Maudit*, sur grand écran et pas à la télé, ça ne se refuse pas !

Grand Action, 5, rue des Ecoles, Paris-5^e. M^o Jussieu ou Maubert-Mutualité. Jusqu'au 31 juillet. Tél. : 01-43-29-44-40.

Wiener Klaviertrio

Jeune par sa récente fondation en 1998 et par l'âge de ses trois musiciens (violon, violoncelle et piano), le trio avec clavier viennois est cependant d'une maturité déjà reconnue (il a fait partie des six ensembles sélectionnés dans le monde par Isaac Stern). Le programme proposé en ce samedi de 14 juillet a joué la carte du plaisir avec les standards magnifiques que sont le *Trio à l'Ungarese* de Haydn, suivi du 5^e Trio de Beethoven dit « des Esprits », et, pour terminer en beauté, le *Second* des célèbrissimes trios schubertiens. *Sceaux (92). Orangerie, parc de Sceaux. M^o RER Bourg-la-Reine.*

17 h 30, le 14 juillet. Tél. : 01-46-60-07-79. De 110 F à 150 F.

VAISON-LA-ROMAINE

Programme alléchant dans sa variété que celui du Festival de Vaison-la-Romaine, qui veille au plaisir des amateurs de danse comme de musique ou de théâtre. Dans le cadre du Théâtre antique, c'est la chorégraphe Carolyn Carlson qui ouvre les festivités avec *Light Bringers*, pièce pour quatorze danseurs (dont Carlson elle-même), conçue autour du thème de la renaissance et de la réconciliation avec soi-même sur une musique de Philip Glass (le 13 juillet). Lui succéderont l'étoile flamenco Sara Baras avec son ambitieux spectacle *Juana La Loca* dans lequel cette experte en zapateado (martèlements des pieds) incarne le personnage de Jeanne La Folle avec vigueur et détermination (17 juillet), puis les danseurs-percussionnistes de Stomp (20-21 juillet). Enfin, John Neumeier conclura avec *Le Messie* interprété par le Ballet de Hambourg sur une musique de Haendel et Arvo Pärt (25 juillet), tandis que Philippe Caubère replongera en apnée dans son passé avec son spectacle *Claudine et le théâtre* (en deux soirées, les 28 et 30 juillet). *Vaison-la-Romaine (Vaucluse). Ferme des Arts, rue Bernard-Noël. Du 13 au 30 juillet. Tél. : 04-90-28-74-74. De 100 F à 250 F.*

Le Monde DES RENCONTRES

AVIGNON

Le Monde vous accueille de 11 heures à 19 heures, du 7 au 20 juillet 2001, à l'espace « Le Monde des Rencontres ». Tous les jours, de 17 heures à 18 h 30, rencontres avec les artistes du Festival, animées par Olivier Schmitt. Le 13 juillet : Declan Donnellan pour *Boris Godounov*. *Clôture Saint-Louis, salle audiovisuelle, 20, rue Portail-Boquier, Avignon (84). Entrée libre. Tél. : 04-90-27-33-08.*

AIX-EN-PROVENCE

Le Monde vous accueille de 12 heures à 21 heures, du 8 au 21 juillet 2001. Tous les jours de 17 heures à 18 h 30, rencontres avec les artistes du Festival animées par Philip de la Croix : Le 13 juillet : rencontre avec les solistes de l'Orchestre de Paris. *Clôture Saint-Sauveur, cour du Presbytère, place de l'Archevêché, Aix-en-Provence (13). Entrée libre. Tél. : 04-42-96-01-31.*

GUIDE

FESTIVAL CINÉMA

Woody Allen, l'essentiel

Le double sens du titre s'impose puisque ces seize titres présentent en effet l'essentiel des réalisations de Woody Allen, mais aussi permettront à qui aura la curiosité d'accompagner assidûment ce voyage à travers son œuvre de vérifier la cohérence, l'ambition et le renouvellement d'un cinéaste au profil unique dans le cinéma contemporain. *Annie Hall, Stardust Memories, Hannah et ses sœurs, Une autre femme, Crimes et délits* figurent parmi les principaux repères.

Action Ecole, 23, rue des Ecoles, Paris-5^e. M^o Maubert-Mutualité. Du 11 au 31 juillet. Tél. : 01-43-29-79-89.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Le Malade imaginaire de Molière, mise en scène de Claude Stratz.

Comédie-Française, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris-1^{er}. M^o Palais-Royal. Le jeudi 12, à 20 h 30 ; le dimanche 15 juillet à 14 heures. Tél. : 01-44-58-15-15. De 50 F à 190 F. Jusqu'au 25 juillet.

Bruce Brubaker (piano)

Œuvres de Glass. Adams. Haydn. Cage. *Schola Cantorum, 269, rue Saint-Jacques, Paris-5^e. M^o Port-Royal ou Luxembourg. 18 h 30, le 12. Entrée libre.*

Etudiants de l'Académie de musique du XX^e siècle

Messiaen : *Des canyons aux étoiles*. Ensemble InterContemporain, Myung-Whun Chung (direction). *Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. M^o Porte-de-Pantin. 20 heures, le 12. Tél. : 01-44-84-44-72. 95 F.*

Abdel Rahman El Bacha (piano)

Œuvres de Schubert et Chopin. *Orangerie du parc de Bagatelle, domaine de Bagatelle, Paris-16^e. M^o Pont-de-Neuilly. 20 h 45, le 12. Tél. : 01-45-00-22-19. 150 F.*

Anton Barachovsky (violon)

Bach : *Sonate n° 1, Partitas n° 2 et 3*. *Sainte-Chapelle, 4, boulevard du Palais, Paris-1^{er}. M^o Cité, Saint-Michel ou Châtelet. 21 heures, les 12, 14 et 15 juillet. 19 heures, le 13. Tél. : 01-40-51-60-90. De 140 F à 190 F.*

Van Morrison

Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9^e. M^o Opéra ou Madeleine. 20 h 30, le 12. Tél. : 01-47-42-25-49. De 225 F à 425 F.

Dupain

Fondation Cartier, 261, boulevard Raspail, Paris-14^e. M^o Raspail. 20 h 30, le 12. Tél. : 01-42-18-56-72. De 20 F à 30 F.

RÉGIONS

Embouteillage

d'Anne-Laure Liégeois, mise en scène de l'auteur. *Avignon (Vaucluse). Cour du Petit-Mistral, 66, rue Joseph-Vernet. 17 heures et 19 h 30, du 13 au 15 et les 17, 18, 19 juillet. Tél. : 04-90-14-14-14. 80 F et 100 F.*

Gloria

de Jean-Marie Piemme, mise en scène de Jacques Vincey.

Avignon (Vaucluse). Gymnase Aubanel. 15 heures, les 13, 15, 17 et du 18 au 22 juillet. Tél. : 04-90-14-14-14. 60 F et 80 F.

Ballet Victor Ullate

Victor Ullate : *Burka, Tu... bailas, Musa, Jaleos*. *Carcassonne (Aude). Grand Théâtre de la Cité. 21 h 30, le 13 juillet. Tél. : 04-68-11-59-15. De 60 F à 190 F.*

Karine Saporta

Le Garage, essai sur la mystique rock. *Marseille (Bouches-du-Rhône). Théâtre de la Sucrière, parc François-Billoux. 22 heures, le 13 juillet. Tél. : 04-91-99-02-50. 60 F.*

Quatuor Arditi

Œuvres de Bartok, Kurtag, Ligeti. *Avignon (Vaucluse). Musée Calvet, 65, rue Joseph-Vernet, 21 h 30, le 13 juillet. Tél. : 04-90-15-24-45. 60 F.*

Persée

de Lully : version de concert. Paul Agnew (Persée), Anna Maria Panzarella (Andromède), Olivier Lalouette (Céphée), Monique Simon (Cassiope), Salomé Haller (Mérope), Jérôme Correas (Phinée), Béatrice Mayo (la Vertu), Chœur de la Chapelle royale de Versailles, orchestre Les Talens lyriques, Christophe Roussel (direction). *Beaune (Côte-d'Or). Hospices, rue de l'Hôtel-Dieu. 21 heures, le 13 juillet. Tél. : 03-80-26-21-33. De 80 F à 250 F.*

Orchestre national

Bordeaux - Aquitaine Œuvres de Schubert. Vladimir Nemtanu (violon), Hans Graf (direction). *Bordeaux (Gironde). Cour Mably, rue Mably. 21 h 30, le 13 juillet. Tél. : 05-56-44-01-58. 100 F.*

Così fan tutte

de Mozart. Anne-Sophie-Ducret (Fiordiligi), Louise Callinan (Dorabella), Sarah Vaysses (Despina), Vincent Ordonneau (Ferrando), Nathaniel Webster (Guglielmo), Yuri Kissin (Alfonso). Janine Reiss (clavécin, direction), Alita Baldi (mise en scène).

Jonquières (Vaucluse). Château Malijay. 21 h 45, les 13, 16 et 18 juillet. Tél. : 04-90-34-24-24. De 30 F à 300 F.


Schoenberg Ensemble

Œuvres de Schoenberg, Andriessen, Vivier, Adams. Reinbert De Leeuw (direction). *Saintes (Charente-Maritime). Abbaye aux Dames. 22 h 30, le 13 juillet. Tél. : 05-46-97-48-31. 80 F.*

JULIET-AOÛT 2001 N° 559



CAHIERS DU CINÉMA

EXCLUSIF
Le musée secret de monsieur Hitchcock



ROHMER

repeint la Révolution

N 1280 - 58 - 35,00 F 10

ÉVÈNEMENT Trois pirates dans la production

NUMÉRO DE JUILLET EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Carte blanche à Raymonda Tawil. Forum
- 22.05 Danse, le goût des autres. Forum
- 22.15 TV du réel, le pire est à venir. TSR
- 23.05 Je parle, donc je suis. Forum

MAGAZINES

- 18.15 Thalassa. Escalade sur la Côte d'Opale. TV 5
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les guerriers d'Hitler : Canaris, le conspirateur. Arte
- 21.05 L'Hebdo. Mortelles randonnées. Les veuves de Sovu. TV 5
- 0.10 Dossiers d'été. La face cachée des Kennedy. France 3

DOCUMENTAIRES

- 18.30 L'Actors Studio. Meg Ryan. Paris Première
- 19.00 Biographie. Emmeline Pankhurst et les suffragettes. La Chaîne Histoire
- 19.00 Connaissance. Compte à rebours dans la forêt vierge. Arte
- 20.00 Pilot Guides. L'Iran. Voyage
- 20.15 Reportage. La Folie tattoo. Arte
- 20.40 Les Grandes Batailles. La guerre des Deux-Roses. La Chaîne Histoire
- 20.45 Né en Afrique. Tanzanie. Odyssee
- 21.00 La Guerre des loups. De Budapest à Helsinki (1956-1975). Histoire
- 21.30 Perspectives américaines. [2/8]. La terre promise. Planète

Le Monde TELEVISION

Planète

20.30 Adeus Penta Voyage au cœur de la folie du «futebol» au Brésil, mené par la caméra de Didier Morel. Il y a séjourné du 1^{er} au 12 juillet 1998, en plein Mondial parisien, pour suivre l'écho des matches joués par la Selecao. Et bien sûr pour saisir les images de ce drame que représentent pour tout un pays la défaite des coéquipiers de Ronaldo en finale, synonyme d'adieu à la Penta (cinquième Coupe du monde)...

- 21.35 Les Mystères de l'histoire. Lincoln, de l'homme à la légende. La Chaîne Histoire
- 21.40 Sean Connery, gentleman acteur. Téva
- 22.20 L'Ecume des villes. Moscou. Mexico. Paris Première
- 22.25 Civilisations. Camelot. La Chaîne Histoire
- 22.35 Musica. Histoires de danse. [4^e volet]. Les débuts du Tanztheater. Arte
- 23.05 Cinéma, de notre temps. Danièle Huillet et Jean-Marie Straub. Arte
- 23.30 100 ans/100 films. [2/10]. CinéCinéma
- 23.30 Paroles de «tortionnaires». Odyssee
- 0.00 Pilot Guides. La Corse, la Sardaigne et la Sicile. Voyage
- 0.55 Les Mystères du corps humain. Un miracle au quotidien. France 2

DANSE

- 20.25 I'm Sitting in a Room Different from the One You are in Now. Chorégraphie de Joao Fiadeiro. Muzzik

MUSIQUE

- 17.25 Debussy. Prélude à l'après-midi d'un faune. Enregistré en 1999. Par l'Orchestre national de Lille, dir. Jean-Claude Casadesu. Mezzo
- 17.30 La Flûte enchantée. Opéra de Mozart. Par l'Orchestre et les Chœurs de la Scala de Milan, dir. Riccardo Muti. Muzzik

Paris Première

22.20 L'Ecume des villes : Moscou Le principe de cette collection conçue par Elisabeth Kiledjian consiste à découvrir une ville à travers le regard d'un cinéaste et de quelques habitants. Aujourd'hui, Moscou, filmée par Natalia Sazonova, cette ville architecturalement étonnante, dont le quartier de l'Arbat est maintenant l'enjeu de spéculations immobilières et dont les bâtiments détruits sont reconstruits...

- 21.00 Classic Archive. Enregistré en studio à Paris, en 1971. Symphonie fantastique, opus 14, de Berlioz. Par l'Orchestre de Paris, dir. Herbert von Karajan. Mezzo
- 22.00 Maurice Jarre au Festival des cuivres de Narbonne 2000. Mezzo
- 23.25 Muddy Waters. Montréal 1981. Muzzik
- 23.45 Didon. Opéra de Desmarests. Enregistré en 1999. Par les Talens Lyriques, dir. Christophe Rousset. Mezzo
- 0.25 Béla Fleck & The Flecktones. Spectrum de Montréal, 1998. Muzzik

THÉÂTRE

- 22.35 La Mamma. Vaudeville d'André Roussin. France 2

TÉLÉFILMS

- 20.45 L'Amour apprivoisé. P. Aaron. RTL 9
- 20.50 Méditerranée. Henri Helman [2/5]. TF 1
- 20.55 Le Choix d'une mère. Jacques Malaterre O. France 2
- 21.00 Liaison interdite. Paul Seed O. France 3

SÉRIES

- 18.55 Le Caméléon. SL 27 O. M 6
- 21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Sous la Lune pâle O. Canal Jimmy
- 21.35 Gabriel Bird, profession enquêteur. L'envol. 13^{ème} RUE
- 22.40 Once & Again. La fin d'une illusion. Ames sœurs. M 6

Arte

23.05 Cinéma de notre temps : Danièle Huillet et Jean-Marie Straub La soirée s'ouvre sur un film du duo Huillet-Straub, *Du jour au lendemain*, se poursuit bizarrement par un document allemand sur le Tanztheater et se clôt magnifiquement par le portrait sensible et intelligent que donne le jeune cinéaste portugais Pedro Costa de ces deux amoureux du cinéma, liés par une passion absolue du septième art.

FILMS

- 13.30 Passage à l'acte ■■■ Francis Girod (France, 1996, 100 min) O. Cinéstar 1
- 14.55 Charlie et ses deux nénétes ■■■ Joël Seria (France, 1973, 90 min) O. Cinéfaz
- 16.00 Trente secondes sur Tokyo ■■■ Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1944, 140 min). TCM
- 16.25 Une bringue d'enfer ■■■ Kevin Reynolds (Etats-Unis, 1985, 90 min) O. Cinéfaz
- 16.50 L'Autre ■■■ Youssef Chahine (France - Egypte, 1999, v.o., 105 min) O. Ciné Cinémas 1
- 17.55 Police Python 357 ■■■ Alain Corneau (France, 1975, 125 min) O. Cinéfaz
- 20.30 L'Aventure de madame Muir ■■■ Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1947, v.o., 105 min) O. Ciné Classics



- 21.30 Du jour au lendemain ■■■ Jean-Marie Straub et Danièle Huillet. Avec Richard Salter, Christine Whittlesey (France, 1996, 60 min). Arte
- 22.15 La porte s'ouvre ■■■ Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1950, v.o., 105 min) O. Ciné Classics
- 22.20 Créatures célestes ■■■ Peter Jackson (Nouvelle-Zélande, 1994, v.o., 100 min). Cinéstar 2
- 22.30 La Mort aux trousses ■■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1959, 135 min). TCM
- 22.45 American Gigolo ■■■ Paul Schrader (Etats-Unis, 1979, 115 min) O. Cinéstar 1
- 0.00 Passage à l'acte ■■■ Francis Girod (France, 1996, 100 min) O. Cinéstar 2
- 0.45 L'Etranger au paradis ■■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1955, v.o., 115 min). TCM

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 17.15 Sunset Beach.
- 18.00 Sous le soleil.
- 19.00 Le Maillon faible.
- 19.50 et 20.45 Météo.
- 19.55 J'ai deux métiers.
- 20.00 Journal, Le Résultat des courses.
- 20.50 Méditerranée. Téléfilm. Henri Helman. [2/5].
- 22.35 New York Unité Spéciale. Meurtre sur papier glacé O. Un coupable encombrant O.

FRANCE 2

- 17.55 La Fête à la maison.
- 18.25 Nash Bridges O.
- 19.15 Le Tour, l'arrivée.
- 19.45 Le Tour des femmes.
- 19.50 Un gars, une fille.
- 19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Le Choix d'une mère. Téléfilm. Jacques Malaterre O.
- 22.35 La Mamma. Vaudeville d'André Roussin O.

FRANCE 3

- 18.25 Questions pour un champion.
- 18.50 Météo des plages.
- 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.10 Tout le sport.
- 20.15 Le Journal du Tour.
- 20.30 C'est mon choix ce soir.
- 21.00 Liaison interdite. Téléfilm. Paul Seed O.
- 22.45 On en rit encore !
- 23.45 Météo, Soir 3.

CANAL +

- En clair jusqu'à 20.35
- 18.10 Animasia.
- 18.40 Spin City O.
- 19.05 Le Journal.
- 19.15 Nulle part ailleurs. Best of O.
- 20.05 Le Zapping.
- 20.09 Rien que des monstres O.
- 20.10 Daria O.
- 20.35 Le Journal des sorties.
- 21.00 He Got Game ■ Film. Spike Lee O.
- 23.15 Miffune ■ Film. Soren Kragh-Jacobsen (v.o.) O.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 La Science, le Bien et le Mal. Forum
- 21.30 et 22.45 Thema. Si fort que ça le sexe fort ? Arte
- 22.00 La planète se réchauffe, la faune polaire s'adapte. Forum
- 23.00 Foot, une ville, deux clubs. Forum

MAGAZINES

- 20.05 Temps présent. Tous tout nus ! Expédition Robinson. TSR
- 20.50 Envoyé spécial. DHEA. Sida : le retour du risque. France 2
- 20.55 Le Grand Hit. Invités : Hélène Segara ; Alizé ; Isabelle Boulay ; Garou ; Organiz ; Gérard De Palmas ; Patrick Bruel. M 6
- 22.20 Boléro. Invitée : Micheline Connery. TMC
- 23.20 Le Club. Invité : Gérard Oury. Ciné Classics
- 23.50 Courts particuliers. Monica Bellucci. Paris Première

DOCUMENTAIRES

- 17.35 Il était une fois la 2 CV. Odyssee
- 18.00 Sous la mer. Egypte, les épreuves de la mer Rouge. Voyage
- 18.00 Les Grandes Batailles. Balaklava. La Chaîne Histoire
- 18.05 Regards d'animaux. [3/3]. Les chimpanzés. La Cinquième
- 18.30 L'Actors Studio. Peter Falk. Paris Première
- 19.00 Biographie. Henry Kissinger, la vie d'un diplomate. La Chaîne Histoire
- 19.00 Voyages, voyages. La Croatie. Arte
- 19.00 La Guerre des loups. [1/3]. Face-à-face dans les ruines (1945-1956). Histoire
- 19.00 Mary Pickford, la petite fiancée de l'Amérique. Odyssee
- 19.10 La Collection David Oistrakh. [2/3]. Concerto de Sibelius. Muzzik
- 19.20 Celtic contre Rangers. Planète
- 19.45 Les Mystères de l'Histoire. [2/3]. Gladio. La Chaîne Histoire
- 19.55 Aventures africaines. [2/2]. En Namibie. Odyssee
- 20.00 Pilot Guides. Les républiques d'Asie Centrale. Voyage
- 20.05 Les Olympiades populaires de Barcelone. Histoire
- 20.05 Le Ramayana, un voyage. [2/6]. Homme ou dieu ? Planète
- 20.15 Reportage. Courir pour vivre. Arte
- 20.30 Histoires d'avions. L'aviation américaine en Europe. Planète
- 20.35 La Science et la Guerre. La suprématie américaine. La Chaîne Histoire

Le Monde TELEVISION

Paris Première

18.30 L'Actors Studio : Peter Falk James Lipton reçoit Peter Falk dans la fameuse école new-yorkaise. Aux détours d'une conversation convenue, empreinte de révérence et de connivence, il révèle les secrets de l'homme. Derrière l'éternel inspecteur Colombo, il nous fait découvrir un enfant borgne qui, devenu acteur, a joué pour Capra et fait partie de la bande de Cassavetes. La formule Lipton fonctionne décidément très bien.

- 20.46 Thema. Mâle dans sa peau. Arte
- 20.50 Stars et joyaux. Odyssee
- 21.05 François Mitterrand, conversations avec un président. [5/5]. Jusqu'au dernier matin du dernier jour. TV 5
- 21.25 L'Homme technologique. [7/8]. Machines à tuer. Planète
- 21.25 Les Grandes Aventures du XX^e siècle. Les héros de l'ombre. Chaîne Histoire
- 21.45 Le Tailleur, cargo, boulot, dodo. Odyssee
- 21.50 Le Grand Livre de l'Histoire de France. Bonaparte. La Chaîne Histoire
- 22.00 Thema. Victime au masculin. Arte
- 22.00 Un autre regard. Espagne, Inde et Bénin. Voyage
- 22.15 Adeus penta. Adieu la cinquième coupe. Planète
- 22.15 Fabuleusement riches. Crimes et profits. Odyssee
- 23.00 Biographie. Emmeline Pankhurst et les suffragettes. La Chaîne Histoire
- 23.10 Thema. Celles qui font bouger les hommes. Arte
- 23.10 L'Espagne sauvage. [4^e volet]. L'été. Odyssee
- 23.15 Perspectives américaines. [2/8]. La terre promise. Planète
- 23.25 Les Monstres sacrés d'Hollywood. Rudolph Valentino. TMC
- 23.40 L'Ultime Résistance du lycéen. Odyssee
- 23.55 Les Mystères de l'Histoire. [1/3]. Gladio. La Chaîne Histoire
- 0.00 Pilot Guides. L'Iran. Voyage
- 0.10 Mon pays, ma prison. Une femme en Palestine. Planète
- 0.30 Bernadette Chirac, première dame de France. France 3
- 0.35 Les Chanteurs ailés d'Amérique du Nord. Odyssee

SPORTS EN DIRECT

- 14.20 Cyclisme. Tour de France (5^e étape) : Verdun - Bar-le-Duc (clm par équipes 67 km). France 2-RTBF 1-TSR

DANSE

- 19.40 La Fiancée aux yeux de bois. Chorégraphie de Karine Saporta. Musique de Jean-Marc Zelwer. Avec Marie Cool, Luc Favrou, Anne Metteier, Jacky Hensler... Mezzo

MUSIQUE

- 20.05 Hallelujah. Avec Richard van Allen ; Wendy Eathorne. Par The Bournemouth Sinfonietta et The Canterbury Choral Society. Muzzik

Canal +

20.35 Les Destinées sentimentales ■■■ Jean (Charles Berling) et Pauline (Emmanuelle Béart) se rencontrent en 1900, lors d'un bal en Charente. Jean est pasteur, père de famille, et vient de se résigner à l'échec de son union avec Nathalie (Isabelle Huppert). Il épouse Pauline. Le film d'Olivier Assayas, tiré d'un roman de Jacques Chardonne, est l'histoire patiemment déroulée d'une vie d'amants longue de trente ans.

- 21.00 Curlew River. Opéra de Benjamin Britten. Enregistré à Aix-en-Provence, en 1998. Par l'Orchestre et les Chœurs de l'Académie européenne de musique, dir. David Stern. Mezzo
- 21.00 Elvin Jones. Concert enregistré au Theaterhaus de Stuttgart, en mars 1991. Avec Elvin Jones, batterie ; John Coltrane, saxophone soprano ; Sonny Fortune, saxophone ténor ; Willy Pickins, piano ; Chip Jackson, contrebasse. Muzzik
- 22.20 Didon et Enée. Opéra de Purcell. Par l'Orchestre et le Chœur de l'Académie européenne de musique, dir. David Stern. Mezzo
- 23.20 Jazz à Vienne 2000. Avec Pat Metheny, guitare ; Michael Brecker, saxophone ténor ; Bill Stewart, batterie ; Larry Goldings, orgue. Muzzik
- 23.45 Simon Boccanegra. Opéra de Verdi. Enregistré en 1998. Par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Mark Elder. Mezzo
- 0.15 Jazz à Vienne 2000. Avec Nana Vasconcelos ; André Rio ; Geraldo Azevedo ; Elba Ramalho ; Moraes Moreira. Muzzik

TÉLÉFILMS

- 17.30 Shogun. Jerry London [1/6] O. Téva
- 17.55 Les Faux-Fuyants. Pierre Boutron O. Festival
- 20.30 Kim. John Howard Davies. Festival
- 20.35 Le Tigre endormi. Rolf von Sydow O. TMC
- 20.50 Les Associées. Jeffrey Reiner O. TF 6
- 22.15 Eté brûlant. Jérôme Foulon. TV 5
- 22.35 Délit d'amour. Carl Schenkel O. TF 1
- 23.00 C'est loin l'Angleterre, Mr Howard ? Norman Stone. Festival

COURTS MÉTRAGES

- 20.40 Courts au 13. La Vie secrète des objets. 13^{ème} RUE

SÉRIES

- 17.15 Le Saint. Plan de vol. 13^{ème} RUE
- 17.56 La Fête à la maison. Ne sois pas sérieux Joey O. France 2
- 18.20 Hill Street Blues. Gemmes et jumeaux O. Monte-Carlo TMC
- 18.25 Nash Bridges. La cible O. France 2
- 18.55 Le Caméléon. [1/2]. Réunion de famille. O. M 6
- 19.10 La Vie à cinq. A contrecœur O. Téva
- 20.00 L'Autobus à impériale. Glouton à dispara. Canal J
- 20.00 Les Anges du bonheur. Marques de naissance O. Téva
- 20.50 Les Cordier, juge et flic. L'Argent des passes O. TF 1
- 23.30 Lain. Society O. Canal +
- 0.25 Woof. Le langage des chiens. RTL 9

ARTE

23.45 Le Vent ■■■ Ce film muet de Victor Sjöström raconte l'histoire d'une jeune femme (Lillian Gish) égarée dans le Far West et confrontée, jusqu'à la folie, aux éléments incontrôlés. Le cinéaste suédois confère aux puissances naturelles un aspect symbolique et cauchemardesque et construit un véritable poème visuel. La lutte de la jeune femme, seule dans une maison qui bascule, constitue le sommet de l'art muet de Sjöström.

JEUDI 12 JUILLET

FILMS

- 13.10 The Baby of Mâcon ■■■ Peter Greenaway (GB, 1993, v.o., 115 min) O. Cinéfaz
- 15.35 L'Aventure de madame Muir ■■■ Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1947, 105 min) O. Ciné Classics
- 16.05 Ladyhawke, la femme de la nuit ■■■ Richard Donner (Etats-Unis, 1984, 120 min) O. Ciné Cinémas 2
- 17.10 Le Vieil Homme et la Mer ■■■ John Sturges (Etats-Unis, 1958, 90 min). TCM
- 18.40 Luke la main froide ■■■ Stuart Rosenberg (Etats-Unis, 1967, 125 min) O. TCM
- 19.05 American Gigolo ■■■ Paul Schrader (Etats-Unis, 1979, 115 min) O. Cinéstar 2



- 20.35 Les Destinées sentimentales ■■■ Olivier Assayas. Avec Emmanuelle Béart, Charles Berling (France, 2000, 175 min) O. Canal +
- 20.45 L'Amour à l'italienne ■■■ Delmer Daves (Etats-Unis, 1962, v.o., 125 min) O. TCM
- 22.20 Si je t'aime... prends garde à toi ■■■ Jeanne Labruno (France, 1998, 100 min) O. RTBF 1
- 22.25 Paris, Texas ■■■ Wim Wenders (Fr. - GB - All., 1984, v.o., 145 min) O. Canal Jimmy
- 22.40 L'Autre ■■■ Youssef Chahine (France - Egypte, 1999, v.o., 100 min) O. Ciné Cinémas 3
- 22.55 Saint-Cyr ■■■ Patricia Mazuy (France, 2000, 115 min) O. Canal + Vert
- 23.35 Créatures célestes ■■■ Peter Jackson (Nouvelle-Zélande, 1994, 100 min). Cinéstar 1



- 23.45 Le Vent ■■■ Victor Sjöström. Avec Lillian Gish, Edward Earle (Etats-Unis, 1928, 85 min). Arte
- 0.10 Ascenseur pour l'échafaud ■■■ Louis Malle (France, 1958, 85 min) O. Cinétoile
- 1.35 La Canonnière du Yang-Tsé ■■■ Robert Wise (Etats-Unis, 1966, 180 min) O. Ciné Cinémas 2
- 2.15 Les Fruits de la passion ■■■ Shuji Terayama (France, 1980, 80 min) O. Cinéfaz

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 14.40 En quête de vérité. Téléfilm. Timothy Bond.
- 16.20 Xena la guerrière.
- 17.10 Sunset Beach.
- 18.00 Sous le soleil.
- 19.00 Le Maillon faible.
- 19.50 Météo.
- 19.58 et 0.18 Parce qu'il y aura toujours des hommes.
- 20.00 Journal, Le Résultat des courses, Météo, Trafic info.
- 20.50 Les Cordier, juge et flic. L'Argent des passes O.
- 22.35 Délit d'amour. Téléfilm. Carl Schenkel. O.
- 0.15 Le Maillon faible.

FRANCE 2

- 14.20 Cyclisme. Tour de France.
- 17.20 Le Tour, vestiaire.
- 17.55 Un livre.
- 17.56 La Fête à la maison O.
- 18.25 Nash Bridges O.
- 19.15 Le Tour, l'arrivée.
- 19.45 Le Tour des femmes.
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo, Point route.
- 20.50 Envoyé spécial. DHEA. Sida : le retour du risque.
- 23.00 Plein soleil. 1.05 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 14.15 Le Droit à l'espoir. Téléfilm. G.Hawn.
- 15.50 Tiercé. En direct.
- 16.00 L'Île fantastique.
- 16.50 Les Jours euros.
- 16.55 Masada. Téléfilm. Boris Sagal. [4/4].
- 18.25 Questions pour un champion.
- 18.50 Météo des plages.
- 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.10 Consomag.
- 20.15 Tout le sport.
- 20.20 Le Journal du Tour.
- 20.30 C'est mon choix ce soir.
- 21.00 La Baraka ■ Film. Jean Valère.
- 22.40 Météo, Soir 3.
- 23.05 L'Emmerdeur ■ Film. Edouard Molinaro.

CANAL +

- 13.55 Holy Smoke ■ Film. Jane Campion O.
- 15.45 Surprises.
- 15.55 Tout La cape et l'épée O.
- 16.35 Guns 1748. Film. Jake Scott O.
- En clair jusqu'à 20.10
- 18.15 Animasia O.
- 18.40 Spin City O.
- 19.05 Le Journal.
- 19.15 Nulle part ailleurs. Best of O.
- 20.05 Le Zapping.
- 20.09 Rien que des monstres O.
- 20.10 Daria O.
- 20.35 Les Destinées sentimentales ■■■ Film. Olivier Assayas O.
- 23.30 Manga, manga. Lain. Society O.
- 23.50 Surprises.
- 0.00 Garçon ! Film. Claude Sautet O.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA
- O Tous publics
- O Accord parental souhaitable
- O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- O Public adulte
- O Interdit aux moins de 16 ans
- O Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 18.55 Je suis un citoyen du monde.
- 18.58 Météo.
- 19.00 Connaissance. Compte à rebours dans la forêt vierge.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Reportage. La Folie tattoo.
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les guerriers d'Hitler (1) : Canaris, le conspirateur.
- 21.30 Musica. Du jour au lendemain ■■■ Film. Jean-Marie Straub et Danièle Huillet.
- 22.30 Histoires de danse. Les débuts du Tanztheater.
- 23.05 Cinéma, de notre temps. Danièle Huillet et Jean-Marie Straub.
- 0.20 La Lucarne. Le Chant de la blessure.

M 6

- 17.55 Highlander O.
- 18.55 Le Caméléon O.
- 19.50 et 0.20 Voile.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.00 et 0.25 Mode 6.
- 20.05 Madame est servie.
- 20.38 Météo des plages.
- 20.39 Un jour à part.
- 20.40 Jour J.
- 20.55 Chasseurs de frissons. Téléfilm. Mario Agazzopardi O.
- 22.40 Once & Again. La fin d'une illusion O. Ames sœurs O.
- 0.30 Culture pub. Spécial Festival du film publicitaire de Cannes [1 et 2/2].

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Fiction 30 (rediff.). Ma Sœur, de Linda Lè.
- 21.00 Mesures, démesures.
- 22.12 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la nuit.
- 0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.05 Festival d'été Euroradio. Donné en direct d'Aldeburgh, en Grande-Bretagne. Œuvres de Beethoven, Chostakovitch, Beethoven.
- 23.00 Soirée privée.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Stendhal, dilettante européen. Œuvres de Mayr, Cimarosa.
- 22.55 Les Rendez-vous du soir (suite) XXI^e Festival d'Ambronay.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.00 Navires de légende.[1/9].
- 14.50 Cirque. imère.
- 15.55 B

Couvre-feu

par Pierre Georges

EST-CE la guerre ? Certainement pas. Mais c'est un mot de guerre, de la guerre des rues, un mot totalement impropre, plus sécuritaire que pédagogique, plus répressif que citoyen, plus alarmiste que rassurant. C'est un mot qui a motif de protéger stigmatisé. Et qui au souci, légitime, d'assurer la protection des jeunes mineurs errant la nuit, dit plus la peur que la mesure.

On veut parler de ce terme fort usité ces temps-ci de « couvre-feu » pour les mineurs de treize ans. Ce mot est absurde. Ce mot est odieux. Ce mot est absolument, définitivement démagogique et d'une enflure dangereuse qui, prétendant apporter remède à un problème réel, en amplifie la réalité.

Des maires, de nombreux maires, de gauche comme de droite, ont, par sens des responsabilités le plus souvent, par démagogie parfois aussi, l'envie de faire ce que quelques-uns ont déjà décrété : un arrêté dit de « couvre-feu » interdisant aux mineurs de 13 ans de circuler, non accompagnés de majeurs, la nuit dans les quartiers dits « sensibles ».

Le Conseil d'Etat, saisi à plusieurs reprises, a condamné ces initiatives, lorsque formulées dans un sens et un but trop répressifs, attentatoires aux libertés. Et le même Conseil d'Etat, dans un arrêt récent, vient d'approuver la même mesure, dès lors que dans sa formulation et son objet elle visait plus à protéger ces mineurs qu'à leur faire la chasse.

Tout serait donc dans le langage, autant que dans la finalité. Car, de fait la première violence est bien sémantique, dans ce mot couvre-feu, qui donne à ces bandes de gamins errant par nuit noire l'allure et la dangereuse-

té de grandes compagnies ravageant les cités par le feu, la délinquance et l'incivilité.

Il donne, ce mot, l'idée que la cité a plus peur de ses enfants qu'elle n'a peur pour eux. Et qu'il s'agit en somme de rassurer en réprimant : dormez en paix braves gens, les sauvages sont à la maison ! Et surtout, surtout, ce qui est le plus étonnant et le moins admissible, c'est que ce fameux « couvre-feu » est proposé et appliqué de façon totalement discriminatoire. Qu'il pourrait y avoir des quartiers à couvre-feu pour mineurs de treize ans et des quartiers sans couvre-feu. Des gamins dangereux ici et à mettre, pour leur bien, comme en fourrière, et des gamins de quartiers moins « sensibles » libres parce que présumés moins dangereux ou moins en danger. C'est là une double et inacceptable discrimination et stigmatisation. Un arrêté de cette nature, à supposer qu'il s'impose, ne vaut que s'il vaut pour tous.

Au-delà, on mesure bien toute la difficulté du métier de maire. Et si l'on ose dire de maire de familles. Tant, ici, chaque élu se trouve dans l'obligation, pas seulement sécuritaire, de pallier les défaillances répétées des familles. Il est démagogique, répétons-le, de crier au « couvre-feu ». Il le serait tout autant de nier le laxisme parental face aux errances nocturnes des pré-adolescents. Comme il serait absurde et aveugle de ne pas constater, tous les chiffres le prouvent, la montée d'une délinquance des plus jeunes. Un gamin abandonné à la rue, jour comme nuit, est un gamin en danger. C'est une évidence... Et cela ne résoudra pas seulement, par arrêtés municipaux.

Washington veut installer un site du bouclier antimissile en Alaska

Le Pentagone estime que cette base permettra d'effectuer des essais « plus réalistes »

LE PENTAGONE a annoncé, mardi 10 juillet, qu'il a l'intention d'utiliser deux nouvelles bases, à Kodiak Island et à Fort Greely, près de Fairbanks en Alaska, pour des essais, qu'il a qualifiés de « plus réalistes », de son bouclier antimissile.

Son porte-parole, l'amiral Craig Quigley, a indiqué qu'il ne savait pas encore si ce projet violait ou non le traité de limitation des armes antibalistiques (ABM), conclu avec l'Union soviétique en 1972 et remanié en 1974. Ce traité autorise certains types d'essais et il soumet le déploiement – ailleurs que dans le Dakota du Nord et autour de Moscou – d'une défense antimissile au respect de conditions. Depuis l'élection de M. Bush, Washington n'a eu de cesse de dénoncer cet accord, qu'il estime dépassé et qu'il souhaite aménager pour faire face à de nouvelles menaces.

Pour ses expériences en vraie grandeur, menées depuis octobre 1999, le Pentagone utilise la base de Vandenberg, en Californie, d'où partent les missiles-cibles, et la base de Kwajalein, dans les îles Marshall, d'où sont lancés les intercepteurs. L'ensemble du dispositif est coordonné depuis un poste de commandement à Colorado Springs, dans le Colorado. C'est

ce réseau qui servira à un nouvel essai prévu pour le 14 juillet.

Dans son projet de budget 2002, le Pentagone a prévu d'accroître de 57 % ses dépenses consacrées à l'étude et au développement d'un bouclier antimissile, soit un montant de 8,3 milliards de dollars. Des crédits sont réservés à l'installation en Alaska de sites censés constituer un centre d'essais d'où seraient tirés à la fois les missiles-cibles et les intercepteurs. Les travaux devraient commencer à la mi-août.

UNE IMPLANTATION « FURTIVE »

Le Pentagone se défend par avance d'agir de « quelque façon fourbe que ce soit » et se dit uniquement guidé par le besoin d'avoir un programme d'essais dont il utilisera les données « pour déterminer les systèmes opérationnels les plus effectifs ». Or nombre d'experts font observer que l'Alaska a toujours fait partie des lieux retenus pour déployer à terre un bouclier antimissile avec ses radars associés. D'autres formes de défense antimissile sont envisagées, avec des systèmes embarqués sur des navires ou à bord d'avions Boeing-747 armés d'un laser. Si bien que le Pentagone est soupçonné de

chercher – sans trop le crier sur les toits – à implanter en Alaska les premiers éléments d'un bouclier que ses adversaires qualifient d'ores et déjà de « furtif ». Autrement dit, un site d'essais qui pourrait se transformer en urgence, avec ou sans l'avis du Congrès, en une installation prête à être opérationnelle en 2004, dès lors que l'Alaska est en quelque sorte sur la route de missiles adverses.

Interrogé par le *Wall Street Journal*, un responsable du Pentagone a refusé de dire pourquoi les armées américaines donnaient l'impression d'accélérer le calendrier d'un déploiement – à des fins expérimentales ou opérationnelles – du système antimissile en Alaska. Il s'est contenté d'indiquer que cet Etat américain permet d'intercepter des missiles assaillants « dans des conditions beaucoup plus réalistes ».

Ce projet de sites en Alaska va relancer le débat sur l'opportunité d'un bouclier antimissile aux Etats-Unis mêmes, mais aussi en Russie, en Chine et chez plusieurs des alliés européens de Washington qui pourraient estimer qu'on cherche à les placer devant le fait accompli.

Jacques Isnard

Le ministère de la défense est la première administration à passer aux 35 heures

LE MINISTRE de la défense, Alain Richard, est en passe de réaliser un pari à faire pâlir d'envie ses collègues : il devait signer, mercredi 11 juillet, un accord-cadre de réduction du temps de travail avec les six syndicats de son administration (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO,

UNSA) avec l'objectif que, dès septembre, des négociations s'engagent dans chaque service et établissement sous tutelle pour que la « RTT » devienne effective le 1^{er} octobre. La défense serait ainsi le premier ministère à passer aux 35 heures. M. Richard avait fixé au 11 juillet la date limite pour la signature d'un accord, faute de quoi il appliquerait les 35 heures sans tenir compte des résultats de la négociation.

Les syndicats jugent le texte final « globalement satisfaisant », la CFDT le qualifiant même de « très bon accord ». Après dix séances de négociation, dont la première remonte au mois de mars, ils ont obtenu la mise en place de dix-huit jours de RTT sur l'année en plus des vingt-cinq jours de congé. Au départ, la direction de la fonction militaire et du personnel civil, qui assure la gestion des ressources humaines du ministère, ne proposait que dix jours, dont les deux tiers étaient à la discrétion de la hiérarchie. Sur les dix-huit jours finalement obtenus, neuf seront gérés par les agents eux-mêmes.

COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

L'accord instaure un compte épargne-temps, qui peut être alimenté dans la limite de dix jours par an par des jours de congé ou de RTT n'ayant pu être pris en raison des contraintes de service. Il doit être soldé dans les deux années civiles suivant son alimentation pour les non-cadres, dans les cinq ans pour les cadres. La durée hebdomadaire moyenne de travail sera de 38 heures sur 5 jours, mais des modulations et l'annualisation seront possibles : le temps de travail peut être organisé selon des cycles prenant la forme de semaine de 4 ou 4,5 jours. « La planification de ces cycles particuliers doit être justifiée par une nécessité de service clairement identifiée », précise l'accord.

Ce texte ne déroge pas à la règle fixée par Lionel Jospin : les 35 heures sans embauche. M. Richard a cependant obtenu le dégel de deux mille postes budgétés mais non pourvus et la création de cent soixan-

te et onze emplois dans les hôpitaux militaires. La CGT émet bien des réserves sur la suppression des deux ou trois jours de congé qui s'ajoutaient aux vingt-cinq en vigueur pour les fonctionnaires ou le risque d'un retour au travail du samedi, tandis que la CGC et la CFTC s'inquiètent de la limitation des horaires variables.

Mais l'accord « ne remet pas en cause un certain nombre de droits acquis et ne prévoit ni gel ni baisse de rémunération », se félicitent Jean-Louis Naudet (CGT) et Albert Sparfel (FO). Il est aussi le fruit d'une « vraie écoute de la part de l'administration », souligne Jean-Jacques Manach (CFDT). Pour Jean-Michel Palagos, directeur de la fonction militaire et du personnel civil, c'est un « capital pour l'avenir ». Fera-t-il des émules ? Au ministère de la fonction publique, on assure qu'à la rentrée l'ensemble des ministères auront arrêté le cadrage de la mise en place des 35 heures.

Laetitia Van Eeckhout

DÉPÊCHE

■ SONDAGES : la cote de popularité de Jacques Chirac est en baisse, selon la dernière enquête réalisée par BVA du 5 au 7 juillet auprès d'un échantillon de 917 personnes et publiée par *Paris-Match* (daté 12 juillet). Le président de la République recueille 55 % de bonnes opinions, en recul de 3 points par rapport à juin, contre 30 % de jugements négatifs. A l'inverse, Lionel Jospin est crédité de 54 % de bonnes opinions (en progression de 2 points), contre 36 % de mauvaises. De même, selon l'observatoire présidentiel de BVA, M. Chirac serait distancé par le premier ministre si l'élection présidentielle avait lieu aujourd'hui : au second tour, il recueillerait 48 % des intentions de vote (en recul de 3 points par rapport au mois de juin), tandis que M. Jospin l'emporterait avec 52 % des suffrages (+3 points).

Les tensions s'accroissent avant le second Grenelle de la santé

SIX MOIS après une première réunion, le 25 janvier, au ministère de l'emploi et de la solidarité, au cours de laquelle Elisabeth Guigou avait demandé aux professions de santé de formuler un diagnostic, les mêmes acteurs sont invités, le 12 juillet, à présenter leur « ordonnance ».

Ce second Grenelle de la santé va se dérouler alors que les tensions se sont accumulées. La grande question est celle de la remise à plat du système d'assurance-maladie, sujet qui a vu se constituer trois pôles, parfois hétéroclites ou inattendus.

Un premier, baptisé le « G7 », regroupe la CSMF, le SML et la FMF, les trois syndicats de médecins libéraux non signataires des conventions avec la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), ainsi que les quatre syndicats de salariés ne participant pas à sa majorité de gestion (CGT, FO, CFTC, CGC). Il défend une « maîtrise médicalisée et concertée » des dépenses de santé, un objectif d'évolution des dépenses pluriannuel « non opposable », la revalorisation des actes et la suppression du secteur à honoraires libres (*Le Monde* du 5 mai). Des propositions reprises dans le rapport de la mission de concertation remis le 9 juillet à M^{me} Guigou (*Le Monde* du 11 juillet).

Le deuxième regroupement, le « G14 », rassemble les conventionnels : la CFDT, qui préside la CNAM, l'Union nationale des syndicats autonomes, les deux fédérations mutualistes (FNMF et FMF), le syndicat de médecins généralistes MG France, la Fédération des syndicats de pharmaciens de France, la Fédération nationale infirmière et sept autres organisations de professionnels. Il a envoyé à la ministre de la solidarité, le 6 juillet, une lettre dans laquelle ils prônent une convention à deux étages : le premier constituerait « un socle de base définissant les conditions d'exercice garanties à tous les professionnels libéraux installés en ville, dans leurs relations avec les caisses et les assurés » ; le second offrirait, sur le principe d'une « libre adhésion des professionnels », des « droits et une revalorisation de rémunération pour les professionnels avec des obligations évaluables ». Un principe que ne contredit pas le rapport de la mission mandatée par M^{me} Guigou, qui prévoit même un troisième étage à ce dispositif.

LE PRIX DES MÉDICAMENTS

Le troisième pôle, « Réforme et santé », rassemble les interlocuteurs qui ne se reconnaissent dans aucun des deux autres regroupements. Bien qu'il ne figure pas au programme officiel, le financement des 35 heures par la « Sécu » devrait être mis sur la table. Le Medef a annoncé, le 19 juin, son intention de se désengager de la gestion de la Sécurité sociale, après que le gouvernement eut confirmé que les caisses cofinanceraient bien les allègements de charges patronales liés à la réduction du temps de travail. Dans un courrier adressé lundi 9 juillet au premier ministre, et répondant à la proposition de Lionel Jospin d'ouvrir un grand chantier de rénovation sociale, le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, a demandé que « le gouvernement revienne sur cette décision ». Enfin, les baisses de prix de certains médicaments vedettes, révélées par *Les Echos* du 10 juillet, animeront aussi les débats.

Paul Benkimoun et Caroline Monnot

Des responsables policiers sont visés par une plainte pour des voyages gratuits sur Air France

DE HAUTS hiérarchiques de la police nationale sont à leur tour victimes de leurs voyages en avion. Une plainte pour « abus de biens sociaux, recel d'abus de biens sociaux, et complicité » a été déposée, lundi 9 juillet, à Paris par l'association collectif UTA, qui rassemble des actionnaires minoritaires d'Air France. Elle vise notamment cinq policiers : Joël Cathala, un commissaire divisionnaire en détachement qui dirige la sécurité d'Air France, et Claude Mettavant, son adjoint, sont désignés pour avoir fait bénéficier, en 1999 et en 2000, de billets gratuits Ange Mancini, préfet délégué à la sécurité en Corse, Jean-Pierre Havrin, directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Garonne, ancien membre du cabi-

net de Jean-Pierre Chevènement au ministère de l'intérieur, et Bernard Squarcini, directeur central adjoint des renseignements généraux. Deux autres personnes qui ne sont pas des fonctionnaires de police sont nommées dans la plainte.

Lors d'une conférence de presse, mardi 10 juillet, M^{me} Jean-Paul Baduel, l'avocat du collectif UTA, a également dénoncé la création par Air France au début des années 1990 d'« une filière » destinée à fournir des billets gratuits ou à des conditions très avantageuses à des hommes politiques de droite comme de gauche. « Cela a permis à la compagnie d'avoir un soutien unanime de la classe politique », a estimé M^{me} Baduel. Ces personnalités, parmi lesquelles un ancien pre-

mier ministre et plusieurs ministres, ne sont toutefois pas nommés dans la plainte du collectif UTA.

Interrogés par *Le Monde*, M. Havrin et M. Squarcini ont confirmé avoir utilisé des billets gratuits, respectivement pour des vols Paris-Toulouse et Paris-Marseille. « Il s'agissait de voyages effectués à titre privé dont je me suis expliqué auprès de ma hiérarchie », a indiqué Bernard Squarcini. « J'ai utilisé ces titres de transport lorsque j'ai été muté à Toulouse et que ma famille était encore à Paris », a déclaré de son côté Jean-Pierre Havrin. Les deux policiers se présentent comme des proches de M. Cathala, et indiquent que ce dernier leur a rendu service en toute légalité. En tant que directeur d'Air France, rattaché à la présidence, il dispose en effet d'un contingent de billets dont il a libre usage. Il s'agirait donc d'un privilège et non d'un délit, contrairement à ce qu'estime le collectif UTA. M. Mancini, qui avec trois de ses proches a lui-même bénéficié de billets gratuits, n'a pu être joint, mercredi matin.

Il appartient désormais au parquet de Paris de décider de l'ouverture ou non d'une enquête. Il pourrait également confier la plainte au parquet de Bobigny (Seine-Saint-Denis), juridiction compétente pour la plate-forme aéroportuaire de Roissy.

Pascal Ceaux

Tirage du Monde daté mercredi 11 juillet 2001 : 495 113 exemplaires.

1-3

JEU-CONCOURS *Le Monde*

Quel produit se cache derrière le dessin d'aujourd'hui ?

Bulletin-réponse et prix à gagner dans les pages de cette édition



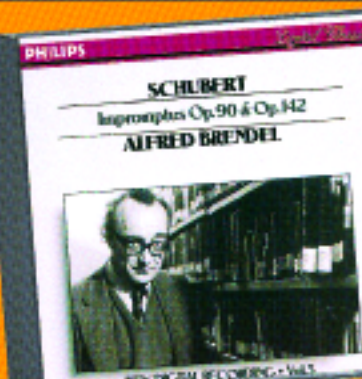
Révissez vos Classiques

RÉVISEZ CET ÉTÉ AVEC LE MONDE, FRANCE INTER, LA FNAC ET UNIVERSAL 50 CHEFS-D'ŒUVRE DE LA MUSIQUE CLASSIQUE.

Le Monde **UNIVERSAL** **PHILIPS** **CHOC MUSIQUE**

PHILIPS

SCHUBERT
Impromptus Op. 90 & Op. 142
ALFRED BRENDEL



SCHUBERT | **IMPROMPTUS** | **BRENDEL**

SOLITUDES DE L'ÂME. Il y a des univers vers lesquels des artistes reviennent sans cesse. C'est le cas du pianiste autrichien dont l'approche musicale retourne périodiquement à Mozart, Beethoven, Schubert... Cette intégrale des huit impromptus est la dernière qu'il a gravée en 1988. La qualité de la prise de son et un piano ample et chaleureux renforcent le sentiment que chaque pièce est un univers clos, joué dans un soufflé. La musique est tellement concentrée que le toucher de Brendel en fait apparaître la sobriété brûlante ; on croit entendre les cuivres de l'orchestre, la douceur d'une sérénade pour vents. Le piano imite peut-être les images nées de la pensée de Schubert. Le témoignage d'un maître du piano.

Vous découvrirez des extraits de cet album sur France Inter, à 16h dans l'émission de Frédéric Lodéon, "CARREFOUR DE LODÉON".

France Inter **mac.com**